

# Notes sur les degrés généalogiques des d'Urgel-Saint-Priest, accompagnées de plusieurs documents inédits

Châteauneuf, Louis de. Notes sur les degrés généalogiques des d'Urgel-Saint-Priest, accompagnées de plusieurs documents inédits. 1908.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

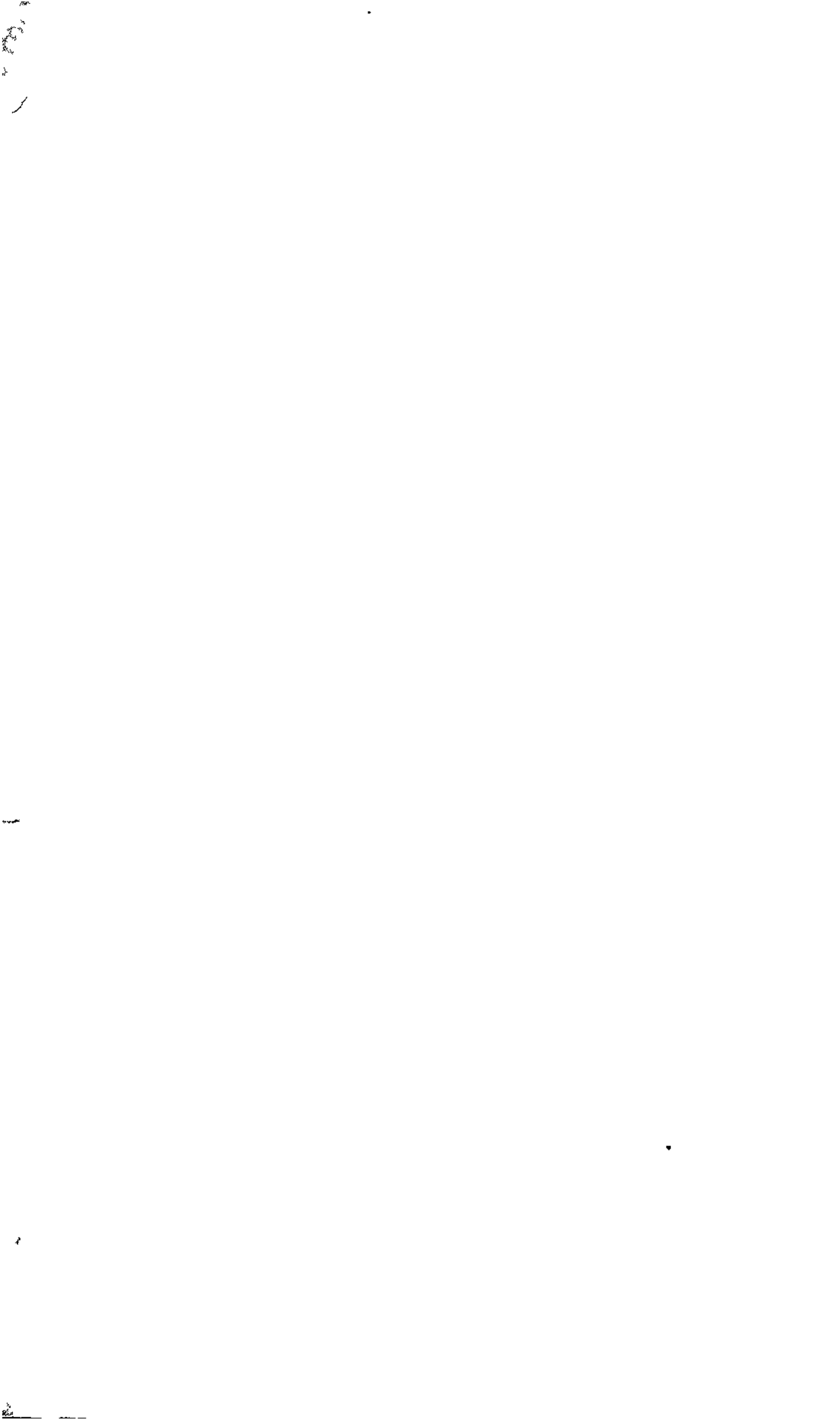
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

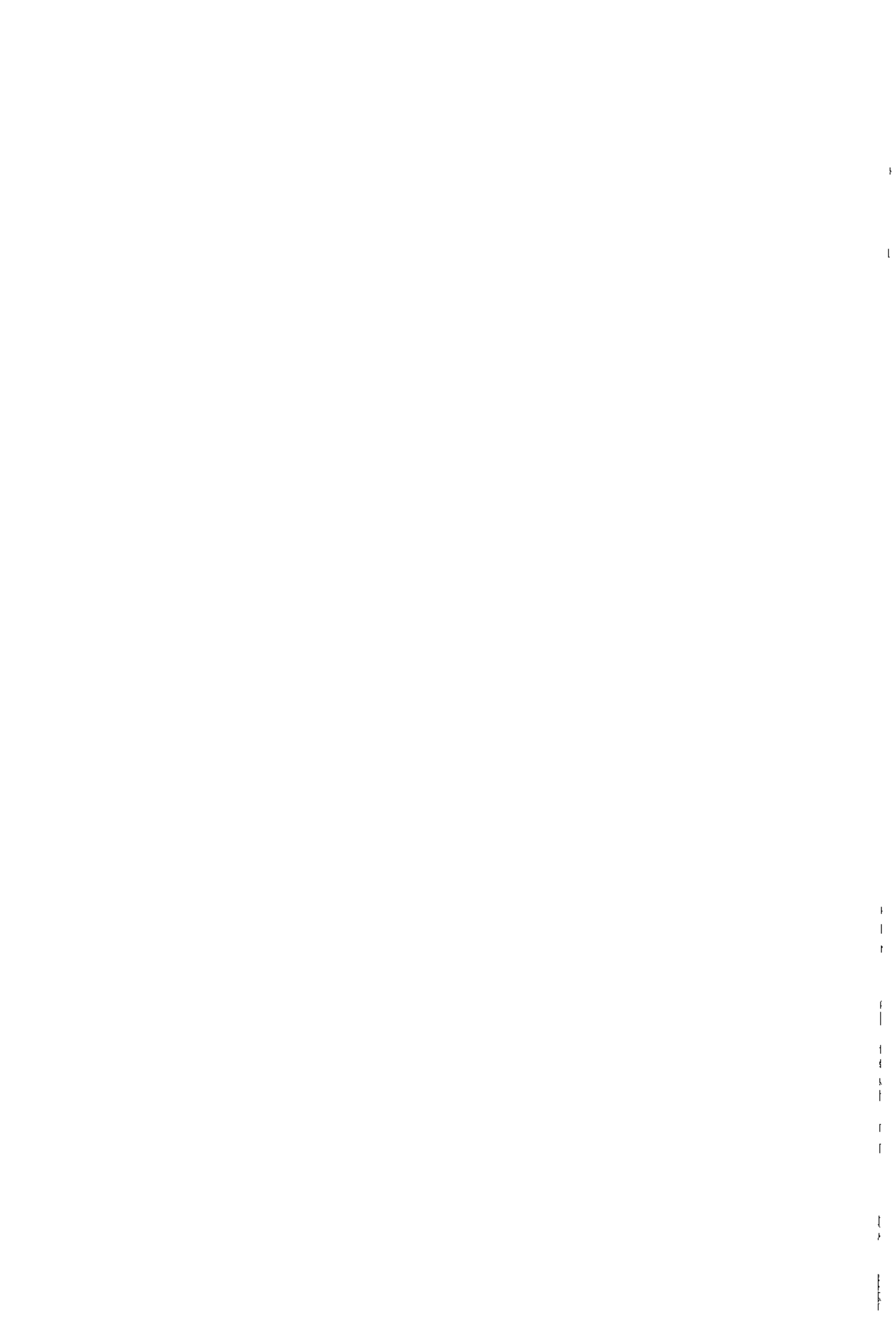
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).







Louis de CHATEAUNEUF

NOTES

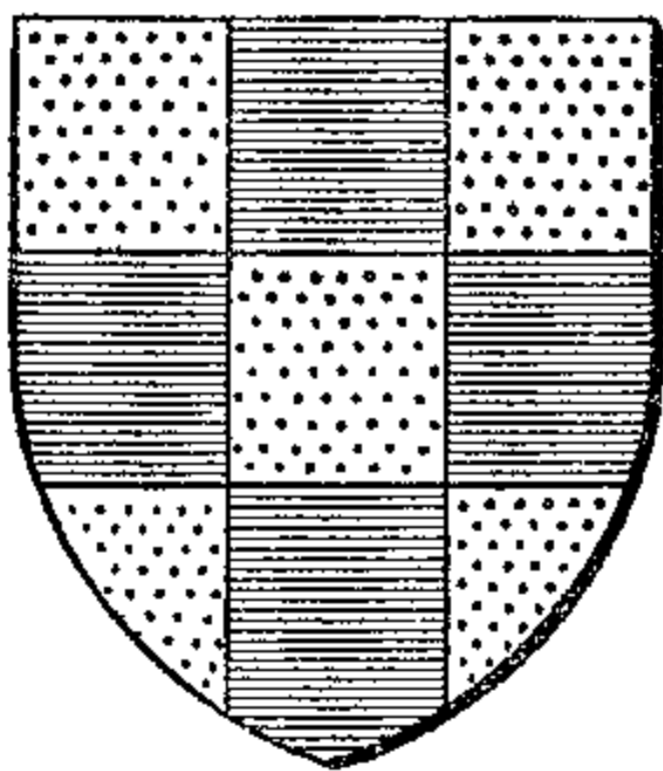
sur les degres genealogiques

DES

D'URGEL-SAINTE-PRIEST

ACCOMPAGNEES DE

PLUSIEURS DOCUMENTS INEDITS



PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRIE DE LA SOCIETE DE L'ECOLE DES CHARTES ET DES ARCHIVES NATIONALES

82 Rue Bonaparte 82

1908

8° 13 m  
2960





NOTES

sur les degrés genealogiques

DIS

# D'URGEL-SAINT-PRIEST

8 L<sup>3</sup>  
L<sup>m</sup>  
2960



---

IMPRIMERIE I. PAILLARI, ABBEVILLE

---

Louis de CHATEAUNEUF

---

NOTES

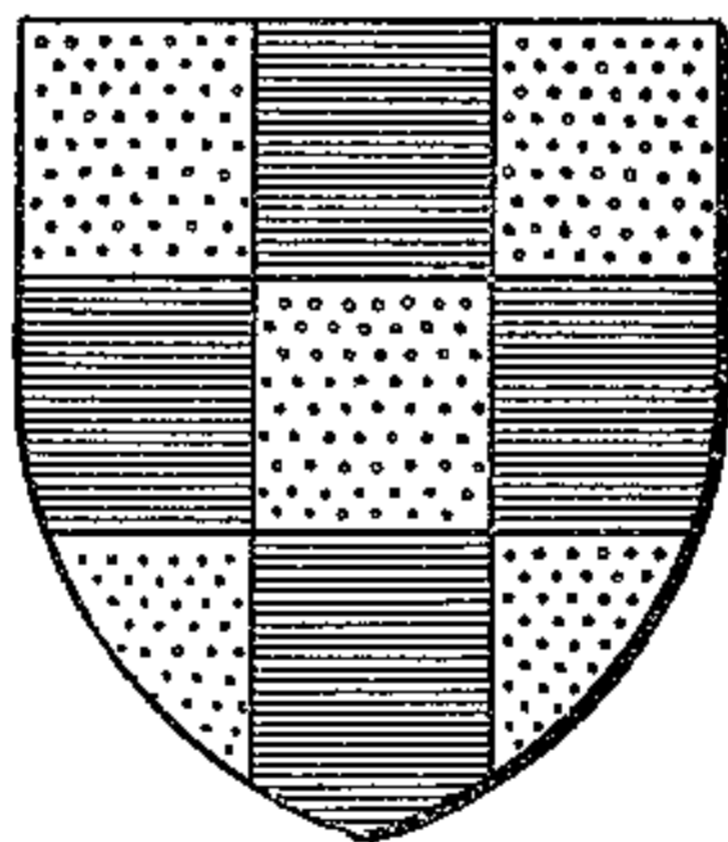
sur les degrés généalogiques

DES

D'URGEL-SAINT-PRIEST

ACCOMPAGNEES DE

PLUSIEURS DOCUMENTS INÉDITS



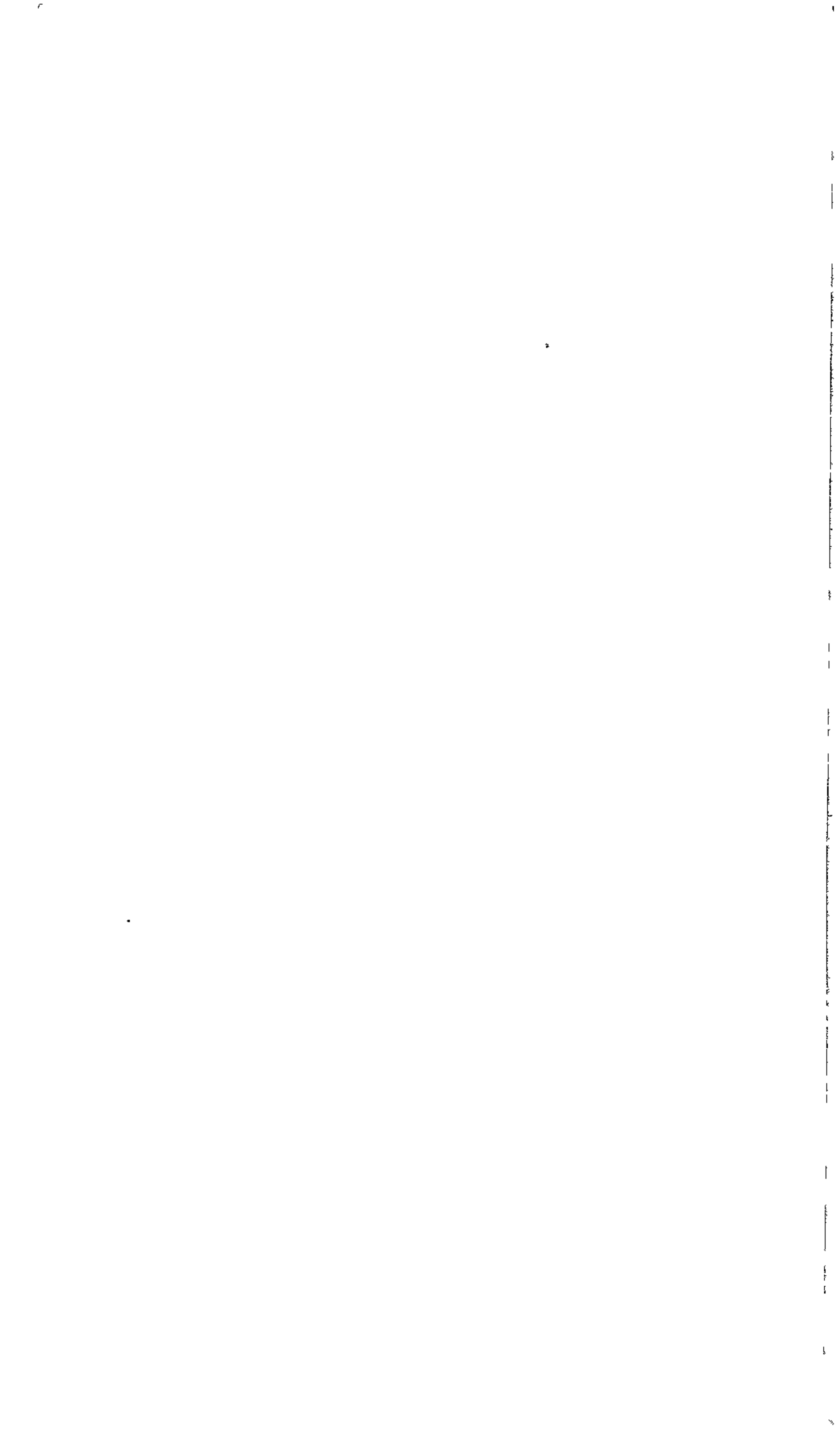
PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES ET DES ARCHIVES NATIONALES

82, Rue Bonaparte, 82

—  
1908



## Avant-Propos

---

C'est en lisant la belle histoire de Saint-Etienne, qu'a écrite le regretté M. Testenoire-Lafayette, venant après celle si documentée de Saint-Chamond, par M. le chanoine Condamin, que nous avons cru nous apercevoir qu'il manquait à la relation des chroniques de Saint-Etienne des tableaux et quelques détails généalogiques sur les seigneurs de cette ville ; ils eussent permis d'en suivre plus facilement l'histoire, à l'exemple de ceux qui se trouvent dans l'ouvrage de M. Condamin. Nous avons pensé aussi que ces détails seraient utiles dans les autres volumes publiés sur le Forez et le Lyonnais où l'on trouve, à chaque instant, en raison de la place considérable qu'ils y ont occupée, les noms des d'Urgel, des Saint-Priest et des Saint-Chamond.

Le xvii<sup>e</sup> siècle ayant vu la fin de leur maison à Saint-Etienne, et les derniers descendants de celle-ci étant établis en Vivarais (Languedoc), aucun travail généalogique complet n'a été fait sur eux en Forez ; c'est donc surtout Le Laboureur, exact en général, mais peu moderne, qui fournit, dans ses *Mazures de l'Isle-Barbe*, les détails dont peuvent avoir besoin les historiens de notre temps, assez nombreux à la vérité, s'occupant du Forez et du Lyonnais et, par conséquent, des d'Urgel et

de leurs différentes branches ; aussi, quelques-uns d'entre eux se sont-ils égarés au point de parler de l'extinction complète de cette maison, sous prétexte qu'elle avait quitté sa province d'origine. C'était montrer, avec beaucoup de légèreté, une ignorance que l'on aurait le droit de qualifier de coupable, puisque la descendance et la généalogie de la branche subsistante n'ont cessé d'être connues, prouvées et publiées aux *xvii<sup>e</sup>*, *xviii<sup>e</sup>* et *xix<sup>e</sup>* siècles ; que ses membres ont été maintenus dans leur noblesse comme issus de la façon la plus légitime de Pierre, baron de Saint-Priest, par MM. du Gué et de Bezons ; qu'il suffisait, enfin, d'avoir les livres que les généalogistes possèdent d'habitude pour trouver les Saint-Priest mentionnés, en Languedoc, par La Chesnaye-des-Bois, pour suivre leur descendance dans les pièces fugitives du marquis d'Aubais, dans les armoriaux du Languedoc, du Lyonnais, etc.

Nous n'avons point, ici, la prétention d'écrire une vraie généalogie de leur maison, travail qui exigerait un temps et un savoir considérable, mais simplement d'en publier les degrés d'une façon claire et précise, renvoyant à la seconde partie de cet ouvrage les notes, preuves et explications nécessaires.

Nous n'avons guère fait, d'ailleurs, qu'un travail de compilation, car, si l'on n'a pas toujours écrit d'une façon exacte sur les Saint-Priest, l'on a écrit beaucoup sur eux. Pour les quelques idées personnelles que nous émettons, nous en donnons au lecteur les raisons ; il peut donc fixer son jugement d'après ces raisons, non d'après notre opinion.

L'on verra que nous avons suivi Le Laboureur dans les premiers degrés qu'il donne des d'Urgel et les causes qui nous ont fait agir ainsi.

Enfin nous sommes heureux de publier quelques documents encore inédits que nous avons pu puiser dans les archives de la maison de Saint-Priest. Nous y joignons, *in extenso*, la donation de Pierre I<sup>er</sup> de Saint-Priest, d'après l'original authentique, visé sous Louis XIV par M du Gue, quoique M. Testenoire-Lafayette l'ait déjà publiée d'après une copie. Les lettres de rémission de Henri III sont déjà connues : un exemplaire en est, paraît-il, entre les mains de M. Chelles, archiviste du département du Rhône ; celui que nous avons eu sous les yeux, appartenant au comte de Saint-Priest, est daté du mois de mars ; il porte à l'envers du parchemin : Par le Roy, Voysin, et, sur un bord, mois de mars 1584. — Nous n'avons fait qu'en rappeler le contenu au lecteur.

N'ayant pas voulu, nous le répétons, écrire une vraie généalogie, nous avons été très brefs sur les degrés des Saint-Priest en Forez, encore plus brefs sur ceux des Saint-Priest du Vivarais, les seuls qui subsistent actuellement, donnant principalement quelques renseignements sur leurs alliances.

Cette branche du Vivarais fut d'une importance beaucoup moindre et, quoique l'aînée, n'occupa, en réalité, qu'un rang de branche cadette, ses membres vivaient en bons gentilshommes, mais aussi en simples officiers au service du roi, s'efforçant, comme le dit Le Laboureur à propos des Suzy, « de suppléer par leur vertu au défaut de leur fortune, laquelle ne répondait pas au lustre de leur naissance. » Des détails plus circonstanciés sur leur généalogie n'intéresseraient que ce pays du Vivarais où ils seront peut-être publiés un jour.

Il nous reste à prier le lecteur bienveillant de vouloir bien, de ce léger travail, excuser les fautes et les incor-

rections ; et ce, en vertu du bon sentiment qui l'a dicté et qui guide tous les jours ceux qui cherchent dans le passé de l'honneur, de beaux exemples, de l'espoir en l'avenir et aussi, quelquefois, un peu de consolation pour l'heure présente.

Paris, octobre 1904 (1).

(1) Par suite de divers retards cet ouvrage n'a pu être publié que quatre ans plus tard.

---

## MAISON

# D'URGEL-SAINT-PRIEST

---

Cette maison apparaît en Forez au XII<sup>e</sup> siècle, et, dès l'origine, ses membres y figurent parmi les plus importants seigneurs de la contrée.

Lorsque la maison de Forez se fut éteinte dans celle de France, et que les Jarez, branche cadette des Forez, se furent éteints à leur tour dans les d'Urgel, ceux-ci devinrent incontestablement la première maison du comté de Forez, comme le prouvent d'ailleurs leurs illustrations, leurs possessions qui formaient une véritable petite province et leurs titres de premiers barons de Forez et de Lyonnais.

Les armes des d'Urgel-Saint-Priest ont toujours été d'après les historiens et les exemplaires que l'on en a de toutes les époques : *Cinq points d'or équipollés à quatre d'azur* (Josserand d'Urgel, archevêque de Lyon, apposait déjà son sceau portant ces armes sur le testament de Guigues de Broon en 1250) M. le chanoine Condamin s'est donc trompé en donnant comme armoiries des d'Urgel : cinq points d'argent, et non d'or, équipollés à quatre d'azur. Son erreur est d'autant moins explicable qu'il est le seul à l'avoir commise et que ces armes ont été connues et publiées de tout temps. Le P. Ménétrier lui-même les cite en exemple ; du reste, M. Condamin se dément plus



Maison d'Urgel-  
Saint Priest.

loin en indiquant les cinq points comme étant d'or dans tous les dessins anciens qu'il donne de ces armes.

Comme on le verra en abrégé dans les pages qui vont suivre, la maison d'Urgel-Saint-Priest a donné au cours des siècles de grandes et nombreuses illustrations parmi lesquelles on peut compter : des chevaliers croisés, chevaliers bannerets, chevaliers de Rhodes et de Saint-Jean-de-Jérusalem commandeurs de Malte, un amiral de cet ordre grand prieur de Rome, un abbé de Saint-Antoine de Vienne, fort grand personnage à son époque, deux archevêques de Lyon et un d'Aix. plusieurs abbés mitrés et abbesses portant la crosse. de nombreux chanoines comtes de Lyon, dès l'origine même de cette dignité, deux chanoines comtes de Saint-Chef, un grand nombre de religieux, religieuses, prieurs, etc , des chefs d'armée, gouverneurs de provinces, des capitaines morts devant l'ennemi ou illustrés dans les guerres contre l'Anglais, les guerres d'Italie, les guerres civiles ainsi que dans les temps modernes, de nombreux gentilshommes de la chambre du Roi et autres dignitaires de Cour, chevaliers des différents Ordres etc.

Outre leurs possessions du Forez les d'Urgel-Saint Priest possédaient d'autres fiefs en Velay, Vivarais, Lyonnais Beaujolais et Dauphiné.

M Ferrand, référendaire au Conseil du sceau des titres de M Joseph-Augustin de Saint-Priest, s'exprimait en ces termes : « Cette famille ne cédait le pas qu'aux maisons souveraines : son sang s'est mêlé à celui des Jarez, Roussillon, Clermont, Tournon, Adhémar, Maugiron, Montpezat, La Rochefoucauld, Albon, Polignac, Lévis,

Maison d'Urgel  
Saint Priest

Joyeuse et des plus grandes maisons de France (1) »  
On verra par la suite ses alliances, avec plus de détail. Nous ne les indiquons pas ici, on les trouvera facilement à la table des noms propres.

Descendants des comtes souverains d'Urgel, on peut dire que c'est là le titre primitif des Saint Priest, mais leur premier titre en Forez a été celui de seigneur et baron de Saint-Priest, puis de Jarez, pays que les auteurs anciens ont qualifié de comté, probablement à cause de l'origine de ses seigneurs et de son étendue qui en faisait une petite province (2). Briand d'Urgel partagea ses biens en deux parts : l'aîné eut la baronnie de Saint-Priest, le second la baronnie de Saint-Chamond ; Saint-Priest devint un marquisat sous Henri IV, en 1594 (3) ; Saint-Chamond fut érigé à son tour en marquisat en faveur de Melchior de Saint-Chamond, petit-fils de Christophe de Saint-Priest, baron de Saint-Chamond et héritier de son nom et de ses armes ; enfin, sans parler des autres seigneuries, titrées ou non, ayant appartenu aux Saint-Priest, n'oublions pas de mentionner les deux titres qui en faisaient les seigneurs les plus importants de leur pays : ceux de premiers barons de Forez et de premiers barons du Lyonnais. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le marquisat de Saint-Priest ayant passé entre des mains étran-

(1) Y compris la maison royale elle même par les Touinon, les Chalus, les Bourbon-Malauze, la maison de Forez et d'autres cotes encore, sans oublier Louis XI, dont une fille, nommée Isabeau, épousa le seigneur Louis de Saint-Priest (Voir la généalogie de la maison de Chabannes La Palice, et le nobiliaire d'Auvergne de Bouillet)

(2) La domination des seigneurs de Saint Priest, lorsqu'ils eurent hérite de la maison de Jarez, s'étendit sur un territoire comprenant plusieurs villes murées et plus de quatre vingts paroisses

(3) A la suite d'une lettre adressée par Henri IV à Aymar de Saint-Priest

Maison d'Urgel  
Saint-Priest

gères, et Etienne-Hilaire de Saint-Priest ne pouvant en porter le titre, il s'autorisa de sa descendance des anciens comtes d'Urgel pour prendre cette qualification ; son petit-fils, Auguste de Saint-Priest, fut autorisé, par le roi Louis XVIII, à relever le titre de baron de Saint-Priest et, sous le second Empire, M Ange de Saint-Priest, représentant la branche aînée, quoique en ligne féminine, releva aussi le titre de marquis de Saint-Priest.\*

Nous terminerons en disant que, jusqu'à nos jours, les membres de cette famille, avec des fortunes diverses, n'ont cessé de servir leur Dieu et leur patrie dans le clergé ou dans l'armée. C'est bien là, si l'on veut nous pardonner le mot, la véritable alliance du sabre et du goupillon, dénoncée par nos modernes anticléricaux et internationalistes, alliance qui contribua cependant à faire, dans l'histoire, la France grande et puissante sur les autres nations.

---

## Origine des d'Urgel-Saint-Priest

---

La Chesnaye-des-Bois se fait l'écho de la tradition en ces termes (1) :

« L'ancienne maison des marquis de Saint-Priest, seigneurs de la ville de Saint-Etienne en Forez de Furens, premiers barons de Forez, est issue de :

« Pons d'Urgel, cadet des comtes de Barcelone, qui fonda l'abbaye de Valbenoîte en 1150 et dont

(1) Les notes sur les Saint-Priest ont été fournies, croyons-nous, à La Chesnaye des-Bois par M de Beck, descendant de la branche de Suzy. Elles n'ont que le mérite, comme nous l'avons dit, d'exprimer la tradition sur l'origine de la famille — elles contiennent à part cela, plusieurs erreurs, d'abord dans les alliances, dont les noms sont écrits incorrectement et où la famille de Beck, bonne, mais modeste, n'était pas à citer à cause de son illustration — ensuite, dans la partie de l'article, que nous ne reproduisons pas où l'auteur attribue pour femme à Briand d'Urgel sa propre mère Matelonne de Jarez — A l'article Guignard de Saint-Priest, La Chesnaye donne pour armes à cette famille celles des d'Urgel de la Chabaudière cinq points d'or équipollés à quatre d'azur, au lieu de leur écartele portant des tours et des merlettes. Les Saint-Priest du Vivarais (Languedoc), seuls subsistants de leur maison à l'époque de La Chesnaye, ne lui ayant pas envoyé d'article, il se contente d'enregistrer leur existence en mentionnant Saint-Priest en Languedoc d'azur à cinq échiquiers (pour points d'échiquiers) d'or, ce qui est une façon de blasonner bien bizarre.

La Chesnaye ajoute ces détails sur le château de Saint-Priest

« Le château, bâti au dessus de la petite ville de ce nom (Saint-Priest), était dans une situation infiniment flatteuse par le coup d'œil le plus étendu sur toute la ville de Saint-Etienne dont il n'était éloigné que d'une demi-lieue et où il dominait tous les environs, sans être dominé lui-même. Ce lieu avait été choisi comme une résidence forte et gracieuse, près la ville de Saint-Etienne qui était l'apanage de cette branche cadette des comtes de Barcelone, devenus aussi comtes de Montpellier — mais deux incendies, que ce château essuya en 1665 et en 1680, ont trop fait sentir l'inconvénient de la petite quantité d'eau qu'il est possible de se procurer dans un lieu si élevé et l'ont fait abandonner, malgré l'avantage de sa situation. »

Origine des  
d'Urgel S' Priest

les descendants ont eu des alliances avec les maisons d'Albon, de Caderousse, de Chevaliers-Saint-Mauris, de Falque Allemand, de Gaste de Lupé, de Grignan, de La Rochefoucauld, de la Roue, de la Tour du Pin, de Lévis, de Mello, de Monaco, de Moncha, de Montmorin, de Montpezat, de Randon-Joyeuse, de Roussillon, de Sainte-Colombe, de Saint-Porgue, de Tournon, de Vaurion et de Beck »

De tout temps cette origine princière a été admise. Elle se trouve déjà dans de vieux fabliaux du moyen-âge. Nous allons donner maintenant, pour la commenter, le texte mot à mot des *Mazures de l'Isle-Barbe*.

« Disons cependant, écrit Le Laboureur, que les Durgel-Saint-Priest sont originaires du Forez et non de Catalogne et des comtes d'Urgel, comme a dit Antoine du Verdier, qui n'a pas pris garde que nos Durgel sont bien plus anciens dans le Forez, leur pays natal, que le temps auquel ce fabuleux comte d'Urgel épousa, comme on prétend, l'héritière de Jarez pour l'amour de laquelle il bâtit un château en Catalogne et dans la comté d'Urgel, dit Saint-Priest

« En quoi ce docte a doublement erré car, d'un côté, la maison de Jarez n'avait rien de commun avec nos Durgel que nous écrivons sans apostrophe (1) et cette belle, d'ailleurs, n'épousa pas le comte d'Urgel en Catalogne, mais Josserand Durgel, du pays de Forez, comme il sera justifié par la généalogie que nous allons voir. »

Nous avons tenu à mettre en tête de notre discussion l'opinion de l'auteur des *Mazures*, parce

(1) Voir plus loin



que la généalogie qu'il a donnée des d'Urgel-Saint-Priest, nous a servi de canevas pour une partie de notre travail, comme nous avons tenu, aussi, à faire précéder cette opinion, formulée un peu légèrement, de la tradition qui a fait foi de tout temps sur les origines de la maison d'Urgel en Forez.

Nous avons voulu, de cette façon, exposer les préliminaires de la question avant d'exposer les raisons qui nous ont amenés à nous ranger simplement du côté de la tradition courante. On verra, d'ailleurs, qu'elle peut très bien s'accorder avec ce que dit Le Laboureur.

Tout d'abord, pourquoi ne pas invoquer cette tradition antique et familiale qui a toujours voulu que les d'Urgel du Forez soient issus des comtes souverains d'Urgel en Catalogne? Nous savons bien que beaucoup de traditions de famille ont été inventées après coup, mais celle-ci est aussi ancienne, pouvons-nous dire, que les Saint-Priest eux-mêmes et nous devons convenir qu'elle gagne une force considérable à être appuyée par l'opinion publique dès les premiers écrits sur les d'Urgel-Saint-Priest.

La maison de Jarez n'a rien de commun avec nos Durgel, dit Le Laboureur; personne ne prétend le contraire, rien de commun dans l'origine évidemment, mais pas dans les alliances, puisque l'héritière de la maison de Jarez apporta ses biens à un d'Urgel, et ici Le Laboureur s'accorde avec du Verdier. Nous écrivons nos Durgel sans apostrophe, dit-il encore; mais, cependant, nous voyons Le Laboureur lui-même se démentir et écrire tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, se trouvant d'accord, lorsqu'il écrit d'Urgel, avec l'ortographe

Origine des d'Urgel Saint-Priest

restée en usage et la seule rationnelle, comme nous prétendons le démontrer tout à l'heure.

Du Verdier parle d'une alliance des d'Urgel, et des Jarez ; tout le monde est d'accord là-dessus, seulement, il est évident que l'on ne peut prendre comme tige de la maison d'Urgel Josserand II d'Urgel qui épousa Matalonne de Jarez, dernière de son nom. Cette alliance des d'Urgel et des Jarez a-t-elle été unique ? Certes non, et, outre Béatrix de Jarez qui paraît bien avoir été la femme de Josserand I d'Urgel, nous pensons que le premier des d'Urgel du Forez s'est fixé dans ce pays par suite aussi d'une alliance avec la maison de Jarez, la plus puissante de sa contrée, alliance qui lui aurait apporté tout ou partie de la seigneurie de Saint-Priest. Nous répétons donc : Le premier d'Urgel n'aurait pas épousé l'héritière de la maison de Jarez, puisque ce mariage fut le fait de Josserand II, mais, simplement, une héritière de cette maison. Et ainsi l'on voit que l'ancienneté des d'Urgel en Forez ne prouve rien contre leur origine étrangère.

Nous ajouterons même que leur subite apparition en Forez comme d'importants seigneurs au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, sans que l'on retrouve jamais leur nom auparavant, nous paraît une preuve de plus de cette origine, mais nous allons trouver d'autres preuves de leur identité avec les d'Urgel de Catalogne en les considérant seulement dans leur nom.

Tout d'abord ce nom étranger est unique en France ; ce n'est ni un prénom, ni un surnom, mais un nom de lieu, celui de la cité d'Urgel en Catalogne, il n'est pas d'autre ville qui se nomme ainsi.

origine des d'U-  
el Saint-Priest

*Nos d'Urgel du Forez doivent donc forcément tirer leur nom de cette cité* et ceci confirme leur origine étrangère ; mais dès que nous les voyons surgir en Forez, ils nous apparaissent de suite comme riches et puissants : nous devons en conclure qu'ils appartenaient à la famille des comtes d'Urgel, puisque, pour nous répéter, ils étaient de riches seigneurs venus de ce pays et en portant le nom. Il n'existait d'ailleurs pas, au XII<sup>e</sup> siècle, ce que l'on a appelé plus tard des « savonnettes à vilain » et les « vilains » n'y prenaient pas le nom des puissantes familles, les noms ne s'usurpant pas à cette époque.

Cet argument nous paraît aussi convaincant qu'un document écrit. Nous pouvons voir encore une preuve de la descendance de nos d'Urgel de ceux de Catalogne dans l'importance qu'ils attachaient à leur nom, évidemment parce que ce nom témoignait de leur origine illustre ; ils s'en sont parés, si nous pouvons nous exprimer ainsi, l'ont porté de préférence à tout autre, surtout durant les deux premiers siècles de leur établissement en Forez.

M. Condamin dit que l'assertion de l'auteur des *Mazures*, lorsqu'il qualifie les premiers d'Urgel de seigneurs de Saint-Priest, a son prix, mais que, cependant, il ne voit dans ces premiers d'Urgel aucun d'eux dont le nom se rattache à un souvenir quelconque de Saint-Priest ; autrement dit, nous n'avons plus d'actes où le nom des premiers d'Urgel soit accolé à celui de Saint-Priest ; ou bien, en effet, ils figurent avec leur nom de famille, ou bien avec le nom de leur terre.

Cela n'est pas très étonnant, étant donné le très petit nombre de documents qui nous restent, mais



Origine des d'Urgel  
Saint-Priest

cela ne prouve pas non plus que les premiers d'Urgel n'aient pas possédé la seigneurie de Saint-Priest, au moins en partie. A ce compte-là, ils n'auraient possédé aucune seigneurie puisque, dans les rares actes qui nous sont restés, ils ne signent que de leur nom d'origine, ne le faisant suivre d'aucun qualificatif indiquant un pouvoir seigneurial sur un domaine quelconque. Or, ils étaient bien cependant des seigneurs, et des seigneurs très importants, car nous les voyons, à cette époque-là, prendre part aux croisades comme chevaliers, servir dans les traités de témoins à leurs souverains et parents, les comtes de Forez; nous les voyons aussi chanoines et comtes de Lyon, archevêques de Lyon, etc., etc. L'on se rappelle cependant l'axiome de la Féodalité : « Nul seigneur sans terre, nulle terre sans seigneur. » Que conclure ? sinon, qu'à leurs yeux, le nom de d'Urgel avait une importance supérieure à celle que pouvait avoir le nom de leurs seigneuries, et qu'ils le portaient presque exclusivement, en raison justement de son origine illustre. Nous voyons cependant Pons faire exception à cette règle, *dans un acte où il agissait comme seigneur de Saint-Priest*; nous en parlerons plus longuement à son article.

Mais l'influence de ce nom d'Urgel, avec les siècles, allait en s'affaiblissant, l'importance et la richesse des seigneuries avec Saint-Priest et son château allaient en s'accroissant, au contraire, chaque jour davantage. Quoi d'étonnant que, peu à peu, ce nom, devenant aussi illustre que le premier, et se rapportant à des événements journaliers, ait prévalu, et que les d'Urgel aient fini par être appelés couramment du nom de Saint-Priest; ils ne renièrent cependant pas leur origine et

gine des d'Ur  
l Saint Priest

n'oublièrent leur nom primitif ni au xvi<sup>e</sup> siècle, ni plus tard au xvii<sup>e</sup> où ils s'en faisaient honneur, comme en font foi leurs papiers, ni au xviii<sup>e</sup> où pour mieux l'affirmer ils le reprenaient, ni de nos jours où ils le portent encore avec celui de Saint-Priest ; ce dernier a cependant subi le sort qu'avait autrefois subi le premier et n'indique plus puissance ni richesses matérielles, mais seulement souvenirs de gloire et d'honneur.

Pour en revenir à leur origine étrangère, donnons-en encore une preuve : Si ce nom de Durgel avait pour origine un simple cognomen, on l'écrirait en latin sans aucun doute Durgellus. Or nos d'Urgel écrivent leur nom Durgelli, de Urgelli, Durgello, de Urgello. Le doute ne nous paraît pas possible et la preuve, fournie par l'emploi de ces génitifs et ablatifs, irrécusable ; le nom tire son origine du lieu d'Urgel, *de Urgello*, et ceux qui le portent tirent le leur des seigneurs de ce lieu.

Nous allons même voir mieux : c'est que, de ce nom, va dériver un prénom qui servira à désigner deux membres de la famille (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré suivant Le Laboureur) ; ils s'appelleront, en effet, Durgel d'Urgel, *Durgellus Durgelli* ou *de Urgello*. le premier Durgel affirmant encore plus, si possible, le caractère seigneurial du second.

Faut-il voir une analogie voulue entre l'échiqueté qui se trouve dans les armes des d'Urgel de Catalogne et l'échiqueté de neuf tires qui se trouve dans celles des d'Urgel-Saint-Priest ?

Mais à quelle occasion les d'Urgel sont-ils venus en Forez ? C'est ce que l'ancienne tradition cherche à nous expliquer à l'occasion de Pons d'Urgel. Il serait intéressant de le rechercher dans la généalogie des d'Urgel de Catalogne et de Provence.

Origine des d'Urgel Saint-Priest

Voici, en tous les cas, ce que nous disent des notes que nous trouvons dans une généalogie de la maison de Saint-Priest :

« S'il est permis de s'arrêter à des conjectures fortifiées par des données probables, on est en droit de présumer que Pons d'Urgel, cadet des comtes de ce nom, ayant suivi, dans ses missions, le grand saint Bernard, lequel attirait souvent près de lui les plus grands personnages de l'époque, aurait passé une partie de sa vie en France. Il n'est donc pas étonnant, qu'ayant fondé le beau couvent de Val-Benoîte, près de Saint-Etienne, il se soit fixé de préférence en Forez, près de cet établissement, oubliant le comté d'Urgel où il n'était pas héritier et d'où les dissensions politiques du temps devaient l'écarter. »

« En effet, ce qui donnerait encore du relief à notre induction, c'est qu'en 1134, Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre, fut si chagrin d'avoir perdu la bataille de Fraya contre les Maures, qu'il en mourut huit jours après. N'ayant point d'enfants, il laissa au préjudice des divers membres de la famille royale, ses états aux chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. »

« Ce singulier testament ne fut point du goût de ses sujets. La Navarre et l'Aragon élurent chacun un roi et se séparèrent. L'Aragon proclama après de nombreuses contestations Don Ramire, frère puîné d'Alphonse. On appela ce prince le Roi-Prêtre, car il était moine depuis quarante ans et évêque depuis plusieurs années. Le pape Innocent III lui donna une dispense pour se marier. Ce Ramire, à peine sur le trône, eut à en défendre la possession contre Alphonse VII, roi de Castille,

ine des d U  
Saint-Prisel

qui le revendiqua. Il soutint contre lui une lutte désavantageuse pendant trois ans. Au bout de ce terme, il remit l'administration de ses états à Raymond Bérenger IV, comte de Barcelone, auquel il promit sa fille *Uraque* encore au berceau. Ce Bérenger prit alors le titre de prince d'Aragon, qu'il laissa à ses descendants. »

« Durant ces troubles, ces conflits, rien de plus naturel que les comtes d'Urgel, partie intéressée, se soient rendus opposants, que, placés entre Barcelone et l'Aragon, loin des secours de la Castille, ils aient été froissés dans la lutte, et même portés à l'émigration. C'est de 1134 à 1140 que ces événements ont lieu, c'est à cette époque que saint Bernard brille en Europe, c'est en 1150 que Pons d'Urgel s'établit en France. »

L'auteur de cette généalogie énonçait simplement la tradition qui voulait que Pons d'Urgel fut venu de Catalogne avec saint Bernard. Que ce soit lui ou un de ses ancêtres, nous ne saurions le dire, mais, nous croyons, en ces quelques pages, avoir démontré suffisamment que nos d'Urgel du Forez appartenaient bien réellement à la maison des anciens comtes de ce nom; ils arrivèrent, soit directement de Catalogne, soit en faisant un détour par la Provence.

En effet, au XI<sup>e</sup> siècle, Adélais, comtesse de Forcalquier, fille du comte d'Avignon Guillaume, et héritière, tant de celui-ci, que de son oncle Geoffroy, de la Provence occidentale (1), avait épousé Ermengaud, comte d'Urgel, de la maison des comtes de Barcelone, et lui avait apporté ses fiefs. Elle fut la mère de Guillaume d'Urgel, comte de

(1) Qui s'étendait des Alpes au bord du Rhone jusqu'à l'Isère.

Origine des d'Urgel-Saint Priest

Forcalquier, qui prit part à la première croisade, et la grand'mère de Bertrand d'Urgel, comte de Forcalquier, marié à *Josserane*, probablement de la famille Flotte. Nous croyons que c'est de ce côté-là qu'il faut chercher le premier d'Urgel du Forez, et qui serait ce *Josserand* d'Urgel, fils de *Josserane* d'Urgel, que l'on trouve établi en Forez en 1150 (1).

La Chesnaye-des-Bois, au mot Urgel, écrit ceci :

« Ancienne ville d'Espagne, capitale du comté d'Urgel qui avait ses comtes en 950. Miraglia d'Urgel, héritière de son frère Ermengaud VIII, mort en 1208 sans postérité, épousa Ponce de Cabrera et Pierre de Portugal à qui elle apporta le comté d'Urgel. Ce prince l'échangea pour la principauté de Majorque avec Jacques le Conquérant, roi d'Aragon, par acte du 29 septembre 1231. »

Nous n'avons pas besoin d'ajouter à ces lignes que ce n'est point pour insister sur l'origine illustre de la maison de Saint-Priest et par flatterie pour elle que nous les avons écrites. Ceux qui savent le rôle qu'elle a joué penseront avec nous qu'elle n'en avait nul besoin, et que, rechercher la famille dont sortait un seigneur d'il y a huit cents ans, ne peut être considéré que comme un sentiment de curiosité généalogique.

Quant au nom de Saint-Priest, il était dû, évidemment à saint Priest, évêque de Clermont de 666 à 674. M. Testenoire-Lafayette nous rapporte, selon la tradition, que ce saint avait été d'abord ermite sur le cône isolé où les d'Urgel ont bâti plus tard leur château-fort, il fut considéré comme martyr, parce qu'il fut massacré par les suppôts

(1) Papon, *Histoire générale de Provence*, Joudou *Histoire d'Avignon* Michaud, *Histoire des Croisades* p. 27.



origine des d'U  
el Saint-Priest

d'un puissant ennemi dont il avait signalé les crimes. Une petite église aurait été érigée ensuite en ce lieu, en l'honneur de saint Priest, et aurait donné son nom à la paroisse et à la seigneurie.

Enfin, nous ajouterons quelques mots sur l'origine de la maison de Jarez qui intéresse les d'Urgel-Saint-Priest, puisqu'elle s'est fondue dans la leur, et qu'ils lui ont succédé dans ses biens et même dans ses armes (les Saint-Chamond)

Elle avait aussi une origine princière, étant issue des comtes de Forez, la petite province de Jarez, qualifiée quelquefois de comté, avait été évidemment l'apanage d'un de leurs cadets ; malheureusement, nous l'avons déjà dit, les actes de cette époque sont rares, et nous ne connaissons pas d'une façon certaine le membre de la maison de Forez qui fut le premier Jarez. Nous avons seulement des pièces où des seigneurs de ces deux familles se reconnaissent parents.

Citons à ce sujet, et pour terminer, le début de la généalogie de la maison de Saint-Chamond, qui a été publiée par M. de Boissieu :

« Jarez est un petit pays, avec titre de comté, qui fait partie du Lyonnais à l'orient méridional de cette province, et qui s'étend un peu dans le Forez. Dans les vieux titres, il est appelé Giarsium, et dans les modernes, Jarsium, de la rivière de Giez ou Gier, Giarum ou Jarsium, a giris, des divers tours et détours qu'elle fait depuis sa source, qui est au sommet du Mont Pila, jusqu'au Rhône où elle se rend, au-dessus de Givors, après avoir reçu plusieurs autres petites rivières et ruisseaux, et arrosé dans son cours Saint-Chamond, anciennement Saint-Ennemond, Rive-de-Gier et Saint-Romain dit en Gier, qui sont comme le milieu de

Origine des d'Ur-  
gel Saint Priest

ce comté qui contient cinq à six lieues d'étendue. »

« Les premiers seigneurs de cette contrée en ont porté le nom et étaient les plus puissants de la province. Ils descendent d'un cadet des comtes de Forez de la seconde race qui eut ce pays en apanage et sous réversion; d'autres disent qu'ils la tenaient de l'Eglise de Lyon. Les premiers seigneurs de Saint-Chamond portaient les titres de comtes de Jarez, etc... »

---

## Degrés généalogiques de la branche aînée des d'Urgel-Saint-Priest (1)

---

I<sup>er</sup> degré

*Pons d'Urgel, seigneur de Saint-Priest*, est le plus ancien qui paraisse de ce nom, dit Le Laboureur, « il devait être pieux et puissant, car il fonda l'abbaye de Val-Benoîte du vivant de saint Bernard, c'est-à-dire en l'an 1150 ou environ. »

Les miracles que fit le saint en prêchant la croisade l'avaient disposé à cette bonne œuvre qu'il n'exécuta pas de sitôt. Le Laboureur ajoute que, quoiqu'on ait attribué cette fondation à un comte de Forez, « elle est bien véritablement de notre Pons d'Urgel », dont la postérité fut :

Durgel I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, vivant en 1179.

Henry d'Urgel, chanoine de l'église de Lyon en 1195

II<sup>e</sup> degré

*Durgel I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest*, héritier universel de son père, suivit Philippe Auguste en Palestine en 1190 (troisième croisade), et laissa un fils unique, Durgel II d'Urgel, d'une femme dont le temps a effacé la mémoire.

III<sup>e</sup> degré

*Durgel II d'Urgel* succéda à son père en la seigneurie de Saint-Priest ; son alliance n'est pas plus connue que celle de ses parents. Il eut lignée pourtant comme nous l'allons voir Il vivait en 1224,

(1) Ces degrés seront aussi succincts que possible, on devra se reporter aux notes pour trouver les détails intéressants



III<sup>e</sup> degre année ou il assista au traité conclu entre Guigues quatrième, comte de Forez, et Guillaume de Jarez, abbé de l'Ile-Barbe, traité où il signa avec plusieurs autres gentilshommes vassaux du comte. Il eut un fils nommé Josserand.

IV<sup>e</sup> de 51. *Josserand I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest*, damoiseau, suivit le comte Guy V à la septième croisade où il mourut en 1251. Il eut probablement pour femme Béatrix de Jarez, fille de Guy ou Guigues de Jarez, qui donna en 1224 la charte des franchises de Saint-Chamond.

Il en eut trois fils :

Guichard, tige de la branche principale de la famille.

Hugues d'Urgel, seigneur de la Chabaudière, tige de la branche de ce nom, qui brisait les armes des d'Urgel d'une bordure de gueules.

Josserand d'Urgel, chanoine et comte de Lyon, puis archevêque élu de Lyon, qui fut forcé de se retirer un an après devant Raoul de la Torrette à qui l'archevêché demeura.

Béatrix, mariée avont 1265 à François, seigneur de Chaste. (*Histoire généalogique* du P Anselme, tome VIII. Il l'indique comme fille de Josserand d'Urgel, seigneur de Saint-Priest.)

V<sup>e</sup> degre *Guichard I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest*, chevalier, vivait encore en 1290 (1). Il fut marié à une femme nommée Agnès, dit Le Laboureur, s'appuyant sur un acte de 1304. Dans son testament, cependant, Guichard II, fils de Guichard I, nomme sa mère Marguerite, ce qui pourrait indiquer

(1) Il eut, cette année là, à se porter garant pour le comte de Forez, Jean I<sup>er</sup>, au sujet d'une acquisition qu'avait faite ce dernier. — *La Mure*

V<sup>e</sup> degré.

qu'elle portait ces deux noms. L'auteur des *Mesures* la suppose de la maison du Verney.

Quoiqu'il en soit, Guichard I fut père de :

Josserand II, qui suit ;

Béatrix, et Guichard II qui épousa Isabelle, sœur de Guillaume Flota, sans doute Guillaume Flotte, seigneur de Revel.

VI<sup>e</sup> degré

*Josserand II d'Urgel, seigneur de Saint-Priest*, chevalier, qualifié aussi comte de Jarez par suite de son mariage avec Matalonne de Jarez, héritière de cette riche et puissante maison dont elle lui apporta les biens. Il testa en 1310, citant dans son testament :

Briand, héritier, qui continua la lignée ;

Alexandre, qui fut d'église ;

Josserand,

Guichard, chanoine et comte de Lyon ;

Catherine, mariée à Pons d'Eyras ou d'Arras ;

Béatrix, et un enfant non encore né.

VII<sup>e</sup> degré

*Briand d'Urgel, baron de Saint-Priest et de Saint-Etienne*, chevalier, servit en Flandres (1339-1340), « lui cinquième d'escuyers », sous messire Gaudemard du Fay, chevalier, sire de Bouthéon. Il épousa, en 1334, Dauphine de Tournon, fille de Guy, seigneur de Tournon, et d'Alix de la Roche-en-Régnier (1).

Il testa le 12 août 1377, laissant les enfants suivants :

Guy, qui lui succéda en la baronnie de Saint-Priest ;

Guichard, qui forma la branche des barons de Saint-Chamond ;

(1) Guy VII, comte de Forez, le nomma son exécuteur testamentaire et tuteur de ses enfants — *La Mure*.

VIII<sup>e</sup> degré

Matalonne, mariée à Guillaume Alleman, seigneur de Marjais en Dauphiné ;

Alix, qui épousa Jean Alleman, fils dudit Guillaume et d'une première femme.

VIII<sup>e</sup> degré

*Guy ou Guyot d'Urgel, baron de Saint-Priest et de Saint-Etienne, seigneur de Meys, Montfaucon, Saint-Just-en-Velay, Sainte-Foy, L'Argentière, Rochetaillée, Mariayges en Dauphiné, etc, chevalier banneret, suivit le duc de Bourbon, comte de Clermont et de Forez, aux guerres du temps contre les Anglais, accompagné de deux chevalier et de dix-huit écuyers de sa chambre Il suivit aussi, en 1330, ce prince en Afrique où il joua un rôle important; ce fut notamment sur son avis que les chefs de l'armée chrétienne se décidèrent à traiter avec le bey de Tunis (M A. Vachez). Il épousa en premières noces, en 1380, Maragde de la Roue, fille d'Armand, seigneur de la Roue, et d'Alix d'Usson; Maragde était alors veuve de Briand de Retourtour. Elle ne lui donna pas d'enfants En secondes noces, en 1398, il s'allia avec Philiberte de Mello, fille de Jean, seigneur de Mello et de la Palice, il en eut les enfants qui suivent, nommés dans son testament de 1415 :*

Guyot, fils aîné, institué héritier par moitié avec son frère. Il épousa demoiselle Jeanne de Bressolles dont il n'eut point de lignée, elle était veuve de lui en 1464

Jean, héritier de son frère, a continué la descendance ;

Guichard, Briand et Antoine, qui furent probablement d'église ,

Louis, chevalier de Saint-Jean de Jerusalem ,  
Antoinette et Marguerite, sans alliances ;

VIII<sup>e</sup> degré

Louise, qui fut mariée à Randon, baron de Joyeuse, gouverneur du Dauphiné, fils de Louis et de Thiburge de Saint-Didier. Il était veuf de Catherine Aubert, dame de Bothéon, fille d'Etienne Aubert, seigneur de Bothéon et de Marie de Chalus. Louise survécut à son mari et se remaria à Théode de Valpergue, brave chevalier renommé dans l'histoire

IX<sup>e</sup> degré

*Jean d'Urgel, baron de Saint-Priest, etc...*, seul héritier de sa maison par la mort de son aîné, épousa Alix Gaste, fille de Parpaillon Gaste, chevalier, seigneur de Luppé, et d'Isabeau de Beine, sa femme. On trouvera sur lui divers détails dans les notes. Il testa le 17 octobre 1476, laissant :

Gabriel, qui suit ;

Claude, chevalier de Rhodes ;

Bernard, religieux de Valbenoîte ;

Antoine, chanoine et comte de Lyon, abbé de Valbenoîte ;

Jacques, aussi chanoine et comte de Lyon ;

Jeanne, non mariée ;

Isabelle, mariée, le 23 août 1484, à Dauphin d'Augerolles, seigneur de Saint-Polgue et de Roche-la-Molière, fils de Jean d'Augerolles et de Catherine de Lavieu ,

Anne et Louise religieuses à Saint-Pierre de Lyon

X<sup>e</sup> degré

*Gabriel d'Urgel, baron de Saint-Priest, Meys, Saint-Just-en-Velay, Monfaucon, Sainte-Foy, l'Argentière, etc..*, chevalier de Saint-Michel, fit le voyage de Naples avec le roi Charles VIII. Il avait épousé, en 1486, Anne de la Roue, fille de Guillaume, seigneur de la Roue, et de demoiselle Catherine de Chauvigny de Blot, laquelle

X<sup>e</sup> degré

était fille elle-même de Hugues et de Catherine de La Fayette.

La Mure nous raconte qu'il fut commis par le duc de Bourbon, comte de Forez, pour faire faire la montre du ban et arrière-ban des nobles du Comté et ressorts de Forez (1).

Il testa en 1518 et en 1521, laissant cinq fils et trois filles :

Jean, qui fut institué héritier en premier lieu, mais qui embrassa ensuite l'état ecclésiastique et s'attacha à la personne d'Antoine Alleman, évêque de Cahors, oncle de son beau-frère Falcon Alleman ;

Jacques, chanoine et comte de Lyon, curé de Saint-Etienne ;

Louis, qui ne fut pas marié ;

Pierre, qui suit, héritier par le dernier testament de son père ;

François, auteur de la branche des seigneurs de Suzy ;

Françoise, mariée en 1508 à Falcon Alleman, chevalier, seigneur de Rochechinard et d'Entezieu, fils de Hennequin Alleman, seigneur desdits lieux, et de Catherine de Clermont-Montezon ;

Antoinette, abbesse de Sainte-Claire d'Annonay ;

Jeanne, religieuse avec sa sœur.

XI<sup>e</sup> degré

*Pierre I<sup>er</sup> d'Urgel*, baron de Saint-Priest et de Saint-Etienne de Furan, chevalier de l'ordre du Roi et premier gentilhomme de sa chambre, avait été destiné à l'Eglise par le premier testament de son père, mais Jean, son aîné, s'étant fait ecclési-

(1) Cet historien cite constamment les d'Urgel et les Saint-Priest, l'on y trouvera sur eux des détails très intéressants.

XI<sup>e</sup> degre

tique, Gabriel, son père, changea de volonté et le fit héritier.

Il eut pour femme Benoîte de Clermont-Geyssan qui lui donna une belle et nombreuse famille, dit Le Laboureur.

Il eut en effet :

Antoine, chevalier de l'ordre du roi, qui forma la branche des seigneurs de la Foulhouse, la seule qui ait subsisté jusqu'à nos jours.

Jean, chevalier de l'ordre du roi, « suivant la cournette de Monseigneur le duc de Nemours », se retira auprès de son père faible et cassé de vieillesse qui lui donna tous ses biens par acte du 6 août 1569, à la suite de quoi il devint seigneur de Saint-Priest. Il fut nommé, le 16 novembre 1569, par Charles IX, gentilhomme ordinaire de sa chambre ; il épousa Catherine Mitte de Miolans, le 25 août 1571, et décéda seigneur de Saint-Priest avant 1576 (Testenoire-Lafayette), sans postérité légitime. Il s'était signalé comme combattant dans les rangs de l'armée catholique à Saint-Denis, Montcontour, Annonay, où il commandait cent hommes d'armes sous les ordres de son cousin, le baron de Saint-Chamond.

Gabriel, maréchal des logis dans la compagnie d'ordonnance du seigneur d'Urfé, mourut non marié ;

Aymar, héritier de Jean, qui suivra à sa place ;

Pierre, curé de Saint-Etienne, suivit à Rome son parent le cardinal de Tournon et mourut aussi avant son père ;

Louis, qui fut protonotaire apostolique ;

Anthoinette, mariée à André de Sarron, seigneur des Forges, de Sivry et autres places ;

Marguerite, abbesse de la Séauve-Benoïste ;



AI<sup>r</sup> degré

Claude, nommée dans le testament de son père, morte avant d'être mariée ,

Marie, religieuse et prieure de la Baume

Ajoutons que Pierre termina les difficultés qui existaient entre les seigneurs de Saint-Priest et les habitants de Saint-Etienne par une transaction passée, le 17 décembre 1534, par devant le notaire Benoît Ponthus, entre lui, Pierre de Saint-Priest, seigneur de Saint-Etienne, et les consuls et habitants de cette ville.

Il testa en 1538, puis fit le partage de ses biens en 1569.

Il eut la douleur de voir Saint-Etienne occupé par les troupes protestantes alors que ses fils étaient aux armées. Trop faible et trop vieux, il dut assister impuissant à cette occupation du haut de son château, sans pouvoir l'empêcher.

AII<sup>e</sup> degré

*Antoine d'Urgel, baron de Saint-Priest*, chevalier de l'ordre du roi, fut fait héritier par le testament de son père en date du 15 mai 1538; il dut être plus tard associé à la seigneurie, ce qui explique qu'il ait porté le titre de baron de Saint-Priest, quoiqu'il soit mort avant son père. Il épousa Claude de Richerand et passa son contrat, reçu par M<sup>c</sup> Fromage, notaire, le 27 mai 1537

Il mourut assassiné, quinze ans après son mariage, par les sieurs de Bayast qui avaient signé à son contrat.

Un arrêt des juges de Forez porta condamnation, en 1552, contre ses meurtriers.

Il eut de son mariage :

Pierre, qui suit ;

Autre Pierre ou François? que Poncez cite

II<sup>e</sup> degré comme percevant des rentes sur un moulin à Sarras.

III<sup>e</sup> degré *Pierre II de Saint-Priest* (1), capitaine-châtelain et seigneur en partie de la Foulhouse, épousa, le 3 novembre 1570, Louise de Roissieu ; il fut un des acteurs de la fameuse affaire de 1584 que l'on lira aux notes, fut condamné, puis absous, et vint s'établir à Sarras, en Vivarais, où il testa le 3 août 1614.

Il eut pour enfants :

Pierre, religieux de l'abbaye de Saint-Chaffray, commendataire du prieuré de Saint-Julien-en-Velay ;

Henri, mort sans postérité ;

Jean, qui continua la descendance ;

Charles, nommé au testament de son père :

Marguerite ;

Catherine, mariée à noble Pierre de Favet.

I<sup>e</sup> degré *Aymar d'Urgel*, baron puis marquis de Saint-Priest, premier baron de Forez, etc. 2<sup>e</sup>, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de son ordre, combattit vaillamment dans les rangs des troupes catholiques et devint l'ami du duc de Nemours et de Henri de Navarre, plus tard Henri IV, qui l'estimait beaucoup. Il avait,

(1) Le nom de Saint Priest devenant le vrai nom patronymique de cette branche nous ne donnerons plus à ses membres le nom de d'Urgel, jusqu'à ce qu'ils le reprennent eux-mêmes dans les actes. Il y a bien longtemps, d'ailleurs, qu'à l'époque dont nous parlons, leurs ancêtres avaient adopté le nom habituel de Saint-Priest bien qu'ils se tiennent et que l'on continue toujours à les tenir pour des d'Urgel.

(2) Ce titre devait appartenir de tout temps à la baronnie de Saint Priest, la plus forte et la plus importante du Forez. Nous ne pensons donc pas que ce soit une distinction donnée par un roi de France.



XII<sup>e</sup> degré *liv*

en effet, au moment de la ligue, quitté ce parti pour embrasser celui des royalistes).

Il épousa, le 19 février 1576, Catherine de Polignac, fille de feu François dit Armand, vicomte de Polignac, et de Philiberte de Clermont.

Huit ans après, le 31 mars 1584, Aymar et Pierre de Saint-Priest son neveu blessèrent à mort Antoine d'Augerolles et son fils dans une rencontre sur les confins des seigneuries de Saint-Priest et de Roche-la-Molière.

Cette aventure attira de grandes calamités sur la maison de Saint-Priest. Aymar et Pierre furent d'abord condamnés, mais Henri III leur accorda presque aussitôt des lettres de rémission pour les peines corporelles qu'ils avaient encourues.

Catherine de Polignac, après plusieurs procès avec la veuve d'Antoine d'Augerolles, arriva à un accommodement avec elle passé à Lyon, le 17 octobre 1596.

Nous devons ajouter que l'acte de rémission d'Henri III « remet et pardonne à Aymar et à Pierre de Priest, le fait et cas, objet de leur requête, ainsi que toute peine corporelle et autre qui pourrait être encourue pour raison d'icelui; met à néant tout jugement et sentence contraires, éteint et efface toute note d'infamie, à la charge toutefois de satisfaire à partie civile, si fait n'a été, si elle y eschet »; il empêcha par conséquent que la peine de mort fut exécutée en réalité et en effigie, mais nous voyons cependant, à partir de ce moment-là, Catherine de Polignac exercer toute l'administration des biens de la maison de Saint-Priest comme tutrice et curatrice de ses enfants, jusqu'à ce que Louis de Saint-Priest, son fils puisse l'exercer lui-même.

Aymar et son neveu Pierre obtinrent par la suite en 1600, du roi Henri IV, en reconnaissance de leurs services, remise des amendes qu'ils avaient encourues

De son mariage avec Catherine de Polignac, Aymar eut six enfants :

Louis, qui suit ;

Charles, qui fut commandeur de Malte et qui périt à la prise de Sousse en Barbarie ;

Françoise, abbesse de la Séauve ;

Jeanne, sous-prieure de ce monastère ;

Diane, femme du seigneur de Salère en Auvergne, du nom de Serment ;

Antoinette, qui épousa Claude de Chalus, chevalier, seigneur d'Orcival, et dont le fils Gilbert fut l'héritier de son oncle, Louis de Saint-Priest.

*Louis d'Urgel, marquis de Saint-Priest et de Saint-Etienne de Furan, baron de Couzan, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de son ordre, épousa le 17 février 1603, à l'âge de 24 ans, Marguerite de Lévis qui lui apporta 20.000 écus de dot et des terres ; elle était fille de Jacques, baron de Couzan, de l'illustre maison de Lévis, et de Paule de Gaste et se trouvait être sa cousine. Il hérita de la famille de sa femme de grands biens et entr'autres des baronnies de Couzan et de Boen.*

Il eut un fils, Armand ou Aymar, mort jeune.

Le marquis de Saint-Priest habita alternativement son château de Saint-Priest et Paris.

« Messire Louis de Saint-Priest, fils d'Aymar, dit l'abbé Chauve dans sa chronique manuscrite, paraissait avec avantage à la cour de Louis XIII. Ce jeune homme était de bonne mine et avait

XIII<sup>e</sup> degré bis

bien fait ses exercices dans les académies en qualité de gentilhomme. Son père était un ami du duc de Nemours, très considéré dans ce temps-là. On croit que c'est à l'aide de cette protection que Louis de Saint-Priest fut choisi par la cour pour être un des quatre barons qui furent envoyés sur les frontières du royaume pour recevoir Anne d'Autriche, infante d'Espagne, que Louis XIII, déclaré majeur en 1615, devait épouser. L'infante fut conduite par les quatre barons jusqu'à Bordeaux où le roi de France l'épousa solennellement. »

Louis de Saint-Priest épousa, en secondes noces, Isabeau de La Rochefoucauld-Langeac, par contrat passé devant M<sup>e</sup> Prohet, notaire, le 5 juillet 1630.

Ayant perdu l'espoir d'avoir un fils, il fit donation universelle de ses biens, le 26 août 1641, à Gilbert de Chalus, alors à Paris, fils aîné de sa sœur Antoinette et de feu Claude de Chalus, à l'exclusion de ses cousins, les Saint-Priest de Suzy et les Saint-Priest de la Foulhouse, « mais avec un si mauvais succès, ajoute Le Laboureur, qu'il fut contraint de se pourvoir contre le donataire de qui il n'était pas traité comme il se l'était promis ; il fut débouté de ses prétentions, ce qui le fit mourir de chagrin de voir son héritage entre les mains de ses ennemis. »

Il testa en 1647 en faveur de son neveu François de Salers et mourut en 1654. Sa veuve, Isabeau de La Rochefoucauld le suivit au tombeau le 20 octobre 1656.

XIV<sup>e</sup> degré

*Jean II de Saint-Priest, seigneur de la Foulhouse, institué héritier par son père Pierre II, passa une grande partie de sa vie au service. En*

XIV<sup>e</sup> degie 1616, il servait sous les ducs de Guise et de Nemours avec trente hommes d'armes, il servit aussi comme volontaire dans le régiment du comte d'Harcourt; en 1628, il était capitaine de cent hommes d'armes sous le duc de Ventadour pour le service du roi contre les rebelles du Vivarais

Il avait épousé, le 3 novembre 1622 (contrat passé devant M<sup>e</sup> Fourès notaire royal à Andance), Claudine du Pont, fille de Paul du Pont, seigneur de Munas et d'Elisabeth de Barjac de Pierregourde.

De ce mariage, il laissa :

Pierre, qui suit ;

Paul qui testa en 1671 ;

Jeanne, mariée, le 15 juillet 1665, à Louis de Mialhet, seigneur de Laborie ;

Françoise, et deux autres filles, l'une religieuse à Tournon, l'autre à Annonay.

XV<sup>e</sup> degie *Pierre III de Saint-Priest*, seigneur de la Foulhouse, Châteauneuf de Vernoux, etc , épousa, le 12 février 1654, Louise de Gordon, fille de Claude de Gordon de Bologne et de feu Louise de Barjac de Pierregourde.

Il fut maintenu dans sa noblesse avec son frère Paul par M. du Gué, intendant en Lyonnais, comme il appert d'un certificat dudit intendant, le 31 octobre 1667, et par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 29 janvier 1669.

Il testa à Sarras, en 1688, laissant pour enfants :

Jean, qui suit ;

Louis, auteur de la dernière branche subsistante, qui suivra ;

Marie-Louise, mariée à Rene de Brenas, seigneur de Carret et d'Oriol.

XVI<sup>e</sup> degré

*Jean III de Saint-Priest de la Foulhouse*, seigneur de Châteauneuf, du Buisson, etc., épousa en 1691, à Valence, Anne-Barbe du Chesnoy, fille de Gabriel, seigneur de Blanzay en Lorraine. Il fut déclaré héritier de son père, par testament passé à Sarras, le 20 septembre 1688, où tous ses cadets sont rappelés.

Il eut pour enfants :

Charles, qui suit ;

Jean, mort non marié ;

Françoise, mariée à M de Beusemblant de Cibat ;

Marie-Claire, religieuse à Tournon, le 20 novembre 1723.

XVII<sup>e</sup> degré

*Charles de Saint-Priest de la Foulhouse*, seigneur de Châteauneuf, du Buisson, de la Gardelle, etc., né le 20 mars 1695, fit les dernières campagnes de Louis XIV, fut grièvement blessé et reçut, à cette occasion, une pension et l'office de commandant pour le roi à Sarras, Châteaubourg et autres places, office dont il ne se démit qu'en 1779, à l'âge de 84 ans.

Il épousa, en 1727, Marie-Anne Demeure, fille de noble François Demeure, seigneur de Mormont, et de Marie-Anne de Colonjon, fille elle-même de Gabriel de Colonjon, seigneur du Chambon et de Marie de Giroud.

Charles de Saint-Priest mourut, en 1786, à Tournon, ne laissant qu'une fille :

Catherine de Saint-Priest, qui suivra plus loin.

XVI<sup>e</sup> degré bis

*Louis de Saint Priest de la Foulhouse*, seigneur de Châteauneuf (1), Bourville etc., s'établit à

(1) Cette qualification que nous voyons sur les actes n'est certainement pas exacte, il faudrait *co-seigneur*.

Annouay par son mariage, en 1686, avec Charlotte de Bouliou de Charliou, fille de Louis de Bouliou, seigneur de Charliou, maintenu dans sa noblesse par M de Bezons, et de Jeanne de Garnier de Saint-Laurent.

Louis de Saint-Priest servit dans l'armée comme ses ancêtres Il était cornette en garnison à Philipsbourg lorsqu'il fut nommé à une sous-lieutenance dans le régiment du Dauphin, le 1<sup>er</sup> septembre 1676.

De son mariage sont issus :

Etienne-Gabriel, né à Annouay, le 3 janvier 1688, qui suit ;

Jean, né en 1696, chanoine et comte de Saint-Chef, chapitre noble du diocèse de Vienne ;

Louis, né le 11 novembre 1701, aussi chanoine et comte de Saint-Chef,

Charles-Alexandre, né le 18 octobre 1702, moit officier, non marié ;

Jeanne, affiliée à la congrégation de Saint-Joseph de l'église d'Annouay, le 23 mai 1718 ;

Marie, née le 26 novembre 1703, qui testa à Saint-Montant, le 15 janvier 1730.

*Etienne-Gabriel de Saint-Priest*, seigneur de Châteauneuf, de Bourville, coseigneur de Saint-Montant (1), etc..., lieutenant de cavalerie au régiment de Royal-Roussillon, épousa la belle Magdeleine Devès, fille unique de feu Jean Devès, procureur au présidial de Nîmes et de Magdeleine Coupa (le 2 novembre 1718).

Son mariage le fixa à Saint-Montant. Il en eut :

(1) La famille du Sault ou Dussault possédait une partie plus considérable de la seigneurie de Saint-Montant que les autres co seigneurs et en prenait le nom



XVII<sup>e</sup> degre

Louis-Etienne, né en 1719, mort jeune.

Madeleine-Catherine, née en 1722 ;

Gabriel-Antoine, né en 1723, lieutenant de cavalerie au régiment de Royal-Roussillon. qui mourut des fatigues de la guerre à la retraite de Prague ;

Etienne-Claude, né le 28 février 1725, cité au testament de sa mère ; il était à l'armée, et celle-ci n'en avait point eu de nouvelles depuis huit ans, lorsqu'elle le rappela dans son testament, en lui léguant une somme de 3.500 livres ;

Etienne-Hilaire, qui suit ;

Anne-Catherine, née en 1729.

XVIII<sup>e</sup> degre

*Etienne-Hilaire de Saint-Priest de Châteauneuf*, etc..., qualifié comte d'Urgel, fut brigadier aux gardes du corps du Roi et chevalier de Saint-Louis. Il prit part aux assemblées de la noblesse de 1788 et 1789

Il s'était marié, le 3 septembre 1759, avec Suzanne-Eulalie de Quintin, dont il eut :

Jean-Claude-Joseph, qui suit ;

Augustin-Louis, appelé d'abord Bourville, puis d'Urgel, qui fut garde du corps du roi d'Espagne au moment de l'émigration ; il prit sa retraite, sous la Restauration, comme chef d'escadrons de cavalerie et chevalier de Saint-Louis ; il n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec M<sup>lle</sup> Hortense de Drivet de Ladernade ,

XIX<sup>e</sup> degre bis

Louis-Auguste-Philibert, baron de Saint-Priest, (autorisé par Louis XVIII à relever ce titre), était entré dans la marine très peu de temps avant la Révolution ; il émigra à l'armée de Condé sur le Rhin, puis rentra en France et devint capitaine de vaisseau, commandeur de l'ordre de Charles III



XIX<sup>e</sup> degré  
d'Espagne, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur ; il avait commandé en chef devant Cadix ; il prit sa retraite en 1830, laissant de son mariage avec Mademoiselle de Quintin de Beauvert :

XX<sup>e</sup> degré bis  
Auguste, baron de Saint-Priest, capitaine d'infanterie et officier de la Légion d'honneur à vingt-huit ans, avec deux citations à l'ordre de l'armée, tué malheureusement devant Sébastopol, laissant une jeune veuve sans enfants, la baronne de Saint-Priest, née Le François de Giverny ;

Pauline, mariée au marquis de Fontanelli, dont les comtesses Santucci et Spalletti et la marquise Fonti ,

Noemie, non mariée.

XIX<sup>e</sup> degré  
*Jean - Claude - Joseph, comte de Saint - Priest d'Urgel*, brigadier aux gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, fut assez heureux pour passer la Révolution à Saint-Montant. au milieu de populations que n'avaient pas troublées les principes nouveaux, et dont il resta le maire et le protecteur durant cette sombre période

Il avait épousé, en 1790, Mademoiselle Celeste de de Roquard, dernière de son nom et de sa maison, l'une des premières du Comtat, après la mort de son oncle, l'amiral de Roquard de Saint-Michel, en 1818. Elle était fille de Joachim de Roquard, capitaine des vaisseaux, du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de demoiselle Jeanne-Françoise Barbé des Planes, d'une famille d'origine bretonne établie à l'île Bourbon

Ce mariage le fixa à Bollène où il mourut en 1821 laissant :

Eugène-Joseph-Hilaire, qui suit ;

XIX<sup>e</sup> degré

Léonice, mariée à M. Damase de Portalis, des barons des Luquets, morte religieuse aux dames du Sacré-Cœur où elle était avec sa fille unique ;

Eugénie, morte jeune ;

Amynthé, mariée à M. de Néry du Blagnat, dont un fils qui n'a pas eu postérité ;

Clary, sans postérité ;

Céleste, mariée à M. de Saint-Geniès, sans postérité

XX<sup>e</sup> degré

*Eugène-Joseph-Hilaire, comte de Saint-Priest d'Urgel*, né en 1792, entra très jeune à l'armée et fit les campagnes du premier empire ; il assista au siège de Saragosse et était capitaine et chevalier de la Légion d'honneur à vingt un ans. Il se maria à Bollène, en 1821, avec Mademoiselle Amélie de Faucher ; malheureusement sa santé ne lui permit pas de rester à l'armée , il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1829 et mourut en 1856, ayant eu de son mariage :

Hippolyte, mort en enfance ;

Raoul, reçu aux pages de Charles X, lieutenant de cavalerie, mort au moment de l'expédition de Crimée, en 1854 ;

Fernand, qui suit ;

Caroline, mariée au baron Edouard d'Uston de Villeréglan.

XXI<sup>e</sup> degré

*Fernand-Victor-Amédee, comte de Saint-Priest d'Urgel*, a épousé mademoiselle Marie Poulin, fille de M. Etienne Poulin et de mademoiselle Célestine de Teissier de Cadillan.

Il a eu de son mariage :

Etienne, mort non marié en 1891 .

Charles, né en 17 6

Degrés généalogiques des autres branches  
de la maison d'Urgel-Saint-Priest

---

BRANCHE DE LA CHABAUDIÈRE

(Cinq points d'or équipolles à quatre d'azur, à la bordure  
de gueules )

V<sup>e</sup> degré  
La Chabaudière *Hugues d'Urgel, seigneur de la Chabaudière*, fils cadet de Josserand I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, épousa Isabeau de Saint-Symphorien, fille de Girin de Saint-Symphorien et de la fille de Foulques Gueric, chevalier, chambellan du comte de Forez, dont il eut :

Hugues, qui continua la postérité ;

Josserand, curé de Saint-Etienne, qui testa en 1348 ; Le Laboureur rapporte son testament dans lequel il fait les pauvres de Saint-Etienne ses héritiers.

Paule, femme de Hugues de Chauran, ou plutôt de Chana, dont les deux filles héritent de six florins d'or de leur oncle Josserand ;

Isabelle, à qui Josserand, son frère, laisse aussi dix florins d'or.

V<sup>e</sup> degré  
La Chabaudière *Hugues II d'Urgel, seigneur de la Chabaudière*, chevalier, fit la foi et hommage de ses maisons de la Tour-en-Jarcez, le 26 avril 1334. Josserand, son oncle, lui laissa cinquante florins d'or par son testament dont il le fit exécuteur avec Humbert, son

VI<sup>e</sup> degré  
La Chabaudière

filz, damoiseau, et messire Etienne de Turnen, prieur de Saint-Paul.

Hugues testa en 1352, laissant six enfants d'Isabeau du Verney, sa femme :

Humbert, qui suit ;

Hugues, chevalier de Rhodes ;

Bertrand, moine de Valbenoîte, témoin du testament de son oncle, le curé de Saint-Etienne ,

Anne, femme de Guillaume de Buenc, filz de Pierre, seigneur de Mirigna. Son oncle lui légua six florins d'or ;

Béatrix ou Isabeau, mariée à Pierre de Chavannes, qui hérita aussi de six florins d'or de son oncle :

Clémence, mariée à Guillaume de Chaulchoir, seigneur de Bussardent.

VII<sup>e</sup> degré  
La Chabaudière

*Humbert d'Urgel, seigneur de la Chabaudière*, chevalier, fut substitué à tous les biens de Saint-Priest et de Saint-Chamond par la dernière disposition de Briand d'Urgel, seigneur desdits lieux, son cousin. Il fut nommé exécuteur de cet acte daté du 12 août 1377 avec l'abbé de Valbenoîte.

Il épousa Margot Girine, fille de Pernet Girin, seigneur de Chaignon et de Gigonne Aibraud. Il en eut :

Pierre, seigneur de la Chabaudière, qui n'eut point de lignée ;

Guillaume, d'abord chanoine et comte de Lyon, qui suit ;

Anne, dont on n'a rien appris ;

Guillemette, mariée dans la maison de Bochaille, en Bresse.

VIII<sup>e</sup> degré  
La Chabaudière

*Guillaume d'Urgel* quitta l'Eglise, voyant son frère sans enfants, et se maria avec une femme dont

le nom n'est pas resté mais qui lui donna un fils : Hugues.

*Hugues d'Urgel, seigneur de la Chabaudière*, épousa Catherine de Sainte-Colombe, fille de Guillard, seigneur de Sainte-Colombe et de Catherine de Monteux, dame de Saint-Priest-la-Roche. La dot de Catherine de Sainte-Colombe fut de mille florins d'or. Pierre d'Urgel, oncle d'Hugues, lui donna, en faveur de ce mariage, le domaine de la Roche au territoire de Saint-Rembert en 1402

De cette alliance, naquirent deux fils : Gérard et Hugonin, qui suivent.

*Gérard d'Urgel, seigneur de la Chabaudière*, laissa une fille d'une alliance inconnue. Elle s'appelait Jeanne, et fut mariée à Jacquemet Arod, seigneur de la Forest.

*Hugonin d'Urgel*, frère de Gérard, eut en partage les biens de la Tour-en-Jarez Il épousa Philippine Vert en 1428, dont il eut une fille, Marguerite d'Urgel

(Ces degrés ont été pris sur les *Masures de l'Isle-Barbe*)

#### BRANCHE DE SAINT-CHAMOND

(d'argent a la fasce de gueules parti d'azur, avec diverses écartelures )

*Guichard de Saint-Priest, baron de Saint-Chamond*, hérita de son père des titres et biens de la maison de Jarez dont il prit les armes brisées d'une fasce de gueules. On ne vit plus les points équipollés des d'Urgel que dans les écartelures. Il

VIII<sup>e</sup> degré  
Saint Chamond

épousa, vers 1370, Marguerite de Montchal, veuve de Jean de Lavieu, seigneur de Roche-la-Molière. Elle lui apporta la baronnie et le château de Thorenc.

Il se distingua dans les combats qui remplirent les règnes de Charles V et de Charles VI, et fut établi, par lettres royales en date du 18 juin 1387, capitaine et garde de la ville de Lyon, avec des émoluments fixés au chiffre de 250 écus d'or.

Il laissa :

Antoine, mort avant son père ;

Jean, qui lui succéda ;

Un autre fils, qui fut chevalier de Malte, grand prieur de Rome, et, en 1428, amiral de l'ordre.

Dauphine, qui épousa, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, Briand de Polignac, seigneur de Saint-Agrève.

IX<sup>e</sup> degré  
Saint Chamond

*Jean de Saint-Priest, baron de Saint-Chamond, etc...*, succéda à son père en 1403. Il se comporta dans les guerres du temps en loyal et vaillant chevalier et eut l'honneur d'assister au sacre du roi Charles VII, où il est nommé le premier après les princes.

Il épousa Guillemette de Mello, fille de Jean de Mello, seigneur de Saint-Parise et de Marguerite de l'Espinasse, dame de Grisy. Philiberte de Mello, sa sœur, avait épousé Guy, baron de Saint-Priest, veuf de Maragde de la Roue : Jean devenait ainsi le beau-frère de son oncle.

Il mourut en 1441, laissant :

Léonard, qui lui succéda ;

Jeanne, qui épousa Imbert de la Tour, seigneur de Vinay en Dauphiné et de Montagny ;

Germaine, mariée, en 1426, à Louis de Saint-

Piest, dit Maréchal, seigneur d'Espinac ; elle eut dix enfants et son mari se remaria avec Louise de Joyeuse ;

Marguerite, épouse d'Antoine de Clermont, seigneur de Chaste ,

Marie, probablement mariée à Philippe de Tholigny, puis religieuse.

*Léonard de Saint-Priest, baron de Saint-Chamond*, premier baron de Lyonnais, etc., chambellan du roi Charles VIII, le 11 février 1453, avec pension annuelle de 300 livres. épousa Anne de Lastic Il eut à subir un procès de Charles I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, « pour avoir voulu conduire les nobles de Forez à la guerre, au service du Roy, bien qu'ils dussent aller sous la bannière du duc de Bourbon, comte de Forez », ce qui marque bien son influence prépondérante sur la noblesse de la province. Il testa en 1491, à Lyon, avant d'aller à la guerre, appelé par le roi de France, qui s'app préparait à ouvrir campagne contre Charles le Téméraire.

Il laissa les enfants qui suivent :

Yves, qui succéda à son père ;

Jean, qui succéda à Yves ;

Théodore, élu abbé de Saint-Antoine-de-Viennois, prieur commendataire de Saint-Julien-en-Jarez, abbé de Saint-Mansuy de Toul, commandeur de la commanderie de Saint-Antoine de Lyon, etc... Il fut recherché par tous les grands du royaume, par l'Empereur et par le Pape lui-même Pic de la Mirandole lui fit présent d'un manuscrit contenant sept lettres de saint Antoine. Il fut délégué en Lorraine par Léon X. L'empereur Maximilien lui accorda ses faveurs ; il devint le con-



X<sup>e</sup> degré  
Saint Chamond

seiller favori du duc René de Lorraine et l'ami intime de son fils, le duc Antoine II mourut à Nancy, le 28 décembre 1527 et fut inhumé à Pont-à-Mousson, dans la commanderie de son ordre.

Pétronille ou Péronnette, abbesse de Sainte-Claire d'Annonay, en 1485 ;

Anne, aussi religieuse

Léonard nomme aussi dans son testament un autre fils, Jean, bâtard de Saint-Chamond, qu'il emmène guerroyer avec lui et dont il veut que les restes, s'il vient à succomber dans quelque bataille, reposent à côté des siens, s'il revient sain et sauf, il sera l'un des conseillers d'Anne de Lastic.

Léonard mourut-il dans la guerre de Bourgogne, ou la trêve de Soleure lui permit-elle de rentrer chez lui ? Toujours est-il que, Yves, son fils aîné, était, en 1481, baron de Saint-Chamond

XI<sup>e</sup> degré  
Saint Chamond

*Yves* fut baron de Saint-Chamond très peu de temps ; il mourut sans postérité, laissant comme successeur :

*Jean II de Saint-Priest-Saint-Chamond*, seigneur et baron de Saint-Chamond, Montchal, Thorenc, etc..., se trouva très activement mêlé aux guerres d'Italie, et fut premier écuyer de la reine Anne de Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, etc...

Il se maria trois fois et eut vingt et un enfants, les filles étant en plus grand nombre. Il fut d'abord uni, en 1487, à sa cousine Jeanne de Tournon (1), fille de Jacques II de Tournon et de

(1) Elle était la sœur de Just I, seigneur de Tournon, de François, cardinal de Tournon, archevêque de Lyon de Charles, évêque de Rodez, de Gaspard, évêque de Valence, de Christophe, marié à Catherine d'Amboise, d'Antoinette, mariée à Jacques de Laire, seigneur de Cornillon, de Louise, mariée à Jacques de Lévis, seigneur de Chateaufort, de Blanche, épouse de Raymond d'Agoult, comte de Sault, et remariée à Jacques de Coligny, seigneur de Chastillon

M de rre  
Saint Chamond

Jeanne de Polignac Jeanne mourut environ douze ans après son mariage, après avoir donné à son mari onze enfants Le 17 octobre 1500, Jean épousa Louise d'Agoult de Sault, veuve d'Etienne de Poysieu, qui lui donna une fille Enfin, Louise de Saulx étant morte vers 1519, il se remaria une troisième fois, en 1520, à Anne de Gaste-Lupe, dame de la Barge et veuve de François de Joyeuse, sire de Bouthéon, qui lui donna encore neuf enfants.

Il testa le 18 mars, ancien style, et fut enterré avec ses ancêtres, en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Saint-Chamond.

Nous retiendrons du premier lit :

Claude, qui mourut tué au siège de Fontarabie en 1521. sans postérité Il avait épousé la belle-fille de son père, Jeanne de Joyeuse, fille de François et d'Anne de Gaste.

Gabrielle, mariée, en 1505, à Guillaume d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux et de Curys. Elle fut la mère d'Antoine d'Albon, abbé de Savigny et de l'Isle-Barbe, archevêque d'Arles, de Lyon, primat des Gaules

Louise, née en 1494, abbesse du couvent de Notre-Dames-des-Anges, à Saint-Just (aujourd'hui dans le canton de Pont-en-Royans, Isère). Elle fut autorisée en 1556, par Henri II, à résigner sa charge en faveur de sa nièce Gabrielle. Elle mourut en 1570

Du second lit, une fille :

Anne de Saint-Priest-Saint-Chamond, fiancée à huit ans et mariée cinq ans après, le 13 novembre 1513, à Louis Adhémar de Monteil, baron puis comte de Grignan, lieutenant-général du roi en Provence, en Lyonnais, surintendant des galères

et vaisseaux de France, conseiller et chambellan du roi, ambassadeur à la diète de Worms et à Rome.

Anne avait en dot 5.000 écus d'or donnés par son père et son oncle, des robes et habits nuptiaux, des biens en Franche-Comté et en Bourgogne. Elle n'eut pas d'enfants de son mari, en qui s'éteignit l'illustre maison des Adhémar de Monteil

Il mourut le 15 novembre 1558, en lui donnant un important douaire, et laissant tous ses biens, à défaut d'héritiers de son nom, à son parent, François de Lorraine, duc de Guise (1).

Du troisième lit :

Christophe, héritier universel de son père, qui suivra ;

Antoine, qui reçut de son père le château et la seigneurie de Montchal, prit le nom de baron de Montchal, devint capitaine célèbre dans les guerres de Piémont où il s'acquit beaucoup de renommée. Il se distingua, en 1555, au tournois entre Nemours et Pescaire, près d'Asti. Il prit mal en revenant de Rome au mois d'octobre 1557, avec les ducs de Guise et d'Aumale, et mourut à Annonay où il fut enterré aux Célestins.

Jean de Saint-Priest-Saint-Chamond, qui fut appelé plus tard le capitaine de Saint-Romain et qui est resté l'une des figures les plus curieuses de son temps. D'un esprit extrêmement distingué et cultivé, il ne tarda pas à être nommé chanoine et comte de Lyon (26 août 1540), et à être pourvu de

(1) Environ un siècle plus tard d'abord une, puis plusieurs familles ont revendiqué l'honneur de se rattacher aux Adhémar de Monteil. Quoi qu'il en soit de leurs prétentions, elles en ont régulièrement et noblement porté le nom et les armes.

plusieurs prieurés et abbayes. Il fut promu, en 1551, à l'archevêché d'Aix (les bulles en coûtèrent, paraît-il, à Rome 1.000 écus-sol), mais son esprit s'inclina du côté de la Réforme au moment où l'on parlait de lui pour le cardinalat et. après avoir prononcé en chaire un discours scandaleux le jour de la Noël 1562, il n'hésita pas à embrasser le parti de la religion réformée. Il épousa Claude de Fay, paraît-il, « la plus belle femme de son temps », appartenant à une illustre famille à laquelle il était allié et dont les membres avaient pris violemment le parti huguenot. Il était à Paris au moment de la Saint-Barthélémy et fut sauvé par le duc de Guise. Il fut élu alors chef des protestants de Nîmes, de l'Uzège, des Cévennes du Vivarais et commandant général de leurs troupes en Languedoc et Vivarais ; il prit Nîmes, Annonay, Aigues-Mortes et se montra aussi bon général que bon administrateur. Il se souvint sans doute de son caractère épiscopal dans ses diverses campagnes militaires, car il y prohiba et y empêcha toujours les meurtres et les pillages, à l'encontre de son frère Christophe, comme on le verra plus loin. Les deux frères, également bons généraux, commandant les parties adverses dans les mêmes provinces, purent éviter, par miracle, de se rencontrer. La paix de Pézenas assura à Saint-Romain divers avantages, les revenus de l'évêché de Béziers et le gouvernement d'Aigues-Mortes. Il mourut à Avignon, le 25 juin 1578, de mort violente.

Anne, dite la Jeune, épousa Antoine Mitte de Chevrières, seigneur de Cuzieu en Forez, fils de Louis II et de Madeleine de Crussol.

*Christophe de Saint-Priest Saint-Chamond,*

VII<sup>e</sup> degré  
Saint Chamond

seigneur et baron de Saint-Chamond, Thorenc, Montchal, Andance, l'Orme, la Barge, la Bastie de Paveisin, Septème, Dième, Hauterive, etc..., gouverneur et lieutenant général du Lyonnais, Forez et Vivarais, général des troupes catholiques dans ces provinces, conseiller d'Etat et privé de Henri III, chevalier de son ordre et gentilhomme de sa chambre, etc..., fut l'un des plus grands et plus illustres seigneurs de son époque.

Il était né en 1520 et succéda à son père en 1534. Il obtint, en 1540, la main de Gasparde de Lettes de Prez, fille d'Antoine, seigneur de Montpezat, maréchal de France et de Liette du Fou (le frère de Gasparde, Melchior de Lettes des Prez, fut marié à Henrye de Savoie, marquise de Villars et n'eut qu'un fils, Henri, qui épousa Suzanne de Grammont).

Christophe fut de bonne heure initié au métier des armes et était, en 1543, mestre de camp de mille hommes de la légion du Languedoc. En 1550, il assistait à Londres à la prestation de serment de Henry VIII, le lendemain de sa réception du collier de l'ordre de Saint-Michel. L'année suivante, il alla servir en Piémont avec cent cheveu-légers que lui avait donnés le roi, sous les ordres du maréchal de Brissac. Peu après, son caractère batailleur, s'exerçant aussi chez lui, faisait, selon la chronique du temps, mourir sa femme de chagrin. Elle lui laissait quatre enfants que nous trouverons plus loin. Christophe se remaria à Avignon, en 1554, à Louise d'Ancezune, qui était en partie héritière des biens de Caderousse. Il y avait, paraît-il, à leur entrée solennelle à Saint-Chamond plus de deux mille hommes, tant à pied qu'à cheval. Il retourna en Piémont et dirigea une



M. de  
Saint Chamond

expédition contre le duc d'Albe, gouverneur du Milanais, dont il ravagea le pays.

En 1557, il reçut l'ordre de rassembler toute la noblesse et toutes les troupes pour garder Lyon. En 1560, il fut élu député de la noblesse à Lyon pour assister aux Etats généraux convoqués à Meaux. En 1562, il assista au siège de Lyon avec deux cents cheveu-légers et en octobre de la même année, il prend, brûle et pille Annonay avec 12 ou 15.00 hommes amenés du Forez. La ville s'étant rendue de nouveau aux huguenots, il revint y mettre le siège le 10 janvier 1563. et la saccagea complètement ; il faut bien avouer que ses troupes y commirent de nombreuses cruautés ; la même année, il prit aussi la Chaise-Dieu.

Il est à noter, comme nous l'avons d'ailleurs déjà fait, que lorsque Saint-Romain, le frère de Christophe, prit Annonay, il empêcha au contraire tout pillage et tout excès, gardant ainsi, malgré son apostasie et les mœurs du temps, la douceur qui sied à un membre de l'Eglise

En 1567, Christophe, déjà nommé à cette époque le fléau des huguenots, se trouve à Lyon chargé de repousser les religionnaires qui avaient dirigé une entreprise contre cette ville Charles IX le fait capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. En 1568, il guerroye en Auvergne et détruit les bandes protestantes. Il va ensuite à Tournon, pille et rançonne de nouveau Annonay. Entre temps, il remet à Jacques d'Urfé le collier de l'ordre du roi. Le Laboureur raconte qu'il refusa au roi de Navarre (Henri IV), à cause de sa religion, des chiens épagneuls, d'une race créée par son père Jean de Saint-Chamond. En 1574, étant gouverneur et lieutenant général en Viva-

rais, il prit Peyraud et remit le siège devant Annonay. Il prit, en 1575, La Rivoire et Andance et réassiégea Annonay, sans pouvoir le reprendre. Ayant perdu tout espoir de postérité et n'ayant plus qu'une fille religieuse, il obtint à Rome la permission de la « dévoiler » et la maria, en 1577, âgée de trente ans, à Jacques Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières, né en 1549.

Il testa en 1580, stipulant que son gendre prendrait son nom et ses armes avec obligation de les porter perpétuellement lui et ses descendants, et mourut un jour après, le 31 août 1580.

Sa seconde femme, Louise d'Ancezune, qui vécut cent dix ans (1510-1620), avait eu une fille morte au berceau ; elle se brouilla avec Gabrielle de Saint-Chamond et plaida longtemps contre elle. Elle fut enterrée à Avignon, où elle s'était retirée, en l'église Saint-Louis.

Christophe avait eu de sa première femme :

Jacques, qui naquit en 1544, et mourut jeune ;

Paul, qui entra dans l'ordre de Saint-Antoine et refusa, en 1575, d'en sortir et de céder aux injonctions de son père qui voulait le faire son héritier ;

Une fille, morte jeune, mariée à Louis Harenc de la Condamine ;

Une autre fille, Gabrielle, qui suit.

*Gabrielle de Saint-Priest-Saint-Chamond*, née vers 1547, fut, dès l'âge de quinze ans, abbesse du monastère de Saint-Just et, en 1563, abbesse de Clavas, de l'ordre de Cîteaux, diocèse du Puy. C'est là que vint la prendre son père, muni d'une dispense du pape Grégoire XIII, pour la marier, en 1577, à Jacques Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières.



VIII<sup>e</sup> degre  
Saint Chamond

Jacques de Miolans s'était distingué à Jarnac et à la Rochelle; quelques semaines après son mariage (15 avril 1577), il rejoignait au camp d'Issoire le duc de Nevers et participait au siège de cette ville. En 1580, il fut pourvu de la compagnie d'ordonnances du roi-que commandait Christophe; il assista au siège de la Mure. En 1587, pourvu par Henri III d'une compagnie de 200 hommes de pied, il combat sous Henri de Guise les reîtres venus d'Allemagne. Il s'engage dans la ligue et est nommé lieutenant général aux pays de Lyonnais et Beaujolais. Accusé de vouloir trahir la Sainte Union, il est arrêté et remis en liberté deux mois plus tard (novembre 1590). Il se rallie, en 1599, à Henri IV, qui le nomme conseiller d'Etat; le roi lui conserve le droit de garder les bastions et canons de son château, dérogeant ainsi aux ordonnances du royaume. Il assiste au sacre de Henri IV; en 1595, il avait été gouverneur du Velay, en 1599, chevalier du Saint-Esprit. Sa femme étant morte en 1597, il se remarie, quatre ans plus tard, à Gabrielle de Gadagne: il était alors lieutenant général du Lyonnais. Au mois de septembre 1601, il est envoyé en ambassade extraordinaire auprès du duc de Savoie. Enfin il testa, le 2 mai suivant, en son château de Septème, nommant Melchior son héritier universel, et laissant ses terres et son château de Chevrières à son fils du second lit, Jean-François; il mourut le 9 mai, à cinquante-six ans, frappé d'apoplexie, et fut porté à Saint-Chamond pour y être enterré.

Il laissait :

Du premier lit :

Jean,  
Claude,  
Claude, } morts jeunes.  
Louis, }

Melchior, qui suit ;

Anne, morte au berceau ;

Gasparde, mariée à Jean-Timoléon de Beaufort-Canillac, dont elle eut un fils, Jacques, marquis de Canillac. Elle fut enlevée, étant veuve, neuf ans après son mariage, en 1604, par Claude de l'Aubespine, marquis de Beaufort, qui l'épousa de force et qui la garda envers et contre tous, à son grand déplaisir, jusqu'à ce qu'il mourut.

Elle se remaria plus tard à Henri de la Chastre, comte de Nancey. Elle mourut à Nancey, en Berri, en 1624 et fut enterrée aux Minimes d'Issoudun.

Du second lit :

Jean-François de Miolans, comte d'Anjou, tué à dix-neuf ans d'un éclat de mine au siège de Montauban, en 1621 ;

Marie et Gabrielle, mortes jeunes ;

Jacques, vicomte de Chevrières, né six mois après la mort de son père et mort à douze ans.

La maison Mitte qui était ainsi substituée aux noms, armes et terres des Saint-Priest-Saint-Chamond, avait pour armes : d'argent au sautoir de gueules, à la bordure de sable chargée de huit fleurs de lys d'or. Son nom primitif était Albin ; en 1250, Ogier Albin, seigneur de Mitte et de Mons, ancêtre de Jacques Mitte de Miolans, était chargé du gouvernement du Dauphiné ; son petit-fils, Guillaume, épousa l'héritière de l'illustre et opulente maison de Mauvoisin-Chevrières ; le petit-fils de celui-ci, Louis I<sup>er</sup>, épousa à son tour l'héritière de la maison de Miolans et de Roussil-

lon-Anjou; ce fut le grand-père de Louis II, marié à Madeleine de Crussol, aieul lui-même de Jacques. On verra les grandes illustrations de cette famille dans les *Mémoires de la Diana* et l'*Histoire de Saint-Chamond* de M. le chanoine Condamin.

*Melchior de Saint-Chamond*, fils de Jacques Mitte de Miolans de Chevrières et de Gabrielle de Saint-Priest-Saint-Chamond, était, à cause du testament de son grand-père Christophe, substitué de plein droit aux noms armes et biens de la maison de Saint-Chamond. Nous verrons la même substitution s'opérer pour les La Vieuville, car tous les porteurs de ce nom illustre de Saint-Chamond firent les plus grands efforts pour l'empêcher de s'éteindre.

Melchior fut donc baron et marquis de Saint-Chamond et de Montpezat, comte de Miolans, premier baron du Lyonnais et de Savoie, chevalier des ordres du roi, lieutenant au gouvernement de Provence, ministre d'Etat, général en chef des armées du roi et son ambassadeur extraordinaire etc. . Il épousa Isabeau de Tournon, fille de Just-Louis et de Madeleine de La Rochefoucauld; son beau-frère, Just-Henri, avait épousé en premières noces Catherine de Lévis, fille du duc de Ventadour, et en secondes noces, Louise de Montmorency, fille de Louis de Montmorency-Bouteville, vice-amiral de France. Il faudrait un volume pour écrire son histoire et ses faits d'armes. Nous renvoyons à l'*Histoire de Saint-Chamond*, de M. le chanoine Condamin, qui donne de nombreux détails sur ce personnage célèbre, un des plus grands et plus illustres personnages du royaume

qui retentit de son nom et de ses actions d'éclat.

Isabeau de Tournon lui donna sept enfants :

Louis, mort en 1639, à vingt-sept ans ;

Lyon-François, abbé de Bouzonville en Lorraine, suivit de près son père au tombeau ;

Just-Henry, marquis de Saint-Chamond en 1649, qui suit ;

François, chanoine et comte de Lyon, premier doyen du chapitre, mort en 1643, à vingt-deux ans ;

Jean-Armand, qui succéda à Just-Henry en 1664, et qui suivra ;

Gasparde-Françoise, morte en 1667, supérieure du couvent de Sainte-Marie de Bellecour à Lyon ;

Marie-Elisabeth, mariée à Louis de Cardaillac, comte de Bioules, fils d'Hector et de Marguerite de Lévis, morte sans postérité.

*Just-Henry, marquis de Saint-Chamond et de Montpezat*, premier baron de Lyonnais et de Savoie, épousa, en 1640, Catherine de Gramont. Il vécut à la cour jusqu'en 1649, mais, à la mort de son père, il vint s'établir à Saint-Chamond pour payer les dettes de celui-ci, et remettre de l'ordre dans ses biens (1). Il mourut en 1664, sans laisser de postérité. Sa veuve, qui lui survécut, fut la gouvernante des enfants de Philippe d'Orléans.

*Jean-Armand, marquis de Saint-Chamond*, son frère, épousa Gasparde de la Porte-Bocsozel-Dois-

(1) Melchior de Saint-Chamond avait fait des dépenses considérables dans le commandement des armées et dans ses ambassades. Lorsqu'il était parti pour Rome, en 1643, il avait emmené avec lui 14 pages, 28 gentilshommes, 30 officiers, 16 chevaux de carrosse et plus de 70 volontaires, il a raconté lui-même qu'il était allé à l'audience du Pape accompagné de 237 carrosses et que l'on n'avait jamais vu un cortège aussi nombreux. La cour lui devait 900,000 livres dont il n'avait pu être remboursé.

sin, dame et héritière du Châtelard en Dauphiné et de plusieurs autres lieux. Il en eut un fils, Just-Henry-Melchior, qui avait rang de capitaine dans l'armée du vicomte de Turenne, son parent et qui commandait, sous le comte d'Auvergne, un régiment de cheveau-légers. Il fut blessé, le 30 octobre 1674, à la bataille d'Ensheim, et mourut à Lunéville, le 3 novembre, à l'âge de dix-neuf ans. Le maréchal de Turenne, lorsqu'il était arrivé à l'armée, l'avait présenté à son état-major en disant : « Voici le petit-fils d'un grand capitaine sous qui j'ai commencé à combattre et qui m'a appris à commander »

Il ne restait, après ce malheur, à Jean Armand que deux filles :

Marie-Anne, qui fut mariée à Charles-Emmanuel de la Vieuville, et qui suivra ;

Marie Hyacinthe, marquise de Montpezat, mariée, en 1690, à Guy-Henry de Bourbon, marquis de Malauze.

Jean-Armand mourut en 1681, d'une attaque d'apoplexie, dans une visite qu'il fit à Vienne à son gendre et à sa fille.

*Marie-Anne de Saint-Chamond* épousa, comme nous l'avons dit, Charles-Emmanuel de la Vieuville, comte de Vienne et premier baron de Champagne, mestre de camp du régiment du Roi-cavalerie, second fils de Charles, duc de la Vieuville et de Françoise de Chateaufieux de Vienne ; son frère aîné avait épousé Lucile de la Mothe-Houdancourt

Il était stipulé par Jean-Armand, dans le contrat de mariage, que le premier enfant qui naîtrait porterait le nom de Saint-Chamond et en prendrait les armes.

XV<sup>e</sup> le<sup>te</sup> bis  
Saint Chamond

XVI<sup>e</sup> de<sup>te</sup>  
Saint Chamond



XVI<sup>e</sup> degré  
Saint Chamond

Ce fut un fils unique :

Charles-Louis-Joseph, qui suit :

Marie-Anne de Saint-Chamond mourut à Paris, en 1715.

XVII<sup>e</sup> degré  
Saint-Chamond

*Charles-Louis-Joseph, marquis de Saint-Chamond, comte de Vienne, etc.* , colonel de dragons et brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, prit part à toutes les grandes guerres de son époque, vécut beaucoup à Paris, dans les camps et sur les champs de bataille où il illustra son nom, mais résida fort peu à Saint-Chamond. Il avait épousé, en 1724, Geneviève Gruyn, fille de Pierre Gruyn, conseiller d'Etat et garde du Trésor royal et de Catherine de Benoize :

Il mourut en 1744, laissant :

Charles-Louis-Auguste, qui suit :

Catherine-Charlotte-Louise, qui épousa, en 1747, le marquis de Custine ;

Geneviève-Louise, mariée à son tour, en 1751, au marquis d'Auberjon de Murinais.

Le marquis de Saint-Chamond avait eu, en 1730, un second fils qui reçut le titre de comte de Mious, mais qui mourut deux ans après sa naissance.

XVIII<sup>e</sup> degré  
Saint Chamond

*Charles-Louis-Auguste* devint marquis de Saint-Chamond en 1744, sous la tutelle de sa mère. Il fut colonel d'un régiment de son nom, et épousa, en 1765, Claire-Marie Mazarelli, qui a laissé plusieurs œuvres, dont une comédie jouée à Paris, devant le roi.

En 1768, Charles-Louis-Auguste, dernier descendant des anciens seigneurs féodaux de Saint-Chamond, vendait ses terres et son marquisat de Saint-Chamond à Messire Jean-Jacques Gallet,

XVIII<sup>e</sup> degré  
Saint Chamond

marquis de Gallet et de Mondragon, conseiller d'Etat et maître d'hôtel ordinaire du roi, moyennant la somme de 650.000 livres et le droit, pour lui et son épouse, de porter durant leur vie le titre de marquis et marquise de Saint-Chamond.

C'était consommer la fin d'un nom et d'une maison illustres à travers de nombreux siècles.

On sait que les Saint-Priest-Saint-Chamond avaient adopté comme armes principales : d'argent à la fasce de gueules, parti d'azur. Ce furent les mêmes que portèrent les Mitte, avec différentes écartelures comprenant les blasons des Mitte, d'Urgel-Saint-Priest, Miolans, Roussillon-Anjou, Chevrières, Montpezat.

Charles-Louis-Auguste de la Vieuville, qui fut substitué aux noms et armes des Saint-Chamond, portait : fascé d'or et d'azur de huit pièces, à trois annelets de gueules posés en chef.

Le marquis de Mondragon avait comme armes : d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, au chef d'argent chargé de trois trèfles de sinople. Il descendait d'une famille récente, mais extrêmement riche, puissante et bien en cour. Il était le neveu de M. de Coulanges (Jean-Jacques Gallet), ambassadeur en Espagne, marquis de Gallet et de Mondragon, titre de Philippe V confirmé par Louis XV en 1724, conseiller d'Etat, contrôleur général de la maison du Roi et lieutenant général de ses chasses et plaisirs, mort vers 1758

Le marquis de Mondragon, qui acheta Saint-Chamond, mourut en émigration ; il était le cousin germain de Catherine de Benay, fille de Catherine Gallet et mère de Louis-François de Faucher, lieutenant général des armées navales



XVIII<sup>e</sup> degré  
Saint Chamond

du Roi, mort en 1795 et de Gabrielle de Faucher, mariée à Paul de Roquard ; Céleste de Roquard, mariée au comte de Saint-Priest-d'Urgel, brigadier aux gardes du corps du Roi, était la petite-fille de cette dernière, et le comte de Saint-Priest se trouvait apparenté par elle au dernier marquis de Saint-Chamond.

Le marquis de Mondragon, dont M. Condamin donne le portrait, n'est pas l'acheteur de Saint-Chamond, mais bien son fils. Il fut maître d'hôtel de Louis XVIII et de Charles X, et avait épousé, en 1786, Marie-Sophie de Tournon ; les terres de Saint-Chamond lui restèrent malgré la Révolution.

La maison de Mondragon s'est éteinte au XIX<sup>e</sup> siècle dans les maisons de Duras, de la Bonnière de Beaumont, de Villarmois et Huchard de Bonvouloir.

On trouvera les pièces justificatives de ces degrés dans les mémoires de la Diana, les mazes de l'Isle-Barbe, l'histoire de Saint-Chamond, la généalogie de Mondragon, etc...

---

#### BRANCHE DE SUZY

*(Cinq points d'or équipollés à quatre d'azur )*

XI<sup>e</sup> degré  
Suzy

François de Saint-Priest, seigneur de Suzy, fils de Gabriel, baron de Saint-Priest, avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Il hérita de deux mille livres de son père, avec l'entretien de sa personne et de deux chevaux dans la maison, et deux cents livres de pension annuelle quand il irait en service, c'est-à-dire, quand il monterait à cheval

XI<sup>e</sup> degré  
Suzy

pour aller en guerre et servir son prince. Il fut aussi substitué, en cas de mort sans enfants mâles, à Pierre de Saint-Priest, son frère, héritier universel. Cette substitution resta sans effet, car cet aîné eut plusieurs fils, dont Aymar, qui en hérita, et fut père de Louis, lequel préféra les enfants de sa sœur à tous ses autres cousins.

François traita des arrérages de sa pension et de son légat à la somme de trois mille livres et soixante francs de pension viagère, à prendre sur la leyde de Saint-Priest. Il épousa Catherine de Baronnat, fille du seigneur du Verney et de Teillères, le dernier février de l'an 1551, et eut, entre autres :

Hugues, seigneur de Suzy, mort sans lignée ;  
Jean, qui succéda à son frère ,  
Jacques ;  
François, qui testa le 21 mars 1568.

XII<sup>e</sup> degré  
Suzy

*Jean I de Saint-Priest, seigneur de Suzy et de la Rottière*, épousa Huguette de Vauryon, fille d'Antoine, seigneur de Vauryon et de Jeanne de Flachat, le 15 octobre 1588.

Il testa le 5 février 1635, laissant entr'autres enfants :

XIII<sup>e</sup> degré  
Suzy

*Jean II de Saint-Priest, seigneur de Suzy et de la Rottière* « qui a plusieurs enfants lesquels s'efforcent de suppléer par leur vertu au défaut de leur fortune, laquelle ne répond pas au lustre de leur naissance »

Cette branche s'est éteinte en la personne de :

XIV<sup>e</sup> degré  
Suzy

*Marie-Anne de Saint-Priest de Suzy*, arrière-petite-fille de Jean et dernière de son nom, mariée, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, à son parent

XVI<sup>e</sup> degre  
Suzy

Camille de Beck, seigneur de la Valsonnière. De ce mariage naquirent Marie-Anne de Beck, abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun et Antoine, son frère jumeau, dit le chevalier de Beck, garde du corps dans la compagnie de Villeroy, marié, en 1743, à Marie-Anne Masse, fille de Pierre, receveur particulier des eaux et forêts.

La famille de Beck ou de Bec, qui se donnait une origine étrangère, avait pour armes : d'argent à une aigle à deux têtes de sable becquée et membrée d'or. Elle descendait, en France, de Jean I de Beck, vivant en 1409, et marié à Anceline de Saint-Romain de Valorge. Le père de Camille de Beck, Jean-Baptiste II, avait épousé Catherine de Ratton, sœur de la marquise de Saint-André, dont la fille avait épousé le marquis de Saint-Georges.

(Pris sur les Mazures de l'Isle-Barbe et La Chesnaye des Bois).

---

#### BRANCHE DE CHALUS (1)

(Cinq points d'or équipolles à quatre d'azur par substitution )

XIV<sup>e</sup> degre  
Chalus

*Gilbert de Chalus, marquis de Saint-Priest*, fut seigneur de Saint-Priest et de Saint-Etienne de 1641 à 1682. Il eut une vie fort agitée sur laquelle M. Testenoire-Lafayette donne de nombreux détails. Il entra au service militaire de la cour, (il était en 1651 premier maréchal des logis d'une personne de la famille royale qualifiée d'Altesse),

(1) Les Chalus d'Orçival tiraient leur origine d'une ancienne maison du Limousin, alliée même à la maison de France par le mariage de Robert de Chalus avec l'héritière du rameau des seigneurs de Tanlay, de la branche de Courtenay, sous Charles VI (La Chesnaye des Bois)

et acquit, en 1654, le régiment de Rostan, marquis d'Aiguebonne, vente passée par Huguette de Liotard, sa veuve, au prix de 18.000 livres. Son frère, Gilbert d'Orcival, à la tête de ses gens, commit plusieurs méfaits et Gilbert de Chalus, endetté de tous côtés, voulut vendre, en 1665, le marquisat de Saint-Priest et Saint-Etienne à Messire François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan au prix de 500.000 livres tournois, mais les substitutions dont ces seigneuries étaient grevées ne permettraient pas au seigneur titulaire de les aliéner, et cette vente n'eut pas d'effet.

La fâcheuse conduite de Gilbert de Chalus le fit traduire devant le Parlement de Paris où il fut condamné à mort, avec ses complices, par arrêt du 30 avril 1667, sans que cet arrêt énonce un seul des faits criminels qui entraînaient cette condamnation. L'exécution par effigie eut lieu, et Gilbert la contempla par la fenêtre d'une maison voisine.

Elle paraît avoir été la seule suite donnée à l'arrêt de 1667. Le 7 janvier 1671, Gilbert obtint du Conseil du Roi un autre arrêt renvoyant ses conseils criminels au Parlement de Dijon : il obtint ensuite de ce dernier Parlement main-levée de ses biens, se pourvut encore contre le Conseil d'Etat, etc., mais, enfin, vécut librement, passant à Saint-Etienne les dix dernières années de sa vie en exerçant ses droits civils et prenant, dans plusieurs actes passés par lui dans cet intervalle, tous ses titres seigneuriaux et qualifications nobiliaires.

Le 26 janvier 1671, il avait contracté une brillante alliance avec Magdeleine du Prat de Nantouillet qui lui avait apporté 20 000 livres de dot, elle était de la famille du célèbre Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, président à mortier au

XIV<sup>e</sup> degré  
Chalus

Parlement de Paris, chancelier de François I<sup>er</sup>, puis archevêque de Sens et cardinal Gilbert constituait de son côté, à sa future, un douaire de 6.000 livres de rente, par contrat passé devant M<sup>e</sup> Raveneau, notaire à Paris.

Il n'eut pas d'enfants de cette union, mais il avait eu de Catherine Mathevon une fille naturelle, Marie-Antoinette, qui fut mariée, en 1682, à Messire Henry de la Salle, chevalier, seigneur du Tillet, en Auvergne, avec une dot de 10 000 livres.

« Le marquis Gilbert de Saint-Priest mourut le 30 mai 1682. M le curé Colombet le fit enterrer avec tous les honneurs qui lui étaient dus, ayant fait inviter tous les corps de la ville pour assister à son enterrement. Il y fit porter les plus beaux ornements de l'église, avec toute l'argenterie de la sacristie afin que rien ne manquât à la solennité de cet enterrement. » (L'abbé Thiollière).

Gilbert d'Orcival, frère cadet du marquis de Saint-Priest, était mort avant lui : la seigneurie de Saint-Priest et de Saint-Etienne passa, par voie de substitution, à leur jeune frère, François de Chalus.

Dans la nuit du 14 au 15 janvier 1665, le feu avait détruit une partie du château de Saint-Priest. Le 2 novembre 1680, un dernier incendie en acheva la ruine.

XIV<sup>e</sup> degré bis  
Chalus

*François I de Chalus, marquis de Saint-Priest et de Saint-Etienne, hérita de son frère en 1682. Il vécut en bonne harmonie avec les habitants de ses seigneuries et épousa, en 1687, Catherine-Françoise des Friches de Brasseuse-Percigny, fille d'un lieutenant-colonel de la compagnie d'infanterie de la feuë Reine-mère, qui lui apporta une dot de*

87.000 livres. Le contrat de mariage fut passé à Paris; les témoins du futur étaient : François de Neufville, duc de Villeroy, gouverneur de Lyon et la duchesse, le marquis d'Allègre et Jean d'Allègre, colonel du régiment royal des dragons, ainsi que Gaspard Béraud, son ami, résident en France pour le feu roi de Pologne. Les époux firent leur entrée solennelle dans leur ville de Saint-Etienne, le 8 février 1688. Ils y furent accueillis avec des transports de joie.

François mourut à Saint-Etienne le 30 juillet 1695; il avait passé à Paris la plus grande partie de son temps, et il en fut de même de sa veuve.

Il laissait une fille mariée au comte de Maugiron, seigneur d'Ampuis, et un jeune fils :

François, qui suit :

*François II, marquis de Saint-Priest* et de Saint-Etienne (1695-1724), avait acheté le 5 juillet 1709, autorisé par sa mère, la charge de colonel du régiment de dragons de Sommery, au prix de 60.000 livres.

La seigneurie de Saint-Priest était toujours obérée. Françoise des Friches de Brasseuse-Percigny soutint courageusement une situation difficile pendant sa longue et laborieuse tutelle, mais son fils, n'ayant pas de descendance pour lui succéder, vendit Saint-Priest, en 1724, au financier Abraham Peyrenc de Moras, au prix de 420.000 livres; il mourut deux ans après à Lyon.

La domination des d'Urgel à Saint-Priest et à Saint-Etienne (à la fin, il est vrai, en ligne féminine) avait duré près de six siècles.

François Peirenc de Moras, fils d'Abraham, succéda à son père, et fit son entrée solennelle à



XV<sup>e</sup> degré  
Chalus

Saint-Etienne, le 10 septembre 1737, à l'âge dix-neuf ans Il fut plus tard contrôleur général et ministre de la marine. Le 13 août 1766, il fut nommé bailli de Forez. Il mourut en 1776, laissant Saint-Priest et Saint-Etienne à Gilbert de Voisins, marquis de Villennes, président à mortier au Parlement de Paris, lequel avait épousé mademoiselle de Merles, fille du comte de Merles, ambassadeur, et petite-nièce du comte de Moras.

Mais Gilbert de Voisins vendit lui-même ces seigneuries au Roi, le 2 février 1787, pour la somme de 1 335.935 livres.

(On trouvera les pièces justificatives et de plus grands détails dans l'histoire de Saint-Etienne, de M. Testenoire-Lafayette).

---

#### BRANCHE DE CHATEAUNEUF

*(Cinq points d'or équipolles à quatre d'azur, par substitution )*

XVIII<sup>e</sup> degré  
Châteauneuf

Catherine de Saint-Priest de Châteauneuf épousa, en 1754, Charles-Robert de Châteauneuf du Molard. Son père fit stipuler au contrat de mariage qu'elle apportait à son mari, Charles de Châteauneuf, « ses noms, voyes et droits », manifestant ainsi son intention de ne pas laisser mourir son nom et les droits y attachés, et de les faire revivre dans la postérité de sa fille

Catherine fut la mère de :

XIX<sup>e</sup> degré  
Châteauneuf

*Jacques-Robert de Châteauneuf de Saint-Priest*, né le 24 novembre 1755, seigneur de Châteauneuf etc. ., qui mérita à l'âge de vingt trois ans, en 1778, le surnom de *l'Intrépide Saint-Priest* (jour-



naux de l'époque), pour être monté à la tête d'une poignée d'hommes à l'abordage d'un navire anglais bien équipé et bien armé, et l'avoir ramené à Dunkerque. Toute la France retentit de ce fait d'armes et le prince de Montbarey, alors ministre de la guerre, écrivit à sa famille, au nom du roi, une lettre pleine de félicitations et de promesses (1).

Jacques reçut, au commencement de 1779, un brevet de dispense d'âge pour la croix de Saint-Louis, et fut nommé lieutenant au régiment de Vexin, le 27 avril 1781. Il assista aux assemblées de la noblesse du Haut-Vivarais en 1789, et mourut le 6 novembre 1820.

Il avait épousé à Lyon, en 1788, Marie-Appoline Agniel de la Vernouse, dont il eut :

Joseph-Augustin, officier sous le premier Empire, demeurant au château des Poullins, près Tournon, où il mourut non marié ;

François-Ange, qui suit :

*François-Ange, marquis de Saint-Priest*, officier d'infanterie, se retira du service et épousa Mademoiselle de Maricourt. Il avait relevé l'ancien titre de marquis accordé à la maison de Saint-Priest par Henri IV ; on pourrait remarquer que c'eût été plutôt le fait de son arrière-grand-père, Charles de Saint-Priest, qui portait son nom et ses armes sans substitution, mais il était mort avant la vente du marquisat de Saint-Priest par M. de Voisins.

M. Ange de Saint-Priest a publié avec MM. de Humboldt et de Chateaubriand le grand ouvrage : *Les antiquités mexicaines* et a fondé et dirigé l'*Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle* avec la colla-

(1) M. Ferrand

boration des principaux membres de l'Institut.

Il est mort à Paris sans postérité

Charles-Robert de Châteauneuf, chevalier du Molard, né en 1732, qui épousa Catherine de Saint-Priest en 1754, était déjà à cette époque capitaine au régiment de Bourbon. Il appartenait à une ancienne famille du Vivarais à laquelle Claude de Tournon, le 29 juillet 1574, avait apporté, par mariage, la terre et le nom de Châteauneuf. Son père avait siégé aux États du Languedoc; son grand-père, Ange-Robert de Châteauneuf du Molard, s'était rendu célèbre en Vivarais par d'éclatants services qui lui avaient valu, de 1699 à 1723, quatre brevets et 1 700 livres de pension; son grand-oncle, André de Châteauneuf, était lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis; son propre frère, aussi chevalier de Saint-Louis, s'était trouvé à cinq batailles rangées, onze sièges, quelques rencontres particulières, et avait été blessé deux fois grièvement

M. Ange de Saint-Priest, en relevant le titre de marquis, ne fit que poursuivre l'instance qu'avait commencée son frère Auguste à ces fins, et que la mort avait interrompue. Mais M. Ange de Saint-Priest, quoique représentant la branche aînée, ne portait somme toute que le nom d'une grand'mère; les derniers descendants par les mâles des d'Urgel-Saint-Priest, pouvant vraiment revendiquer le titre de marquis, appartenaient à la branche fixée à Saint-Montant et au Bourg-Saint-Andéol, puis dans le Comtat Venaissin. Aussi M. Ange de Saint-Priest, après son frère, prend-il grand soin d'établir tous les droits qu'il a au nom de Saint-Priest

Il explique ensuite (1) l'origine du marquisat de

(1) Sa requête au Conseil du sceau des titres est à peu près copiée sur celle qu'avait présentée son frère Auguste en 1863.

Saint-Priest et les raisons qui empêchèrent, jusqu'en 1787, Charles de Saint Priest, son arrière-grand-père, de demander à en relever le titre ; ce n'est, en effet, que lorsque ce marquisat eut fait retour à l'Etat, que l'on eût pu demander pareille chose, mais la Révolution était là ; il est vrai que, sous la Restauration, dit-il, Jacques de Saint-Priest, son père, aurait pu former la même demande, mais il aurait fallu alors constituer un majorat, ce qui l'eut gêné à cause de sa modeste fortune. Enfin, il expose, qu'en 1834, la loi sur les majorats ayant été abolie, lui et son frère se crurent fondés à relever un titre qui avait appartenu à leur famille du xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'au règne de Louis XV, et que c'est ce titre, prix du sang de ses ancêtres, dont il vient demander la confirmation. Il ajoute aussi qu'une famille porte actuellement le nom de Saint-Priest (1), ayant répudié son nom patronymique, que son nom et ses titres font croire à beaucoup de personnes qu'elle descend vraiment des Saint-Priest du Forez, qu'il se voit ainsi dépossédé de l'honneur, qui n'appartient qu'à lui et aux siens, de se rattacher à cette souche illustre, et que ce lui est un motif de plus de revendiquer le titre que ses ancêtres ont porté, afin qu'il soit le signe évident de son origine.

Dans cette requête, la filiation de sa branche est établie, depuis Pierre I<sup>er</sup>, baron de Saint Priest, avec de nombreuses pièces à l'appui, qui toutes ont été présentées au conseil du sceau ; y figure aussi une lettre de Charles de Saint-Priest se réclamant des anciens Saint-Priest du Forez, de ses services et de ceux de son petit-fils, pour demander, en

(1) La famille Guignard de Saint Priest

faveur de celui-ci, la reversibilité d'une pension dont lui, Charles de Saint-Priest, jouissait.

A propos de la famille Guignard de Saint-Priest qui, quoique récente, a fourni, au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses illustrations, voici comment s'exprime M. Ferrand :

« Beaucoup de personnes peuvent croire que le comte et le vicomte de Saint-Priest, originaires de Lyon, dont le nom patronymique est Guignard, sont les vrais descendants des Saint-Priest du Forez. Le requérant (M. de Saint-Priest) se voit ainsi dépossédé de l'honneur, qui n'appartient qu'à lui et aux siens, de se rattacher à cette souche illustre ..

« Les Saint-Priest du Vivarais se disposaient, à cette époque (au moment de la vente au roi du marquisat de Saint-Priest par Gilbert de Voisins, en 1787), à relever le titre de marquis, quand survint la Révolution. »

« Trente ans plus tôt, une famille de Lyon arrivait à la cour de Louis XV, sous la protection de Madame de Pompadour. Elle avait pris, d'une terre du Dauphiné, le nom de Saint-Priest, sans avoir rien de commun avec l'ancienne maison de Saint-Priest du Forez, dont les véritables rejetons, injustement deshérités des biens et des titres de leurs ancêtres, n'ayant gardé d'eux que leur nom, leurs armes et leur courage, servaient noblement la France dans toutes ses guerres, malgré leur pauvreté..

« Il y a en France deux familles qui portent le même nom, mais d'origine et de traditions différentes. L'une s'est produite sans précédents à la cour de Louis XV... L'autre, fille de l'épée, a répandu son sang pour la France depuis plus de

XX<sup>e</sup> de  
Châteauneuf  
Notes

sept siècles sur tous les champs de bataille : elle compte vingt-cinq générations de noblesse (1) et ses souvenirs sont inséparables de l'histoire du Forez, où une grande cité est née et a grandi sous son patronage . »

Ajoutons que c'est à cette branche de Saint-Priest-Châteauneuf qu'étaient restées les possessions de Sarras et diverses seigneuries, entr'autres celles de Châteauneuf-de-Vernoux, dont la terre appartenait encore aux MM de Saint-Priest sous le second Empire, et qui était entrée dans la famille par le mariage de Louise de Gordon avec Pierre III de Saint-Priest (2)

Ces notes et ces degrés ont été pris dans les archives de la maison de Saint-Priest, dans les notes explicatives, avec pièces à l'appui, fournies au parquet de Tournon, par MM de Saint-Priest, au sujet d'un procès dont ils étaient menacés (Paris, imprimerie Renou et Maulde, 14.773), et dans la note à l'appui de la demande présentée au conseil du sceau des titres par M. F.-A. de Saint-Priest, en confirmation de son titre de marquis (Paris, imprimerie Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144, 38 517). — Référendaire de la requête, M<sup>c</sup> Ferrand, docteur en droit (Voir aussi aux archives de la noblesse de France, registre VII).

(1) C'est vingt-une qu'il aurait fallu dire, a moins de remonter aux d'Urgel de Catalogne, ou d'ajouter les degrés des Châteauneuf du Molard, ce qui ne signifierait rien

(2) Les Robert de Châteauneuf du Molard avaient aussi des droits sur cette seigneurie Etienne-Gabriel de Saint-Priest, qui était complètement fixe dans le pays de Saint-Montant, vendit ceux qu'il pouvait avoir à son cousin Charles de Saint-Priest, dont le petit fils posséda donc la seigneurie complète de Châteauneuf

## BRANCHE DE FONTANÈS

*(Cinq points d'or equipolles a quatre d'azur alias écartelé d'argent et d'azur a la catice de gueules brochant sur le tout )*

## et d'ESPINAC

*(d'argent au lion de gueules, a la bordure de sable chargée de huit besants d'or, par substitution )*

Fontanes

Nous ne connaissons pas le point de jonction des Saint-Priest-Fontanès avec les d'Urgel-Saint-Priest, mais nous devons les considérer comme étant de la même famille, étant donné leur nom, la situation de Fontanès entre Saint-Priest et Saint-Chamond, leurs habitudes de parenté et leurs relations. Ces raisons excluent toute idée de les rattacher à une famille différente du nom de Saint-Priest, quoi qu'il ait existé, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, en Forez, des personnages portant ce nom et que l'on n'a pu identifier ; ceux-ci pouvaient effectivement fort bien tirer leur nom d'un autre Saint-Priest et être distincts des d'Urgel et des Jarez, comme ils pouvaient aussi appartenir originellement à cette dernière maison.

Quant aux Fontanès qui nous occupent, nous pouvons affirmer qu'ils se sont toujours rattachés aux d'Urgel. Ceux qui n'admettraient pas cette manière de voir devront au moins leur reconnaître, avec les d'Urgel-Saint-Priest, une origine commune par les anciens Jarez, seigneurs primitifs de Saint-Priest, qui se fondirent plus tard en une seule maison avec les d'Urgel.



Fontanès

Le Laboureur est pour la première hypothèse (1) seulement, ne connaissant pas le point de jonction des Fontanès, il se contente d'en prendre les premiers personnages et d'essayer d'en établir la filiation tant bien que mal ; on la trouvera dans le tableau généalogique, où la seule chose qui paraisse certaine au début est que Pasturel de Saint-Priest était le fils de François, frère d'un Étienne, co-seigneur de Fontanès ; Le Laboureur affirme aussi la postérité d'Henry de Saint-Priest.

M le chanoine Condamin a dressé un tableau généalogique où Estienne de Saint-Priest, dit Pasturel, est donné comme étant le fils d'un Étienne de Saint-Priest, fils lui-même de Pons de Jarez, seigneur de Saint-Priest ; celui-ci serait fils, à son tour, de Gaudemar de Jarez, seigneur de Saint-Priest, mais, comme il n'y a à tout ceci pas l'ombre d'une preuve, autant vaut ne pas insister. Nous pourrions, au contraire et tout aussi bien, faire descendre Estienne-Pasturel de Saint-Priest de Guichard I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest (2) ; cet Estienne-Pasturel aurait retenu le nom de Saint-Priest avec celui de Fontanès comme, plus tard, un autre Guichard, celui-là l'ancêtre des Saint-Chamond, ne retint que le nom de Saint-Priest avec celui de Saint-Chamond.

On a vu que nous avons donné aux Priest-Fontanès deux sortes armoiries (points équipollés et écartelé), qu'ils auraient portés toutes deux (3), alors que M. Condamin ne leur attribue que

(1) Il affirme au sujet de l'archevêque Pierre d'Apinac que celui-ci tire son origine des d'Urgel

(2) Ainsi qu'il est dit dans une généalogie manuscrite des Saint-Priest.

(3) L'exemple n'est pas rare de familles dans le même cas, comme les Balazuc du Vivarais et tant d'autres



Fontanes

l'écartelé indiqué par l'auteur des *Masures*. D'un autre côté, le baron de Saint-Priest, dernier descendant des Fontanès, portait les armes des d'Urgel, à l'exemple de ses ancêtres sur les portraits desquels on les trouve peintes, particulièrement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il nous paraît donc incontestable que les deux sortes d'armoiries ont été portées dans la même famille ; c'est pour cela que nous les avons énoncées l'une et l'autre

L'écartelé des d'Albuzy et de M. Condamin pourrait provenir d'une autre famille. M. le vicomte de Monravel, le savant généalogiste vivarais, a, en effet, dresse la généalogie d'une famille de Fontanès, du Vivarais, où aucun lien d'origine avec les Saint-Priest n'apparaît (1).

En voici le tableau généalogique :

(1) Cette généalogie a été imprimée en 1907 dans la *Revue du Vivarais*

## Famille de Fontanes

possédant sa demeure ordinaire au château de Chemay, *alias* Chimay, en Vivarais 1)

*Antoine de Fontanes*, vivant en 1418, nommé dans le contrat de mariage de son fils « nobilis et domicellus filius quondam nobilis Antoini de Fontanes »

Noble *Ltienne de Fontanes*, damoiseau, seigneur de Chimay, épousa, le 29 janvier 1438, noble *Catherine de Romastanc*

*Jacques-Ltienne de Fontanes*, né le 8 juillet 1445, eut d'une alliance inconnue neuf enfants

<i>Hector de Fontanes</i> , écuyer, seigneur de Charnas, épousa en 1514 noble <i>Gabrielle Olive Dutil</i>	<i>Jean Baptiste de Fontanes</i> , seigneur de Prost, né le 4 août 1480, marié à <i>Anne de Poussins</i>	<i>Claude</i> née en 1482	<i>Jules</i> , né en 1484	<i>Guard</i> , qui testa en 1543	<i>Marguerite</i>	<i>Juliette</i>	<i>Madeleine</i>	<i>Françoise</i>
--	--	---------------------------	---------------------------	----------------------------------	-------------------	-----------------	------------------	------------------

<i>François de Fontanes</i> , seigneur de Chimay, homme d'armes dans la compagnie de Saint-Chamont, testa au moment de partir en campagne en faveur de son cousin <i>Claude</i>	<i>Claude de Fontanes</i> , seigneur de Prost, puis de Chimay par donation de son cousin <i>François</i> , épousa en premières noces, <i>Gabrielle de Vaux</i> (1579), dame de Lussan, fille de <i>Pons d'Albenas</i> ,	<i>Lussan</i> , Fons-sous Lussan (Uzège), épousa en secondes noces, <i>Anne de Rochefort</i> , fille de <i>Jacques</i> , seigneur de la Valette et de <i>Anne de Monchal</i>	<i>Antoine</i> marié en 1574 à	<i>Charles</i> , seigneur de Chambe	<i>Catherine</i>
---	---	--	--------------------------------	-------------------------------------	------------------

*Jacques de Fontanes*, seigneur de Chimay, La Valette, Prost Gajan, le Sausey, etc. lieutenant aux dragons d'Arverne dans sa jeunesse, marié le 8 avril 1661, baptisé par le vicaire de La Fare dans la maison de Fontanesche, à *Marguerite de Paradis* qui décéda à La Valette en 1671

<i>Marguerite</i> le ligieuse	<i>Catherine</i> , épouse de noble <i>Jean Baptiste de Chambe</i> écuyer, seigneur de Sathonay et de Milly en Maconnais, testa en faveur de ses neveux en 1698	<i>Marie Anne-Marguerite</i> , née en 1623, mariée à <i>François de Mazy</i> , écuyer, seigneur de Grandval, oncle de <i>Jean Baptiste de Chambe</i>	<i>Gabriel Charles</i> , né en 1622, servit au régiment des Gardes du Roi	<i>Claude-Nicolas de Fontanes</i> , seigneur de Chimey, la Valette, Prost, le Sausey et Gajan, baion de Maclas, marié à <i>Louise-Catherine de Saint-Georges</i> à Sury le Comtal (1657), mort à la Valette en 1690
-------------------------------	--	--	---	---

<i>Marguerite</i> mariée à noble <i>Philippe de Galand</i> , seigneur de Chavannes, 1682	<i>Marie Anne</i> , née à Pelussin en 1660	<i>Catherine</i> , mariée au seigneur de la Fouille, vivant en 1702 au château de Coligny en Bresse	<i>Gabrielle</i>	<i>Claude</i> , chevalier de Malte	<i>Marc de Fontanes</i> , seigneur de Chimay, né en 1662 à Vic Saugues, en Maconnais, capitaine de dragons en 1687 au régiment d'Arverne, en 1700 au régiment de Lautrec. Ne se maria pas	<i>François-Hector</i> , chanoine et comte de Lyon	<i>Joseph</i> , chanoine et comte de Lyon, institua pour héritier son neveu, <i>Marc Antoine Pradier</i> , marquis d'Agrain, fils d'Amable-Aimand et de <i>Marie Claudine de Saint-Georges de Saint-André</i>
--	--	---	------------------	------------------------------------	---	--	---

(1) Une famille de Fontanes existait encore à Viviers au XVIII<sup>e</sup> siècle. Était-elle issue de celle-là ?

Fontanès

Cette famille avait pour armes : écartelé d'or et d'azur à la cotice de gueules brochant sur le tout. L'hypothèse qui nous paraît la plus probable est celle de l'existence des Fontanès bien avant Antoine de Fontanès, vivant en 1418 ; l'héritière d'une branche de leur maison, probablement de la branche aînée, aurait apporté ses biens et son nom à des Saint-Priest du Forez alors qu'un autre rameau aurait continué les Fontanès proprement dits, selon le tableau ci-contre. Cette hypothèse expliquerait que l'on ait attribué aux Saint-Priest-Fontanès un écartelé comme armes, que certains même d'entre eux, comme les d'Albuzy, ont porté, pendant que d'autres gardaient les points équipollés originaires.

On ne peut supposer que cet Antoine de Fontanès soit issu des Saint-Priest. Rien ne l'indique et ce dernier nom était trop marquant pour avoir été ainsi abandonné absolument dès le xv<sup>e</sup> siècle, sans qu'on puisse en retrouver trace dans la postérité dudit Antoine.

Quoi qu'il en soit, les Saint-Priest-Fontanès se divisent de suite en deux branches, l'une qui garde le nom de Fontanès, l'autre qui prend celui d'Espinac.

La première, à laquelle appartenait probablement Jean de Saint-Priest, dit Marol, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourbon en 1404, eut de bonnes alliances : Le Laboureur ne nous donne pas de grands renseignements sur son compte. Elle quitta le Forez au xviii<sup>e</sup> siècle, pour s'établir dans les environs du pays d'Agen, sauf erreur de notre part. M. le baron Alfred de Saint-Priest (1), ancien gouverneur de la princi-

(1) Décédé en 1905 sans enfants.

Fontanès

pauté de Monaco, en est le dernier représentant. Nous n'avons malheureusement pas les pièces de sa filiation.

Albuzy (1)

Les Saint-Priest-Fontanès détachèrent le rameau d'Albuzy à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Antoine de Saint-Priest, seigneur d'Albuzy, fut le tuteur du marquis Louis de Saint-Priest et eut à consentir à son mariage avec Marguerite de Lévis-Cousan. Ce rameau s'éteignit au xviii<sup>e</sup> siècle.

Espinac (2)

L'auteur des Saint-Priest-d'Espinac ou Apinac, Pasturel de Saint-Priest, fils de François-Pasturel de Saint-Priest, dit Chivard (frère d'Etienne de Saint-Priest-Fontanès), et d'Eléonore Maréchal, hérita de Jean Maréchal, seigneur d'Espinac, son grand-père, à charge de prendre son nom et ses armes : d'argent au lion de gueules, à la bordure de sable chargée de huit besants d'or

Son descendant, Pierre de Saint-Priest (3), sei-

(1) Ecartele d'argent et d'azur à la cotice de gueules brochant sur le tout (Le Laboureur).

(2) Les personnages de cette branche ont occupé des situations très importantes telles que celles de conseiller et chambellan des comtes de Forez, président des Etats du comte, bailli de Forez. On les trouve souvent cités dans La Mure.

(3) Pierre-Mareschal de Saint-Priest, seigneur d'Epinac, Jalavoux, Gravenas, Grézoles, Saint Marcellin, Julhen, Montagnee, Barges, Le Colombier, deuxième fils de Jean-Mareschal de Saint-Priest et d'Antoinette de la Tour Saint-Vidal, marié le 26 février 1490, lieutenant général en Bourgogne (21 juillet 1551-27 juillet 1555), chevalier de l'Ordre (29 juillet 1554), capitaine de gendarmes (juillet 1544, 27 janvier 1555), épousa Françoise de Bousé, puis le 15 décembre 1527, Guicharde d'Albon de Saint-Fargeux. Il mourut avant 1560.

Les officiers de sa compagnie de gendarmes étaient Louis de Pontailher, chevalier de l'Ordre, marié à Marguerite de Ray, lieutenant, Julien de Conde, marié à Charlotte de Courtenay, enseigne, Antoine de Saint-Priest-Saint-Chamond, sieur de Montchat, fils de Jean de Saint-Priest et de Jeanne de Tournon, guidon, Jean Harenc de la Condamine, fils d'Aymar et d'Antoinette de Sallemard-Ressiz, maréchal des logis. (*Dictionnaire de l'état-major français au xvi<sup>e</sup> siècle*, de Fleury-Vindry, première partie, pages 74 et 423)

Espinac

gneur d'Espinac, Jalavoux, Gravenas, Grézoles, Barges, le Colombier, etc..., se rendit illustre, nous dit Le Laboureur, « par les belles charges auxquelles il s'éleva par une valeur singulière, accompagnée d'une probité sans exemple et qui a passé en proverbe dans la province de Bourgogne, laquelle il gouverna longtemps en qualité de lieutenant du Roi sous le duc d'Aumale, Claude de Lorraine, frère de François, duc de Guise, étant déjà chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cinquante hommes d'armes. »

Pierre d'Espinac avait épousé, en secondes nocces, Guicharde d'Albon, sœur de l'archevêque de Lyon, qui lui donna un fils. le personnage le plus célèbre de sa branche. Nous voulons parler de Pierre d'Espinac, abbé-doyen de l'Isle-Barbe, d'Ainay, de Long-Dieu et de la Bénisson-Dieu, archevêque et comte de Lyon, primat des Gaules, chancelier de la Ligue, etc..., né le 10 mai 1540.

Pourvu d'un canonicat dès l'âge de dix ans, il obtint, à dix-huit ans, la chamarerie du chapitre, vacante par le décès de son oncle, Antoine d'Albon ; à vingt-six ans, il était envoyé à la Cour pour s'opposer à la publication du Concile de Trente ; à vingt-neuf, il était doyen du chapitre de l'église de Lyon ; enfin, il devenait archevêque de Lyon, en 1574, à trente quatre ans. Il fut nommé aussi conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, il fut pris par la Reine-mère pour conseil lorsqu'elle fut conférer avec le roi de Navarre ; il fut envoyé par le Roi en Normandie et en Bretagne pour présider aux Etats ; il était déjà attaché à la maison de Guise et se brouilla avec le duc d'Epernon, il empêcha le duc de Guise de fuir devant les menaces dont on l'accablait. Mais lors de l'assas-

Espu 10

sinat de ce dernier, il se vit perdu. Pierre d'Espnac fut fait prisonnier, mais cependant échappa à la mort. Délivré, il se jeta dans les bras du duc de Mayenne et fut fait chancelier et chef du conseil de la Ligue ; mais les troupes du roi de Navarre gagnent à Senlis, Arques, Ivry ; Paris est assiégé ; Pierre d'Espnac accompagne le cardinal de Gondy qui va négocier avec Henri IV ; il retourne plusieurs fois seul vers lui voulant gagner du temps et attendre des secours ; enfin, la ville de Paris est délivrée et la voici maintenant qui négocie avec la Ligue au sujet d'un roi ; mais on connaît l'issue de l'aventure et la journée fameuse où Henri IV acheva de conquérir son royaume en assistant à la messe à Saint-Denis. Pierre d'Espnac rentre à Lyon pour maintenir cette ville dans le parti de la Ligue ; il fait arrêter le duc de Nemours, mais les bourgeois de Lyon, las de son autorité, décident de se ranger du côté du parti royaliste ; ils vont, cependant, par déférence lui demander de se mettre à leur tête ; il refuse ; toutefois, il ne se montre pas assez vigilant pour empêcher l'exécution du plan des Lyonnais et l'ouverture des portes de leur ville aux troupes du Roi.

Dès lors c'était la disgrâce et la fin de ses rêves ambitieux. En 1595, forcé de se présenter devant Henri IV pour le haranguer, celui-ci lui tourna le dos ; à la suite de cette algarade, on ne le vit plus à la Cour ; il partagea son temps entre Lyon et son domaine d'Ombreval, mais son chagrin et ses disgrâces avancèrent la fin de ses jours qui arriva le 9 janvier 1599.

Il était âgé de cinquante-neuf ans.

« L'auteur du *Mercure Français*, écrit Le Laboureur, fait un parallèle de lui et du chancelier de



Espinac

« Navarre qui mérite bien d'être inséré en ce lieu.  
 « La France, dit cet auteur à propos de notre  
 « archevêque, a eu deux grands personnages, et  
 « tels qu'elle n'en avait eu de longtemps de sem-  
 « blables. Tous deux ont été chanceliers, l'un  
 « de Navarre, l'autre de la Ligue. Tous deux de  
 « noble maison, tous deux savants et bien disants,  
 « vifs en leurs pointes, prompts et actifs ; l'un  
 « aspirant d'être chancelier de France, et l'autre  
 « d'être cardinal et pape, s'il eut pu. Tous deux  
 « entiers dans leur parti, et tous deux morts avec  
 « le regret d'avoir entrepris de se rendre maîtres  
 « des places où ils étaient et de ne l'avoir pu faire.  
 « — Voilà ce qu'en dit cet auteur, continue Le  
 « Laboureur, qui justifie la créance que les Lyon-  
 « nais eurent de leur archevêque, après qu'il eut  
 « arrêté le duc de Nemours, qu'il se voulait attri-  
 « buer l'autorité souveraine dans la ville de Lyon  
 « et ressuciter la dignité d'Exarque que l'empereur  
 « Frédéric I<sup>er</sup> avait autrefois donnée à Hé-  
 « racle de Montboissier, l'un de ses prédéces-  
 « seurs »

Ajoutons, qu'en 1596, il assista et contribua beaucoup à l'accommodement qui se fit entre la dame de Saint-Priest et la dame de Saint-Polgue, comme on l'a déjà vu

Enfin, en 1648, mourait Elisabeth d'Espinac, « très digne abbesse du monastère de Saint-Pierres Nonnains à Lyon », dernière de son nom et de ses armes.

On trouvera ces détails beaucoup plus circonstanciés dans les *Mazures de l'Isle-Barbe* (1)

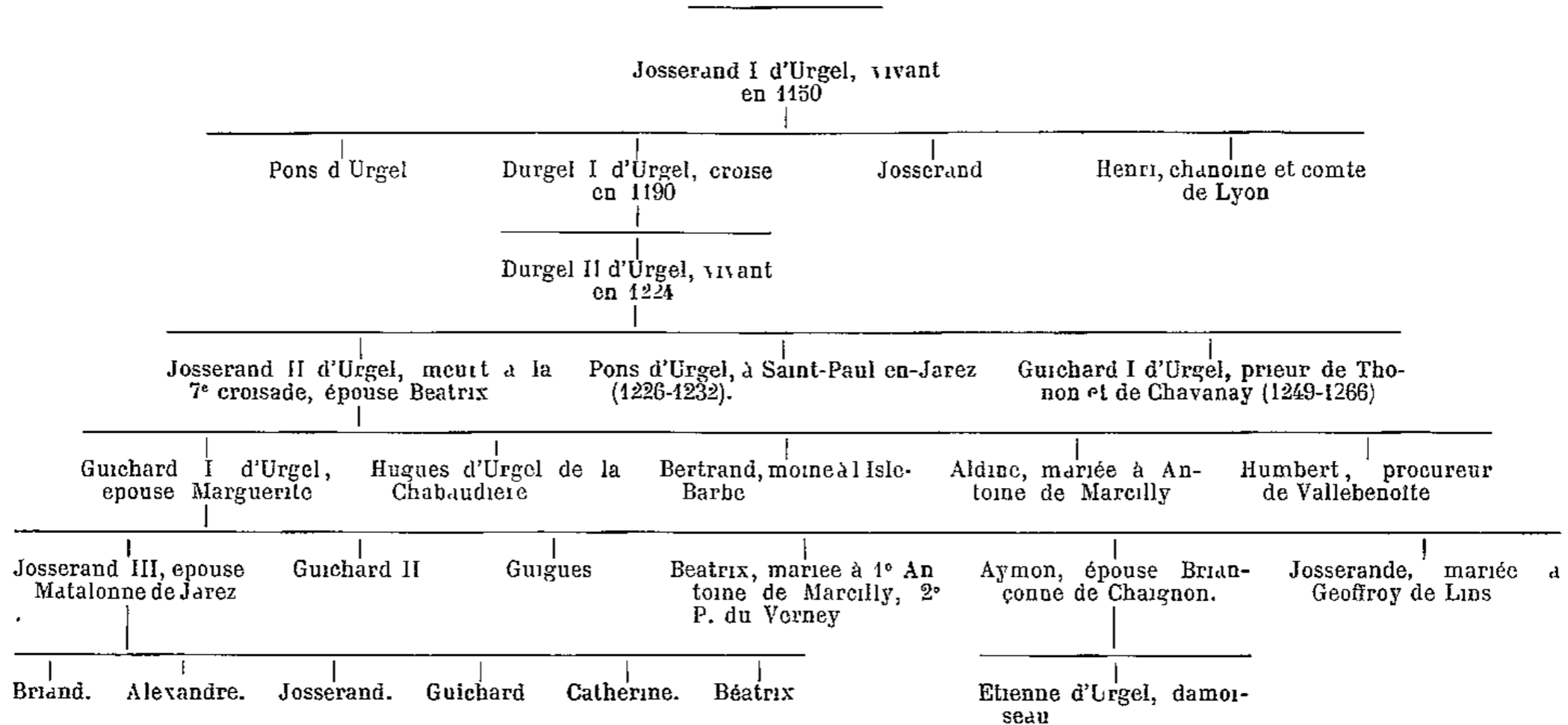
(1) M l'abbé Richard a publié récemment un très gros volume sur Pierre d'Epinaç, édité par la maison Picard, 82, rue Bonaparte



**Tableau genealogique des premiers d'Urgel-Saint-Priest**

I <sup>er</sup> Degr.	Pons d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, fonde l'abbaye de Valbenoite vers 1100					
II <sup>e</sup>	Durgel I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, heritier universel de son père, suivit Philippe-Auguste en Palestine en 1190 (3 <sup>e</sup> croisade)		Henry d'Urgel, chanoine et comte de Lyon en 1190.			
III <sup>e</sup>	Durgel II d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, fils unique de d'Urgel I, vivait en 1224, année ou il assista au traité conclu entre Guigues, comte de Forez et Guillaume de Jarez.					
IV <sup>e</sup>	Josserand I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, épouse Beatrix de Jarez et meurt à la 7 <sup>e</sup> croisade (1251)					
V <sup>e</sup>	Guichard I d'Urgel, chevalier, seigneur de Saint-Priest, vivant encore en 1230, épouse Agnes Marguerite du Vernay	Beatrix, mariée à François, seigneur de Chaste, avant 1265.	Hugues d'Urgel, seigneur de la Chaudiere.	Josserand, chanoine, puis archevêque de Lyon (1283).		
VI <sup>e</sup>	Josserand II d'Urgel, chevalier, seigneur et baron de Saint-Priest, comte de Jarez, épouse Matelonne de Jarez et teste en 1310	Beatrix	Guichard II d'Urgel épouse Isabelle Flotte, sœur du seigneur de Revel et n'a qu'une fille.	Aymon, chevalier, marié à Briansonné de Chagnon		
VII <sup>e</sup>	Briand d'Urgel, chevalier, baron de Saint-Priest et de Saint-Chamond, marié en 1334 à Dauphine de Tournon, testa en 1377	Alexandrie, qui fut d'eglise	Josserand	Guichard, chanoine et comte de Lyon.	Catherine, mariee à Pons d'Eyras ou d'Arras.	Béatrix
VIII <sup>e</sup>	Guy d'Urgel, chevalier banneret, baron de Saint-Priest et Saint-Etienne, Meys, Montfaucon, Saint-Just-en-Velay, etc, marié en 1380 à Maragde de la Roue et remarié en 1398 à Philiberte de Melto qui lui donna postérité.		Guichard de Saint-Priest, baron de Saint-Chamond, marié en 1366 à Marguerite de Moncha et Thorenc, veuve de Jean de Lavieu, dont postérité.	Matalonne, mariée à Guillaume Alleman, seigneur de Marjais	Alix, mariee à Jean Alleman, fils de Guillaume.	

Autre tableau genealogique des d'Urgel-Saint-Priest pour servir à la discussion  
de leurs premiers degres et les compléter



**Tableau généalogique des d'Urgel-Saint-Priest**  
du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> degré

VIII<sup>e</sup>  
Degré

Guy d'Urgel chevalier banneret baron de Saint Priest Saint Lucarre etc marié en 1180 à Marguerite de la Tour  
qui ne lui donna pas d'enfants, et en 1198 à Philiberte de Mello dont il eut

IX<sup>e</sup>

Guillot, marié à Jeanne de Bressolles, mort avant 1464, sans enfants	Jean d'Urgel, baron de Saint Priest, etc, marié à Alix Gaste, fille de Paipailon Gaste, chevalier, testa en 1476	Guehard, d'église	Briand, d'église	Antoine, d'église	Antoinette, sans alliance	Marguerite, sans alliance	Louise, mariée à Randon, baron de Joyeuse gouverneur du Dauphiné
--	--	-------------------	------------------	-------------------	---------------------------	---------------------------	--

X<sup>e</sup>

Gabriel d'Urgel, baron de Saint Priest, Meys Saint Just en Velay, etc, chevalier de Saint Michel, marié en 1486 à Anne de la Roue	Claude chevalier de Rhodes	Bernard, religieux de Valbenoite	Antoine, chanoine et comte de Lyon, abbé de Valbenoite	Jacques, chanoine et comte de Lyon	Jeanne, non mariée	Isabelle, mariée à Dauphin d'Angiolles seigneur de Saint-Polgue et Roche la Motte	Anne religieuse à Saint-Pierre de Lyon	Louise, religieuse à Saint-Pierre de Lyon
---	----------------------------	----------------------------------	--	------------------------------------	--------------------	---	--	---

XI<sup>e</sup>

Jean, qui s'attacha à la personne d'Antoine Alleman, évêque de Cahors	Jacques, chanoine et comte de Lyon eut de Saint Etienne	Louis, non marié	Pierre I d'Urgel baron de Saint Priest, premier baron de Forez, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre, marié à Benoîte de Clermont Gevssan, partagea ses biens en 1569	François, seigneur de Suzy, marié à Catherine de Baronnat	Françoise, mariée à Falcon Alleman, chevalier, seigneur de Rochechimaud (1508)	Antoinette, abbesse de Sainte Claire d'Annonay	Jeanne, religieuse avec sa sœur
---	---	------------------	---	---	--	--	---------------------------------

XII<sup>e</sup>

Antoine d'Urgel, baron de Saint Priest, du vivant de son pere, chevalier de l'ordre du Roi, marié en 1537 à Claude de Richerand, mort assassiné en 1552	Jean d'Urgel, baron de Saint Priest, chevalier de l'ordre du Roi, marié en 1571 à Catherine Mitte de Miolans mort vers 1576, sans postérité	Aymar d'Urgel, baron et marquis de Saint-Priest, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre marié à Catherine de Polignac en 1576	Gabriel, mort jeune, non marié	Pierre, cure de S <sup>t</sup> Etienne, suivit à Rome le cardinal de Tournon, son parent	Louis, protonotaire apostolique	Antoinette, mariée à Andie de Sarron, seigneur des Forges	Marguerite, abbesse de la Seauve Benoîte	Claude, morte avant d'être mariée	Marie, religieuse et prieure de la Baume
---	---	---	--------------------------------	--	---------------------------------	---	--	-----------------------------------	--

XIII<sup>e</sup>

Pierre II de Saint Priest, capitaine chatelain et seigneur de la Foulhouse, marié en 1570 à Louise de Roissieu, testa en 1614	Louis d'Urgel, marquis de Saint-Priest, etc, premier baron de Forez, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre marié en 1602 à Marguerite de Lévis Cousan et remarié à Isabeau de La Rochefoucauld Langeac en 1630, sans postérité, donne ses biens à Gilbert de Chalus en 1641, meurt en 1654	Charles com-mandeur de Malte, tué à la prise de Sousse	Françoise, abbesse de la Séauve Benoite	Jeanne, sous-prieure de la Séauve	Diane, femme du seigneur de Salere	Antoinette, épouse Claude de Chalus, chevalier seigneur d'Orival
---	---	--	---	-----------------------------------	------------------------------------	--

XIV<sup>e</sup>

Pierre prieur, commandataire de Saint-Julien-en-Velay	Henri, sans postérité	Jean de Saint-Priest, seigneur de la Foulhouse capitaine de cent hommes d'armes, épouse en 1622 Claudine du Pont de Munas	Charles	Marguerite, religieuse à la Seauve	Catherine, mariée à noble Pierre de Favet	Gilbert, marquis de Saint Priest etc (1641-1682) marié en 1671 à Magdelaine du Prat de Nan-touillet, sans postérité	François, marquis de Saint Priest (1682-1695) marié en 1697 à Catherine Françoise des Friches de Brasseuse-Périgny.
---	-----------------------	---	---------	------------------------------------	---	---	---

XV<sup>e</sup>

Pierre III de Saint Priest seigneur de la Foulhouse et de Chateauroux de Vernoux, maintenu dans sa noblesse en 1667 et 1669, marié en 1674 à Louise de Gordon de Bologne, dont postérité	Paul, testa en 1671	Jeanne mariée en 1665 à Louis de Mialhet, seigneur de Laborie	Françoise et deux autres filles, l'une religieuse à Tournon, l'autre à Annonay	François marquis de Saint-Priest, colonel d'un régiment de dragons, vendit Saint Priest à Abraham Peyrène de Moras financier, et mourut à Lyon, en 1726, sans avoir été marié	Catherine mariée en 1720 à Denis-Timoléon marquis de Maugiron, comte de Montlans
--	---------------------	---	--	---	--

**Tableau généalogique des d'Urgel-Saint-Priest**  
du IV<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> degré

XVI <sup>e</sup> Degré	Pierre III de Saint Priest, seigneur de la Foulhouse et de Chateauf de Veinoux maintenu dans sa noblesse en Languedoc (1667, du Gue) et en Lyonnais (1669, de Bezons), épouse en 1654 Claude de Gordon de Bologne										
XVI <sup>e</sup>	Jean III de Saint Priest de la Foulhouse seigneur de Chateauf neuf du Buisson, de la Gardelle, marié en 1691 à Anne Barbe du Chenoy			Marie Louise, mariée à noble René de Bronas, seigneur de Carret et d'Oriol		Louis de Saint Priest de la Foulhouse, seigneur de Chateauf de Bouville etc, épouse en 1686 Charlotte de Boulieu de Charlieu					
XVII <sup>e</sup>	Charles de Saint Priest seigneur de Chateauf du Buisson, etc, chevalier de Saint Louis, commandant pour le Roi à Sairas et Châteaubourg, marié en 1727 à noble Marie Anne Demeure	Jean, non marié	Françoise, mariée à noble de Beusemblant de Cibat	Marie - Claire, religieuse à Tournon	Etienne Gabriel de Saint Priest de Chateauf de Bouville, de Saint Montant lieutenant au Royal Roussillon marié en 1718 à Magdeleine de Ver		Charles Alexandre mort au service	Louis chanoine et comte de S Chef	Jean, chanoine et comte de S' Chef	Jeanne, affiliée à la Congregation de Saint Joseph Anno nay	Marie, née en 1703, testa à Saint-Montant en 1730
XVIII <sup>e</sup>	Catherine de Saint Priest dame de Châteauf, mariée en 1754 au chevalier Charles-Robert de Chateauf du Molard		Louis - Etienne, né en 1719, mort jeune	Madeleine-Catherine nec en 1722	Gabriel-Antoine, né en 1723, lieutenant de cavalerie au Royal-Roussillon, mort à la retraite de Piagne	Etienne Hilaire de Saint-Priest de Châteauf, comte d'Urgel, capitaine de cavalerie, brigadier aux gardes du corps du Roi chevalier de Saint Louis, marié en 1759 à Suzanne Lulac de Quintin			Etienne Claude, mort au service	Anne Catherine, née en 1729	
XIX <sup>e</sup>	Jacques-Robert de Saint Priest dit l'Intepide Saint Priest, seigneur de Chateauf, chevalier de Saint-Louis substitué aux noms et armes de son grand père marié en 1787 à Appolone Agniel de la Vernouse					Jean Claude Joseph		Augustin-Louis	Louis Auguste Philibert		
XX <sup>e</sup>	Joseph-Auguste de Saint Priest, officier d'infanterie mort au chateau des Poullins, pres Tournon, non marié			Ange, marquis de Saint Priest, officier d'infanterie marié à Mademoiselle de Maricourt, mort à Paris sans posterite							

## Tableau généalogique des d'Urgel-Saint-Priest

*du XVIII<sup>e</sup> au XXII<sup>e</sup> degré.*

XVIII <sup>e</sup> Degré.	Etienne Hilaire de Saint Priest de Chateaufeu, comte d'Urgel, brigadier aux gardes du corps du Roi, chevalier de Saint Louis, épousa, en 1759, Suzanne Lulaha de Quantin									
XIX <sup>e</sup>	Jean Claude Joseph, comte de Saint Priest d'Urgel brigadier aux gardes du corps du Roi, chevalier de Saint Louis marié en 1790 à Celeste de Roquard	Augustin Louis d'Urgel de Saint-Priest, garde du corps du Roi d'Espagne, chef d'escadrons, chevalier de Saint Louis marié à Hortense de Dixet de ladernade, mort sans postérité					Louis Auguste Philibert, baron de Saint Priest-d'Urgel, capitaine de vaisseau, contre amiral honoraire, chevalier de Saint Louis, commandeur de Charles III d'Espagne, marié à Jenny de Quantin de Beauvert			
XX <sup>e</sup>	Eugene Hilaire, comte de Saint-Priest-d'Urgel, chevalier de Saint-Louis et de la Legion d'honneur, marié à Amelie de Faucher, mort en 1846	Clary, mariée à M de Bertrand	Amynthe, mariée à M de Nery du Blagnat	Celeste, mariée à M de Saint Georges	Leonice, mariée à M de Portalis, des barons des Luquets	Lugene morte jeune	Auguste, baron de Saint Priest-d'Urgel, capitaine et officier de la Legion d'honneur, marié à M <sup>lle</sup> de Tiverny, tué au siege de Sebastopol, sans postérité	Leontine, morte jeune	Pauline, mariée au marquis de Fontanelli	Noemie, non mariée.
XXI <sup>e</sup>	Raoul, officier de cavalerie, mort au moment de l'expédition de Crimée	Hippolyte, mort en enfance	Victor-Amedee Fernand comte de Saint Priest d'Urgel marié à Mademoiselle Marie Poulin de Cadillan			Caroline, mariée au baron Ldouard d'Uston de Villereglan	Camilla, comtesse Carlo Santucci	Jenny, comtesse William Spalletti	Maria, marquise Fierio Fonti	
XXII <sup>e</sup>	Etienne, vicomte de Saint Priest d'Urgel, decede en 1891, sans alliance					Charles, vicomte de Saint-Priest d'Urgel, ne en 1870				

**Tableau généalogique de la posterité de Josserand I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest,  
avec la branche de la Chabaudière**

Josserand I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, épouse Beatrix de Jarez et meurt à la VII<sup>e</sup> Croisade 1201

IV<sup>e</sup>  
degré

V

Guichard I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, vivant en 1250, épouse Marguerite du Vernay

Beatrix, mariée à Francon seigneur de Chaste, avant 1265

Hugues d'Urgel, seigneur de la Chabaudière, marié à Isabeau de Saint Symphorien

Josserand, chanoine puis archevêque de Lyon, 1283

VI

Josserand II d'Urgel, seigneur et baron de Saint Priest, marié à Matalonne de Jarez teste en 1310

Guichard II d'Urgel qui n'eut qu'une fille

Aymon d'Urgel, chevalier, marié à Brianconne de Chaignon

Hugues d'Urgel chevalier seigneur de la Chabaudière, épouse Isabeau du Vernev et teste en 1353

Josserand d'Urgel, cure de Saint Etienne

Paule d'Urgel, femme de Hugues de Chana

Isabelle d'Urgel

VII

Briand d'Urgel, baron de Saint Priest et de Saint Chamond marié en 1334 à Dauphine de Tournon

Alexandre des Ursins à l'église

Guichard, chanoine et comte de Lyon

Humbert d'Urgel chevalier, seigneur de la Chabaudière substitue à tous les biens de Briand d'Urgel de Saint Priest en 1377, épouse Margot Guine fille de Perret Guin, seigneur de Chaignon

Hugues, chevalier de Rhodes

Bertrand, moine de Valbenoite

Anne, femme de Guillaume de Buenc

Beatrix, femme de Pierre de Chavannes

Clemence femme de Guillaume de Chaulchoir, seigneur de Buffardent

VIII

Guy d'Urgel, baron de Saint-Priest marié à Magde de la Roue, et remarié en 1338 à Philiberte de Mello

Guichard baron de Saint-Chamond marié en 1366 à Marg de Moncha et Thorenc

Matalonne, mariée à Guillaume Alleman seigneur de Marjais

Alix, mariée à Jean Alleman, fils de Guillaume

Pierre d'Urgel, seigneur de la Chabaudière, n'eut point de lignée

Guillaume, chanoine et comte de Lyon, se maria voyant son frere sans enfants

Anne

Guillemette, mariée dans la maison de Rochaille en Bresse

IX

Jean baron de Saint Priest, marié à Alix de Gaste, testa en 1476

Jean, baron de Saint Chamond, marié à Guillemette de Mello, sœur de Philiberte, mort en 1441

Hugues d'Urgel épousa Catherine de Sainte-Colombe, fille de Guillard et de Catherine de Montoux, dame de Saint-Priest la-Roche Il reçut de son oncle Pierre le domaine de la Roche, en 1402

X

Gabriel, baron de S<sup>t</sup>-Priest, marié à Anne de la Roue en 1486

Leonard baron de Saint-Chamond, épouse Anne de Lastic et teste en 1493

Gerard d'Urgel, seigneur de la Chabaudière, eut un fils unique d'une alliance inconnue

Hugonn d'Urgel, seigneur de la Tour en Jarez, marié à Philippine Vert en 1428, dont une fille

XI

Pierre, baron de S<sup>t</sup> Priest, épouse Benoitte de Gevssan et partage ses biens en 1569

François, seigneur de Suva

Jean, baron de S<sup>t</sup> Chamond, marié à Jeanne de Tournon (1487) Louise de Sault et Anne de Gaste-Luppe

Jeanne d'Urgel, mariée à Jacquemel Arod, seigneur de La Forest

Marguerite d'Urgel

Tableau genealogique de la postérité de Gabriel, baron de Saint-Priest  
avec la branche de Suzy

X<sup>e</sup>  
degré

Gabriel d'Urgel, baron de Saint-Priest, Meys etc, chevalier de l'ordre du Roi,  
marie en 1486 à Anne de la Roue

XI<sup>e</sup>

Pierre, baron de Saint-Priest, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, marié à Benoîte de Geyssan, partage ses biens en 1569 (1).

François de Saint-Priest, seigneur de Suzy, d'abord destiné à l'église, épousa Catherine de Baronnat, fille du seigneur du Verney et de Teilleres en 1551 et testa en 1568

XII<sup>e</sup>

Antoine, baron de Saint-Priest du vivant de son père, chevalier de l'ordre du Roi, marié en 1537 à Claude de Richerand, assassine en 1552

Aymar, baron et marquis de Saint-Priest, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre, marié à Catherine de Polignac

Hugues, seigneur de Suzy, mort sans lignée

Jean, seigneur de Suzy et de la Rottière, marié à Huguette de Vauryon, fille d'Antoine, seigneur dudit lieu et de Jeanne de Fla chet (1588), testa en 1635

Jacques

XIII<sup>e</sup>

Pierre de Saint-Priest, capitaine châtelain et seigneur de la Foulhouse, marié en 1570 à Louise de Roissieu, testa en 1614

Louis, marquis de Saint-Priest, etc, sans postérité de Marguerite de Lévis et d'Isabeau de La Rochefoucauld, meurt en 1654

Antoinette, mariée à Claude de Chalus, seigneur d'Orcival

Jean, seigneur de Suzy et de la Rottière, prétendit à l'héritage de son cousin Louis de Saint-Priest (2), mais fut débouté

XIV<sup>e</sup>

Jean, seigneur de la Foulhouse, capitaine de 100 hommes d'armes, marié en 1622 à Claudine du Pont de Munas

Gilbert, marquis de Saint-Priest

Anne de Saint-Priest de Suzy, sa petite-fille, dernière de sa branche, mariée à Camille de Beck

(1) Ce partage, inspiré par Jean et Aymar de Saint-Priest, ne comprenait pas de substitution pour Pierre de Saint-Priest-la-Foulhouse qui avait fait abandon des droits de son père moyennant une certaine somme

(2) En vertu de la substitution que contenait le testament de Gabriel, son arrière-grand-père, en faveur de son grand-père François seigneur de Suzy



## Tableau généalogique de la posterite de

Briand d'Urgel, baron et seigneur de Saint Priest, de Saint Chamond, du pays de Jarez etc, marié en 1334 a Dauphine de Tournon

VII <sup>e</sup> Degre	Briand d'Urgel, baron et seigneur de Saint Priest, de Saint Chamond, du pays de Jarez etc, marié en 1334 a Dauphine de Tournon		
VIII <sup>e</sup>	Guy chevalier banneret, baron de Saint Priest etc, marié a Philiberte de Mello (1398)	Guichard baron de Saint Chamond etc marié a Marguerite de Monchal et Thorenc (1366)	
IX <sup>e</sup>	Jean baron de Saint Priest marié a Alix de Gaste, testa en 1476	Jean baron de Saint Chamond marié a Guillemette de Mello, sœur de Philiberte, mort en 1441	
X <sup>e</sup>	Gabriel, baron de Saint Priest, marié a Anne de la Roue (1486)	Leonard, baron de Saint Chamond, marié a Anne de l'astic, testa en 1493	
XI <sup>e</sup>	Pierre, baron de Saint Priest marié a Benoîte de Clermont Geysau, partagea ses biens en 1569	Jean baron de Saint Chamond, marié en troisien es noccs a Anne de Gaste Lupe (1487)	
XII <sup>e</sup>	Antoine, baron de Saint Priest du vivant de son pere, mort avant lui, marié a Claude de Richerand en 1537	Aymar, baron et marquis de Saint-Priest, marié a Catherine de Polignac (1576)	Christophe, baron de Saint Chamond, marié a Gasparde de Lettes des Prez de Montpezat (1540)
XIII <sup>e</sup>	Pierre de Saint Priest seigneur de la Foulhouse, épouse en 1570 Louise de Roissieu	Louis, marquis de Saint Priest sans posterite de ses deux femmes, Marguerite de Lévis (1630) et Isabeau de La Roche foucauld (1640)	Antonelle, mariée a Claude de Chalus, seigneur d'Orival
XIV <sup>e</sup>	Jean de Saint-Priest seigneur de la Foulhouse marié en 1622 a Catherine du Pont de Munas	Gilbert, marquis de Saint Priest, marié en 1671 a Magdeleine du Prat de Nantouillet, sans posterite	François, marquis de Saint Priest, marié en 1687 a Françoise des Fiches de Brasseuse Percigny
XV <sup>e</sup>	Pierre III de Saint Priest, seigneur de la Foulhouse et de Chateaufort marié a Claude de Gordon de Bologne, en 1654	François, marquis de Saint Priest vendit Saint Priest en 1724, mourut en 1726, sans posterite	Just Henri, marquis de Saint Chamond, marié en 1640 a Catherine de Gramont sans posterite
XVI <sup>e</sup>	Jean de Saint Priest de la Foulhouse seigneur de Chateaufort et du Buisson, marié en 1691 a Anne Barbe du Chenoy	Louis de Saint Priest de la Foulhouse seigneur de Chateaufort et de Bouville, marié en 1686 a Charlotte de Boulieu de Charlieu	Jean-Armand, marquis de Saint Chamond (1664 1684), marié a Gasparde de la Porte
XVII <sup>e</sup>	Charles de Saint Priest, seigneur de Chateaufort, marié a Anne Demeure de Mormont (1727)	Etienne Gabriel de Saint Priest seigneur de Chateaufort, marié a Magdeleine de Vez (1718)	Marie Anne marquise de Saint Chamond, mariée a Charles Emmanuel de la Vieuville, comte de Vienne, morte a Paris en 1715
XVIII <sup>e</sup>	Catherine de Saint Priest dame de Chateaufort mariée au chevalier Robert de Chateaufort du Molard (1754)	Etienne Hilaire de Saint-Priest de Chateaufort comte d'Urgel marié a Suzanne Julienne de Quintin en 1753	Charles Louis Joseph, marquis de Saint Chamond, marié en 1724 a Geneviève Gruyèr
			Charles Louis Auguste marquis de Saint Chamond, marié en 1765 a Claire Mazarelli vendit Saint Chamond en 1768

## Tableau généalogique des premiers Saint-Chamond

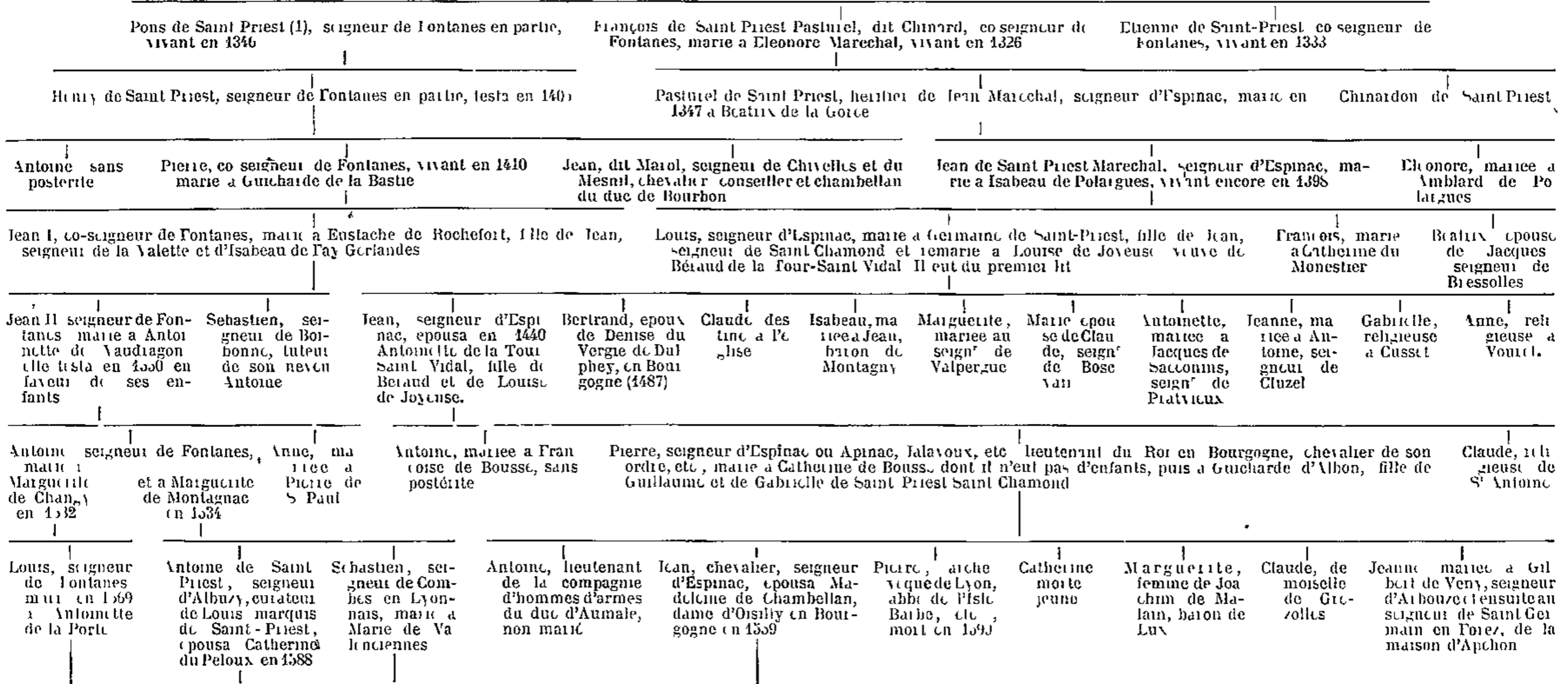
VIII <sup>e</sup> Degré.	Guichard de Saint-Priest, baron de Saint-Chamond, gouverneur de Lyon marié en 1366 à Marguerite de Monchal et Thorenc									
IX <sup>e</sup>	Antoine mort avant son père	Jean, baron de Saint Chamond, assista au sacre de Charles VII, Il épousa Guillemette de Mello et mourut en 1441			N, chevalier de Malte grand prieur de Rome, amiral de Poitou	Dauphine, mariée à Briand de Polignac seigneur de Saint Agrève				
X <sup>e</sup>	Leonard, baron de Saint Chamond, chambellan du roi Charles VIII, épousa Anne de Lastic et testa en 1493		Jeanne, mariée à Imbert de la Tour, seigneur de Vinay et de Montagny		Germaine, mariée en 1426 à Louis de Saint-Priest, seigneur d'Espinaç	Marguerite, épouse d'Antoine de Clermont, seigneur de Chaste		Marie, mariée probablement à Philippe de Tholigny, puis religieuse		
XI <sup>e</sup>	Yves, baron de S <sup>t</sup> -Chamond, mort sans postérité	Jean, baron de Saint-Chamond, etc, premier baron du Lyonnais, premier écuyer de la reine Anne, chevalier de l'Ordre du Roi, marié à Jeanne de Tournon			Louise d'Agoull de Saulx.	Anne de Gaste Lupé		Theodore, abbe de l'Ordre de Saint-Antoine prieur commandataire de S <sup>t</sup> Julien en Jarez, abbe de Saint Mansuy, conseiller favori du duc René de Lorraine, mort en 1527	Petronille, abbesse de S <sup>t</sup> -Claire d'Annonay	Anne, aussi religieuse
XII <sup>e</sup>	Claude, marié à Jeanne de Joyeuse, tué au siège de Fontarabie en 1521, sans postérité	Gabrielle, mariée à Guillaume d'Albon	Louise abbesse de Notre-Dame des Anges à Saint Just	Anne, mariée en 1513 à Louis Adhemar, comte de Guignan	Christophe de Saint-Priest, baron de Saint Chamond, etc, dit le Grand, général des troupes catholiques, lieutenant général en Lyonnais, Forez et Beaujolais, marié en 1540 à Gasparde de Lettes des Piez de Montpezat, puis à Louise d'Ancezune Sa seconde femme ne lui donna pas d'enfants De la première		Antoine baron de Monchal, capitaine célèbre, mort en 1537, sans postérité	Jean, archevêque d'Aix, puis général des troupes protestantes, marié à Claude de Fay, mort en 1578 sans postérité		Anne, mariée à Antoine Mitte de Chevrières, seigneur de Cuzieu
XIII <sup>e</sup>	Jacques né en 1544, mort jeune		Paul, qui entra dans l'Ordre de Saint Antoine		Une fille, morte jeune, mariée à Louis Harenc de la Condaminé		Gabrielle de Saint Priest Saint Chamond, abbesse de Saint-Just et Clavas, mariée avec dispense du Pape, en 1577, à Jacques Mitte de Miolans seigneur de Chevrières, lieutenant général en Lyonnais, Beaujolais et Velay, ambassadeur extraordinaire en Savoie, chevalier des ordres du Roi			
XIV <sup>e</sup>	Jean, mort jeune	Claude, mort jeune	Claude, mort jeune	Louis mort jeune		Melchior baron et marquis de S <sup>t</sup> Chamond substitué aux noms et armes de son grand père		Gasparde, mariée à Timoleon de Beaufort-Canillac dont Jacques marquis de Canillac, et remariée contre son gré à Claude de l'Aubespine, marquis de Beaufort, puis à Henry de la Chastie, comte de Nancy, elle mourut en 1624		

### Tableau genealogique des derniers Saint-Chamond

XIV <sup>e</sup> Degre	Melchior, marquis de Saint-Chamond premier baron de Lyonnais et de Savoie chevalier des ordres du Roi et general en chef de ses armées ministre d'Etat lieutenant general en Provence, ambassadeur extraordinaire de Sa Majeste marie en 1610 a Isabeau de Tournon						
XV <sup>e</sup>	Louis, né en 1612 mort en 1639	Lyon François, abbe de Bouzonville	Just Henry marquis de Saint Chamond, marie en 1640 a Catherine de Gramont, sans postérité	François, chanoine et comte de Lyon doyen de la collegiale	Gasparde Françoise, supérieure de S <sup>te</sup> -Marie de Belcour	Marie-Elisabeth mariee a Louis de Cardillac comte de Bioules	Jean-Armand marquis de Saint Chamond (1664-1684) marie a Gasparde de la Poite
XVI <sup>e</sup>	Just-Henry mort a la guerre a 49 ans, en 1674	Marie Anne, marquise de Saint Chamond, mariee a Charles-Emmanuel de la Vieuville, comte de Vienne premier baron de Champagne, second fils du duc Charles de la Vieuville			Marie Hyacinthe marquise de Montpezat mariee a Guy Henry de Bourbon, marquis de Malauze (1690)		
XVII <sup>e</sup>	Charles-Louis-Joseph, marquis de Saint Chamond comte de Vienne substitue aux noms et armes de Saint-Chamond, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, epousa en 1724, Genevieve Guyon				Marie Gertrude de Bourbon Malauze, mariee en 1715 a Ferdinand Joseph, comte de Poitiers		
XVIII <sup>e</sup>	Charles Louis Auguste marquis de Saint Chamond, comte de Vienne marie en 1768 a Claire-Mazarelli, vend Saint Chamond au marquis de Mondragon (1768 qui le conserve jusqu'a la revolution	Catherine Charlotte Louise mariee au prince de Custine (1747)	Charles Nicolas-Toussaint, comte de Miolans (1730 1732)	Genevieve-Louise mariee en 1751, au marquis d'Auberjon de Murinais	Lisabeth Philippine de Poitiers, mariee a Guy-Michel de Durfort-Loige  Marie-Genevieve de Durfort de Lorge, mariee, en 1751, a Jean-Godefroy de la Tremoille		

**Premier tableau généalogique de Saint-Priest de Fontanes et d'Espinac ou d'Apinac**  
d'après M le Chanoine Condamin

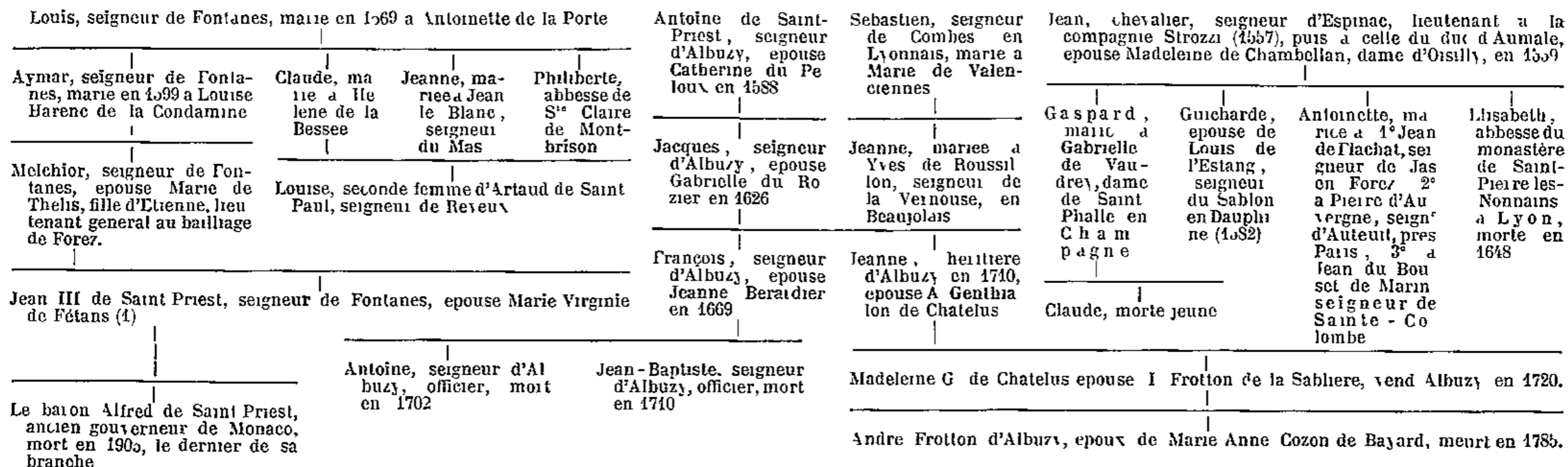
Estienne de Saint-Priest dit Pasturel, seigneur de Fontanes, marié à Catherine de Boullieu mort avant 1322



(1) Pons de Saint Priest, chevalier, servait sous messire Gaudemar du Fay (le Libouren)

## Second tableau généalogique des Saint-Priest de Fontanès et d'Espinac

(d'après M. le Chanoine Condamin)

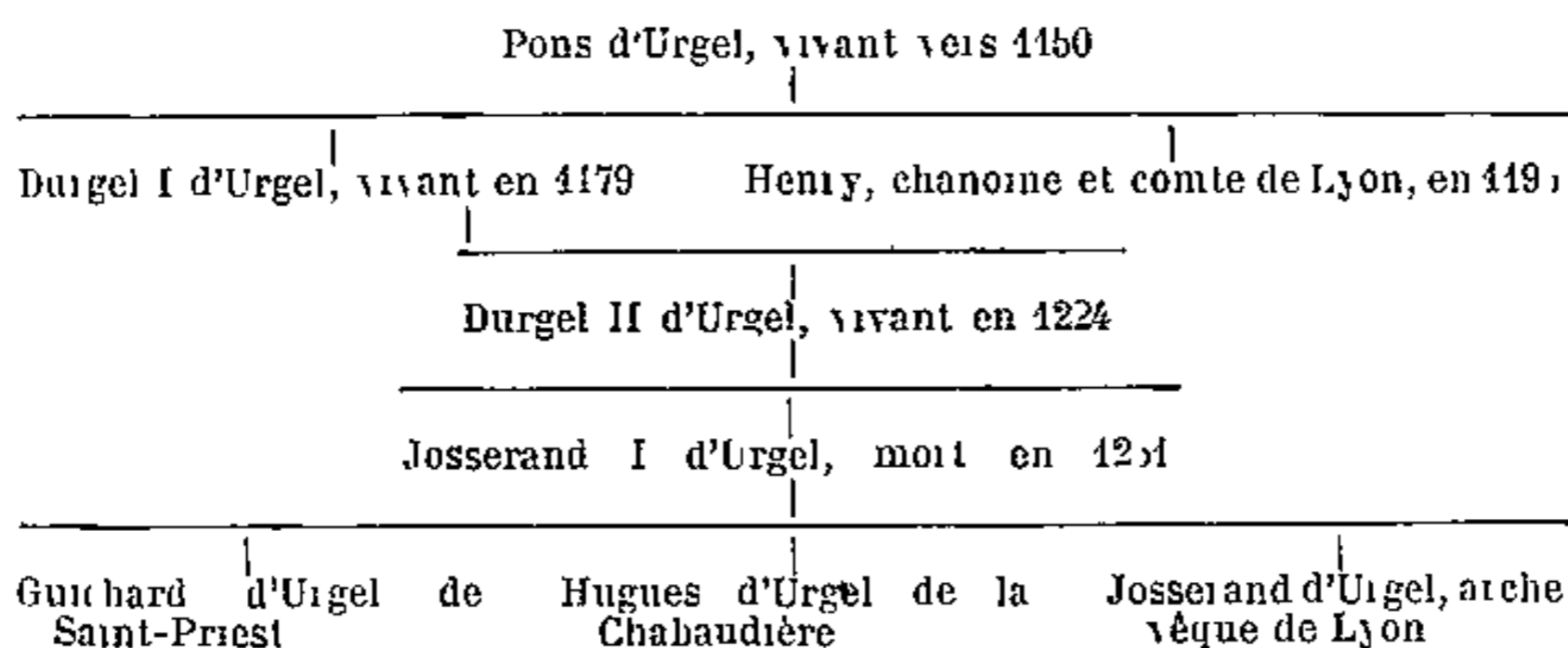


(1) C'est sur sa concubine que fut passée, en 1664, une transaction entre la veuve du sieur Cozon de Bayard et Gilbert, marquis de Saint Priest.

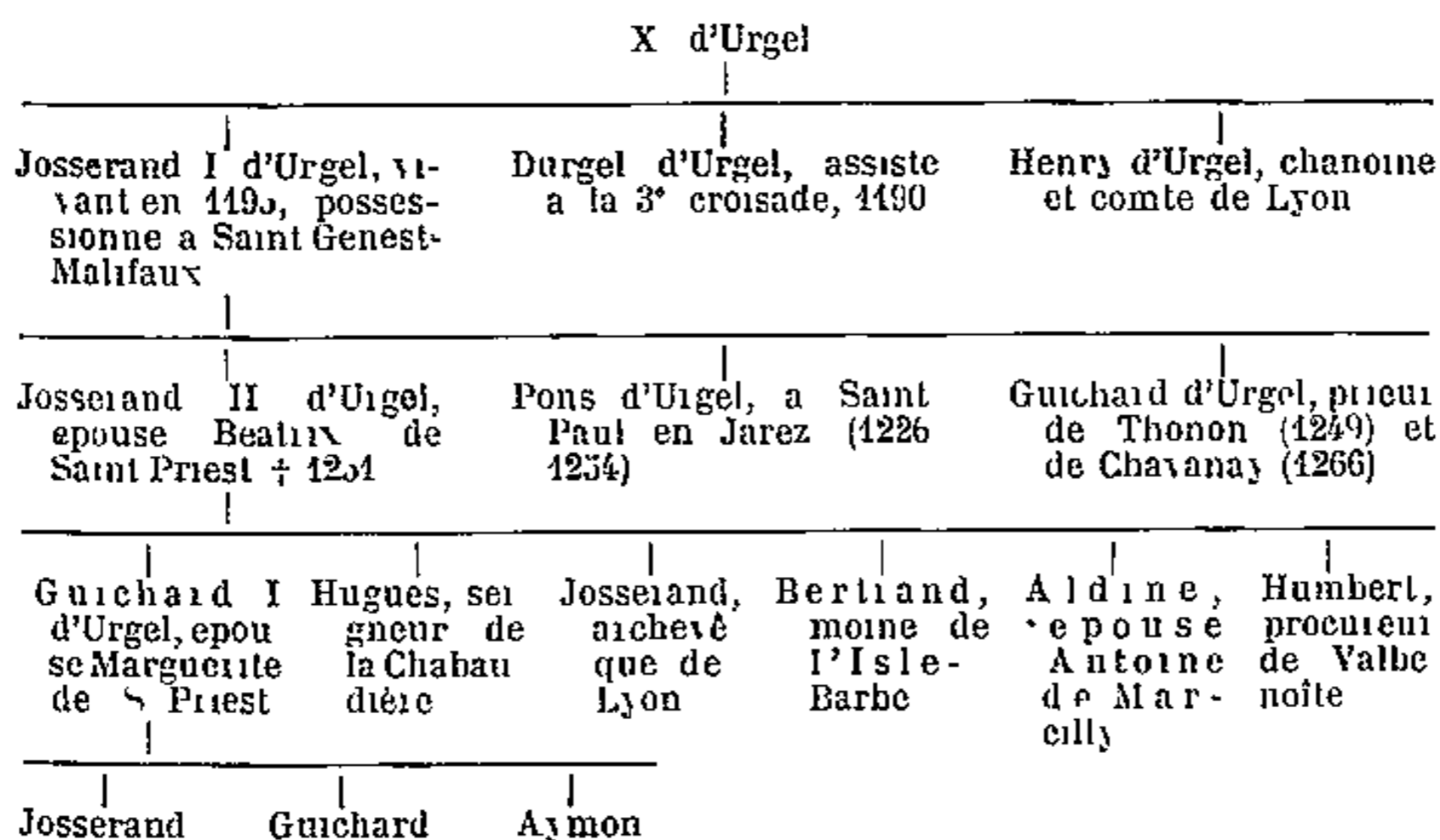
## Notes et Documents

P. II<sup>e</sup>  
et III<sup>e</sup> siècles

Voici, d'après l'auteur des *Masures*, le tableau généalogique que l'on peut dresser des premiers d'Urgel.



Voici maintenant un autre tableau généalogique qui figure dans l'*Histoire de Saint-Chamond*, de M. le chanoine Condamin :



I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup>  
et III<sup>e</sup> degrés

Voici, d'autre part, le tableau généalogique qu'il donne des Jarez.

λ de Jarez (XI <sup>e</sup> siècle)						
Gaudemar de Jarez, chanoine de Lyon (1120)			λ de Jarez			
Gaudemar de Jarez, seigneur de Saint Priest (1173)			Guichard de Jarez, seigneur de Feugerolles (tige des Feugerolles)			
Pons de Jarez, seign <sup>r</sup> de Saint-Priest, possessionné à Valbenoite		Gaudemar de Jarez seigneur de Saint Cha mond (1180)		Lambert de Jarez, moine de l'Isle Barbe		
Beatrix, épouse Josse- rand II d'Urgel (1210)	Gaufroy de Saint Priest (1224-1234)	Etienne de Saint Priest (1229-1261)	Guy mort en 1223	Hugues	Guillaume	Gaude mar
Gui chard I d'Urgel	Maugue ritte épouse de Gui chard I d'Urgel	Etienne Pas tuel de S Priest, seigneur de Lon tanes	Gaudemar II marié à Beatrix de Roussillon qui teste en 1286, père de Matalonne de Jarez, héritière de ses frères			

Enfin, voici un second tableau des Jarez, dressé d'après la généalogie publiée par M de Boissieu (1)

Briand									
Gaudemard I					Lambert, moine de l'Isle Barbe				
Guyon ou Guigues, vivant en 1224		Guillaume abbe de l'Isle Barbe			Gaudemard chanoine et comte de Lyon		Pernette, mariée à Gilbert de Saint Symphonien		
Gaudemard II		Guy chanoine et comte de Lyon			Gaudemar chanoine et comte de Lyon		Clémence		Beatrix
Jean	Gaude demar	Guy	Jacques	Mati lonne	Cle mente	Luce	Fleurie	Maugue rite	Beatrix

(M Condamin ne donne à Gaudemard II que neuf enfants, omettant Gaudemard, et dans un ordre différent de celui-ci)

(1) Voir aussi leur généalogie dans les *Masures de l'Isle Barbe*



On pourra suivre plus facilement avec ces tableaux notre argumentation.

Il a été, en effet, beaucoup discuté, en ces dernières années, sur l'existence de Pons d'Urgel, affirmée par Le Laboureur M. Condamin a préféré le remplacer par un certain X. d'Urgel, ce qui ne veut rien dire, à notre sens.

On s'est appuyé, pour nier l'existence de Pons d'Urgel, sur un acte de 1173 par lequel l'Archevêque de Lyon cède au comte de Forez le fief du château de Saint-Priest, dont Gaudemar de Jarez devra dès lors l'hommage-lige au comte de Forez (*La Diana*, tome VIII, p. 279) Il en ressort, en effet, que Gaudemar de Jarez était alors suzerain de Saint-Priest (1). M. le chanoine Condamin dit même qu'il s'appelait indifféremment Gaudemar de Jarez ou Gaudemar de Saint-Priest (*Hist. de Saint-Chamond*, p. 72) Or, nous trouvons Gaudemar de Saint-Priest en 1202, témoin d'une transaction entre Gaudemar de Jarez, seigneur de Saint-Chamond et le prieur de Saint-Julien-en-Jarez (*La Diana*, tome IX, p. 9) On verra par la suite l'importance de ce détail M. Condamin, d'après le tableau que l'on vient de lire, donne pour fils à Gaudemar de Jarez-Saint-Priest, Pons de Jarez, seigneur de Saint-Priest, et il prétend que ce dernier est celui que Le Laboureur, par suite d'une confusion, prend pour tige de la maison d'Urgel. Nous allons donner ici en son entier le seul acte que nous ayons où soit nommé ce Pons de Saint-Priest, mais nous tenons à faire remarquer que Le Laboureur a dû connaître d'autres actes concernant ce personnage et l'identifiant. Sa façon de

(1) Nous employons ce mot de suzerain pour indiquer qu'il pouvait avoir des vassaux au-dessous de lui à Saint-Priest, tout en relevant lui même du comte de Forez La seigneurie ou baronnie de Saint-Priest comprenait plusieurs villages dont le plus important par la suite fut Saint Etienne La prééminence de Saint-Priest s'expliquait au moyen-âge par sa situation privilégiée au point de vue militaire et apte à une excellente défense Aussi les seigneurs du pays y construisent-ils leur principale place forte et en portaient-ils même plus tard le nom L'importance de Saint-Etienne, bien faible au moyen âge, fut accrue dans les siècles suivants et arriva à en faire la partie la plus brillante de la seigneurie.

I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup>  
et III<sup>e</sup> degrés

s'exprimer le prouve; il ajoute même qu'il fut témoin des miracles de saint Bernard prêchant la croisade.

Voici l'acte en question :

In nomine Domini nostri Jesu Christi, amen.

Anno ab incarnatione ejusdem millesimo centesimo octuagesimo quarto.

Notum sit omnibus hominibus tam præsentibus quam futuris quod ego Guigo, comes Forensis, et ego Guigo filius ejus, in presentia domini Johannis, archiepiscopi Lugdunensis, constituti auctoritate nostra quam habemus a Domino nostro Papâ et à rege Franciæ, et precibus Hugonis abbatis Bonæ Vallis, et Johannis Maret primi abbatis Vallis Benedictæ, et super precibus Briandi de Laviaco et Pontii Sancti Prejecti, in cujus allodio fundatum est monasterium Vallis Benedictæ, recepimus idem monasterium in nostra custodia et protectione et dedimus ad œdificationem ipsius loci quingentos solidos fortium, promittentes Deo et Beatæ Mariæ, in cujus honore fundatum est monasterium, et dictis abbatibus et fratribus presentibus et futuris ibidem Deo servientibus, ab omnibus hominibus omnia bona mobilia et immobilia prædicti monasterii semper custodire, defendere et servare, et etiam, pro salute nostrâ et omnium parentum nostrorum tam virorum quàm defunctorum, donavimus et concessimus, bonâ fide et sine aliquâ retentione per nos et nostros, modo et in perpetuum, prædicto monasterio et prædictis abbatibus et fratribus, mansum de Guttes, cum omnibus suis pertinentiis, et ledas, pedagia et omnes usiaticos, tam in terrâ quàm in aquis, et pascua per totam terram nostram.

Confitemur et recognoscimus quod Prædicti Briandus et Pontius dederunt et concesserunt, in presentiâ nostrâ et omnium supradictorum virorum, dicto monasterio et dictis fratribus presentibus et futuris, omnia sua memora, aquas et pascua et omnes usiaticos, per totam terram suam, ad omnes necessitates suas faciendas, et in feudagis suis perpetuam libertatem acquirendi, sine aliqua laude et consensu et sine aliquo usiatico et domino. Et hoc juraverunt, super sancta Dei evangelia, per se et suos semper tenere et observare, et ullo modo aut

1° 1°  
et III de 115

aliquâ ratione numquam contravenire, et insuper prædictum monasterium et omnia ad ipsum pertinentia in suâ libertate in perpetuum custodire.

Et ad majorem omnium supradictorum firmitatem, nos prædictus comes, presentes litteras sigilli nostri munimine, unâ cum sigillo prædicti domini archiepiscopi, sigilla vimus, in testimonium veritatis.

(Copié sur l'*Histoire de Saint-Etienne* de M. Testenoire-Lafayette).

Nous voudrions bien savoir comment il ressort de cet acte que ce Pons, seigneur de Saint-Priest, était un Jarez plutôt qu'un d'Urgel, ou même qu'un membre d'une certaine famille de Saint-Priest, dont M. Condamin donne le tableau suivant dans son *Histoire de Saint-Chamond* (p 72), issue probablement, dit-il, des seigneurs de Jarez.

Pierre de Saint Priest,  
temoin dans l'acte de fondation du prieure de Jource  
(circa 1145)

Pons de Saint Priest, chanoine de Lyon (1173-1209)	Guin de Saint Priest, chanoine de Lyon, 1209	Pierre de Saint Priest, chanoine de Lyon 1174	Jeanne de Saint Priest abbesse de Saint Pierre	Gaudemar de Saint Priest (1202)
--	--	---	--	---------------------------------

Arlaud de Saint Priest

Les personnages cités plus haut sont réunis plutôt arbitrairement, mais on peut supposer qu'il a existé une famille de Saint-Priest distincte à cette époque, ainsi appelée parce qu'elle aurait été avantageusement possessionnée audit lieu. Quant à Pons, quoique nous soyons bien convaincus, nous aussi, que la forteresse de Saint-Priest ait appartenu primitivement aux Jarez, le donner comme fils de Gaudemar de Jarez, d'après les actes de 1173 et 1184, nous paraît une affirmation dénuée à la fois de toute preuve et de tout sentiment critique.

Si nous voulons suivre maintenant la généalogie des Saint-Priest de M. Condamin, nous verrons de suite combien elle est improbable et factice. D'abord, aucune preuve n'existe, nous le répétons, que « Pontius de Sancto Prejecto » ait été un Jarez. D'un autre côté, si, comme le dit l'auteur de cette généalogie, Gaudemar de Jarez s'appelait équivalement Jarez ou Saint-Priest,

I<sup>er</sup> II<sup>e</sup>  
et III<sup>e</sup> degrés

nous devons supposer que c'est lui que nous voyons apparaître en 1202, sous le nom de Saint-Priest Comment, alors, se serait-il dépouillé, pour le moins vingt ans avant cette date, date à laquelle il apparaît parfaitement vivant et agissant, de tous ses biens, en faveur, soit de Pons, soit de son fils cadet Gaudemar, donnant à l'un Saint-Priest, à l'autre Saint-Chamond? Nous pourrions comprendre qu'il ait agi ainsi, comme le fit par la suite Pierre I de Saint-Priest, peu de temps avant sa mort, étant vieux et perclus, mais, vingt ans avant une époque où nous le voyons agir comme un homme tout au moins parfaitement sain d'esprit, voilà qui, nous le répétons, est impossible

Nous devons ajouter que M. Condamin, s'étant rendu compte de cette impossibilité, a changé son Gaudemar de famille et l'a rattaché au dernier tableau cité plus haut, *sans la moindre preuve*. Il fait donc deux personnages de ce Gaudemar, dont il avait affirmé d'abord qu'il s'appelait indifféremment Saint-Priest ou Jarez.

Nous ferons remarquer encore, dans la généalogie qu'il établit, la difficulté du mariage de Guichard I d'Urgel avec sa *cousine germaine*, Marguerite de Saint-Priest, les mariages de cette sorte étant sévèrement interdits au Moyen-Age

Enfin, si l'on veut bien considérer le tableau généalogique qu'il donne de la maison de Saint-Priest :

Pons de Jarez (1), seigneur de Saint Priest, fils de Gaudemar (1180).

Béatrix de Saint-Priest, épouse Josserand II d'Urgel (1210), mort à la 7 <sup>e</sup> croisade, 1251	Gaufroy de Saint-Priest, seigneur de Saint-Priest (1224-1234)	Etienne de Saint-Priest (1224-1261)
Guichard I d'Urgel	Marguerite de Saint-Priest, mariée à Guichard I à qui elle apporte Saint Priest	Etienne de Saint-Priest, dit Pasturel, co-seigneur de Fontanes, 1321

(1) Il serait en outre étonnant que la branche aînée de la maison de Jarez ait quitté à cette époque son nom patronymique pour prendre celui d'une de ses seigneuries et que la branche cadette, possédant aussi une importante seigneurie, Saint-Chamond, ait gardé seule le nom de ses ancêtres.

1<sup>o</sup> II<sup>o</sup>  
et II<sup>o</sup> de 05

l'on trouve : que Guichard I d'Urgel fut marié environ soixante ans (au moins) après le mariage de ses parents, que Josserand d'Urgel, croisé en 1248, serait parti pour la Croisade trente-huit ans après son mariage, ce qui est beaucoup, qu'Estienne de Saint-Priest, dit Pasturel, meurt plus de cent quarante ans après la date où son grand-père est donné comme vivant et, qu'enfin, nous insistons là-dessus, les filiations de Beatrix, Gaudemar, Marguerite, Etienne ne sont appuyées sur aucune preuve.

Il serait donc inutile que nous cherchions plus longtemps à réfuter ces premiers degrés. M. le chanoine Condamin, dans son travail, si remarquable à tous les autres points de vue, a voulu chercher l'origine de familles différentes ayant porté de pareilles qualifications, mais, manquant de documents, il a été obligé de faire ce travail « de chic » (1), si nous pouvons ainsi dire, et l'on ne peut même pas s'appuyer sur les dates qu'il cite et qui concordent assez mal, comme on vient de le voir. Il appuie d'ailleurs son texte sur ses tableaux généalogiques, et ses tableaux généalogiques sur son texte.

Après l'acte de 1173, l'on n'a aucun document qui mentionne un Jarez comme seigneur de Saint-Priest, quoi qu'en dise M. Barban, qui a confondu le nom de Saint-Priest avec la qualité de seigneur ou dame de Saint-Priest (voir *La Diana*, tome VIII, p. 280).

Nous ferons remarquer en outre, qu'à ce qu'il paraît, ce Gaudemar de Jarez, qui doit faire hommage du château de Saint-Priest au comte de Forez, pouvait être seulement le suzerain de Saint-Priest ou le possesseur du château et avoir un vassal, seigneur direct de tout ou partie de ce pays ; que d'autres d'Urgel, Saint-Priest ou Jarez pouvaient être possessionnés à Saint-Priest, que l'endroit où fut fondé Valbenoîte est loin de Saint-Priest même et pouvait être un fief en dépendant.

Supposons, en effet, puisque l'on fait des suppositions, et pour expliquer que Pons d'Urgel, d'origine étrangère, soit seigneur de Saint-Priest, qu'il ait épousé une héritière lui ayant apporté tout ou partie de la seigneurie

(1) A l'exemple de La Tour-Varan, dont nous dirons plus loin ce que nous pensons



I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup>  
et III<sup>e</sup> degrés

de Saint-Priest ; supposons encore que cette seigneurie soit restée sous la suzeraineté de Gaudemar de Jarez, suzerain d'ailleurs de tout le pays. Agissant en qualité de seigneur de Saint-Priest, Pons sera qualifié de ce dernier nom dans les actes ayant rapport à sa seigneurie ; s'il agissait comme seigneur de Saint-Chamond, il serait probablement appelé Pons de Saint-Chamond (de nombreux exemples le prouvent entr'autres pour les Jarez, seigneurs de Saint-Chamond), lorsque, au contraire, lui ou ses successeurs signeront des actes personnels, ne se rapportant point à leurs possessions, ils signeront d'Urgel, du nom auquel ils tiennent le plus.

Pour nous compléter, nous pouvons supposer encore que les deux Gaudemar de Jarez, cités par M. Condamin, celui qui est seigneur de Saint-Priest en 1173 et celui qui est seigneur de Saint-Chamond en 1185, ne sont qu'un seul et même personnage, comme l'indiquent, d'ailleurs, les généalogies données par M. de Boissieu et par Le Laboureur ; la sœur ou la tante de Gaudemar de Jarez aurait épousé soit Pons d'Urgel, soit le père de ce dernier, et lui aurait apporté en apanage une partie de Saint-Priest, peut-être même tout Saint-Priest sous la suzeraineté des Jarez (1), ceux-ci se réservant surtout le pays de Saint-Chamond et ses dépendances.

Cette supposition vaut bien celles qui font de Pons, un fils de Gaudemar, de Gaufray, un fils de Pons, etc. et nous paraît mieux s'accorder avec la réalité.

Quoi qu'il en soit, il reste certain que, d'après les actes que nous avons, l'on n'a aucune raison d'intercaler entre les deux noms de Pons et de Saint-Priest celui de Jarez, plutôt que celui d'Urgel, nous le répétons, aucune. Les Jarez ont été seigneurs de Saint-Priest, nous dirait-on ? nous le savons bien ; mais les d'Urgel aussi. Le tout est de savoir, dans ce cas, quand et dans quelles conditions finit la seigneurie des uns et commence celle des autres, nous pensons que c'est précisément à l'époque de Pons, car *l'on ne trouve aucun Jarez, après Gaudemar, qualifié de seigneur de Saint-Priest*. Que l'on ne vienne pas nous dire que les d'Urgel n'étaient

(1) Ce qui permettait à ces derniers de se qualifier encore de seigneurs de Saint-Priest

r II  
et III<sup>e</sup> de 11

pas seigneurs de Saint-Priest du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle parce qu'on ne les voit pas, dans les très rares actes qui nous restent de cette époque, porter ce titre. Nous avons déjà fait remarquer qu'à cette époque, malgré les seigneuries qu'ils possédaient certainement, étant des personnages très importants du pays, ils signent, dans les actes personnels, d'Urgel, sans vouloir rien ajouter à ce nom illustre

Il nous faut trouver un acte se rattachant directement à la seigneurie de Saint-Priest pour voir Pons qualifié de ce nom. Ce n'est que peu à peu, que le nom de Saint-Priest acquérant plus d'importance par lui-même, les d'Urgel le porteront davantage, nous le disons une fois de plus, il ne nous reste sur les premiers d'entre eux que très peu d'actes n'ayant aucun rapport avec leurs possessions; si nous en avons de relatifs à celles-ci, nous les verrions en porter le nom, comme Pons. A ce dernier propos, nous attirerons l'attention sur ce que, dans le tableau généalogique de M. Condamin, l'on trouve un Pons d'Urgel qui serait, par sa position, probablement un petit-fils ou petit-neveu du premier; cela prouverait le caractère familial de ce nom.

Nous croyons avoir démontré, par les lignes qui précèdent, qu'il est plus simple de s'en rapporter aux vieux auteurs. Voilà pourquoi nous avons suivi pas à pas Le Laboureur, généalogiste consciencieux, capable d'omission, évidemment, mais incapable d'invention. Nous ajouterons que lui et ses prédécesseurs ont connu beaucoup d'actes disparus aujourd'hui; enfin tout le monde sait qu'il fait autorité, comme le reconnaît M. Condamin lui-même.

Or Le Laboureur dit que Pons d'Urgel *fonda* l'abbaye de Valbenoîte, il fit donc plus que donner avec Bertrand de Lavieu un terrain, mais les preuves qui incitaient Le Laboureur à cette affirmation, nous ne les connaissons plus.

A ce propos, nous rappellerons l'histoire de la fondation de Valbenoîte, que nous raconte La Tour-Varan (1).

(1) Nous en profitons pour nous expliquer, une fois pour toutes, sur le compte de cet auteur qui pour des causes que nous n'avons pas à rechercher, a écrit sur les d'Urgel-Saint-Priest un article



I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup>  
et III<sup>e</sup> degrés

Une colonie d'ermites s'était formée dans la forêt à environ un kilomètre à l'est du Saint-Etienne actuel

« Ils vivaient là de racines et de fruits sauvages et supportaient de dures privations. Les bois où ils s'étaient cantonnés couvraient la plaine, que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Champagne, et les montagnes qui l'abritent du côté nord ; c'était une dépendance des domaines du seigneur de la Vallette. Son château s'élevait non loin de là, dans une gorge de montagnes, et le ciel y avait envoyé un ange, sous la forme d'une jeune fille, pour protéger la nouvelle Thébaidé Benoîte de la Vallette, vivement touchée du misérable état de ces solitaires, conçut le projet de les réunir sous un même toit. Son amour de Dieu et sa sublime charité la portèrent à demander à son père le terrain suffisant pour construire une chapelle et des bâtiments qui fussent un abri à cette foule dispersée.

« Imbu des idées de son siècle, le seigneur de la Vallette saisit cette occasion de se rendre le ciel favorable, il accorda tout ce que lui demandait sa fille.

« Bientôt la pieuse intention, la généreuse initiative de la jeune vierge furent connues des puissants seigneurs voisins qui tous à l'envi voulurent participer à la fondation du nouveau moutier. Les moines de Valbenoîte ont conservé dans leurs annales les noms de ces premiers fondateurs.

« Cependant, comme une grande partie du fief de la Vallette relevait de la seigneurie de Saint-Priest, le nouvel établissement ne pouvait avoir lieu sans le consentement du suzerain. C'est pourquoi saint Hugues, abbé de Bonneval, prévenu du généreux dessein de Benoîte de la Vallette et désireux du succès, engagea Pons d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, non seulement à autoriser, mais encore à doter et à protéger le futur couvent qu'il lui recommandait. Pons reçut favorable-

d'un insigne mauvaise foi, qui relève plus du pamphlet que de la généalogie. Nous considérons sa chronique « *Le Château de Saint-Priest* », comme une véritable tache à sa mémoire, et il nous a répugné d'en réfuter nommément les erreurs et les calomnies. Les documents que nous publions, avec les explications qui les suivent, y suffiront amplement.

ment la prière du vénérable abbé, il fit même plus qu'on ne lui demandait, à tel point que les moines, par reconnaissance et en considération de ses libéralités, le regardèrent comme leur principal fondateur et lui accordèrent, à lui et à ses successeurs, le droit de sépulture dans leur église

« Le généreux exemple de Pons d'Urgel fut bientôt imité par Godemard de Jarez et par Briand de Lavieu, deux des plus puissants seigneurs du pays. Tous ensemble, guidés par le même zèle de la gloire de Dieu, ils pressèrent tellement les travaux, qu'ils eurent la satisfaction d'installer ceux des ermites qui voulurent quitter leur solitude... »

Le Laboureur dit encore que Durgel I d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, vivait en l'an 1175. L'acte mentionnant cette date ne nous est pas parvenu, peut-être Durgel I y était-il qualifié de seigneur de Saint-Priest (1).

L'auteur des *Mazures* ajoute plus loin que Durgel, second du nom, succéda à son père dans la seigneurie de Saint-Priest, ce sont là, il nous semble, des affirmations bien catégoriques, qui prouvent qu'il a connu d'autres documents que nous, et qu'il vaut mieux nous fier simplement à lui que discuter en l'air

Quant à notre désaccord avec lui sur l'origine des d'Urgel, il n'est qu'apparent. Le Laboureur les dit originaires du Forez mais à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, ce qui est vrai; il ne parle pas des ancêtres de Pons et c'est de ceux-là, ou de Pons lui-même, dont nous nous sommes efforcés d'établir l'origine. Les premiers d'Urgel furent certainement plus nombreux et eurent plus d'enfants que nous n'en connaissons, on rencontre quelquefois leurs noms, sans pouvoir établir leur filiation. On trouve même (M. Barban) le premier d'Urgel connu, Josserand, possessionné à Saint-

(1) Dans les pages qui précèdent, nous nous sommes conformés strictement à la généalogie des Saint-Priest, donnée par Le Laboureur, faisant de Pons d'Urgel le premier de sa maison en Forez. Cependant cet auteur se garde d'affirmer d'une façon catégorique que Pons soit le père de Durgel I, il invoque seulement « la raison du temps ». D'après les découvertes récentes, nous croyons qu'il est beaucoup plus naturel de voir en lui le frère de Durgel I et le fils de Josserand d'Urgel, vivant en 1150, tige véritable de la famille



I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup>  
et III<sup>e</sup> degrés

Genest-Mahiaux en 1150, et un autre du même nom en 1195 (1)

On a vu qu'il existait, *peut-être*, une famille de Saint-Priest au XII<sup>e</sup> siècle, indépendante des d'Urgel et des Jarez. Nous avons donné le tableau généalogique qu'en a fait M. le chanoine Condamin. Etienne et Gaufroy de Saint-Priest auraient pu appartenir à cette famille.

On a lu, de même, plus haut, que, toujours M. Condamin, pensant que l'existence de Gaudemar de Jarez-Saint-Priest, en 1202, détruirait son argumentation, en avait fait deux personnages, le second appartenant à cette famille de Saint-Priest. Il avait cependant écrit que Gaudemard s'appelait indifféremment Jarez ou Saint-Priest (2).

Reconnaissons donc qu'il nous est plus que difficile de savoir quelque chose de certain sur ce personnage, connu seulement de nos jours par une signature qu'il a donnée, il y a plus de sept cents ans, et nous trouverons que le mieux est de ne pas insister.

L'auteur des *Mazures*, manquant de documents pour les Saint-Priest-Fontanès et Apinac, était beaucoup plus sage en avouant qu'il ne pouvait démêler d'une façon certaine les premiers degrés de ces familles.

Passant aux deux Durgel d'Urgel, nous rappellerons que M. Condamin n'en a fait qu'un seul et même personnage (fils de Josserand). A notre avis, les dates relativement éloignées de 1179 et 1224 donnent plus de vraisemblance à l'opinion du Laboureur qui est, dans ce cas, absolument affirmatif. Nous le suivons donc, car, disons-le encore, il a dû avoir bien plus d'éléments d'information que nous, et il n'aurait pas sans raison affirmé l'existence de deux personnages du même nom, pouvant à la rigueur se confondre.

C'est M. Vachez qui a publié la participation à la troi-

(1) *Diana*, t. VIII, p. 210 et 211

(2) Malgré ces critiques de détail, nous tenons à répéter combien nous trouvons admirable le monument qu'il a élevé à la gloire de sa cité. Les quelques erreurs que nous relevons, de ci, de là, n'atteignent en rien l'Histoire de Saint-Chamond et n'ont pas grand chose à faire avec. C'est pour cela que M. Condamin aurait pu les éviter facilement en omettant certains détails ou certaines affirmations généalogiques élaborées trop à la légère.

N° de l'é

sième croisade de Durgel d'Urgel, ainsi que la participation à la septième de Josserand d'Urgel, dans son ouvrage : *Les Familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais aux Croisades* (d'après les manuscrits de la bibliothèque de Lyon, n° 888)

Voir les ouvrages cités au cours de ces pages pour les autres pièces justificatives.

N° de l'é

D'après M. Condamin, qui s'appuie sur La Tour-Varan, Josserand aurait épousé, en 1210, Béatrix, fille de Pons de Jarez, seigneur de Saint-Priest. Est-il besoin de faire remarquer, sans revenir à la discussion sur ce soi-disant Pons de Jarez, que Josserand d'Urgel n'était peut-être même pas né en 1210. C'est pour cela que nous pensons qu'il épousa plutôt Béatrix de Jarez, dont le père, Guy, vivait en 1224, tout comme Durgel II, et dont le grand-père et l'arrière-grand-père sont connus aux mêmes époques que le grand-père et l'arrière-grand-père de Josserand. (Voir la généalogie de la maison de Jarez publiée par M. de Boissieu).

Cette Béatrix, quoi qu'il en soit, a joué de vilains tours aux chroniqueurs en leur faisant écrire des choses bizarres, comme on va le voir.

Nous connaissons, en effet, l'existence du testament d'une Béatrix de Saint-Priest, fait le 22 juin 1297, testament dont l'abbé Antoine Thiollière nous rapporte les clauses. Béatrix élit sa sépulture dans l'église de Valbenoîte et donne à l'abbaye quelques biens de son apanage, puis elle lègue cinq sols au curé Colombe et pareille somme à son vicaire; elle ordonne qu'il y ait à son enterrement trois cierges dorés qu'elle donne, l'un à l'église de Valbenoîte, le second à celle de Saint-Étienne et le troisième à celle de Saint-Christô; elle prie les curés et vicaires des paroisses voisines d'assister à ses obsèques et elle veut qu'on donne à chacun des prêtres assistant un honoraire de cinq sols avec un bon repas, « cum ampla refectioe »; elle lègue aux religieux de Valfleuri une somme plus considérable dont toutefois la quotité n'est pas indiquée.

Or, M. Testenoire-Lafayette nous dit que, d'après La Tour-Varan, cette Béatrix de Saint-Priest serait la



IV<sup>e</sup> degré

filles de Béatrix de Jarez qui aurait épousé Josserand d'Urgel en 1210 (1). — M. Condamin aurait dû, dans ce cas, admettre que Josserand a été seigneur de Saint-Priest, puisque sa fille en porte le nom, ce qu'il ne fait pas — L'abbé Thiollière a prétendu, lui, que Béatrix avait épousé, en 1270, Guichard d'Urgel qui était, en réalité, son fils ou son frère, comme l'on voudra. Il est plus que probable, cependant, qu'il était son fils et que la testatrice était bien la femme de Josserand, du reste, comme beaucoup de d'Urgel, elle élit sa sépulture à Valbenoîte Josserand, en 1297, était mort depuis longtemps et Béatrix est appelée du nom de Saint-Priest parce qu'elle était dame de Saint-Priest, du chef de son mari, comme nous verrons sa belle-fille être aussi nommée *Marguerite de Saint-Priest*, pour la même raison. Béatrix dut faire ce testament peu avant sa mort, étant passablement âgée ; son frère, Guy de Jarez, avait testé en 1294.

Pour trouver plus de détails, on pourra consulter les ouvrages de MM. Testenoire-Lafayette, Vachez, Condamin et autres historiens.

Josserand d'Urgel, l'archevêque de Lyon, fils de Josserand I, était obéancier de Doizieu, il obtint contre Aymon, seigneur dudit Doizieu, les deux tiers des droits seigneuriaux de cette terre, par sentence de l'an 1258. Il y apposa son sceau aux armes de la maison de Saint-Priest, ce qui est assez rare pour le temps. Il fut témoin, en 1250, au testament de Guigues de Broon.

Il serait très intéressant de bien connaître les ennuis qu'il eut comme archevêque de Lyon. Ayant été, en effet, élu et déclaré archevêque de Lyon par Hugues le Brun, chamarier, en vertu du compromis fait en sa personne, et étant allé à Rome pour se faire confirmer, il y trouva des opposants *qui le traitèrent si rudement* qu'il fut contraint de céder son droit entre les mains de

(1) Nous avons ne pas avoir compris ainsi le texte de La Tour Varan, Quant à la date de 1210, c'est une grosse erreur, comme on la vu cet auteur n'a pas réfléchi que, pour peu que Béatrix se soit mariée à 20 ans, elle aurait testé à 106. D'ailleurs, après ce que nous avons dit de lui, nous n'avons pas à nous occuper de ses allegations, sa généalogie des Saint-Priest est surtout remarquable par les inventions fantaisistes ou calomnieuses qu'elle contient.

IV. 1. Raoul de la Torrette en sa place. Ce dernier fut archevêque de Lyon de 1284 à 1287. (Voir Le Laboureur).

V. de. La femme de Guichard d'Urgel, que l'on a confondu avec la mère de celui-ci, Béatrix, portait les deux noms d'Agnès et de Marguerite. Nous trouvons le premier prénom dans un acte de 1304 où Guichard (II) et Agnès, sa mère, prennent en fief de l'église de Lyon plusieurs cens, servis, taches et complaints qu'ils avaient dans les paroisses de Saint-Martin-la Plaigny et Saint-Genis-Terrenoire, avec le clos de Tapigneu (rapporté par Le Laboureur). D'un autre côté, dans son testament de 1310, le même Guichard d'Urgel nomme sa mère Marguerite : « Item volo quod heres meus universalis faciat et constituat apud la Saula quandam capellam, quam capellam domina Margarita de Sancto Prejecto, quandam mater mea karissima, ibidem fieri precepit. . etc. » (Archives de la Loire — pièces justificatives de la généalogie de la maison de Saint-Chamond)

Certains ont conclu, de ce nom de Saint-Priest, qu'elle était l'héritière de cette maison et qu'elle en avait apporté la seigneurie aux d'Urgel. Nous sommes absolument contraire à cette opinion et nous pensons que, comme nous, le lecteur trouvera l'acte ci-dessus insuffisant pour étayer pareille affirmation. Lors même que la femme de Guichard I d'Urgel se serait vraiment appelée Marguerite ou Agnès de Saint-Priest, cela aurait simplement prouvé qu'elle appartenait à une une de ces familles du nom de Saint-Priest dont nous avons parlé plus haut, et rien de plus. Le reste n'est qu'hypothèse gratuite, mais, revenant à notre argumentation au sujet de sa belle-mère, nous prétendons qu'elle est appelée ainsi du nom de la seigneurie de son mari. Il était plus rationnel pour l'époque qu'on lui donna le nom de sa fonction (dame de Saint-Priest) que le nom de d'Urgel ou son nom de jeune fille. Nous pourrions citer quantité d'exemples de la sorte

Une transaction intervenue, en 1287, entre Guichard d'Urgel, seigneur de Saint-Priest, et Jean Vachon, de Fucimagne (près de Planfoy), nous prouverait, si nous ne le savions déjà, que les seigneurs du Moyen-Age, si

V<sup>e</sup> degré

puissants soient-ils, n'avaient pas tout pouvoir sur leurs sujets, et ne pouvaient trancher leurs différends en invoquant simplement le droit du plus fort. Dans cette transaction, le seigneur réclamait la dîme de tous les blés, les agneaux, veaux et porcs. Les Vachon disaient ne devoir pour les bestiaux qu'une obole 5 s par agneau, un denier 5 s. par veau et rien par porc.

On transigea ainsi :

Le seigneur aurait le 11<sup>e</sup> ou 10 agneau et, s'il n'y en a pas 10, une obole 5 s. par agneau, un denier 5 s. par veau, un jeune porc par portée de la première laie et rien pour la deuxième ; pas de dîme sur les terres que les Vachon tiennent *ad opus forti*, la dîme sur les autres.

Témoins · Mathieu, chapelain de Saint-Etienne ; Pierre de Meun, chapelain de Saint-Priest

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de donner l'analyse de cette première transaction entre les seigneurs de Saint-Priest et leurs vassaux.

Ces seigneurs ont eu de tout temps droit de patronage sur l'église de Saint-Etienne, la plus importante des églises de leurs seigneuries. C'était le droit de présenter les curés à la nomination de l'archevêque de Lyon. En voici les preuves en ce qui concerne Guichard d'Urgel, copiées sur *l'Histoire de Saint-Etienne*.

« Cote 21 *ter.* — Collation faite par l'Archevesque de Lyon de la cure de Saint-Etienne, à la présentation de Messire Guichard Durgel, seigneur de Saint-Priest, en date de l'an MII LXX, le vendredy devant la feste de Saint Luc » (17 octobre 1270).

« Cote 21 *quater.* — Commission de l'Archevesque de Lyon aux personnes y nommées pour pourvoir à la plainte de Guichard Durgel, seigneur de Saint-Priest, du tort que luy avoit fait ledit Archevesque, d'avoir conféré la cure de Saint-Etienne sans sa présentation, le droict de patronage lui appartenant, suivant l'information sur ce faite par luy, pour en estre ordonné par ladicte commission suivant ladicte enqueste, en datte de l'an MII LXXVIII, le dix-septiesme des Kalendes d'April (16 mars 1278 n. st.).

« Cote 21 — Le doyen de Montbrison, après s'estre enquis de la vérité, par commission de l'Archevesque



« déclare que le droict de patronnage et présentation  
« de ladicte église appartenoit d'ancienneté au sei-  
« gneur de Saint-Priest, qui estoit lhors Guichard Dur-  
« gel, en datte de l'an MIILXXIX, le vendredy apres  
« la feste de Saint Thomas (22 décembre 1279). »

Nous avons dit que Guichard eut trois enfants : Josserand, qui lui succéda, Béatrix et Guichard II. Il faut y ajouter un fils nommé Aymon.

Béatrix Durgelli majeure de quinze ans, veuve d'Arnaud de Marcilly, fut émancipée le samedi avant la fête de saint Hilaire (1287), par noble Guichard Durgelli, chevalier, seigneur de Saint-Priest, son père.

Elle épousa, en secondes nocces, vers 1300, Pierre du Verney, seigneur de Grézieu le Fromental.

Guichard II d'Urgel, son frère, avait épousé Isabelle Flotta ou Flotte. Il en eut une fille, Allemande, qu'il fit son héritière par son testament de 1310. Elle épousa Jean du Verney. (Voir pour les preuves le recueil de *la Diana*, t. IX, p. 24)

Aymon d'Urgel fut marié à Briansonne de Chaignon, son fils Etienne, damoiseau, reconnu, le 2 juillet 1380, une rente de 20 sols viennois donnée par ses parents à l'abbaye de Valbenoîte (*Diana, idem*).

Josserand d'Urgel, comte de Jarez, seigneur de Saint-Priest (nommé ainsi par l'annaliste Beneyton) (1), apporta son consentement au traité conclu, en 1296, entre les syndics et paroissiens de Saint-Etienne d'un côté, et le curé de Saint-Etienne de l'autre, relativement aux offrandes et honoraires de ce dernier. Ce traité intéressant est rapporté dans *l'Histoire de Saint-Etienne*, de M. Testenoire-Lafayette (V. p. 13, 14 et 15). Josserand d'Urgel n'avait pas à cette époque hérité de la maison de Jarez (Voir la *Diana*)

Il testa au château de Saint-Priest et voulut être enterré, lui aussi, dans l'église de Valbenoîte (2). C'est par

(1) Tous les biens de la maison de Jarez ne furent réunis chez les d'Urgel que vers 1330, époque à laquelle Briand hérita de son oncle, Jean de Jarez.

(2) Il laissait dans son testament cent sols viennois pour la construction de l'église de Saint-Etienne.

VI<sup>e</sup> degré

son testament que nous avons connu exactement tous ses fils. Les exécuteurs testamentaires furent . Guigues son frère, Jacques, seigneur de Jarez, frère Bermond, abbé de Valbenoîte, Humbert d'Urgel et Pierre du Verney, chevaliers (*Diana*, t. IX, p. 281).

Catherine de Saint-Priest avait épousé Pons d'Eyras, co-seigneur d'Arras et de Cintres, qui testa le 15 septembre 1348. Elle-même avait testé quinze jours auparavant, le 1<sup>er</sup> septembre, au château d'Arras. Elle élit sépulture en l'église d'Arras, veut à ses obsèques cent prêtres à chacun desquels on donnera le dîner et 2 gros d'argent Elle fait des legs aux luminaires de N -D de Cintres, N.-D. de la Chapelle, N -D de l'Hôpital, Saint-Alban d'Arras, N -D de la Mure et Saint-Maurice d'Arras ; aux curés d'Arras, de Serves, de Cintres, aux religieux de N -D de la Mure, aux frères mineurs d'Annonay et de Romans, aux Carmes de Tournon, aux religieuses de Valbenoîte et de la Séauve; aux hôpitaux du Saint-Esprit, de N -D du Puy et de Saint-Antoine de Viennois ; enfin aux pauvres de Serves et d'Arras. Quant à ses biens, elle en laisse l'usufruit à son mari, lègue 200 florins à sa fille Josserande, et nomme héritier universel son fils Josserand, encore *impuber*. A son fils, elle substitue sa fille, et, si celle-ci meurt sans enfants, elle lui substitue en la moitié de ses biens le seigneur de Saint-Priest (1), son frère. Toutefois, ce qui lui serait venu des biens de Guigon de Jarez devra retourner en entier à son dit frère. Quant à l'autre moitié de ses biens, elle veut qu'ils soient employés à faire prier pour le repos de son âme et de celles de son mari et de tous ses parents. Ses exécuteurs testamentaires sont Hugues d'Urgel et son fils Humbert, Geoffroy, seigneur de Châteauneuf-de-Galaure, et Guillaume Gilbert de Condrieu, tous chevaliers (*Revue du Vivarais*, t XIII, p. 610). (Note de décembre 1907).

Alexandre fut sacristain de l'église de Saint-Etienne pendant que Josserand d'Urgel de la Chabaudière en était curé. Mais il mourut avant ce dernier, dont le tes-

(1) Josserand d'Urgel, appelé ici du seul nom de sa seigneurie Voir ce que nous venons de dire à propos de Béatrix de Saint-Priest

tament est daté de 1348, alors que Briand d'Urgel, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Chamond, faisait donation, en 1347, à Jean Royet, notaire, des émoluments sur les sépultures des personnes enterrées au cimetière de l'église de Saint-Etienne, depuis le décès d'Alexandre d'Urgel jusqu'à celui du curé Josserand d'Urgel. — La sacristanie et ses bénéfices appartenaient au seigneur qui en attribuait, en général, les fonctions et les revenus à l'un des membres de sa famille. Ces revenus étaient indépendants de ceux de la cure, mais provenaient des mêmes sources. « Matelonne de Jarez, en 1315, au nom d'Alexandre d'Urgel, son fils, sacristain de l'église de Saint-Etienne, et au nom de la sacristanie de ladite église, accensait certains droits de cette sacristanie à un nommé Hugues, pendant la vie de ce dernier, sous le cens annuel de vingt-quatre livres viennois et douze livres de cire. » — Les revenus de la sacristanie de l'église de Saint-Etienne devaient être considérables.

On pourra lire là-dessus de nombreux détails dans l'*Histoire de Saint-Etienne*. On y verra que les droits respectifs du curé de Saint-Etienne et de la sacristanie furent définitivement réglés par une transaction intervenue, le 14 janvier 1407, par devant Barthélemy Carle, notaire, entre Guy, seigneur de Saint-Priest et Barthélemy Ponseton, curé de Saint-Etienne.

En 1438, la sacristanie fut réunie à la cure par ce même Guy, seigneur de Saint-Priest, qui en fit donation au curé de l'église paroissiale de Saint-Etienne. Le noble sacristain, ajoute M. Testenoire-Lafayette, se faisait sans doute suppléer dans la plupart de ses fonctions (énumérées plus haut), mais était ainsi responsable du service de la sacristanie.

Pour expliquer les revenus considérables de la cure et de la sacristanie de Saint-Etienne, nous citerons le vieux dicton : Saint Eustache à Paris, Saint Nizier à Lyon et Saint-Etienne en Forez, les trois plus fortes cures de France.

On a vu que les seigneurs de Saint-Priest avaient eu de tout temps le droit de patronage sur l'église de Saint-Etienne, c'est qu'ils étaient les fondateurs de cette

VI<sup>e</sup> degré

église; ils en demeurèrent les patrons et conservèrent le droit d'en présenter les curés jusqu'à la Révolution

Nous savons que Josserand mourut en 1310. En 1313, le jeudi avant Sainte-Catherine (22 novembre), Matheline de Jarez, veuve de Josserand d'Urgel, dit de Jarez, chevalier, seigneur de Saint-Priest, tutrice de leurs enfants, prêta foi et hommage au comte de Forez pour le château de Saint-Priest (*Diana*, t. VIII, p. 219 et La Mure)

Elle signa, en 1314, avec son frère Jacques, l'alliance des noblesses de Forez et de Champagne et, en 1315, les remontrances de la noblesse forézienne à Philippe-Bel (*Diana*, t. VIII, n<sup>o</sup> 495. — *Histoire de Saint-Chamond*, p. 24. — La Mure).

C'est par elle que l'héritage de la maison de Jarez est tombé dans celle des d'Urgel. Voici un petit tableau qui expliquera clairement sa parenté :

Guy de Jarez, donna en 1224, la charte des franchises de Saint Chamond	On ne connaît pas la femme de Guy	Guillaume de Roussillon	Béatrix de la Touche du Pin
Gaudemar II de Jarez, testa en 1286		Béatrix de Roussillon Annonay	
Jacques de Jarez, marié à Béatrix d'Urgel, mort en 1323, postérité	Luce de Jarez, épousa Etienne de Jarez, mort en 1309, sans postérité	Jean de Jarez, mort en 1330, sans postérité	Guy de Jarez
Briand d'Urgel, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Chamond marié à Dauphine de Louvain en 1334		Matelonne, épouse de Josserand II d'Urgel	Clemence, mariée à Aymar de Beauvoir
Guy, héritier de la baronnie de Saint-Priest		Guichard, héritier de la baronnie de Saint-Chamond	
Florie, mariée à Jean de Lignieres			
Marguerite et Béatrix, religieuses de Saint-Pierre			

L'on trouve quelquefois le titre de comté attribué au pays de Jarez, cela pouvait venir de ce que ce pays avait figuré parmi les possessions les plus importantes des comtes de Lyon, ou, peut-être, de ce que les Jarez étaient issus des comtes de Forez. On a discuté cette dernière opinion. Briand I<sup>er</sup>, que le généalogiste de la maison de Saint-Chamond donne pour tige à la maison de Jarez, n'était probablement pas un Jarez ni un neveu du comte Guy II, dit M. Condamin, mais cela ne peut prouver que les Jarez ne descendent point de la

VI<sup>e</sup> de L.

maison de Forez; c'est l'opinion qui a toujours été accréditée; nous en trouvons une confirmation dans les rapports qui existaient entre les deux familles et dans leurs habitudes de parenté (Guigo de Jaresio, *consanguineus domini comitis Forensis. Diana*, t. VIII, p. 281).

On ne sait, d'ailleurs, à quelle époque, un cadet des comtes de Forez forma la branche de Jarez. On trouve un Gaudemar de Jarez, chanoine de Lyon en 1120, et on peut suivre la généalogie de sa famille depuis autre Gaudemar de Jarez, que Le Laboureur pense être son neveu. On a vu que M. Condamin dédouble ce personnage et en fait Gaudemar I<sup>er</sup> et Gaudemar II. En tous les cas, c'est son descendant et héritier Guy qui donna, en 1224, la fameuse charte des franchises de Saint-Chamond. Tous les auteurs sont d'accord pour dire que cette famille était la plus puissante du Lyonnais et du Forez.

Le père de Matalonne augmenta encore les franchises de ses sujets en 1269. Il avait épousé Béatrix de Roussillon, fille du fameux Guillaume II de Roussillon, seigneur d'Annonay, qui prit, en 1275, à Ptolémaïs, le commandement général des troupes chrétiennes, et qui eut la gloire d'inspirer aux infidèles une terreur que justifiait sa bravoure. Il mourut en Palestine, à la fin de l'année 1277, emportant les regrets de toute l'armée des croisés (M. A. Vachez).

On pourra lire, dans l'*Histoire de Saint-Chamond* une belle dissertation sur Béatrix de Roussillon, la fameuse dame de Jarez, dans laquelle M. Condamin fait justice des cruautés et abominations que lui avaient imputées les légendes. Elle fut au contraire, dit-il, femme de foi et de devoir et témoigna souvent de sa bonté pour les pauvres — Il n'existe malheureusement pas toujours quelqu'un pour réfuter les légendes ineptes, inventées et exploitées par une certaine école de journalistes modernes, pour tromper et abuser le peuple, alors qu'il serait cependant si utile d'écartier de lui les erreurs et les mensonges dont on nourrit son esprit

VII<sup>e</sup> de Gre

Briand d'Urgel, qui a laissé le souvenir d'un seigneur fort important, combattit les Anglais dans les Flandres



VII<sup>e</sup> degré

sous Gaudemar de Fay. Ce dernier jouissait d'un grand crédit auprès du duc de Bourbon et appartenait à cette grande famille vivaraise encore représentée de nos jours et dont une femme, Claudine de Fay, devait plus tard s'allier avec un descendant de Briand et partager son hérésie. Nous voulons parler de Jean de Saint-Chamond, le fameux archevêque d'Aix.

Briand confirma les franchises de Saint-Chamond, accordées par ses prédécesseurs en 1344, et les augmenta en 1376. Il reçut, en 1351, la seigneurie de Meys de sa cousine Béatrix Pagan d'Argental, veuve de Jacques de Jarez. Il passa une transaction importante avec le prieur de Saint-Julien-en-Jarez, Jean Arod, au sujet des limites respectives de la justice et des droits de la seigneurie de Saint-Chamond et du prieuré.

Au lendemain de la bataille de Poitiers, il vendit plusieurs dîmes (1357), ainsi qu'en 1360 (Condamin, Testenoire-Lafayette)

Il transigea, en 1373, avec Hugues de Torenche, abbé de Valbenoîte, au sujet des droits de justice sur certaines localités tenues en fief par l'abbaye, et dépendant du mandement de Saint-Priest (A. Chaverondier, *Inventaire des Archives de la Loire*, t II, p. 147).

Le 18 avril 1371, il présenta à la nomination de l'archevêque de Lyon comme curé de Saint-Etienne, Jacques Doicel, successeur de Jacques Bachini et de Humbert d'Urgel

Le nom de Briand d'Urgel se retrouve dans un grand nombre d'actes qui sont aux archives du Rhône. Le comte Guy VII de Forez le prit comme tuteur de ses enfants

Nous nous permettons de relever une autre erreur de M. le chanoine Condamin qui, en écrivant que Briand avait pris le nom de Saint-Priest, ajoute qu'il quitta les armes des d'Urgel pour s'attribuer « avec une légère modification celles des Saint-Priest : écartelé d'argent et d'azur, brisé d'une bordure de gueules. » Il ajoute que les d'Urgel-la Chabaudière conservèrent les armes pleines des d'Urgel.

Pourquoi M. Condamin, si instruit et si documenté, a-t-il laissé passer de pareilles erreurs? Il a toujours

VII<sup>e</sup> de 10

été connu que les d'Urgel-la Chabaudière brisaient les armes des d'Urgel d'une bordure de gueules ; quant aux armes de Briand, nous ne discuterons même pas l'assertion : M. Condamin s'est chargé de se réfuter lui-même en dessinant correctement les armes des d'Urgel-Saint-Priest, descendants de Briand, et en reproduisant, dans les quartiers des armoiries de la branche de Saint-Chamond, les points équipollés qui appartenaient à l'ancêtre commun des Saint-Priest et des Saint-Chamond, Briand d'Urgel. Enfin, les exemples sont innombrables des armes des d'Urgel-Saint-Priest, et dans tous les temps ; elles n'ont jamais varié et sont encore aujourd'hui les mêmes qu'au XII<sup>e</sup> siècle.

Nous avons vu que Briand testa le 12 août 1377. Dans son testament, rapporté par Le Laboureur dans ses *Masures*, il déclare à son tour vouloir être enseveli dans l'abbaye de Valbenoîte, donne à Guyot, son fils aîné, les baronnies de Saint-Priest-Saint-Etienne, Meys, etc, lui enjoignant de rendre à Guichard tous les papiers et titres de la maison de Jarez ; il institue ce dernier héritier universel en la baronnie de Jarez, château de Saint-Chamond, fiefs, arrière-fiefs, etc ; enfin il substitue l'un à l'autre, à leur défaut, Guillaume Alleman, puis Dauphine Alleman, enfants de sa fille Matalonne, et à défaut encore, Humbert d'Urgel de la Chabaudière. (On trouvera ce testament dans le recueil de *la Diana*, tome IX, pièce justificative n<sup>o</sup> 8),

Matalonne, que nous avons vu mariée à Guillaume Alleman, survécut à son mari et hérita des revenus de la terre de Marjais et de ses dépendances, ainsi que du château pour son habitation.

Sa sœur Alix avait épousé le fils d'un premier lit de Guillaume Alleman, nommé Jean. Ce dernier voulut chasser Matalonne, qui se trouvait être à la fois sa belle-mère et sa belle-sœur, du château de Marjais, mais elle y fut rétablie par autorité de justice en mars 1369.

(Voir pour les pièces justificatives Le Laboureur, le recueil de *la Diana*, tomes VIII et IX, Vachez, La Mure, Testenoire-Lafayette, Condamin, Archives de la Loire et du Rhône, etc...)



VIII<sup>e</sup> degré.

On sait, qu'en premières noces, Guy de Saint-Priest avait épousé Maragde de la Roue qui ne lui donna pas d'enfants. Elle testa, en 1386, en faveur de son mari. Dans son testament, qui est rapporté dans la généalogie de la maison de Saint-Chamond (pièce X), elle élit sa sépulture à Valbenoite, faisant des legs au reclus de Saint-Chamond, à la léproserie du même lieu, à ses féaux Guillaume de Cansone et Jean de Biansel, damoiseaux, à ses frères Goyet de la Roue, chevalier et Guyot, damoiseau, à Arthaude, femme de Jean de Biansel, sa demoiselle, à Béatrix, son autre demoiselle, laissant ses robes à quelque église et faisant son héritier son premier enfant, ou, si elle n'en a pas, son très cher époux et seigneur.

Nous avons déjà parlé de la transaction de 1407 entre Guy, seigneur de Saint-Priest, et le curé de Saint-Etienne, Barthélemy Ponseton, au sujet des droits respectifs de la cure et de la sacristanie, laquelle appartenait au seigneur.

Le texte entier de cet acte se trouve aux pièces justificatives de l'*Histoire de Saint-Etienne*.

On y voit les revenus de la sacristanie qui consistent en une part sur les offrandes, les droits de baptême, de mariage, de relevailles, d'enterrement, des droits sur la boucherie et sur les grains, etc... On y voit aussi ses charges qui étaient de servir l'église, faire sonner les cloches aux matines, messes, vêpres, de visiter les infirmes avec le chapelain, payer la cire et les hosties, garder les reliques, les trésors et les clefs de l'église. Cet acte indique que l'église de Saint-Etienne avait une certaine prééminence sur celles de la Tour-en-Jarez, Saint-Priest et Rochetaillée, puisqu'elle y percevait des droits sur les sépultures.

Enfin, cette transaction n'était que le prélude de la donation que fit Guy de Saint-Priest, le 9 juillet 1438, à la cure de Saint-Etienne, de la sacristanie fondée par ses prédécesseurs, ainsi que de la prébende ou chapellenie fondée aussi par eux, sous le vocable de Notre-Dame, avec les droits sur les bêtes tuées à la boucherie, sous la réserve de célébrer un certain nombre de messes par semaine

VIII<sup>e</sup> siècle

Guy, qui s'était remarié en 1398, testa en 1416 (20 février 1415, ancien style). Son testament est encore aux pièces justificatives de la généalogie de Saint-Chamond. Il élit, lui aussi, sa sépulture au couvent de Valbenoîte, en la chapelle et tombe de sa famille, fonde une prébende dans le donjon de Saint-Priest, lègue à sa fille Delphine 3 000 francs, une pension de 15 livres à Marguerite et à Louise qui devaient être mises en religion, une somme de 400 livres et une somme de 25 livres tournois à Louis, son fils, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, une pension de 20 livres à Guichard, Briand et Antoine qui devaient être d'église, Saint-Just-en-Velay et la pension de Montfaucon avec justice et droits en dépendants à son fils Jean, le château de Meys et 100 livres de revenus à Philiberte de Mello, son épouse, faisant héritier son fils Guiot en lui substituant ses frères, et, à eux, Jean de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond, et, à ce dernier encore, Delphine Alleman, sa nièce.

Les exécuteurs étaient Guy de Tournon, chevalier, Jean de Saint-Priest, damoiseau, Girin de Saint-Priest, chevalier, Perrin Maréchal, seigneur d'Apinac.

Ce testament de Guy figura aux procès que Catherine de Polignac soutint contre les d'Augerolles, comme on le verra par la suite. Elle s'appuya sur lui pour maintenir, par droit de substitution, son fils Louis de Saint-Priest en possession de sa seigneurie, franche de toutes amendes.

Ce résumé est pris en partie sur M. Testenoire-Lafayette. Voir pour les pièces justificatives, les ouvrages déjà cités.

IX<sup>e</sup> siècle

Jean de Saint Priest eut beaucoup à s'occuper de l'administration de ses seigneuries, si nous en jugeons par les procès ainsi que par les importantes transactions que nous rapporte M. Testenoire-Lafayette et dont il nous donne le texte. Ces transactions règlent, entr'autres, les droits sur les successions et donations, qui seront perçus seulement en ligne collatérale, au taux du denier douze (8,33 0/0), ainsi que la dîme sur les blés, fixée au douzième sur les gerbes non mesurées par les habitants et

IX<sup>e</sup> degré

au onzième sur celles mesurées. Elles fixent encore des droits de dîmes disputés entre la cure et la seigneurie (Transactions passées de 1477 à 1479 à la suite de différents procès)

C'est vers 1441 que, le roi Charles VII ayant accordé aux habitants de Saint-Etienne (1) la permission de clore et de fortifier leur ville, ceux-ci commencèrent à édifier leurs fortifications (2)

En 1440, Antoine de Saint-Priest, chanoine et comte de Lyon, est mentionné comme curé de Saint-Etienne ; il dut faire exercer sa charge par le curé Antoine Blein, dont le parent, Mathieu Blein, fut nommé à la cure de Saint-Etienne en 1468, avec l'approbation de Jean de Saint-Priest ; Mathieu Blein fut remplacé, en 1475, par Antoine Blein, le jeune, toujours sur la présentation de Jean.

On a vu qu'Isabelle, sa fille, avait épousé Dauphin d'Augerolles ; elle fut l'aïeule d'Antoine d'Augerolles tué par Aymar de Saint-Priest en 1584 ; comme quoi les parentés ne créent pas toujours de bons voisinages !

Disons aussi que Jean fut substitué à tous les biens de la maison de Tournon, par le testament de Guillaume V de Tournon (2 mai 1463), au cas où les enfants de ce dernier mourraient sans postérité, ce qui ne se produisit pas.

Le testament de Jean de Saint-Priest fut invoqué par Catherine de Polignac et le tuteur de Louis de Saint-Priest qui se réclamaient de la substitution qu'il contenait, mais on verra qu'ils furent déboutés

Voir pour plus de détails, M. Testenoire-Lafayette.

X<sup>e</sup> degré

Gabriel de Saint-Priest fut occupé, lui aussi, lorsqu'il n'était pas à la guerre, à régler l'administration de ses seigneuries et ses rapports avec leurs habitants. M. Testenoire-Lafayette nous cite une première transaction passée entre lui et les consuls et syndics de Saint-Etienne. Il nous cite encore un acte par lequel les

(1) Sur leur demande d'avoir de bonnes murailles pour se défendre contre les Anglais

(2) Le seigneur entretenait dans la ville un chatelain et des officiers, en plus des gens de justice

V d gu

manants, villageois, laboureurs et habitants du mandement de Saint-Priest et Saint-Etienne lui font certains dons gracieux en échange de sa protection, du bien qu'il leur fait et de l'amour qu'il leur porte.

Gabriel tint beaucoup à ce que la cure restât dans sa famille. Nous voyons en effet trois de ses fils qui furent curés de Saint-Etienne : Jean, Jacques et François. Les fonctions pastorales étaient remplies par un curé commis ; François ne fut même pas prêtre : il se maria et fonda la branche des seigneurs de Suzy ; Jean, après avoir résidé auprès de l'évêque de Cahors, rentra au château de Saint-Priest, renonçant à toutes les espérances du siècle et se contentant d'un simple légat avec son entretien dans la maison de son père ; enfin c'est à Jacques de Saint-Priest que l'on attribue le rétablissement de la chapelle de Notre-Dame de Pitié. M. Testenoire ajoute que les collations de la cure, toujours sur la présentation du seigneur de Saint-Priest, furent faites par l'archevêque, par le Pape et une fois, même, par le concile général de Pise transféré à Lyon ; durant ce temps-là les fondations se multiplièrent dans la paroisse et d'artistiques travaux y furent effectués.

Gabriel de Saint-Priest, qui avait doté sa fille Antoinette de 3.000 écus d'or de 33 sols la pièce, lui laissa encore par testament 500 écus d'or qui valaient alors 35 sols la pièce. Il avait fait deux testaments, l'un, en 1518, dans lequel il instituait Jean son héritier universel (*Masures de l'Île-Barbe*), le second, en 1521 (15 février ancien style), dans lequel il instituait Pierre, son quatrième fils, son héritier universel, léguant 100 écus d'or à la couronne à Jean de Saint-Priest et faisant le même legs à Jacques (archives Sauzée — rapporté par M. Testenoire).

VI d. gu.

Pierre de Saint-Priest tint beaucoup, comme son père, à garder dans la famille la cure de Saint-Etienne, en considérant les bénéfices considérables qu'elle rapportait comme faisant partie, pour ainsi dire, de la seigneurie de Saint-Priest. Il fit nommer d'abord, comme curé de Saint-Etienne, Pierre Michallet, probablement pour garder la place à son frère Jacques, qui prit pos-

11<sup>e</sup> degre

session de la cure un an après, en 1523 Messire Pierre Michallet recevait en compensation la prébende de Saint Georges, à Meys.

Sans insister davantage, nous allons citer, toujours d'après M Testenoire-Lafayette, la transaction, passée à Lyon le 17 décembre 1534, par devant le notaire Benoît Ponthus (Archives de la Loire, ancienne série A 139, registre, pièce n° 15), entre Pierre de Saint-Priest, seigneur de Saint-Étienne, et les consuls et les habitants de cette ville, transaction motivée par ce fait que, la population ayant notablement augmenté, les seigneurs avaient eu à modifier et à augmenter aussi leurs pouvoirs de police et d'administration, d'où résistance des habitants et procès devant le juge ordinaire de Forez et le sénéchal de Lyon

Nous donnons le texte de M Testenoire :

« Pierre de Saint-Priest accorde ou confirme aux habitants de Saint-Étienne le droit de nommer chaque année leurs consuls pour la *politique*

« Les consuls auront la garde des clefs des portes de la ville. — Le préambule dit que ce droit leur a été conféré par lettres patentes expresses du Roi dont on ne donne pas la date, ce sont sans doute les lettres de Charles VII, autorisant les fortifications.

« Ils auront la charge de faire peser le pain et la chair  
 « et de mettre ordre aux autres denrées qui seront  
 « apportées à Saint-Étienne, les officiers du seigneur  
 « dûment appelés, mais tant en leur absence qu'en leur  
 « présence. Les amendes de police seront distribuées  
 « par les consuls aux pauvres de la ville Les consuls  
 « auront dorénavant pouvoir d'asseoir des contribu-  
 « tions pour les réparations de la clôture de la ville et  
 « de s'assembler à leur gré dans la maison de ville pour  
 « la chose publique. »

Le seigneur de Saint-Priest devra établir « officiers,  
 « idoines, gens de bien suffisans et non suspects, et  
 « savants et juges gradués; toutes prises de corps  
 « seront décernées par ce juge et non par le châtelain  
 « ni autres officiers du seigneur. »

Les gens de Saint Etienne n'aimaient pas les prisons de Saint-Priest, aussi sera-t-il interdit au seigneur,



VI<sup>e</sup> de 1516

conformément à une ordonnance du sénéchal de Lyon, « de faire emmener aucun habitant de la ville et des faubourgs de Saint-Etienne dans les prisons de Saint-Pierre, les prévenus, pour quelque cas ou crime que ce soit, devront rester dans les prisons de la ville, et celui qui aura été, à l'avenir, mené dans les prisons de Saint-Pierre, au su du seigneur, sera, lui et sa postérité, à jamais exempt de la justice criminelle du seigneur de Saint-Pierre et de ses successeurs » (Cette transaction est donnée en entier au n° 17 des pièces justificatives de *l'Histoire de Saint-Etienne*).

De tout ce qui reste de documents plus anciens, on voit qu'à Saint-Etienne, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la justice était exercée par le juge de la seigneurie de Saint-Pierre, mais on ne voit pas que les seigneurs se soient jamais immiscés dans l'administration de la communauté des habitants. Aucune trace n'apparaît non plus de l'intervention des comtes du Forez ou du pouvoir royal, si ce n'est par l'établissement des fortifications. Les habitants paraissent avoir toujours géré leurs intérêts communs avec une entière liberté et, suivant le langage actuel, avec une complète autonomie. Cependant la justice et la voirie ont toujours dépendu du seigneur. (Testenoire-Lafayette)

Les fortifications, dont il est question plus haut, devaient appartenir en propre, non au seigneur, mais à la ville, puisque les consuls ont même l'autorisation de lever des contributions pour les réparer. Ces fortifications ne leur portèrent pas bonheur, car les huguenots occupèrent Saint-Etienne le plus facilement du monde; il est aussi permis de penser que si Pierre II, malade à l'époque, ne put se porter au-devant des troupes protestantes, il ne tint pas à dégarnir et à affaiblir Saint-Pierre, au risque de le faire prendre, pour aller défendre les remparts dont les habitants de Saint-Etienne avaient voulu garder la charge exclusive. Il dut avoir assez à faire de se défendre chez lui.

Quatre ans après la transaction rapportée plus haut, le 15 mai 1538, Pierre faisait son testament par devant M<sup>e</sup> Bouilloud, notaire à Saint-Etienne, au château de Saint-Pierre, « en la chambre du boust de la grande



N<sup>o</sup> degré

salle verte. » Cet acte nous est encore rapporté par M. Testenoire-Lalayette. Il fut, du reste, annulé par la donation de 1569 dont nous parlerons tout à l'heure. — Par ce testament, Pierre de Saint-Priest instituait héritier noble Antoine, son fils aîné. Il légua à Benoîte de Geyssan, sa femme, 3 000 livres et encore 300 livres pour acheter une chaîne d'or, plus la jouissance d'une des meilleures chambres du château. Anne de la Roue, mère du testateur, était encore vivante et habitait le château de Meys; Pierre de Saint-Priest ordonnait que, si Benoîte de Geyssand survivait à Anne de la Roue et qu'elle ne fut pas remariée, elle prendrait son douaire sur la seigneurie et revenu de Meys. Il légua ensuite, avec les substitutions d'usage par ordre de primogéniture, à chacun de ses fils, Jean, Gabriel et Aymar de Saint-Priest, 3 000 livres, à Antoinette, sa fille, 3 500 livres. Il voulait que son fils Pierre fut d'église et reçut pour son entretien 500 livres par an jusqu'à son ordination, et que Marguerite et Claude, ses filles, fussent de religion, avec 16 livres de pension annuelle et une chambre honnête.

A cette époque-là, Antoine venait de se marier avec une femme dont la naissance, quoique noble, ne correspondait pas à la sienne, et ce mariage avait été fort désagréable à Pierre I<sup>er</sup>, si nous en croyons une généalogie manuscrite de la maison de Saint-Priest. Malgré cela, Antoine restait le successeur de son père; il dut même lui succéder réellement un certain temps, lorsque celui-ci devint malade et impotent, ou tout au moins lui être associé dans l'exercice des droits seigneuriaux, car nous le voyons lui-même qualifié de baron de Saint-Priest dans deux actes que l'on trouvera plus loin.

Mais Antoine fut assassiné en 1551, laissant un fils de son mariage avec Claude de Richerand. Benoîte de Clermont-Geyssan mourut aussi, et nous allons voir ce fameux acte de partage du 6 août 1569, dans l'ignorance duquel ont été tous les chroniqueurs jusqu'à présent (1), et que le hasard a révélé à M. Testenoire-Lafayette.

(1) Un peu par leur faute puisque d'Aubais le cite.

N° 10.

Le Laboureur n'en a pas connu le texte, pas plus qu'il n'a connu la postérité d'Antoine ; il s'était trompé aussi en donnant Aymar comme frère aîné de Gabriel.

Cet acte, dont la connaissance aurait évité bien des erreurs et bien des absurdités aux historiographes, n'avait jamais été publié parce que la seule minute qui en existe actuellement n'était jamais sortie, depuis 1569, des archives de la maison de Saint-Pierre, branche de la Foulhouse-Châteauneuf, sauf une fois pour être vérifiée et visée par M. du Gué, lors des maintenues de noblesse.

Nous le publions donc *in extenso*, pris sur le manuscrit même, daté du 6 août 1569 M. Testenoire-Lafayette en a donné déjà le texte exact, sauf quelques différences insignifiantes, d'après une copie non signée qu'Auguste Callet avait fait prendre sur une expédition faisant partie du dossier de la demande présentée, vers 1860, par Joseph-Augustin de Saint-Pierre, de la branche de la Foulhouse, en confirmation de son titre de marquis (*Hist de Saint-Etienne*, p. 74) Cette expédition était elle-même prise sur une ancienne copie qui porte au bas les lignes suivantes .

« Extrait prins et deument collationné sur sa propre  
 « minute, receue par deffunt M<sup>e</sup> Antoine Jacques,  
 « vivant notaire royal de cette ville, exhibée et à l'ins-  
 « tant retirée par Pierre Allard, sieur de Montelle,  
 « pour servir à noble Pierre de Saint-Pierre, escuyer,  
 « sieur de la Foulhouse, ce que de raison, par moy,  
 « notaire royal à Saint-Etienne-de-Furan, sousigné,  
 « huy 1<sup>er</sup> septembre mil six cent soixante-huit

« ALLARD DE PAYSSENEAUX, notaire royal. »

« Nous, Pierre Chapuis, sieur de Foris, conseiller du  
 « Roy, lieutenant particulier, assesseur criminel en la  
 « sénéchaussée de Saint-Etienne-de-Furan, pays de  
 « Forests, certiffions à tous qu'il appartiendra que  
 « M<sup>e</sup> Pierre de Pessoneaux, qui a signé le susdit  
 « extrait, est notaire royal réservé par Sa Majesté en  
 « ladite ville de Saint-Etienne et que es actes qu'il  
 « reçoit foy y est adjoutée en jugement et dehors. En  
 « foy de ce, nous avons signé ces présentes, y fait

N<sup>o</sup> d'acte

« apposer par nostre greffier le scel de ladite séné-  
« chaussée, audict Saint-Etienne, ce premier sep-  
« tembre 1668.

« CHAPUIS ; TÉZENAS, greffier. »

Ceci demande une courte explication La voici .

Pierre III de Saint-Priest, petit-fils de Pierre II, fils lui-même d'Antoine, avait épousé, en 1654, Louise de Gordon dont il eut une fille et deux fils : l'aîné, nommé Jean, épousa Mademoiselle du Chesnoy . il fut l'ancêtre de Joseph-Auguste de Saint-Priest ; le second, nommé Louis, épousa Mademoiselle de Boulieu : il fut l'auteur de la seule branche qui subsiste encore Pierre III, qui possédait le manuscrit dont on va lire le texte, le laissa à son fils Louis, mais il avait fait faire, en 1668, une copie sur la minute du notaire de Saint-Etienne qu'il donna à son fils Jean. On pourra voir, par comparaison avec le texte publié par M. Testenoire, que les deux minutes correspondaient exactement, sauf, comme nous le disions plus haut, quelques différences insignifiantes ; il y a sur le manuscrit quelques ratures et surcharges et des renvois indiqués au moyen de petites croix afin que le lecteur puisse les remettre à leur place Nous n'avons pas cru utile de les indiquer ici.

Voici maintenant la copie fidèle du document, à quelques détails d'orthographe près :

« Nous Jehan Papon, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Forests, scavoir faisons que ce jourd'huy, sixiesme d'aoust, l'an mil cinq cens soixante neuf, pardevant nous, estant au chasteau et maison forte de Saint-Priest en Forestz, s'est présenté hault et puissant seigneur Messire Pierre de Sanct-Priest, chevalier et baron dudit lieu.

« Lequel nous a dict et remonstré avoir désir et intention de pourvoir au règlement de sa maison et faire partaige des biens qui sont en sa puissance, et dont Dieu a permis qu'il soit saisy, entre ses enfants, afin d'éviter tous procès et différends qui pourront intervenir entre iceulx, joint que, sur toutes choses, il veult et souhaite l'intégrité de sa maison qui ne peut

N° d. s. c.

demeurer en son lustre autrement que par ledict qu'il pretend faire au moyen de quoy, a fait venir et représenter pardevant luy tous sesdicts enfants scavoir :

« *Messire Jehan de Saint-Priest, chevalier de l'Ordre du Roy et suvant la cournette de Monseigneur le Duc de Nemours et de Genevoys en son camp qui a esté dressé et entretenu ces jours passez soubz l'obéyssance du Roy en Bourgogne et lieux circonvoysins, son aysné*

« *Gabriel de Saint-Priest, mareschal des logis de la compagnie de Monseigneur d'Urphé*

« *Aymard de Saint-Priest, homme d'armes de ladite compagnie et Loys de Saint-Priest, protonotaire du Saint-Siège apostolique, frères germains,*

« Esquels ledict sieur de Saint-Priest a remonstré laditte intention et qu'il estait besoin de les émanciper pour par eux accepter, chascun d'iceulx comme il luy appartiendra, le partaige qu'il entend leur faire présentement, selon sa forme qu'il leur a déclaré et que sera cy-après contenue et plus a plain expresse,

« A quoy ils ont tous dict et répondu qu'ils sont deslibérez d'accepter et trouver bon tout ce qu'il luy plaira leur ordonner et commander et vullontiers reçoivent ladite émancipation, laquelle ledict Sieur de Saint-Priest père, de son gré et certaine science, du consentement d'iceulx ses enfants, a faite prononcée et déclarée, pour estre hors de sa puissance et en liberter d'accepter les donations, partaige et réservations qu'il entend faire et passer sans préjudice néanmoins de l'obéyssance paternelle qu'ils lui doivent et laquelle il a expressément retenue, de leur exprès consentement et protestation d'iceulx de la vullonté qu'ils ont de ne vulloir décliner ny obmettre aucune chose d'icelle obéyssance et que nous avons par nostre décret autorisé.

« Après laquelle émancipation ainsy que dessus despéchée, ledict seigneur père a déclaré bien entendre que ses dicts enfants sont tous vertueux et loue le Créateur d'estre tant heureux de les veoir et congnoistre vaillans et soy addonans aux armes pour le service du Roy et service de la foy et religion catholique dont son dict aysné Messire Jehan de Saint-Priest a mérité et receu l'honneur et degré de l'Ordre du Roy et les deux aultres

Al<sup>e</sup> degré.

qui suyvent les armes sont au chemin dudict honneur et estime à ce tellement ledict prothonotaire, et les ayme tous uniformément,

« Et considérant le grand vieil aage auquel il est constitué, dont il doit penser, comme il pense souvent à la mort ;

« Voyant aussy que ses dicts enfants de nouveau revenus du camp et de l'armée dressée pour Sa Majesté contre ses adversaires, pour raison des maladies survenues à ses dicts enfants ayant demeuré audict camp envyron huict moys, sont à présent mandés pour retourner audict camp et les voit en propos et délibération de ce faire, crainct que durant leur absence pour sadicte vieillesse ne lui advienne chose qui puisse empescher ledict partaige qu'il a tousjours entrepris et délibéré de faire en leur présence et à leur consentement,

« Et aussy a déclaré bien entendre que pour raison de sadicte vieillesse despuys quelque temps il a esté contrainct de laisser sa baronnye de Saint-Priest et seigneurie de Saint-Etienne-de-Furan (1) aucunement en désordre sans y pouvoir faire ce qu'a esté nécessaire tant pour le recouvrement et liquidation des droits et privilèges qui y appartiennent que de bastiments et édifices forts et chasteaux qui y sont demeurés à entretenir et réparer et la plus part d'iceulx ruynés et au point de desmoltions dont pour y pourvoir il entend donner occasion à son dict fils aysné, ce qu'il ne voudroit ny pourroit faire sans luy donner le titre de seigneur irrévocable qu'il ne pourroit obtenir par testament ou aultre disposition de dernière voullonté qui sont révocables, au moyen de quoy et affin aussy que tout sondict aysné fils que ses frères puissent avoir moyen de trouver party sellon la dignité de leur maison comme ils pourront faire ayant chacun d'iceulx certaine déclaration de ce que leur doibt appartenir et demeurer propre de leur partaige,

« Ha ledict seigneur père de son gré et certaine science

(1) L'auteur de l'acte a cru inutile d'énumérer les autres villages ou fiefs compris dans la baronnie ou appartenant au baron de Saint-Priest



estant en santé d'esprit et de corps dont il remercy Dieu le créateur fait et passé, ordonné voullu par ces présentes le partaige de ses biens entres ses enfants susnommés

« En la façon et manière qui s'ensuit .

« C'est que par donation pure, simple, irrévocable et a jamais vallable entre vifs et des à présent effective Il a donné et donne par les présentes à titre de partaige audict Messire Jehan de Saint-Priest son fils aysné présent et acceptant sa . . baronneye et seigneurie de Saint-Priest en Jarests et de Saint-Etienne de Furan située au bailliage de Forests et consistant maison forte, jurisdiction haulte moyenne et basse, cens rentes, directes, servys, laods ventes, investizons, baux, tailles, dismes, parcours domaynes, molins, ville, charroys, manœuvres, hauctoritez, privilèges, franchises et aultres droitz noms actions et reclamations dependans et appartenans à ladicte baronneye en la propre sorte et manière qu'il la tient et porte et a tenu et pourté jusques à présent noblement et en foy et homaige du Roy, nostre dict sire à raison dudict conté du Forestz, à titre de fief noble et lige sans aultre charge que celle du rière ban lorsqu'il est convoqué selon la qualité dudict fief.

« Il veut et entend que le fief et baronneye susdonnés demeurent et soyent entretenus en leur intégrité sans aucun démembrement,

« Lequel Il a expressement interdit et deffendu pour l'antiquité du nom d'icelle baronneye et aussy des prédécesseurs et ancestres dudict donateur qui l'a reçu de ses prédécesseurs et conservé jusques à présent entière comme il désire qu'elle le soit par sa postérité.

« Néantmoins est faite ladicte donation soubz les rétentions et charges qui s'ensuyvent :

« Premier que ledict seigneur père donateur s'est personnellement réservé pour Luy et son entretènement et aultrement pour en faire comme il luy plaira, la somme de huict cens livres tourn(ois) de revenu annuel sur ladicte baronneye à prendre par ses mains ou bien du recepveur ou fermier d'icelle baronneye durant sa vie et qui sera estant après sa mort, payable ledict revenu



11<sup>e</sup> degré

en trois payes, chacune de quatre en quatre moys a commencer de l'ensaisissement dudict sieur aysné et à qui d'autre d'an en an,

« Plus à Pierre de Saint-Priest fils légitime de feu Antoine de Saint-Priest fils aysné quant vivoit dudict sieur donateur la somme de mil l. tournois payables quant il trouvera son party honneste à telz termes qui seront accordés de gré à gré (1),

« Plus donne et veult estre payé par son dict fils aysné donnataire à chacun de ses dicts troys aultres enfants, Messieurs Gabriel, Aymard et Loys de Saint-Priest, la somme de sept mil livres qui monte pour les troys à vingt une mil livres,

« Et lesquelles sommes par donation irrévocable pure et simple et entre vifs faicte, Il a donné et donne par ces présentes à ses dicts enfants et à chascun d'iceulz pour sept mil livres, présans acceptans et remerciens, pour leur partaige, légitimes et droicts de nature qu'ils pourroyent par cy-après prétendre de ses dicts biens,

« Voullant que de ce Ils se contentent comme aussy lesdicts enfants ont déclaré s'en contenter et de ce ledict seigneur donateur a chargé et charge son dict fils aysné, ensemble sadicte baronne de Saint-Priest et Saint-Estienne-de-Furan qu'il a affecté obligé et hypothéqué pour lesdictes sommes et chascunes d'icelles payables (ici plusieurs lignes rayées) en la sorte et manière qui s'ensuit :

« C'est, que si dans troys ans prochain, ils trouvent leur party, pour soy colloquer en mariage en ce cas ledict sieur aysné sera tenu de leur fournir deniers jusques à ladicte partie de sept mil livres tourn(ois) chacun (ici plusieurs lignes rayées) pour moictié et l'autre moitié à la fin des troys ans prochain, si toutefois ledict sieur aysné trouve plutost party desdicts troys ans, il sera tenu les payer plustost, aussi sera ledict protonotaire payé dans lesdits troys ans, en un seul payement, à quoy il a consenti

(1) A noter que Pierre II, fils du fils aîné, passe cependant avant les autres freres de Jean, on verra qu'il avait eu, par son pere Antoine, plus que n'eurent ces derniers

N<sup>o</sup> degré

« Par làdessus ledict seigneur père les a pryés et admonestés de soy comporter ensemble comme frères et bons amys ainsi qu'ils ont promis de faire ;

« Et aussy a chargé sondict fils aysné et donnataire que lorsqu'il entrera en la jouissance et possession de ladicte baronne, il sera tenu en attendant les termes susdicts (ici trois lignes rayées) leurournyr pour leur deubt et non payé revenu à raison du denier vingt chacun an pour leur entretenement en troys payes de quatre en quatre moys. Néantmoins s'il fault aller hors du pays pour le fait de la guerre et service du Roy, seront faictes lesdictes payes en deux termes, scavoir de six moys en six moys.

« Et mesme pour ceste année présente sera avancé auxdicts Gabriel et Aymard soy appelés comme dessus d'aller au camp en service du Roy à chascun d'iceulx une demye année. Et quant audict protonotaire sera faicte ladicte paye de quatre en quatre moys

« Plus ledict seigneur père donateur charge sondict fils aysné de payer à Jean et Antoinette ses enfants naturels et à chascun d'iceulx la somme de deux mil livres tournois qu'il leur a donnée et donne par ces présentes. Encore qu'ils soyent absents, le notaire présent et acceptant et stipullant pour eux estant mineurs et en bas aage par donation pure et simple, irrévocable et veult que des premiers deniers que sondict fils aysné recepvra de la dot de la femme qu'il espousera, Il en convertisse et employe jusques ès dictes sommes en bon et convenable revenu, soit rente ou domayne au prouffict et au nom desdicts Jean et Antoinette ses enfans naturels et des leurs, Et pour cet effect ledict seigneur père a affecté et obligé ladicte baronne de Saint-Priest et Saint-Etienne

« Veult aussi et entend, et charge sondit fils aisé et donnataire de nourrir et d'entretenir lesdicts Jean et Antoinette jusques quant audict Jean de l'aage de vingt ans et ladicte Antoinette jusqu'à ce qu'elle sera mariée et de payer à chacun d'iceulx ladite somme de deux mil livres à termes raisonnables et gracieux, qui seront accordés de gré à gré

« Plus a ledict seigneur père donateur chargé sondict

N<sup>o</sup> degré

filz aysné et donnataire de faire ses frais funéraires honorablement sellon estat et dignité de sa maison, Et de payer ses debtes.

« Plus retient quatre cens livres à disposer par testament ou aultrement par dernières volontés après causes, et comme il luy plaira. Et quant à Madame de la Séaulve, dame Marguerite sa fille, l'a recommandée et la recommande à sondit filz aysné et pour l'honneur et les vertus dont elle tient charge sondit filz de la reconnoistre toujours pour fille de la maison et en icelle la recepvoir quand il lui plaira y venir.

« Finablement ledict seigneur père déclare qu'il a par cy devant marié Antoinette de Saint-Priest sa fille et luy a constitué doct suffisante pour sa légitime dont il entend qu'elle soit contente, au moyen de quoy ne lui fait aultre partaige ni donation mais en tant qu'il luy serait deu aucune chose de reste comme il croit qu'il ne soit rien deu, sondit filz aysné en demeure chargé,

« Lequel après avoir entendu lesdictes charges les a expressément acceptées, promis et juré de les accomplir et soubz icelle et ladite promesse d'accomplissement a voullu et consenti ledict seigneur père que dès à présent sondit filz aysné soit dict nommé et attitré seigneur de laditte baronnye et lui a donné faculté congé et licence de s'en saisir actuellement sellon qu'elle est cy dessus par le mesme déclarée et spécifiée et jusques à laquelle actuelle appréhension et possession il s'est constitué tenir et porter icelle baronnye; ses appartenances et dépendances noms, actions et réclamations au nom et prouffict de sondit filz aysné à titre de précaire, sauf en tout et partout réservé le revenu sus désigné pour demeurer propre audit seigneur père pour son entretènement et aliment et aultrement l'employer comme il luy plaira et aussy l'habitation en tel lieu que luy plaira qui ne sera pour rien compté audit revenu. Oultre plus veult ledict seigneur père et y a expressément retenu et réservé, que le cas advenant, que ledit sieur Messire Jean de Saint-Priest, son filz aysné mourut sans enfans nez en loyal mariage, soit du vivant d'Icelluy sieur père, ou après sa mort, le sus nommé Gabriel filz second né, entre en mesme droict . que le-

N<sup>o</sup> de 1

dict aîsné et l'a ledit seigneur père en ce cas subrogé par pareilles donations, charges, restitutions, constitutions et autres choses susdites.

« Et a faulte dudit Gabriel et icelluy mourant sans enfans nez en loyal mariage, il subroge ledit Aymard et a faulte de luy sans enfans nez en loyal mariage, il subroge ledit Loys protonotaire en mesme qualité de l'un à l'autre (1).

« Veult touteffois, que s'il advient que ledit sieur Jean aîsné meurt sans lesdits enfans et que ledit Gabriel demeure subrogé les portions desdits Aymard et Loys soyent augmentées et soit chacune d'icelles de dix mil au lieu (de) sept mil, le tout sans préjudice des parts telles que de droict et du douaire qui sera constitué aux femmes légitimement espousées qui ne seront empêchées par telles subrogations et aussi à la charge du remboursement de ce qui aura été payé,

« Charge aussi ledit s<sup>r</sup> père son donateur et seigneur de Saint-Priest de continuer la pension ordonnée et augmentée tant par ses ayeulz de Saint-Priest que par luy à dame Jeanne de Saint-Priest, religieuse à Sainte-Claire d'Annonay.

« Veult aussi et déclare ledit seigneur père, que advenant le cas que lesdits Jean et Antoinette ses enfans naturels mourussent sans enfans, les portions et sommes à eulx données passeront à ses quatre enfans susdits ou à ceulx qui survivront par égales portions.

« Et ont lesdicts donateur père et enfans donnataires conjointement et divisément chacun d'iceulx (en ce) qui leur touche et appartient constitué procureur ou procureurs, le premier porteur et exhibiteur des présentes pour requérir et consentir l'insignation des présentes et l'enregistrement d'icelles, publications précédentes tant au greffe ordinaire que celluy du domayne dudict baillage et pour consentir à la prinse de posses-

(1) On remarquera que Pierre I substitue ses fils l'un à l'autre, mais qu'il ne fait pas entrer son petit-fils Pierre II dans la substitution, pour la raison bien simple qu'il aurait fallu alors le faire passer avant ses oncles, or, le but de la donation était précisément d'éviter cela. Du reste, avec quatre fils héritiers, Pierre pouvait se croire assuré de l'avenir.

N<sup>o</sup> de gre

sion actuelle et aussy à l'investiture qu'en prendra ledit s<sup>r</sup> aisné

« Et après a ledit seigneur père promis et juré par sermens et soubs obligations de tous et chacun ses biens presens et advenir quelconques submission à toutes cours et renonciations à tous droicts contraires et pareillement ledit seigneur aysné soubs pareilles submissions, obligations et renonciations, a promis et juré et chacun d'iceulx respectivement tout ce que dessus entretenir et observer à jamais sans y contrevenir en sorte que ce soit.

« Faict et donné au chasteau et maison fort de ladicte baronne de Saint-Priest les ans et jours susdicts en la présence de nous lieutenant général et d'Antoine Jacques, notaire royal, juré dudit bailliage, résidant à Saint-Etienne de Furan requis pour recevoir le tout soubs notre autorité et licence et aussi es présence de M<sup>e</sup> Estienne Papon, docteur es droicts, advocat dudit bailliage, Jean de la Grange, procureur dudit bailliage, Antoine du Cortial, greffier de la Tour, Antoine Seytre de la Valla, Messire Jean Picot, prestre de Sorbiers, Claude Bertholon, cleric de Rochetaillée, tesmoins requis et appelé qui ont tous signé avecq nous et lesdites parties et notaires »

Des signatures qui viennent après ce texte, la première est celle de Pierre de Saint-Priest dont la main tremblante a eu grand'peine à tracer les caractères qui composent son nom ; au-dessous, on lit celle de J Papon un peu à droite, et de gauche et de droite : Jean de Saint-Priest, A de Saint-Priest, G de Saint-Priest, Loys de Saint-Priest; j'ay esté present E Papon; De Lagrange, procureur. j'ay esté présent; j'ay esté présent Seytres; J. Picot; moy présent, Ducurtial; Bertholon présent, et moy, notaire royal recevant, A Jacques

On nous pardonnera d'insister sur ce document encore mal connu et qui présente un réel intérêt, surtout lorsque l'on pense que c'est à lui que l'on doit la ruine et la disparition de la maison de Saint-Priest en Forez, alors qu'elle se présentait si florissante au moment où il fut écrit, et la première question qui se pose à l'esprit est de savoir pourquoi Pierre I écarté, sans raisons appa-



N° 101

rentes, de la seigneurie de Saint-Priest, son petit-fils et filleul, Pierre II, fils de son fils aîné.

Nous ne pouvons que faire des suppositions, et toutes sont permises, hormis celle que Pierre II ne soit pas né d'un « loyal et honneste mariage (1) » puisque son grand-père prend bien soin de le proclamer fils légitime; il lui donne d'ailleurs le nom de Saint-Priest qu'il n'accorde ni à Jean, ni à Antoinette, ses enfants naturels, et cela seul suffirait à nous éclairer.

Il faut donc chercher autre chose. On pourrait admettre que Pierre II ait démerité, mais nous ne trouvons rien de semblable nulle part; tout ce que nous connaissons de lui est fait pour nous donner une bonne opinion sur sa personne, il n'était ni faible d'esprit, ni faible de corps, témoin ses actes, le combat qu'il soutint avec son oncle Aymar, ses fonctions, la durée de sa vie, son testament. Alors? Sa mère avait-elle achevé de déplaire à son grand-père et était-elle cause de sa disgrâce?

Mais on ne peut même pas affirmer que cette disgrâce ait été complète et l'on n'est pas sans avoir remarqué, en lisant le document, que Pierre I nomme son petit-fils après Jean, il est vrai, mais avant ses autres fils que cependant il substitue à Jean. — Question déconcertante. Nous avons attiré, cependant, l'attention du lecteur sur une phrase de la donation qui nous a frappé, nous la répétons : « . . la plupart d'iceulx (les châteaux) ruynés

(1) Et cela malgré le testament injurieux de Jean d'Augerolles que cite La Tour Varan, mais dont personne, à notre connaissance, n'a jamais vu l'original, ce qui peut nous faire douter de son authenticité et penser, peut être qu'il avait été forgé plus tard comme une arme devant servir aux ennemis de la maison de Saint-Priest. Dans le cas, cependant, où il aurait vraiment existé, on peut supposer que Jean d'Augerolles parlait ainsi contre Pierre de Saint-Priest-la-Foulhouse, voulant adresser une dernière injure à l'ennemi qui l'avait abattu et profitant peut-être pour cela de ce que cet ennemi avait été déshérité de la seigneurie de Saint-Priest.

On verra plus loin d'autres pièces qui établiraient, si c'était nécessaire, non moins sûrement et sans contestation possible, la filiation légitime et régulière de Pierre II (Voir aux notes qui le concernent la quittance des *droits de son père* qu'il passa à son *aveul* Pierre I, avec la signature de ce dernier, et ainsi que celle qu'il passa comme *neveu* de Jean et d'Aymar)



XI<sup>e</sup> degré

« et au point de démolition dont pour y pourvoir il en-  
 « tend donner occasion à son dit fils aîné, ce qu'il ne  
 « voudroit ni ne pourrait faire sans lui donner le titre  
 « de seigneur irrévocable *qu'il ne pourrait obtenir par*  
 « *testament ou aultre disposition de dernière voullonté*  
 « *qui sont révocables.* »

Pierre I semble indiquer par là que, s'il donne la seigneurie à Jean, c'est pour la remettre en état et qu'il l'en juge le plus capable; il indique aussi son droit absolu de choisir son héritier en dehors de l'aîné; il en use déjà puisqu'il appelle Jean et ses frères à la place de Pierre, son petit-fils, mais il marque bien que, quoique Jean soit l'aîné de ses fils, il aurait pu en choisir un autre pour héritier. Du reste, nous donnerons une série d'autres exemples, pris dans la maison de Saint-Priest, qui montreront que l'aîné fut souvent sacrifié à des cadets; nous devons donc nous étonner moins de voir Pierre II, quoique représentant de la branche aînée, ne pas succéder à son grand-père, enfin, cette phrase nous porte à croire que c'est Jean qui exigea la donation pour consentir à s'occuper de la remise en état, des seigneuries, et que ce fut lui, d'accord avec ses frères, qui préféra la donation au testament, lequel aurait été plus facilement attaqué par Pierre II. C'était raisonner juste car, si l'on ne peut rien contre une donation régulièrement enregistrée, l'on peut tout contre un testament. De tout ceci il semble résulter, et nous en sommes convaincus pour notre part, que les fils de Pierre I, gentilshommes déjà fort importants, firent alliance entre eux pour avoir, comme dit une expression vulgaire, une plus grosse part du gâteau; ils n'eurent probablement pas beaucoup de mal à suborner l'esprit faible de leur père qui se trouvait déjà très vieux et très malade depuis fort longtemps. Il s'agissait pour eux d'écarter leur neveu Pierre et d'annuler l'effet du premier testament de 1538, un second, surtout à cause de l'état maladif du père, pouvait être et aurait été sans doute attaqué facilement, une donation non. Cette donation avait sa raison naturelle dans la maladie de Pierre I; elle fut imposée à celui-ci au moment où, sa volonté ayant encore faibli, il se trouvait complètement sous la domination

M. de, n

de ses fils (1), domination qui, jusqu'alors, n'avait pas été complète, croyons-nous devoir ajouter, malgré ses infirmités Cela résulte de la donation elle-même, car nous y voyons que Jean ne s'était chargé auparavant aucunement des seigneuries ni de leur entretien alors qu'elles en auraient eu, comme on l'a vu, grandement besoin.

Pierre II, plus jeune et plus faible, ne pouvait pas résister; il fut sacrifié. Nous remarquerons, d'ailleurs, qu'il n'assistait pas à la donation, quoique sa naissance lui eut donné ce droit. Il est possible même qu'il ne l'ait connue qu'après coup et trop tard pour essayer de s'y opposer.

Il ne sera pas inutile d'ajouter maintenant quelques mots sur d'autres cas semblables qui prouvent que, chez les Saint-Priest, comme du reste dans beaucoup d'autres maisons, le droit de primogéniture, bien qu'ordinairement respecté, ne donnait pas exclusivement la qualité d'héritier.

Pierre lui-même, le donateur, n'était que le quatrième fils de Gabriel, et cependant il hérita au lieu et place des trois frères nés avant lui; il ne fait donc qu'imiter son père; son petit-fils, Pierre II, dans son testament de 1614, fait héritière sa femme, Louise de Roissieu, à charge de remettre son héritage à *celui de leurs quatre fils* qui mieux lui conviendra, et ce fut Jean, le troisième, qui eut la préférence.

Nous ne voyons pas, non plus, que Gabriel ait été seigneur de Saint-Priest entre Jean et Aymar; peut-être la substitution ne fut-elle pas observée; peut-être aussi avait-il disparu.

Enfin Louis, marquis de Saint-Priest, sans s'inquiéter de ses cousins du même nom, laisse ses biens aux enfants de sa sœur, et ses cousins de Suzy, qui n'étaient pas empêchés par la donation de 1569, à laquelle ils n'avaient eu aucune part, attaquèrent en vain cette seconde donation; malgré d'anciennes substitutions, ils furent déboutés de leurs prétentions.

Pour en revenir à Pierre de Saint-Priest, nous pensons que c'est par un reste d'affection qu'il nomme son

(1) On la fit certainement signer à Pierre de Saint-Priest peu de temps avant sa mort, peut-être sur son lit de mort même.

N° de gré

petit-fils Pierre avant ses autres fils, Gabriel, Aymar et Louis et que la somme de 1 000 livres qu'il lui donne est inscrite surtout pour le faire figurer sur l'acte, car Pierre II avait déjà reçu, par son père Antoine, des sommes beaucoup plus considérables de la maison de Saint-Priest, il se trouvait beaucoup plus avantagé que ses oncles, sauf, bien entendu, le bénéficiaire de la substitution dans laquelle il n'aurait pu entrer que s'il avait figuré le premier et avait été le donataire ; il devait donc en être exclu

Nous allons constater tout à l'heure, ainsi que nous l'avons déjà dit, les funestes résultats de cette donation qui fit passer les antiques possessions seigneuriales des Saint Priest en des mains étrangères, et par laquelle Jean, Gabriel et Aymar croyaient assurer leur fortune et celle de leurs descendants

Ils appartenaient à une époque si troublée et si violente, où les instincts mauvais des hommes, en s'exaspérant, dominèrent à un tel point dans la nature humaine que l'on ne peut trouver, même dans les temps où les invasions des barbares allaient former le royaume des Francs, un siècle plus égoïste, plus cruel et plus sanguinaire.

Il nous faut descendre jusqu'à la Révolution française pour trouver une plus grande débauche de sang, mais, cette fois-là, accompagnée d'une lâcheté que nous ne rencontrons pas au XVI<sup>e</sup> siècle. Les hommes dominants sous la Terreur employèrent, en effet, la force publique *régulièrement constituée* pour accomplir leurs atroces forfaits et mener leurs victimes à la guillotine, aux noyades, fusillades et autres genres de massacres, trouvant plus prudente cette façon d'assouvir leur vengeance et leurs terribles instincts que celle qui aurait consisté à employer la lame de leur épée et le combat corps-à-corps. La justice immanente des choses voulut que beaucoup n'en reçurent pas moins le châtement de leurs crimes.

Mais, pour en revenir à Jean et à Aymar de Saint-Priest, nous ne pensons pas qu'ils aient échappé à la règle de leur époque. Ils combattirent tous les deux dans les rangs des armées catholiques, vaillamment,

M<sup>e</sup> de G<sup>l</sup>é

disent les historiens du temps Aymar nous est connu surtout par la triste aventure de 1584, et nous pouvons avouer que, quoi qu'il eut cent fois raison en l'occurrence, il se montra tout au moins aussi violent que ses adversaires ; quant à Jean, nous savons, par les historiens des guerres de religion, qu'il prit part au siège d'Annonay avec une compagnie d'hommes d'armes ; nous n'insisterons pas sur ce qui s'y passa (1). L'historien Arnaud dans son *Histoire du Velay*, dit que le baron de Saint-Priest prit le château de Saint-Pal-de-Mons en 1574 ; c'était probablement Jean. Nous ne voyons pas, en effet, d'acte officiel d'Aymar comme seigneur de Saint-Priest, avant le 30 juillet 1577 ; c'est le jour où, par devant M<sup>e</sup> de Chazelles, la veuve de Jean, Catherine Mitte de Miolans, assistée de Gaspard de Simiane, son second mari, passa quittance de son douaire à Aymar de Saint-Priest, ce dernier étant héritier sous bénéfice d'inventaire dudit Jean, son frère, décédé seigneur de Saint-Priest. — (Archives de la *Diana* citées par M. Testenoire).

Or Arnaud, suspect nous l'accordons volontiers à cause de son protestantisme, mais qui n'a pas tout inventé, l'accuse d'avoir massacré les assiégés après leur reddition, malgré les promesses faites, et d'en avoir emmené six à Saint-Etienne pour les y supplicier. M Testenoire-Lafayette ajoute : « De tristes choses se passent dans ces luttes intestines ; mais souvent aussi l'esprit de parti altère l'exactitude. Il y a lieu de croire que, si Aymar de Saint-Priest prit part, en 1575, aux combats dans le Velay, il s'y comporta noblement. . »

Quoiqu'il en soit, les massacres étaient alors chose fort ordinaire et l'on comprend combien peu devaient se contenir, dans la griserie de la victoire, tous ces gens de guerre qui, un quart d'heure auparavant, venaient de risquer courageusement leur vie. De pareils hommes ne devaient pas avoir de scrupules, non plus, si l'occasion s'en présentait, à dépouiller un parent de son héritage, toutefois, si nous voulons les juger, nous devons tâcher de nous reporter à l'état d'esprit de leur époque,

(1) Voir les notes et documents historiques sur les Huguenots du Vivarais par le docteur Francus

VI<sup>e</sup> degré

et ne pas les condamner avec nos idées du xx<sup>e</sup> siècle.

Nous arrêtons ici ces notes sur la donation de 1569, notes un peu longues, mais qui nous ont paru nécessaires et nous rappelons que Pierre I<sup>er</sup> dut mourir fort peu de temps après.

On trouve dans l'*Histoire de Saint-Etienne* des renseignements intéressants sur les troubles et les malheurs qu'y occasionnèrent les guerres de religion. L'on y voit, qu'en 1562, le baron des Adrets prit Saint-Etienne et qu'il mit la ville à sac, il n'osa cependant pas se présenter devant Saint-Priest. Sa troupe, commandée par le capitaine huguenot Sarra, fut battue, en se retirant, près du Bessat, par Christophe de Saint Priest, baron de Saint-Chamond, dans l'armée duquel était son parent Aymar de Saint-Priest. M. Testenoire dit qu'à cette époque-là, Aymar ne pouvait commander une troupe de moitié avec Saint-Chamond, nous sommes de son avis étant donné que ce dernier était général en chef des forces catholiques, mais Claude Beneyton, dans sa chronique nous dit :

« Le baron des Adrets et Sarra vinrent quelque  
« temps après, d'Aubenas, pour joindre l'amiral. Ce fut  
« alors qu'ils ruinèrent l'abbaye royale de Valbenoîte  
« et firent plusieurs dommages, tant dans la ville  
« qu'aux environs, ou ils firent un grand butin ; mais  
« *Aymard de Saint-Priest* avec le seigneur de Saint-  
« Chamond et les habitants de Saint-Etienne les pour-  
« suivirent, et les ayant rencontrés dans un défilé près  
« de Bessat, ils y périrent presque tous et on leur  
« enleva leur butin. »

Si Beneyton a mis à côté du nom de Saint-Chamond, et même avant, celui d'Aymar de Saint-Priest, c'est que ce dernier avait, à ses yeux, le plus d'importance, Aymar étant seigneur de Saint-Etienne et commandant probablement une troupe composée de ses habitants.

En 1570, l'amiral de Coligny prit encore une fois la ville de Saint-Etienne, soit par surprise, comme on l'a prétendu (en faisant travestir en femmes des soldats qui se chargèrent d'ouvrir les portes), soit simplement par capitulation amiable, en tous les cas, la ville fut livrée au pillage le plus affreux et la chronique scanda-



VI<sup>e</sup> degré

leuse ajoute que Coligny y tomba malade des suites des plaisirs qu'il y prit avec les belles filles de la région ; l'antique abbaye de Valbenoîte fut détruite.

Auguste Bernard, dans son *Histoire du Forez*, cite une relation manuscrite qui raconte qu'avec Coligny, le roi de Navarre, le prince de Condé et Montgomery entrèrent dans la ville. On voit, comme nous l'avons dit, que les fameux remparts des habitants de Saint-Etienne, remparts qu'ils avaient obtenu de faire bâtir avec la permission du roi Charles VII et pour lesquels ils cherchèrent noise à leur seigneur, ne leur furent pas d'une grande utilité (La transaction de 1534 nous apprend que le seigneur de Saint-Priest avait une maison à Saint-Etienne sur les fossés, et que les habitants obtinrent de lui faire boucher les fenêtres qui donnaient sur ces fossés, par lesquelles auraient pu advenir, disaient-ils, « gros inconvénients mesme en temps d'hostilité et [de guerre. » Le château de Saint-Etienne était occupé par le châtelain du seigneur)

Quant à Saint-Priest, les fortifications étaient d'autre importance et les huguenots n'osèrent jamais s'en approcher.

(La transaction de 1534 est en entier dans l'*Histoire de Saint-Etienne* de M. Testenoire-Lafayette).

VII<sup>e</sup> degré

Le contrat de mariage d'Antoine de Saint-Priest que nous allons donner n'a jamais été publié, on y verra figurer comme témoins les sieurs de Bayast, que l'on retrouvera tout à l'heure les mortels ennemis d'Antoine, et le seigneur de Fontanès, autre Antoine de Saint-Priest. Ce mariage n'était peut-être pas l'union qu'avait rêvée Pierre pour son fils aîné, mais il le dote cependant largement ; selon l'habitude de l'époque, les paiements ne durent pas être faits régulièrement, puisque nous verrons, en 1558, Pierre II passer quittance à son grand-père, moyennant une certaine somme, les droits et restes de légitime de son père Antoine.

Voici ce contrat .

« Insignation de mariage de noble Antoine de Saint-Priest et damoiselle Glaude de Richerand »

« passé le 27 mars 1537. »



XII<sup>e</sup> degré

« A tous ceux que ces présentes verront, nous, Claude d'Urphé, chevalier, seigneur dudit lieu et chevalier de l'Ordre du Roi, l'un des cent gentilshommes de la Maison du Roi nostre sire, scavoir faisons qu'à l'honneur et louange de Dieu et pour multiplication de l'humain linage, mariage a esté traité, lequel solemnisera en face de nostre Mère Sainte Eglise, Dieu aydant, par et entre noble Antoine, fils de Messire Pierre de Saint-Priest, chevalier de l'Ordre du Roy, seigneur et baron dudit lieu et autres places, époux pour advenir, d'une part, et damoiselle Glaude, fille à noble Philippin de Richerand, escuyer, demeurant à Saint Estienne de Furan, d'autre part, et ce par le moyen et à l'amiable traité des parents et amis des parties pour ce fait assemblé. Or est-il que, pardevant Louis Fromage, notaire royal, demeurant au dit Saint Estienne, et en présence des témoins cy-après nommés personnellement, estably ledict Richerand, père de ladicte Glaude, épouse future, lequel, sachant de son bon gré et libérale volonté, a donné, constitué et assigné en dot et pour dot à laditte Glaude, épouse advenir, et pour tous et chacuns ses droicts paternels et maternels, fraternels et et sœuretornels et à cause des donations et constitutions, confesse devoir et estre tenu payer par luy aux hoirs et successeurs quelconques à ladite Glaude sadicte fille, espouse future, et pour elle es dits Mess<sup>re</sup> Pierre et Antoine de Saint-Priest, son fils, époux advenir, la somme de dix mil livres tournois, monnoye du Roy ayant cours, deux robes, une velour et l'autre satin avec la garniture et meubles d'une chambre selon sa condition et pour faits et aydes de nopces la somme de cinq cens livres tournois, payables les choses susdittes pour ledit estably es dits époux et épouse à scavoir, la somme de trois mil livres tournois, habits et aydes de nopces dans la célébration du présent mariage avant Icelles et les dicts sept mil livres restans ez termes et par la forme et manière que cy après sera dit, a scavoir, a une chacune feste Assomption Nostre Dame du mois d'aout mil livres tournois, continuant lesdicts payemens d'an en an et de feste en feste jusques à ce que laditte somme de sept mil livres sera entièrement et par le tout

VI<sup>e</sup> de 11

payée, le premier payeman commençant de laditte feste Nostre Dame d'aoust en un an et si cas de restitution advenait par mort ou autrement, que Dieu ne veuille, en ce cas et iceluy premier advenu et establis en leur personnes les dits Mess<sup>re</sup> Pierre de Saint-Priest et de son vouloir, autorité et licence, ledict noble Antoine son fils, époux advenir, lesquels de leur bon gré tous deux ensemble et un chacun d'eux seul pour le tout sans division, promettent et conviennent par leur foy, sermant et obligation sous escripts rendre et restituer à laditte Glaude, future espouse, présente et acceptante ou à ceux-ci qui de droit la ditte restitution devra compéter et appartenir, laditte somme dotalle de dix mil livres tournois dessus constituée à pareils et semblables termes que dessus ont esté promis payer ou ce qui se trouvera avoir esté légitimement payé, avec la somme de deux mil livres tournois, laquelle lesdits seigneurs père et fils de Saint-Priest, le fils, de l'autorité du père, ont donné et donnent à laditte Glaude, épouse future comme dessus, présente et acceptante en augmentation et accroissement de son dû d'or et en cas qu'elle survive au dict noble Antoine son dit époux, gagnable, le premier soir des nopces, la moitié, et l'autre moittié, l'an révolu, payable, et à prendre sur les biens desdits père et fils une chacune année la somme de cinq cens livres tournois à chacune feste Nostre Dame du mois d'aoust, continuant lesdits payemens d'an en an et de feste en feste jusques à ce que laditte somme de deux mil livres sera entièrement et par le tout payée, le premier payement commençant l'an révolu après la restitution du dot principal et en outre en faveur dudit mariage pour et afin qu'il sorte son plain et entier effet : derechef estably en personne, ledict Messire Pierre de Saint-Priest père dudit Antoine époux advenir lequel de son bon gré certaine science et libérale volonté, considérant cette partie les agréables services, honneurs et bénéfices qui luy ont esté faicts et qu'il espère pour l'advenir luy estre faicts par ledict Antoine, son dict fils, époux advenir, et récompense desquels et autrement, car ainsi luy plaist donner, constituer et assigner en dot et pour dot audit noble Antoine, époux advenir, présent et acceptant la

XII<sup>e</sup> degré

somme de huit mil livres tournois, monnoye du Roy, ayant cours et payable laditte somme de huit mil livres tournois par ledit seigneur estably es susdits époux et épouses à scavoir la somme de deux mil livres tournois dans la célébration de ce présent mariage et avant icelle et les autres six mille livres restans ez termes et par la forme et manière qui sera dit à scavoir à chascune feste de Toussaint la somme de mil livres tournois, continuant lesdits payemens d'an en an et de feste en feste jusqu'à ce que laditte somme de six mil livres restans soit entièrement et pour le tout payée.

« Cy ont promis et juré lesdittes parties contractantes par leur foy et serment par elles et chacune d'icelluy presté aux S<sup>rs</sup> Evangiles manuellement touchés et soubz l'obligation et hypotèque de tout et un chacuns leurs biens, meubles, immeubles présans et advenir quelconques, lesdittes donations, constitutions, restitutions par promesses, obligations et aultres choses susdittes et contenues aux présantes avoir pour agréable à tous jamais tenir, entretenir et observer de point en point selon que dit est, et non contrevenir avec restitutions de tous despans, dommage et intérêts que faits et soubstenus seront par faute de ce et des choses susdittes non deument observées à prendre par la partie entretenant et observant ce que dessus sur la partie y contrevenant et pour ce faire, mieux observer lesdittes parties et chascune d'icelles respectivement et en l'acte que dessus ont soubmis et soubmettent elles et leurs biens aux forces et contraintes des cours royaux de Lyon, Forez et autres de ce royaume de France pour lesquelles et chacune d'icelles voulant estre contraint et compelaes pour l'entretènement et observances des choses susdittes et chascune d'icelles et ont renoncé à tous droits à ce que dessus contraire et mesmement au droit disant la générale renonciation ne valoir si l'espéciale n'y est exprimée

« En tesmoin desquelles choses, nous, Bally de Forestz susdit avons commandé mettre le scel royal à cesdittes présentes qui furent faites et passées audit Saint Estienne dans la maison dudit Richerand, le vingt sep-

VII d te

tiesme jour du mois de mars, l'an mil cinq cent trente sept »

Parmi les témoins nous trouvons les noms de . Messire Pierre Terrasson, prêtre, noble Théodore d'Augère, seigneur de Saint-Bonnet-les-Ouilles, noble Just de Bayast, seigneur de Rozières, noble Jean de Bayast, seigneur de Beauregard, son frère, noble Antoine de Fontanès, etc. Notaire : Louis Fromage.

Louis de Saint-Priest, fils cadet de Pierre III, fit faire de cet acte une copie, timbrée de la généralité de Montpellier et portant en tête :

« L'an mil sept cens et du jedy vingtroisiesme jour du mois de septembre dans l'auditoire de la cour, pardevant Monsieur Desfrançois, conseiller du Roy, lieutenant particulier au baillage du Vivarois, siège d'Annonay, adisté de Monsieur de Mayol, aussi conseiller du Roy, lieutenant particulier, assesseur criminel audit siège les plaidz tenans. »

Au bas de la copie, figure cette mention :

« Extrait des actes et registres de la cour du baillage Vivarois, siège d'Annonay, délivré à noble Louis de Saint-Priest, s<sup>r</sup> de Chasteauneuf, à la charge de faire controller et sceller si besoin est les présentes ,

« signé : LAGRANGE, greffier. »

Nous avons dit qu'Antoine périt assassiné ; malheureusement, l'acte de condamnation de ses meurtriers, qui était dans les archives de la maison de Saint-Priest nous a manqué ; nous le remplaçons par une des pièces du procès contenant d'intéressants détails, mais que nous avons dû abrégér considérablement et résumer à cause de sa longueur. Cette pièce ne nous explique pas la genèse de l'affaire, ni la façon dont Antoine fut tué. Elle présente simplement la défense des sieurs de Bayast qui font défaut à l'assignation du procureur du baillage, et qui demandent encore un délai de quinze jours pour comparaître. Elle rejette, bien entendu, la faute de la rencontre sur Jean et Antoine de Saint-Priest et glisse prudemment sur la mort de ce dernier.

Il paraît évident, cependant, qu'une querelle avait éclaté entre les Saint-Priest et les Bayast, et que Jehan

XII<sup>e</sup> degré

de Bayast avait argué d'une blessure à la main pour ne pas en rendre raison, lorsqu'un beau jour se produisit une rencontre inévitable dans laquelle Jean de Bayast fut blessé et Antoine de Saint-Priest tué, probablement par Pierre Accarie, dit Pauche, qui s'empessa de prendre la fuite. Il devait être, pensons-nous, au service des Bayast. Voici du reste l'analyse succincte de l'acte avec quelques extraits *in extenso*. — Nous rappelons encore que c'est un plaidoyer et une défense des sieurs de Bayast. La copie porte en tête .

« *Extrait des actes et registres de la court du baillage de Fourest.* »

Le procureur au baillage et Louis Clepier, avocat de « Messire Pierre de Saint-Priest, chevalier et baron dudict lieu, père de feu noble Anthoine de Saint-Priest .. » ont dit que, en vertu des lettres de commission obtenues sur « les charges et informations prises sur l'homicide commis à la personne dudict feu Anthoine de Saint-Priest à l'encontre de Pierre Accarie dit Pauche, nobles Jehan de Bayast et Just, son filz » il a été ajourné à trois jours pour qu'ils répondent des charges pesant sur eux.

Le sieur Flory Regnard, procureur fondé des Bayast, dit « que le dict Just de Bayast est ung jeune filz aigé de huict ou dix ans qui est à présent estudiant au dict collège de Tournon et y estoit encore que ledict adjournement fust posé. » Il demande un délai de quinze jours pour comparaître. « Et tant que touche noble Jehan de Bayast, aultreadjourné, il porte attestation de deux carnogiens qu'il est au lict tellement blessé de coupz d'espée en plusieurs endroictz de sa personne qui seroit impossible que, de troys moys, il peut venir en ceste ville, à pied ou à cheval, sans péril de mort » Le même procureur demande un ajournement en fournissant « le rapport de deux carnogiens qui l'ont pensé et médicamenté », et aussi « le rapport de vénérable maistre Jehan de Leur, docteur en médecine icy présent. »

« Estant aussi en jugement, par devant nous, noble Just de Bayast, seigneur de Rozières, frère du dict Jehan de Bayast, nous a dict qu'il estime son frère, de présent estre si tost mort que vifz et que, au mois de



VII<sup>e</sup> de gr.

décembre dernier, Jehan de Saint-Priest, filz dudict Messire Pierre de Saint-Priest, accompagné d'ung sien serviteur auroient blessé, à coupz d'espée, le dict Jehan de Bayast, en la main droicte de sorte qu'il en estoit impotent et ne s'en pouvoit ayder. Duquel diffé rant le sieur archevesque d'Aix, frère du sieur de Saint-Chaulmont qui est leur voisin, parent et allié des parties auroyt voulu traicter quelque appointement entre eux et de fait pouvoit ledict Jehan de Saint-Priest ne riens demander ne faire aucune force au dict Jehan de Bayast que premier, ledict Bayast ne fust guéry desdictes blessures qu'il avoit enladicte main et en exposition de porter armes.

« De quoy le dict Jehan de Bayast se seroit asseuré. Et le sixiesme jour de febvrier dernier passé, le dict Jehan de Bayast, accompagné d'ung sien fils aaige de huict ou dix ans qui est celluy qui est adjourné à comparoir, en personne seroit sorty de sa maison de Beauregard qu'est dans la juridiction et prochaine du chasteau de Saint Priest, estant le dict Jehan de Bayast sans armes, pour « que ne s'en fust peu ayder, à cause de sa dicte blessure, allant vers une sienne fille qu'il a à nourrisse là tout auprès et cuydant estre en asseurance »; il auroit été assailli par Antoine et Jean de Saint-Priest lui criant : « Demeure, poultron, demeure. . . », esquelz le dict de Bayast dict : « Monseigneur le baron, je ne puy ayder. Vous savez que vous avez promis à Monseigneur d'Aix que l'on ne me demanderoit riens jusques à ce que je pourrois pourter espée. » Il raconte alors qu'il prit la fuite en criant « Mercy » et que « Jehan de Saint-Priest luy baillast sept grands coupz d'espée sur sa personne, luy fit sept grandes playes dont la moindre est mortelle (1), l'une estant au genol dont la palette est couppée tout outre et les ligaments des nerfs, en la mesme jambe, en a ung aultre sur la gresne, duquel coupt en a esté frassé et a long tiré sept esquilles d'os, en l'aultre jambe, envyron ung pié au dessoubz du jarret, y a ung aultre grand coupt d'espée et les maistres nerfs coupez et encores, en la dicte jambe, ung peu au dessoubz, ung aultre grand coupt et en chascun des bras, deux aultres grands



XII<sup>e</sup> degré

couptz d'espée qui pénètrent et sur le coronal de la teste ung aultre grand coupt Et demeura le dict Bayast ainsi blessé, sur le mesme lieu, couché à la renverse, sans se pouvoir ayder longtemps et sans ce que aulcun luy eusse donné ayde à l'emporter en sa maison jusques à ce que son dict filz qui s'en estoit fuy le fust allé dire à la femme dudict de Bayast, sa mère, laquelle y allast avec ses chambrières. Et depuis le dict temps qu'il fust blessé et que les carnogiens l'eurent pensé, il n'a jamais bougé d'un lieu et dient les dictz carnogiens qu'il ne fault qu'il se bouge ny remue encore de quarante jours à peine de sa vie. »

D'après le dire de Jean de Bayast, c'est Jean de Saint-Priest qui le poursuivit et le blessa, probablement au moment où son frère Antoine venait d'être tué par Pauche, mais le plaidoyer est muet sur ce point

« Nous a dict encores que, depuis le dict temps que son dict frère fust blessé, de nuyct et de jour, ordinairement, l'ont ne veoit aultre chose, autourt de la dicte maison de Beauregard que gens qui pourtoient arquebouses, longs boys et aultres armes, de sorte que le dict de Bayast crain beaucoup que l'on le vienne achever de tuer en son lict et sont tellement crains et doubtez le sieur de Saint-Priest et ses enfans au dict lieu pour ce qu'il est s' justicier, que led. de Bayast n'a jamais sceu treuver greffier ne notaire pour faire informer ne tesmoings qui ayent osé deposer du cas, ne prestre qui le soyt voulu venir confesser, ne notaire pour recepvoir son testament et n'y osent venir les barbiers et carnogiens craignans leurs périls de leurs personnes. »

A travers l'exagération manifeste du récit, nous pouvons deviner que le seigneur de Saint-Priest avait fait mettre une garde autour de la maison de Jean de Bayast pour l'empêcher de se sauver, ce que confirma d'ailleurs le juge Jean Papon.

Le procureur de Bayast requiert des dépositions de témoins et un sauf-conduit pour lui et sa famille. Just de Bayast, serment prêté, raconte les mêmes faits que ci-dessus « qu'il a veu habiler et penser son dict frère de ses plaies deux fois et que le jour qu'il arriva à

Al decr

Beauregard pour aller voir son dict frère et trouva telle assemblée de gens armez et embastonnez et d'arkebouses et aultres armes, autour de lad. maison de Beauregard qu'il craignoit beaucoup que l'on luy mesfist a sa personne et n'estoit en assurance. »

Le procureur du Roi requiert le juge d'informer la garde de Jean de Bayast dans sa maison, pour « estre interrogé et ouy sur l'homicide fait en la personne du defunct Anthoine de Saint-Priest », demande défaut contre Pierre Accarie, dit Plauche

Le juge Jean Papon prend un jugement ajournant Accarie, dit Pauche, à trois jours, Bayast père et fils, à huit jours, admettant, pour Jean de Bayast, son empêchement. mais décidant qu'il sera gardé en sa maison de Beauregard, promettant de faire informer des violences contre lui commises, commettant des enquêteurs pour vérifier les affirmations des parties, défendant au seigneur de Saint-Priest, à ses enfants, domestiques et sujets de lui faire force, mais lui ordonnant au contraire de « souffrir qu'il se face guérir et, a ceste fin luy prester et faire tenir, par eux, leur famille, subjectz, domestiques et aultres, en la terre et jurisdiction et baronnye de Saint Priest sûreté et franchise. ., enjoignons à noble Pierre de Saint-Priest, prothonotaire, ung des enfans dudict de le tout notifier et faire scavoir et entendre à son dict père et frères et, pour ce faire leur pourter la présente ordonnance et, au reste, quant à l'excès proposé de la part dud. Jehan de Bayast contre led Jehan de Saint-Priest, nous luy réservons s'en pourvoir. par requeste, avec les gens du Roy comme il appartiendra. Ledict Pierre de Saint-Priest comparant a dict qu'il est icy pour son père et... que voulentiers il prend ceste charge et satisfera, affirmant au reste que jamais il n'y a heu force, ny menasses contre lesdicts Bayast. »

« Faict en jugement le mercredy, premier jour du moys de mars, l'an mil cinq cens cinquante deux. »

« Signé : DELAGRANGE »

Le contrat de mariage d'Antoine de Saint-Priest et ce jugement du bailliage de Forez sont aux archives de la

maison de Saint Priest L'analyse du second document est due à l'obligeance de M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse

XII<sup>e</sup> degie bis

Le contrat de mariage de Catherine de Polignac et d'Aymar de Saint Priest fut passé, le 19 février 1576, au château de Polignac, par devant les notaires Ollier et Leblanc, en présence de Messire Antoine de Senectère, évêque du Puy et comte de Velay, de Louis de Chaste, grand prieur d'Auvergne, d'Antoine de la Tour Saint-Vidal, gouverneur au pays de Velay et de beaucoup d'autres seigneurs.

Il fut constitué en dot à Catherine de Polignac pour tous droits paternels et maternels une somme de 30 000 livres tournois, dont 8 000 par sa mère et 22 000 par Louis, dit Armand, vicomte de Polignac, son frère.

Il était dit dans le contrat que le futur promettait d'habiller et d'enjoailler la future bien et honorablement selon l'état et qualité de leur maison Il lui donnait, au cas où elle lui survivrait, une rente annuelle et viagère de 1.500 livres et une habitation et demeure au château de Saint-Priest ainsi que tous les accoutrements, bagues et bijoux dont elle se trouverait en possession « lors du prédécès dudit seigneur époux » (Testenoire-Lafayette, p. 79).

Nous avons vu que le bonheur de cette union, commencée sous de si brillants auspices, ne tarda pas à être troublé. Des poursuites furent, en effet, intentées contre Aymar de Saint-Priest en raison du meurtre d'Antoine et de Jean d'Augerolles, et un jugement, rendu contre lui, le 15 mai 1584, le condamna à la peine de mort, à des amendes montant à 9.000 écus envers la famille d'Augerolles, et à la déchéance des droits de propriété et de juridiction qu'il prétendait sur une partie de la seigneurie de Roche la Molière.

La rapidité avec laquelle intervint ce jugement était due sans doute à l'activité et à l'énergie que déploya Anne Mitte de Chevières, veuve d'Antoine d'Augerolles, contre la maison de Saint-Priest, et aux efforts qu'elle fit pour rejeter sur les membres de cette maison tout l'odieux de la rencontre. Nous devons ajouter

VII<sup>e</sup> des 1615

qu'elle trouva un appui très important en la personne de son parent d'Urfé, bailli de Forez, dont la famille était en rivalité avec les Saint-Priest.

C'est ainsi que La Tour-Varan dit que « cet assassinat est navrant » et ne trouve même pas une excuse, attribuant à Aymar de Saint-Priest « un cœur des plus féroces et les instincts les plus pervers »

Contre ce jugement, rendu à la légère, nous dirons qu'il ressort au contraire des lettres de rémission du roi Henri III, datées de mars 1584 (1), encore conservées dans la famille de Saint-Priest, que toute la responsabilité de la rencontre du Samedi-Saint 1584 doit retomber sur les seigneurs d'Augerolles.

Nous ne publierons pas ces lettres, accordées par Henri III à « Aymard de Saint-Priest, chevalier de nostre ordre, baron de Saint-Etienne de Furan, Pierre et aultre Pierre de Saint Priest, frères et de laditte maison », puisqu'on peut les trouver tout au long dans l'*Histoire de Saint-Etienne*, mais simplement un résumé succinct de l'affaire dont elles traitent, d'après le lumineux exposé fait par M. Testenoire-Lafayette.

Disons tout d'abord qu'Aymar de Saint-Priest et Antoine d'Augerolles étaient parents de plusieurs côtés. Leurs terres se touchaient, la seigneurie de Saint-Priest joignant immédiatement celle de la Roche-la-Molière à l'ouest, et très près du village de Saint-Genest-Lerpt, dépendant de Saint-Priest. La limite sur ce point était contestée et faisait l'objet d'un procès. Le baron de Saint-Priest prétendait en outre à de certains droits de propriété et de juridiction sur une partie de la seigneurie de la Roche-la-Molière.

Il résulte des lettres de rémission de Henry III qu'Aymar était venu, le samedi-saint 1584, sur les limites des seigneuries, non avec des intentions agressives, mais seulement « pour montrer à quelques docteurs ès droits et gens de robe longue dont il s'était

(1) M. Testenoire-Lafayette suppose que le mot mars est mis par erreur pour mai, on pourrait expliquer à notre avis cette date en supposant qu'Henri III voulut donner une sorte de rétroactivité à ses lettres de grace afin que les Saint Priest fussent absous de la mort des d'Augerolles le jour même où elle arriva (31 mars 1584).

XII<sup>e</sup> degré bis

fait accompagner, son différend sur les lieux contentieux. »

« Que le seigneur de Saint-Polgues ayant aperçu de son château la compagnie et entendu que le seigneur de Saint-Priest faisait voir les dites limites à son conseil, de grande colère commanda à son fils Jean d'Augerolles de monter à cheval et s'acheminer avec lui sur ledit lieu pour savoir à quel fin ledit (Saint-Priest) et autres gens étaient là. »

« Que Jean d'Augerolles ayant fait observer à son père qu'il n'y devait pas aller puisqu'il avaient fait leurs pâques ce jour-là, Antoine d'Augerolles, homme colère et qui en telle passion ne se pouvait pas bonnement commander, se courrouçant aucunement à son fils, lui dit qu'il avait peur, et, ce sur, prit son épée, une pistolle, se fit bailler un cheval et commanda son dict fils et autres de le suivre. »

« Que le seigneur de Saint-Polgues marcha droit au seigneur de Saint-Priest en lui criant ces mots : « Es voleurs qui sont à ma terre ! » A quoi Aymar de Saint-Priest répondit : « C'est comme tu as dit que je ne me oserais pas présenter devant toi ! Lors ledit Saint-Polgues qui voyait son fils et sa suite approcher, lâcha sa pistolle contre ledit de Saint-Priest mais ne fit feu que dans le bassinet. »

« Que le seigneur de Saint-Priest qui avait falli être tué et qui voyait approcher Jean d'Augerolles et sa suite mus apparemment par les mêmes intentions, tira lors sa pistolle dont ledit de Saint-Polgues fut atteint et blessé. »

« Que la mêlée devint alors générale, Jean d'Augerolles s'attaqua à Pierre de Saint-Priest, de part et d'autre furent tirés quelques pistolades et harquebuzades dont ledit de Saint-Polgues (fils) fut atteint et blessé. »

On voit donc par ce court exposé que l'on peut lire toujours dans l'*Histoire de Saint-Etienne*, et qui est pris sur la lettre de grâce de Henry III, que l'attaque était bien venue des d'Augerolles; les lettres expliquent avec détail qu'Aymar de Saint-Priest était venu ce jour-là sur les limites des seigneuries avec ses hommes



VII de 10 bis

d'affaires pour la préparation d'une formalité fixée au mercredi suivant, dans un procès suivi régulièrement devant la justice civile.

On s'explique que, conformément aux énonciations de ces lettres, Catherine de Polignac dise dans une requête présentée au Parlement, le 21 avril 1587, que « le meurtre des pères et fils d'Augerolles a été perpétré sur l'agression par eux faite contre Aymar de Saint-Priest. »

Nous avons écrit plus haut qu'Aymar fut condamné le 5 mai 1584. La lettre de rémission, intervenue après, remet et pardonne à Aymar et à Pierre de Saint-Priest « le fait et cas, objet de leur requête, ainsi que toute peine corporelle ou autre qui pourrait être encourue pour raison d'icellui, met à néant tout jugement ou sentence contraire, éteint et efface toute note d'infamie, à la charge toutefois de satisfaire à partie civile si fait n'y a été, si elle y echet. »

En conséquence, la peine de mort ne fut exécutée ni en réalité, ni en effigie, mais le règlement des amendes à payer fut cause de longs et coûteux procès entre Catherine de Polignac et Anne de Chevrières qui luttèrent vigoureusement pour soutenir les droits de leurs enfants.

Anne de Chevrières poursuivit la vente aux criées de la terre et baronnie de Saint-Priest. Catherine de Polignac, au nom de son fils Louis, y fit opposition, en vertu d'une substitution contenue dans le testament de Gabriel de Saint-Priest en date du 4 septembre 1518. L'opposition fut écartée par deux sentences du bailli de Forez. Catherine de Polignac obtint deux fois des lettres patentes du roi Henry III (novembre 1584, mai 1585), à « notre chère et amée dame Catherine de Polignac, femme de notre amé et féal chevalier de notre ordre, le sieur de Saint-Priest » lui accordant son habitation et demeure au château de Saint-Priest et le droit de percevoir mille écus sur les revenus des biens saisis dudict seigneur de Saint-Priest.

Louis de Saint-Priest (ou plutôt son tuteur) et sa mère se pourvurent devant le Parlement, formant opposition aux sentences du bailli et s'appuyant, pour



XII<sup>e</sup> degré bis

réclamer la substitution en faveur de Louis de Saint-Priest, sur le testament de Jean de Saint-Priest, père de Gabriel, en date du 17 octobre 1476. Un arrêt du Parlement les débouta.

Catherine de Polignac s'appuya alors sur le testament de Guyot de Saint-Priest, trisaïeul d'Aymar, fait en 1415, mais, entr'autres ordonnances, celle de Jean Papon, du 23 mai 1588, décida de procéder par décret à l'adjudication de la seigneurie de Saint-Priest et de Saint-Etienne. Malgré cela, huit ans plus tard, l'adjudication n'avait pas encore été prononcée, grâce à l'activité et aux sacrifices de Catherine de Polignac qui parvint à faire aboutir une transaction, aidée de hautes interventions des conciliateurs suivants, dénommés dans l'acte :

Monseigneur Pierre d'Apinac, archevêque de Lyon, M. le doyen de l'église de Lyon, M. de Chevrières, comte et chamarié de la dite église, M. Declossaz, comte et grand custode de ladite église, Monseigneur de la Guiche, grand maître de l'artillerie de France, gouverneur de Lyon et des pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, M. le comte de Saint-Chamond, seigneur de Chevrières, M. de Bothéon, sénéchal de la ville de Lyon, M. le marquis de Canillac et M. de Vesmes (Veynes), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Cette transaction fut passée à Lyon, par devant le notaire Croppet, le 17 octobre 1596.

Elle laissait de grosses charges sur la seigneurie de Saint-Priest et qui pesèrent lourdement sur le successeur d'Aymar, puisque une quittance, passée le 3 janvier 1635, devant M<sup>e</sup> Guérin, notaire royal delphinal au mandement de Moras, constate que Louis de Saint-Priest n'était pas encore complètement libéré de ses dettes envers Louis de Lestang et Antoinette d'Augerolles, son épouse.

On retrouvera tous ces détails, encore plus circonstanciés, au chapitre XI de l'*Histoire de Saint-Etienne*, de M. Testenoire et sur d'autres auteurs déjà cités.

Nous avons ici une remarque à faire au sujet des deux Pierre de Saint-Priest qui sont mentionnés dans les lettres de grâce du roi Henri III. Elles font, en effet,

remise de peines encourues à Aymar et à *Pierre et aultre Pierre de Saint-Priest frères, de laditte maison.*

Le scribe qui rédigea ces lettres aurait-il dédoublé Pierre de Saint-Priest par erreur, faisant deux personnages d'un seul et même individu, comme cela s'est vu dans d'autres cas, ou bien Pierre avait-il réellement un frère, qui serait ce François de Saint-Priest que Ponce cite comme percevant des rentes sur un moulin à Sarras ? En tous les cas ce dernier ne tarda pas à disparaître, car les lettres de Henri IV, en 1600, ne font plus mention que d'un Pierre de Saint-Priest

Nous ignorons la date exacte de la mort d'Aymar Il était cependant décédé en 1614, comme nous l'apprend un acte passé au château de Saint Priest, par lequel Charles de Saint-Priest, sur le point d'entrer à Malte, fait donation à son frère Louis de tous ses droits sur la succession de son père. Ajoutons qu'Aymar était un ami personnel de Henri IV et que ce roi, qui l'aimait beaucoup, le créa marquis de Saint-Priest, peut-être par une simple lettre à lui adressée, car si Saint-Priest devint officiellement un marquisat, nous ne possédons pas l'acte d'érection.

Le 8 mars 1634, Louis de Saint-Priest vendit, par un contrat reçu par Vital Moulginot, notaire à Boen, à Gilbert de Rivoire, seigneur marquis du Palais et du Chevallard, « ses maisons, château et seigneuries de la ville et paroisse de Boën, fauxbourg le Mal (ou Mul), village d'Arguillière la Chaux, Lanel d'Arthun, dans le pays de Forez, en toute justice, mère mixte et basse, cens, etc. » ; l'acte donne en détail les limites de la justice Cette vente est faite moyennant 8 004 livres et 445 livres pour épingles.

La terre de Chalain d'Uzore fut vendue par Louis de Saint-Priest à Claude Luzy, baron de Querièrre, à Montbrison, le 23 décembre 1634, par devant Granjon, notaire.

La baronnie de Couzan a été vendue, le 11 octobre 1656, par Gilbert de Chalus, marquis de Saint-Priest, à Jean de Luzy, marquis de Pellissac, moyennant le prix de 100.000 livres de principal et 14.000 livres pour épingles (Voir Testenoire-Lafayette).

XIII<sup>e</sup> degré bis

La donation de Louis de Saint-Priest à Gilbert de Chalus fut passée devant M<sup>rs</sup> Claude de Troyes et Etienne Le Roy, notaires au Châtelet de Paris, le 26 août 1641. On peut la lire dans l'*Histoire de Saint-Etienne* où M. Testenoire en donne l'origine.

Elle comprend « le marquisat de Saint-Priest consistant en chasteau, plusieurs bastiments, jardins prés, clostures, terres, seigneuries, chastellenie, haulte, moyenne et basse justice, vassaulx, cens, rentes, dixmes, rivières, estangs, vignes, boys, droicts, domaynes, météries nobles et aultres, appartenances et dépendances ;

« Ytem le chasteau, ville, terre et seigneurie de Saint-Estienne de Furan, aveque mesmes droicts de justice haulte, moyenne et basse, droicts de chastellenye, laide, poids, droict de dismes, laods et mylaods, cens, servis et aultres, appartenances et dépendances,

« Ytem la terre, seigneurie et baronnaye de Couzan . etc , non compris la terre et seigneurie de Sauvain .. laquelle terre led. sieur donateur s'est retenu et réservé . »

« Louis de S<sup>t</sup>-Priest se réserve aussi la somme de vingt mille livres tournois, l'usufruit et la jouissance, sa vie durant, de la baronnie de Couzan ainsi que l'usufruit et jouissance des laods et mylaods de la seigneurie de Saint-Estienne, juques à concurrence de la somme de quatre mil livres tournois par chacun an.. »

Il se réserve aussi, sa vie durant, sa demeure et habitation pour sa personne, sa suite et son train au chasteau de Saint Priest « ès chambres appelées le grand et petit Trémouchon, le cabinet neuf sur la porte de Traviaret et le cabinet de la tour ronde et en tels aultres départements dud. chasteau que bon luy semblera, aveque places suffisantes et commodes ez écuries et aultres lieux dud. chasteau pour ses chevaux et carrosses et aultres équipages, comme aussy le chauffage au boys dud. Saint-Priest, lors et durant qu'il y séjournera .. »

« Le sieur donataire (Gilbert de Chalus) sera tenu de nourrir au chasteau de Saint-Priest haulte et puissante dame Gabrielle-Isabeau de la Rochefoucault en

III<sup>e</sup> degré bis

son train qui sera de cinq ou six personnes, outre elle, et cinq chevaux ou mulets . »

La donation contient ensuite des substitutions de mâle en mâle par ordre de primogéniture au profit des descendants mâles du donataire, puis, à leur défaut, au profit de ses frères et, enfin, au profit de François de Salers, fils de Diane de Saint-Priest.

Louis de Saint-Priest qui, dans cette donation, excluait ses cousins de la Foulhouse et ses cousins de Suzy, ne se doutait pas que, malgré les minutieuses précautions qu'il prenait pour assurer la perpétuité de son nom et de ses seigneuries, il consommait par cet acte même la ruine de sa maison.

Nous avons vu qu'il se brouilla avec Gilbert de Chalus : aussi dans le testament qu'il fit, le 22 janvier 1647, par devant le notaire de Peyssoncaux, en présence de six témoins, habitants de Saint-Priest, il dispose des biens qu'il s'est réservés dans la donation faite à son neveu Gilbert en faveur de son autre neveu, François de Salers, baron de Meillard, qu'il institue son héritier universel, fait des legs à ses domestiques, et élit pour sa sépulture, comme ses prédécesseurs, l'église étant au château de Saint-Priest.

Il mourut le 21 décembre 1654. Telle fut la fin, en Forez, des d'Urgel-Saint-Priest et de leur domination sur Saint-Étienne.

Isabeau de la Rochefoucauld régla ses reprises avec Gilbert de Chalus par une transaction passée, à Montbrison, le 20 octobre 1656, devant MM<sup>es</sup> Grozelier et Granjon, notaires. Elle mourut en 1662 et fut enterrée, sur sa demande, à la droite du chœur de l'église des Minimes à Saint-Étienne, aujourd'hui paroisse Saint-Louis. L'abbé Thiollière, en mentionnant dans sa chronique la mort d'Isabeau de la Rochefoucauld, dit que c'était une dame bien méritante (Testenoire-Lafayette).

III<sup>e</sup> degré

Pierre II fut élevé au château de Saint-Priest où il demeurait, en 1558, chez son grand-père, comme l'indique une pièce reproduite plus loin. En 1560, Aymar, son oncle, se démit en sa faveur de la place de capitaine châtelain de la Foulhouse, mais, n'ayant pas l'âge requis

VIII<sup>e</sup> degré

pour exercer cette charge et étant occupé ailleurs, il se fit remplacer par son parent, Théodore d'Augère, seigneur de Saint-Bonnet, jusqu'en 1569, époque à laquelle il put recevoir, et reçut, ses lettres de provision du Roi; il acquit ensuite des droits réels sur cette seigneurie avec moyenne et basse justice et ajouta à son nom celui de la Foulhouse (1).

Pierre fut frustré de la seigneurie de Saint-Priest, comme nous l'avons vu, en 1569 : il avait eu cependant de sa famille des sommes assez considérables pour l'époque, puisque son grand-père, Pierre I, avait donné à son père Antoine 8 000 livres de dot et 2.000 à sa mère, Claude de Richerand; nous connaissons deux autres mille livres dont Pierre II hérita de son grand-père et de son oncle Jean, plus la charge de capitaine châtelain de la Foulhouse et ce que nous pouvons ignorer. On voit que tout cela faisait à Pierre une situation très avantageuse ; ajoutons enfin que sa mère avait reçu 10 000 livres de dot. Ses oncles n'avaient eu de la maison de Saint-Priest que 7.000 livres : ce pouvait lui paraître une sorte de compensation, assez faible cependant, mais, par-dessus tout, il ne tarda pas à comprendre, quelle qu'ait pu être son amertume en se voyant dépossédé de Saint-Priest, que lutter contre ses oncles très bien en cour, très apparentés, connus déjà comme hommes de guerre et défenseurs de la foi, serait chose inutile, qu'il aurait tout à perdre, rien à gagner. Il se résigna donc, sans doute bien à contre-cœur, à accepter ce qu'il n'avait pu empêcher et à tirer le meilleur parti possible de sa situation. Après un certain temps de bouderie, il se réconcilia avec eux et s'enrôla dans leur parti pour essayer d'en obtenir de nouveaux avantages. Ce furent au contraire de nouveaux malheurs qui vinrent fondre sur lui. Pierre s'était marié, sitôt après le partage de son grand-père, avec Louise de Roissieu, fille de Gabriel, et non de Marcelin de Roissieu, comme on l'a écrit à tort

(1) Archives de la maison de Saint-Priest. Les pièces justificatives ont été fournies par M. Ange de Saint-Priest au Conseil du sceau des titres lors de la demande en confirmation de son titre de marquis.



Voici la teneur de son contrat de mariage, inédit comme celui de son père :

*« Insignuation de mariage de noble Pierre de Saint-Priest et de Dam<sup>elle</sup> Louise de Roissieu.*

« A tous ceux que ces présentes verront, nous, Jean Papon, Conseiller du Roy nostre Sire, juge lieutenant général civil et criminel au baillage de Forests, scavoir faisons que à la louange de Dieu le Créateur et multiplication de l'humain linage, il a esté parlé de mariage entre les parties cy-après nommées au traité : d'aucuns leurs parents et amis illec pour ce fait assemblés et le présent mariage traittant et conseillant. Or est-il que par devant le notaire royal audit baillage soubz<sup>ne</sup> et en la presence des témoins cy-après nommés, furent personnellement establys et constitués en leurs personnes noble Pierre de Saint-Priest, escuyer, fils à feu Messire Antoine de Saint-Priest vivant seigneur et baron dudit lieu (1), époux advenir d'une part, la Dam<sup>elle</sup> Louise de Roissieu, fille à feu Gabriel de Roissieu, escuyer, en son vivant demeurant au lieu de Saint-Estienne de Furan d'autre, tous deux du diocèse de Lyon, lesquelles parties de leur bon gré pure franche et libérale vollonté pour eux, leurs hoirs et succeseurs à l'advenir quelconques, ont fait et font par ces présentes les pactes matrimoniales promesses et obligations qui s'ensuivent. Premier, qu'ils ont promis et juré eux prendre et espouzer l'un l'autre et au contraire en vray mari et femme pourveu que légitime empeschement ne survienne, que Dieu ne veuille, et pour ce faire eux presents à la première réquisition de l'autre en face de Sainte Mère Eglise catholique apostolique et romaine et par faveur et contemplation de ce présent mariage et à cette fin qu'il soit célébré plus joyeusement et sorte mieux à son plain et entier effet, laditte dam<sup>elle</sup> épouse de l'auctorité et consentement que dessus et de son bon gré, car ainsy luy plaist et autrement, ne contrevenir de ces-

(1) On remarquera cette qualification de baron à Antoine de Saint-Priest, qui paraît être plus qu'une qualification honorifique et semble bien indiquer qu'il fut réellement associé aux seigneuries de son père.



VIII<sup>e</sup> degré.

dittes présentes, se constituant tous et ungs chacuns ses biens et droicts meubles immeubles or argent droicts et actions présants et advenir quelconques, et iceux promis apporter en la maison société et compagnie de sondit mari faisant ledit noble Pierre de Saint-Priest, sondit époux advenir, procureur général espécial et irrévocable à iceux droicts demander et recouvrer de tous qu'il appartiendra les receu ou qu'il en recevra, en faire et passer une ou plusieurs quittances vallables et générales comme de sa chose propre et en cas de restitution advenant par mort ou autrement, que Dieu ne veuille, Icelluy époux promet de rendre et restituer à ladite épouze ou autre ayant droit à cauze d'icelle ce qu'il se trouvera avoir reçu un an après la dissolution du présent mariage et par contre ledit époux de son bon gré a donné comme il donne par ces présentes par donation pure irrévocable, faite entre vifs et à cause de nopces à laditte dam<sup>oiselle</sup> de Roissieu, épouse future, présente et acceptante et à son proffit et des siens pourveu qu'elle luy survive et non autrement et pour accroit de survie et augmentation de sa dot de mariage, à scavoir la somme de trois mil livres tournois payables au dit cas par ses hoirs au autres ayant cause de ce un an après la dissolution du mariage comme dit est pour en faire et disposer à ses plaisirs et volontés audit cas ayant enfants de ce dit mariage ou non à peyne de tous dépans dommages et intérêts et en oultre, luy noble Pierre de Saint-Priest a donné et donne par donation pure et irrévocable faite entre vifs dès à présent à laditte Damoizelle de Roissieu sa ditte fiancée la somme de mil livres tournois pour bagues et joyaux laquelle ditte somme de mil livres luy demeurera acquise pour en faire et disposer à son plaisir et volonté soit à la vie et à la mort enver qui bon luy semblera, le tout ainsi convenu et accordé par pacte expresses entre lesdittes parties lesquelles ont promis et promettent pour Elles les hoirs et successeurs, par leur foy seremant qu'elles ont fait et prestés aux Saints Evangiles de Dieu manuellement touchés et soubz obligations expresses et ipothèques de tous et uns chacuns leurs biens meubles immeubles présants et advenir quelconques, d'avoir à

VIII d 16

gré le tout et observer le contenu aux dittes présantes sans jamais y contrevenir au contraire par eux ny par autruy en manière que ce soit, a peyne de tous despans dommages et interetz et pour ce faire ont soubmiz et soubmettent eux et leurs dits biens aux cours royales du baillage de Fouretz et autres de ce Royaume, et ont renoncés et par ces présantes renoncent lesdittes parties à tous droicts loix et exceptions ausdittes présantes contraires et autres clauses en tel cas requises et nécessaires et mesme laditte dam<sup>e</sup>lle Espouze au ... Donné à entendre et mesmement au droit disant la générale renonciation ne vouloir si l'espéciale ne précède ou s'ensuit, en tesmoin de quoy le scel en main royal estably au dit baillage sera mis et posé aus dittes présantes qui furent faites et passées au lieu de Valbenoîte, maison deladitte dam<sup>e</sup>lle de Roissieu, le troisieme novembre mil cinq cens soixante dix. Furent présans à ce noble Pierre de Sarron, seigneur des Forges, noble François Dalmas sieur de Carnieu, noble Jacques de la Rey, sieur dudit lieu, nobles Claude et Charles Poulat frères, dudit Saint-Etienne, noble Jean de la Bérardière, sieur dudit lieu, noble Simond Clément, escuyer dudit S'-Piest, tesmoins illec estans appelés et requis qui ont signé la cedde des présantes, fors ledit Clément qui a dit ne le scavoir, et ainsy fait requis octroyé et expédié ausdits noble Pierre de S'-Piest et dam<sup>e</sup>lle Louise de Roissieu, epoux et epouze futurs par moy notaire royal susdit recevant soubz<sup>ne</sup>, Veyren, notaire »

Louis de Saint-Piest fit aussi faire une copie de ce contrat de mariage, signée de Lagrange, greffier.

On voit que Pierre de Saint-Piest traite très largement sa femme : il lui donne ou assure quatre mille livres par contrat ; c'était plus que ne donnait son père Antoine, alors héritier de Saint-Piest, à Claude de Richerand. Le contrat de mariage témoigne de la situation aisée dans laquelle se trouvait le fiancé. Nous trouvons, comme témoins, des parents, parmi lesquels son cousin-germain, le seigneur des Forges, fils d'Antoinette de Saint-Piest, et même son écuyer qui porte la qualification de noble, mais nous y cherchons vainement ses

VIII<sup>e</sup> degré.

oncles de Saint-Priest, et ceci ne doit pas nous étonner. C'était peu de temps après la donation de son grand-père : celui-ci était déjà mort, fort probablement et Pierre n'avait point eu encore le courage nécessaire pour oublier, ou paraître oublier. Nous ne croyons pas, cependant, que sa réconciliation avec ses oncles, tout au moins avec Jean, ait eu lieu bien longtemps après son mariage, car nous voyons, en 1576, ce même Jean lui faire un legs de 4.000 livres. En tous les cas, cette réconciliation lui fut funeste. Nous ne reviendrons pas sur les détails de la rencontre de 1584, mais Pierre, d'abord condamné, fut obligé de s'enfuir et de se réfugier au château d'Ay, en Vivarais, chez ses cousins de Tournon. Les lettres de grâce de Henri III vinrent heureusement l'absoudre d'un crime dont il n'était pas coupable, puisqu'il n'avait fait que se défendre, mais ce ne fut qu'en 1600 qu'il obtint, avec son oncle Aymar, du roi Henri IV, la remise complète des amendes encourues. — (Pierre avait été condamné à 20.000 écus d'amende envers le Roi et la Reine Elisabeth, veuve d'Espagne, belle-sœur de Henri IV et suzeraine de la contrée)

A la suite de l'affaire d'Augerolles, Pierre, à qui le Forez rappelait décidément de trop tristes souvenirs, se démit de sa charge de capitaine châtelain de la Foulhouse (1) et vint se fixer à Sarras, de par le fait de sa femme. Il y acquit le château où lui et ses descendants résidèrent jusqu'en 1822 et y mourut, après avoir fait, en 1614, par devant M<sup>e</sup> Arrapaty, notaire à Andance, le testament que nous donnons un peu plus loin.

Voici maintenant trois actes inédits sur Pierre, auxquels nous avons fait allusion. Le premier, dans lequel il fait remise à son grand-père des droits qu'il tient de son père Antoine, est extrêmement intéressant et suffirait, à lui seul, à établir sa filiation parfaitement régulière, s'il en était besoin. Il porte la signature de l'aïeul et du petit-fils :

(1) Tout en conservant les terres et les droits seigneuriaux qu'il avait acquis dans ce pays, dont la haute seigneurie appartenait au Roi de France, ou plutôt au comte de Forez.

VIII<sup>e</sup> de gre.

Quittance générale contenant rémission et transport pour haut et puissant seigneur messire Pierre de Saint-Priest, chevalier et baron dudit lieu, passée par noble Pierre de Saint-Priest, fils à feu noble Antoine de Saint-Priest, 3 juillet 1558, expédié sur papier.

A tous ceulx que ces présentes verront, nous Jehan Papon, conseiller du Roy nostre sire, juge et lieutenant général civil et criminel au bailliage de Fourests scavoir faisons que par devant le notaire royal soubsigné et en présance des témoingts cy après nommés fust présent en sa personne noble Pierre de Saint-Priest, fils à feu noble Anthoine de Saint-Priest, demeurant audict Saint-Priest procédant en ceste partie du vouloir, consentement, auctorité et licence de messire Pierre de Saint-Priest, son père ayeul, chevalier, seigneur et baron dudit lieu présent et ledict noble Pierre de Saint Priest, quant à ce auctorisant lequel de son bon gré et franche vollonté de l'auctorité que dessus pour lui ses hoirs à l'advenir quelconques aquitte, cedde remet et transporte comme tel quitte cedde remet et transporte audict messire Pierre de Saint-Priest présent et acceptant tous les droicts de nature et restes de légitime généralement que le dict s<sup>r</sup> Pierre de Saint-Priest pouvoit avoir et prétendre en tous les biens et succession dudit feu noble Anthoine de Saint Priest son dict père en quelque sorte de manière que ce soit et puisse estre et ce moyennant la somme de mille trois cents trente trois escus et un tiers d'escu que ledict noble Pierre de Saint-Priest confesse avoir eu et receu avant la passation des presentes ès dont et desquels droicts généralement cy dessus quitte et remet ledict s<sup>r</sup> de Saint-Priest de l'auctorité que dessus s'en est devestie et dessaisie et ledict messire Pierre de Saint Priest investi et saisi avec constitution de présaire ils ont promis et juré lesdictes parties par leur foy et serment presté aux sancts évangilles de Dieu manuellement touchés et soubz obligation et ypothèque de tous et ungs chascuns leurs biens meubles, immeubles présents et advenir quelconques : la présente quittance

XII<sup>e</sup> degré

généralle, cession, rémission et transport et tout le contenu cy dessus avoir pour agréable et non contrevenir à peyne de tous despens, dommages et interests que pour raison de ce qui s'en pourroyent ensuivre et pour ce faire ont soubmis tous leurs dicts biens aux cours royaulx de Fourests, Lyon et autres en manière que l'exécution de leurs descrets cours n'empesche l'exécution de l'autre ni au contraire et cy ont renoncé à tous droicts et mesme renoncent au droict disant la générale renonciation ne valloir cy l'expécialle ne precedde ; en témoin de ce, nous juge de Fourests susdict, le scel royal estably aux contracts dudict compte avons commandé estre mis et apposé aux presentes qui furent faictes et passées au lieu de Saint-Estienne de Furan maison de Guyot, moyne, le troiziesme jour du moys de julhiet, l'an mil cinq cents cinquante huict en présance de Anthoine Griotier et Jhaques Paulat, marchands dudict Saint-Estienne, témoins appellés et requis qui avec les dictes parties soubsigné,

DE SAINT-PRIEST  
P<sup>c</sup> DE SAINT-PRIEST

J'approuve la signat.  
nonostant quy soit  
maculé d'ancre,  
J'ay esté présent,  
A GRIOTIER      PAULAT  
et moy notaire royal,  
FROMAGL.

Cet acte était la liquidation de la succession d'Antoine de Saint-Priest

En voici maintenant un second (1)

Quittance de 666 écus pour hault et puissant seigneur messire Emarc de St-Priest, seigneur et baron dudit lieu et de St-Estienne de Furan, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre,

13 janvier 1579

Passé par noble Pierre de Saint-Priest, escuier  
Noble Pierre de Saint-Priest, escuier, sachant et con-

(1) Les actes que nous publions au sujet de Pierre I, d'Antoine et de Pierre II de Saint Priest ont été présentés à M. du Gué et visés par lui sous cette forme Veu Dugue.



VIII degre

fesse avoir eu et receu de messire Aymard de Saint-Priest, seigneur et baron dudict lieu et de Saint-Estienne de Furan, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre présent est, la somme de six cens soixante six escus d'un tiers d'escu, en laquelle somme ledit sieur estoit tenu audit noble Pierre, à savoir pour le légat fait par feu messire Pierre de Saint-Priest père dudict sieur bailleur en sa somme de mil livres et aultres mil livres donné et légué par feu messire Jehan de Saint-Priest son frère et oncle dudict sieur Pierre par son testament et dernière vollonté, duquel sieur Jehan ledit sieur bailleur est héritier par bénéfice d'inventaire : desquelles sommes ledit sieur Pierre s'est contenté et contenté, et aquite et par ces présentes quite ledit sieur bailleur avecq pact(e) de jamays de luy en rien demander, les deniers de la présente quitance receus par ledit s<sup>r</sup> Pierre auparavant la passation des présentes comme il a dict promesses par toy et serment presté aux saincts évangilles de Dieu manuellement touchés ; obligation de biens, les submissions à toutes cours royales de Fourests et audit acte de renonciation . ledit fait est passé au chasteau de Saint-Priest le treiziesme jour janvier, l'an mil cinq cens soixante dix neufs, en présence de M<sup>e</sup> Anthoine Ducurtial, lieutenant de la tour, et Pierre Jaucelle tesmoins ; lesdites parties et témoins ont signés la *cedde* des présentes.

Et moy notaire roial recevant au prouffict dudict s<sup>r</sup> bailleur

DUMOLIN

Sur le verso du feuillet ces mots :

Quitance de léguat faits par feu messire Jean et Aymarc de S<sup>t</sup>-Priest, chevaliers de l'ordre du Roy à noble Pierre Saint-Priest escuier leur nepveu pour 2.000 livres 1<sup>o</sup> janvier 1579

C'est en 1614 que Pierre testa à Andance par devant M<sup>e</sup> Arrapati, notaire.

Voici ce testament :

Testament réciproque de noble Pierre de Saint-Priest et damoiselle Louise de Roissieu, mariés, reçu le 3<sup>e</sup> aoust 1614. Arapaty notaire.



XIII<sup>e</sup> degré

Insinuation de testament réciproque de noble Pierre de S<sup>t</sup>-Priest et de dam<sup>lle</sup> Louise de Roissieu, mariés.  
Le nom de Dieu tout-puissant invoqué.

Nous, Pierre de Saint-Priest et Louise de Roissieu, mariés, prions le Dieu tout-puissant de faire miséricorde à nos âmes pécheresses : que l'eau de sa clémence efface les taches de nos iniquités vieilles et nouvelles : qu'au point de nostre mort nous soyons touchés des sentiments qui rapportent sa crainte et son amour que nous l'invoquions et réclamions à ce dernier moment. Sachant combien il est nécessaire à un chascun de disposer et ordonner de ses biens cependant qu'il est en santé afin que ses parents amis et successeurs légitimes, certains de leurs volontés, s'arrestent en icelles, puissent entrer en paix et repos, évitent toutes contentions, désirant arrester entre nos enfants et successeurs légitimes une perpétuelle union et concorde de nos biens que nous tenons de la main et bonté de Dieu, nous en disposons et ordonnons, voulons et entendons disposer et ordonner en ce jourd'hui, troisième jour d'aoust, après midi, mil six cent quatorze comme s'ensuit :

Premièrement lorsqu'il plaira à Dieu séparer nos âmes de nos corps, nous voulons iceux estre inhumés en l'église paroissiale de Sarras, honorablement selon la coutume avec led suffrages, prières et solennités accoutumées en l'église chrétienne catholique apostolique romaine avec les aumosnes et pies causes qui sont communément observées entre gentilhommes vivant noblement selon nostre estat et qualité dont nous nous remettons à la disposition et sage prudence de nos héritiers sous nommés, leur recommandant leurs devoirs envers les pauvres.

Ytem nous donnons et léguons ensemblement par droits particuliers deslaissons à noble Henry Jean et Charles nos enfants naturels et légitimes, et au chascun d'eux les sommes de six cent livres tournois pour tous droits, noms et actions, tant de légitimes supplément d'icelle que autres quelconques qu'ils pourroient avoir à prétendre sur tous nos biens, payables lorsqu'ils trouveront leur party en mariage, ou qu'ils seront parvenus

en l'aage de vingt-cinq ans aux termes et payements qui seront estimés et ordonnés par leurs parents et communs amis et jusques à ce que ils soient nouris et entretenus par nos héritiers selon la faculté de tous nos biens.

Nous donnons et léguons pareillement et par droit d'institution particulière deslaissons à dam<sup>me</sup> Marguerite de Saint-Priest nostre fille naturelle et légitime la somme de mil livres tournois pour tous ses droits noms et actions tant légitime, suplément de légitime que aultres quelconques qu'elle pourroit avoir à prétendre sur tous nos biens payables à elle lorsqu'elle trouvera son party en mariage aux termes et payements qui seront déterminés et ordonnés par leurs parents et communs amis et cependant qu'elle soit nourrie et entretenue par nos héritiers sous nommés selon la faculté de nos biens.

Ytem donnons et léguons et par droit d'institution particulière deslaissons à dam<sup>me</sup> Catherine de Saint-Priest, nostre fille naturelle et légitime, femme de noble Pierre de Favet. la somme de cinq livres tournois, outre la constitution de doct à elle faite en son contrat de mariage avec led. sieur de Favet, payable un an après nostre décès pour tous les droits noms et actions tant de légitime, suplément de légitime, que autres quelconques qu'elle pourroit prétendre et demander sur tous nos biens.

Ytem Donnons et léguons et par droit d'institution particulière deslaissons à noble Pierre de Saint-Priest nostre fils naturel et légitime, religieux de l'ordre de Saint-Chafray, prieur commandataire du prieuré de Saint-Julien en Velay, la somme de vingt livres tournois de pension annuelle pour son entretien payables un an après nostre décès annuellement à chescune feste de Touss<sup>t</sup> en tant qu'il ne se trouveroit pourvu de bénéfice de revenu de cent livres et non autrem<sup>t</sup>. à la charge aussi de ne lais-er accumuler les paym<sup>ts</sup> de la d<sup>te</sup> pension de plus que d'une année, au cas qu'il ne jouit et ne fust pourveu d'un bénéfice ecclésiastique du revenu de cent livres comme dit est *esté* pour tous les droits, noms et actions tant de légitimes, suplément de

ΔIII° degre

légitime que aultres quelconques qu'il pourroit prétendre et demander sur tous et chascuns nos biens, et parceque l'institution d'héritier ou héritière est le fondement de tout bon et valable testament a cette cauze en tous nos aultres biens desquels nous n'avons cy-dessus disposé et ordonné et n'entendons disposer ny ordonner parey, après nous faisons, instituons et nommons nos hérs universels a scavoir, je Pierre de S<sup>t</sup>-Priest fait, institue et nomme mon hère universelle lad. dam<sup>e</sup> Louise de Roissieu ma chère et bien aimée compagne et moy, Louise de Roissieu fait, institue et nomme mon héritier universel led noble Pierre de S<sup>t</sup>-Priest, mon cher et bien aimé mary, à la charge que notre dict her ou héritière par nous et ainsi institué respectivement sera tenu de rendre et restituer après son décès nosdicts biens et héritages à celui de nos enfants malles sus nommés qui bon luy semblera et qui mieux luy plaira, lequel de nosdicts enfants et ainsi par notre dict héritier ou héritière nommé et choisi, nous avons substitué et substituons aud. cas en tous nosd. biens et héritage et avenant le cas que celui de nos enfants naturels et légitimes, aud. cas, nous avons substitué et substituons celui de nos aultres enfants que se trouvera en nature lors du décès dud. héritier préférant toujours les aînés aux puis aînés.

Par lesquels nos heritiers et héritières et substitués nous voulons et entendons que tout ce que dessus est escrit et contenu soit observé, gardé et acomply de point en point selon la forme et teneur. C'est notre dernier testament et der<sup>e</sup> volonté et dispo<sup>on</sup> que nous voulons et entendons valoir par forme de testament par escrit ou nuncupatif, codicile, dona<sup>on</sup> à cause de mort ou autrement à la meilleure forme ou manière que de droit faire se pourra : cassant et révoquant tous les autres testaments et dispo<sup>on</sup> der<sup>s</sup> que nous pourrions avoir fait, ce présent demeurant en sa force et vertu en foy de quoi nous avons fait escrire cette ditte nostre dispo<sup>on</sup> et testament par M<sup>e</sup> Abel Arrapaty, notaire royal d'Andance qui a signé pour nous, d'autant que nous ne savons escrire, forsque faire seulement signer que nous avons cy mis Pierre de S<sup>t</sup> Priest, Louise de Roissieu et

III degré

ainsi j'ai signé à la requête desd noble de S<sup>t</sup>-Priest et de Roissieu.

ARRAPATY no<sup>u</sup>

Teneur de l'acte de subscription .

L'an mil six cent quatorze et ce troisième jour du mois d'aoust apres midy, par devant moy, notaire sous<sup>u</sup> et en présence des témoins bas nommés : noble Pierre de S<sup>t</sup>-Priest et dam<sup>o</sup>e Louise de Roissieu mariés, de Sarras, ont dict et déclaré, disent et déclarent que ce qui est contenu dans les feuillets cy dedans est escrits et signés de moy no<sup>re</sup> sous<sup>u</sup> et desdits mariés est leur dernier testament nuncupatif et dernière volonté lequel et veulent estre valable par droit de testament, codicille, ou de donation à cause de mort, voulant icelluy estre ouvert et publié après nostre décès pour servir aux héritiers et légataires et aultres qu'il appartiendra tant substitués que aultres nommés en leur testament que *dernier*. Icelluy cachepté de ruban jaune avec de cire d'Espagne et du cachet de dam<sup>o</sup>e Marg<sup>u</sup>e de S<sup>t</sup>-Priest, leur fille, en présence d'honn. Artaud et Jean Viste de Lillon, sieur Antoine Rousset d'Andance, sous<sup>u</sup>, Michel d'Orel de S<sup>t</sup>-Bosc, Jean Rousset de Sécheran signés Claude Saive Béraud Misery de Sarras aussi sous<sup>u</sup> et par lesd. sieurs de S<sup>t</sup>-Priest et de Roissieu bien connus, et moy no<sup>re</sup> recevant,

ARRAPATY no<sup>re</sup>.

Teneur de l'ouverture dud testament .

Nouvelle requête du sieur Pierre de S<sup>t</sup>-Priest s<sup>r</sup> de la Foulhouse, nous a exposé avoir este marié avec dem<sup>o</sup>e Louise de Roissieu, sa femme, laquelle et led. exposant ont fait leur testament reçu par de. Arrapaty no<sup>re</sup> d'Andance : led. testament est réciproque tant dud. exposant que de lad. dem<sup>o</sup>e le troisieme d'aoust mil six cent quatorze après midy, clos, scellé en hant sceaux, quatre de chasque costé en cire rouge, avec double. . . aux deux fermets, l'un dessus et l'autre dessous en cire d'Espagne et rouge, dessus un ruban jaune, lequel testament n'a esté ouvert, requiert à présent estre ouvert par devant nous et ce en la pn<sup>e</sup> dud. Arrapaty et aussy

VIII<sup>e</sup> degre

avec Artaud et Jean Viste, père et fils, Béraud Misery, Claude Saive, tesmoins nommés aud. testament et acte luy estre octroyé et faire faire prester serment auxd. tesmoins,

Monsieur a ordonné auxd. Arrapaty et Viste, père et fils, Misery et Saive qu'ils presteront serment, de dire vérité, scavoir comme est porté aud. testament et pour ce faire prester le serment requis et nécessaire, et après avoir presté led. serment ont dict scavoir led. Arrapaty comme no<sup>te</sup> a dict avoir receu led. testament ainsi qu'il est exposé et remis par led. sieur de la Foulhouse.

Et comparent lesd. Viste et fils, qu'ils sont assez mémoratifs d'avoir esté présent à iceluy, lequel est clos et scellé à la mesme forme qu'il fust clos et scellé en leur pn<sup>te</sup> lors de la dispo<sup>on</sup> d'icelluy.

Led. sieur de S<sup>t</sup>-Priest estant, fait ouverture dud. testament, icelluy leu et publié judicialement et après enregistré au greffe de la pn<sup>te</sup> cour pour avoir recours et service que de raison à quoi assenty.

Nous ..., sieur le Chastelain après avoir presté serment aux sus nommés Arrapaty comme no<sup>te</sup>, avoir receu, escrit et signé l'acte est quy est au dos dud. testament et lesd. Viste, père et fils, Misery et Saive avoir reconnu leurs signatures et tous ensemble ont dict avoir esté présent et signé led. testament et icelluy estre d'ailleurs en la mesme forme qu'ils furent mis lors de l'inscription dud. acte et n'y avoir rien d'atéré, ni changé, suivant laquelle reconnaissance Monsieur, ayant fait ouverture dud. testament en nostre présence et les présents cy-après nommés et icelluy avoir fait publier par notre greffier et ordonné que led. testament sera enreg<sup>te</sup> aux actes de nostre cour pour servir aux héritiers et légataires, ainsi que de raison et acte octroyé. Présents M<sup>re</sup> Louis Galambrun, prestre et curé de Sarras, noble Nicolas de Savoye, Jean André Combe, procureur d'office dud. Sarras et de Jean de Luvigne prst. sous<sup>mt</sup>, ainsi signés de S<sup>t</sup> Priest, Galambrun pr<sup>st</sup>, de Savoye, Aarrapaty, Viste et Viste, Combe, procureur d'office, de Luvigne, présent Béraud, Misery et Claude Saive.

Ainsy a été procédé pardevant nous, signé d'Oriol



XV<sup>e</sup> degré

Chastelain et moy escrivant sous Monsieur le Chastelain commis de greffier. Signé Gérin, commis (1).

XV<sup>e</sup> degré

Nous allons passer plus rapidement, comme nous l'avons déjà dit, sur les derniers Saint-Priest qui n'intéressent plus la région du Forez, mais bien celle du Vivarais; ils ne tinrent d'ailleurs plus les premiers rôles dans ce pays, les laissant à d'autres plus fortunés et se contentant de s'y montrer, dans des places plus modestes mais sans défaillance, de bons gentilshommes d'épée, d'antique lignée et race. Leur existence y fut cependant intéressante, mais sortirait du cadre que nous nous sommes tracé. Ils y conclurent ou renouvelèrent des alliances avec les Tournon, Barjac, Gordon, Taulignan, Ginestous de la Tourrette, Boulieu, etc...

Disons, au sujet de Jean de Saint-Priest, que de nombreuses pièces officielles témoignent qu'il fit la guerre une partie de sa vie. On a déjà vu, par ailleurs, qu'il servit sous les ducs de Guise et de Nemours, sous le comte d'Harcourt, sous le duc de Ventadour. Sa dernière campagne fut celle qui se termina par la conquête du Roussillon.

Sa femme, Claudine du Pont, était la petite-fille du fameux chef huguenot François de Barjac, seigneur de Châteauneuf et de Pierregourde, qui avait épousé Claudine de la Murette, dame de Pierregourde; il avait eu comme autres petits enfants : Jean-Annet, marquis de Pierregourde, mestre de camp, Louise, mariée à Claude de Gardon de Bologne et René du Bénéfice d'Entrevaux, maréchal de bataille, colonel d'infanterie, qui eut une part de la seigneurie de Châteauneuf et épousa Françoise Pape de Saint-Auban, fille de Guy, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIV.

Nous rappellerons que l'antique et illustre maison de Barjac, répandue en Vivarais, Gévaudan et Bas-Languedoc, était issue de Raymond de Châteauneuf, sei-

(1) Louis de Saint-Priest fit encore faire une copie de ce testament en 1707, signée Lagrange, sur papier timbre de la généralité de Montpellier avec l'autorisation du procureur du Roi.

Les actes que nous venons de publier à ce XII<sup>e</sup> degré sont aux archives de la maison de Saint-Priest.



gneur de Barjac, fils de Guillaume, seigneur de Châteauneuf, tige de la maison de Joyeuse. C'est de ce Raymond de Barjac, seigneur de Rochegude en 1199, que descendent toutes les branches de la maison de Barjac dont un membre, Pierre de Barjac, fut un chevalier troubadour connu du XIII<sup>e</sup> siècle — Archives de la maison de Saint-Priest — Marquis d'Aubais. I. *Guerres civiles du comtat Venaissin*, p 342.

XV<sup>e</sup> siècle

Nous avons vu que Pierre III de Saint-Priest avait épousé Louise de Gardon de Bologne, fille unique de Claude, seigneur de Châteauneuf et de Louise de Pierregourde.

Voici un tableau indiquant la parenté qu'il avait avec sa femme :

François de Barjac (1) baron de Pierregourde et de Châteauneuf, épouse Claudine de la Murielle		
Isire de Barjac, baron de Pierregourde épouse en 1521 Louise de Rochebaron (Il se remaria plus tard avec Louise d'Alais 1527)	Elisabeth de Barjac, mariée à Paul du Pont de Munas (1598), fils de Gaspard, seigneur de Munas et de la Tour d'Acphier	
Jean Annet, marquis de Pierregourde, mest <sup>re</sup> de camp d'infanterie(2)	Louise de Barjac de Pierregourde, mariée à Claude de Gordon de Bologne qui devient par sa femme seigneur de Châteauneuf	Claudine du Pont de Munas, mariée à Jean II de Saint Priest, seigneur de la Foulhouse (1622)
Louise de Gordon, mariée le 12 fev <sup>rier</sup> 1634 à Pierre de Saint Priest de la Foulhouse	Pierre III de Saint-Priest de la Foulhouse, épouse Louise de Gordon et devient par sa femme seigneur de Châteauneuf	

Dans le contrat de mariage, Jean de Saint-Priest fait cession de tous ses biens à son fils, sauf quelques réserves pour lui et quelques legs à ses autres enfants.

(1) Ce célèbre capitaine huguenot mourut d'une façon tragique, tué, par la fenêtre de son château, d'un coup d'arquebuse, pendant qu'une femme détournait son attention. Nous ferons remarquer au sujet des Barjac que beaucoup de familles adoptèrent la Réforme, surtout par intérêt, telles celles que nous citons ici, Barjac, Gordon, du Pont. Elles ne tardèrent pas, en général, à rentrer dans le « giron de l'Eglise » lorsqu'elles virent que le vent tournait de ce côté. Les filles restaient catholiques lorsqu'elles épousaient des seigneurs catholiques, par exemple, Claude du Pont et Louise de Gordon.

Les Saint-Priest n'ont eu qu'un membre de leur famille protestant, Jean de Saint Chamond, l'archevêque d'Aix. Il est vrai qu'il peut compter pour plusieurs.

(2) Annet de Barjac eut une fille qui épousa le Marquis de Maugiron et fut la grand'mère de cet autre marquis de Maugiron marié, en 1720 à Catherine de Saint-Priest-Chalus.

11° degré.

Louise de Gardon, de son côté, est bien traitée par son père. Le contrat fut passé à Tournon, dans la maison de Messire Just-Henry de Ginestous, seigneur et baron de la Tourette (1), Vernoux, Saint-Fortunat et autres places. Signèrent au contrat . P. de Saint-Priest, Louise de Gordon, Saint-Priest (Jean), Gordon de Bologne, la Tourette, la Rohère (Messire Scipion, abbé de Cruas), Robert ( sr de Châteauneuf, docteur et avocat à Tournon) et les notaires de l'Holme et du Serré.

On trouvera, dans les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais (t. II, p. 272), la filiation que Pierre et Paul de Saint-Priest fournirent pour leurs maintenues de noblesse.

Pierre, nous l'avons dit, devint par son mariage seigneur de Châteauneuf de Vernoux, ancienne seigneurie et baronnie du Vivarais avec droit de haute, moyenne et basse justice ; mais il avait encore des intérêts en Forez — il était d'ailleurs toujours qualifié de seigneur de la Foulhouse — dont il finit par se débarrasser complètement.

Aussi, écrivait-il de Sarras, en 1662, à son beau-père, M. de Gardon, à Baix :

« MONSIEUR,

« *Mon séjour en Forests* m'a privé de l'honneur de vous escrire plus tost pour vous prier de ne point tirer peyne de l'argent que je tiens de vous sans receu. Celluy que j'ay faict au sr Barrier m'embarrasse pour faire celluy du surplus : s'il vous plaist me faire la grâce de me l'envoyer à mesme temps je vous en renverrai ung du tout ensemble désirant en tout vous persuader que je suis sans réserve.

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« SAINT-PRIEST DE LA FOULHOUSE (2). »

(1) Le baron, plus tard marquis de la Tourette, était un des plus importants et des plus riches seigneurs du Vivarais. Claude de Gordon s'était remarié avec sa fille, Gabrielle de Ginestous de la Tourette et en avait eu dix enfants. Angélique, fille de Just-Henry et de Gabrielle de la Tour-Saint-Vidal, apporta le marquisat de la Tourette à son mari, Nicolas-Joseph de la Rivoire.

(2) Pierre de Saint Priest avait eu l'idée de revendiquer la succession de son cousin Louis, mort en 1654, mais, n'ayant pas de substitution particulière en sa faveur, il vit qu'il ne pouvait réussir là où les Suzy échouaient et dut y renoncer.

XV<sup>e</sup> degré

M. de Gardon ou de Gordon appartenait à une famille établie en Vivarais au xv<sup>e</sup> siècle (1) Cette famille fut reconnue, sous Louis XIV, par Alexandre, duc de Gordon, comme une branche de l'illustre maison des Gordon d'Ecosse, issue d'un Pierre de Gordon. Celui-ci passa en France avec plusieurs autres gentilshommes écossais, en vertu d'une ligue offensive et défensive contre l'Angleterre, conclue entre les rois de France et d'Ecosse. Il assista probablement à la bataille de Baugé, en 1421, où les 7.000 Ecossais du comte de Douglas prirent une grande part à la victoire que les Français remportèrent sur les Anglais. Ce Pierre de Gordon se fixa à Baix où il eut postérité. Ses descendants ont tenu un rang très important dans leur province. Ils ont eu, entre autres, des charges de gentilshommes de la chambre. Ce fut le beau-père de Pierre de Saint-Priest qui commanda la noblesse des Haut et Bas Vivarais à l'appel du ban et de l'arrière-ban qui se fit sous Louis XIV : il commanda aussi une compagnie de cavalerie de gentilshommes. De son mariage avec Louise de Pierregourde, en 1620, il n'avait eu que la fille mariée à Pierre de Saint-Priest. Ce dernier tint aussi un rang distingué en Vivarais où il était apparenté aux principales maisons de la province ; il dut contracter, beaucoup plus tard, une seconde alliance avec Catherine Belin, fille de noble Christophe, seigneur de Colombier-le-Jeune.

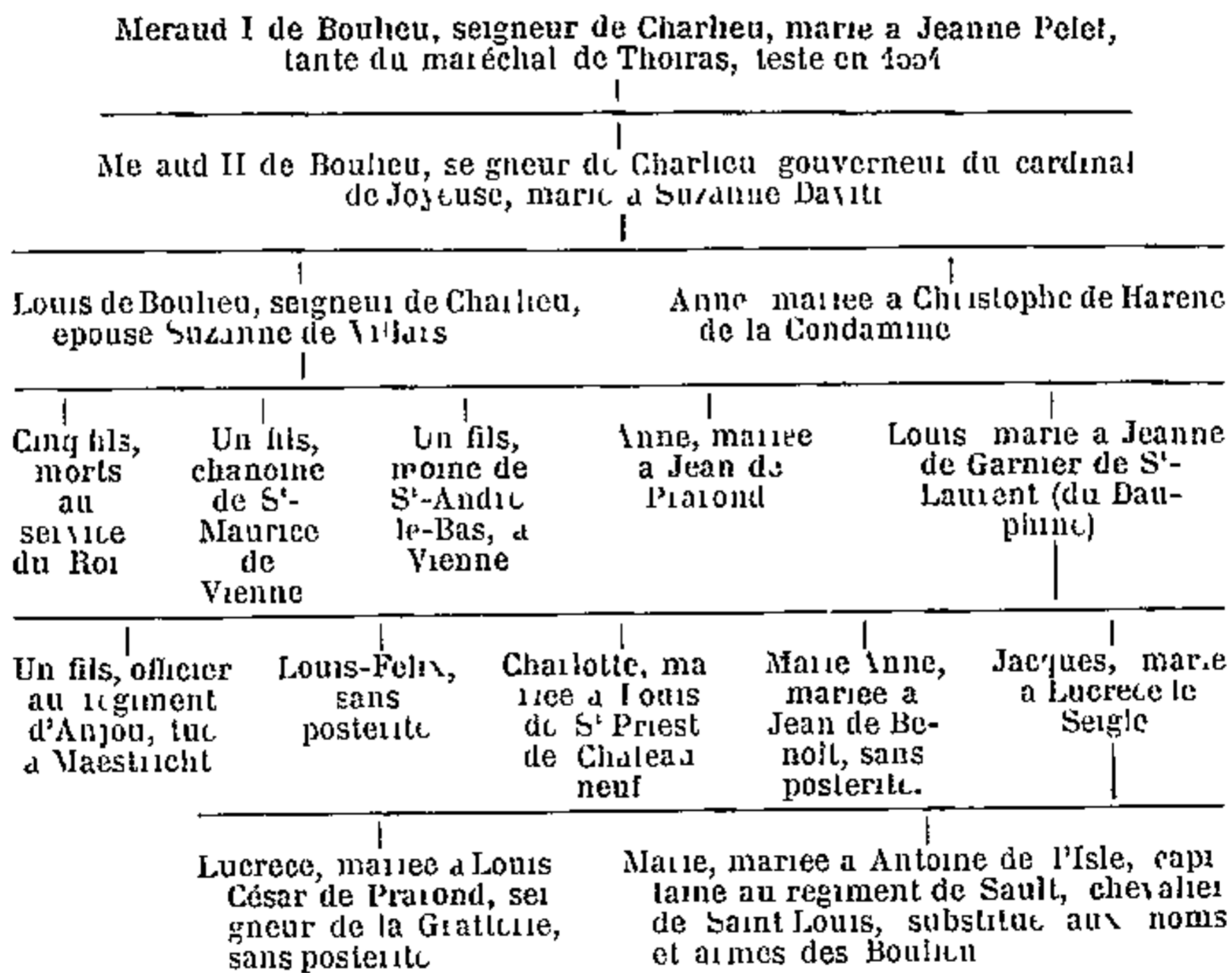
D'une façon sommaire, on peut trouver les détails de ce degré ainsi que de ceux qui vont suivre dans les Archives de la maison de Saint-Priest, les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, *La Noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve de Berg*, du comte de Gigord, la *Revue du Vivarais*, les Archives de l'Ardèche, de Vaucluse, de la Drôme, l'*Armorial du Languedoc* de la Roque, l'œuvre du vicomte de Monravel, etc...

(1) Nous venons de citer la maison de Gordon comme protestante. Pierre de Gordon était en effet « de la religion ». Son père Maurice, qui avait servi dans la maison du Roi et pu échapper à la Saint-Barthélemy, avait été soumis à l'inquisition en Espagne et n'en avait été délivré que grâce à la protection de la reine de Suède qu'il connaissait personnellement. Les enfants de Pierre abandonnèrent la Réforme.

V<sup>e</sup> degré

La branche de Louis de Saint Priest de la Foulhouse ajouta, jusqu'à la révolution, au nom de Saint-Priest celui de Châteauneuf, où Louis avait conservé certains droits. Les fils aînés, du vivant de leur père, portaient principalement ce nom. C'est, par exemple, au sieur de Châteauneuf qu'est délivré le brevet de sous-lieutenant de Louis de Saint-Priest, dans le régiment du Dauphin, compagnie du chevalier du Pont, brevet daté de devant Philipsbourg, 1<sup>er</sup> septembre 1676. Il en est de même pour son fils. Etienne-Gabriel, dont les derniers brevets seuls portent le nom de Saint-Priest.

Louis s'était allié, par son mariage, à la dernière branche d'une très noble et très ancienne famille du Vivarais dont on retrouve le nom à chaque page de l'histoire du pays d'Annonay. Elle y tenait le premier rang, soit par ses alliances, soit par ses possessions. Sa généalogie a été publiée : nous en donnons quelques degrés pour indiquer les proches parents de Charlotte de Saint-Priest.



La maison de Boulieu avait formé aussi la branche (aînée) des seigneurs de Jarnieu. Le 29 juin 1636, Madeleine de Boulieu, fille de Christophe, seigneur de

XVI<sup>e</sup> degré

Jarnieu, et de Louise-Jacqueline de Montmorin-Saint-Hérem, épousa Christophe de la Rivoire, baron de Chadenac dont le fils, Charles-Joseph, épousa Angélique de Ginstous, fille du marquis de la Tourette

Louis de Boulieu laissa, par son testament du 11 mai 1686, la majeure partie de ses biens disponibles à sa fille Charlotte. Elle bénéficia ainsi, outre un legs en argent, de l'arrière-fief de Bourville et de l'hôtel de Boulieu à Annonay, où s'installa Louis de Saint-Priest, son frère Jean ayant gardé le château de Sarras. C'est dans cette ville d'Annonay qu'Étienne-Gabriel rencontra, durant un de ses congés, la belle Magdeleine Devès et s'en éprit. Il faut noter ici que la situation de cette branche des Saint-Priest fut encore diminuée par le peu de fortune de Louis qui n'eut que sa légitime de cadet.

XVII<sup>e</sup> degré

La famille Devès était une famille d'origine notariale, d'ailleurs très ancienne à Saint-Montant et au Bourg-Saint-Andéol. Madame Devès, née Magdeleine Coupa (1), appartenait aussi à une famille ancienne et distinguée dans la bourgeoisie d'Annonay où elle avait fourni de nombreux notaires et consuls et avait eu quelques alliances.

Ce fut la seule beauté de Magdeleine Devès qui décida de son mariage : elle ne possédait, en effet, ni nom aristocratique, ni fortune importante, et cette union n'était pas faite pour enrichir et relever la maison de Saint-Priest. Elle ne plut pas beaucoup à Madame de Saint-Priest, née Boulieu ; aussi ne la voyons-nous pas figurer au contrat, passé à Saint-Montant, où ne signèrent que le marié, la mariée et les parents de celle-ci ; elle apportait les biens qu'elle possédait dans le pays et qu'elle tenait de son père, décédé, leur valeur n'est pas indiquée, seul, le trousseau est évalué à deux mille livres.

Étienne-Gabriel de Saint-Priest vendit peu à peu tous ses biens d'Annonay, après la mort de sa mère, et se fixa à Saint-Montant dans une grande maison qui existe encore et à Virsac, sorte de château aujourd'hui converti en fermes, sur la même paroisse ; il possédait, outre cela,

(1) Elle avait testé en faveur de sa fille, le 6 décembre 1717, laissant un domaine et des legs à son parent, noble Joseph d'Apinat qui était chargé de sa sépulture et de ses honneurs funèbres



VIII 100

à Saint-Montant, certaines terres comprenant des rentes nobles (1). Les Saint-Priest résidèrent aussi à Bourg Saint-Andéol, où ils avaient un petit hôtel, jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ils vinrent s'établir à Bollène (Vaucluse).

VIII 101

Etienne-Hilaire de Saint-Priest de Châteauneuf est le premier que nous trouvions qualifié dans certains actes de comte d'Urgel, à cause évidemment de l'origine de sa famille.

Nous avons vu, cependant, des papiers particuliers qui lui sont antérieurs, et notamment une ancienne généalogie du XVII<sup>e</sup> siècle, où ses ancêtres, se réclamant des comtes d'Urgel, en prenaient le titre, mais il a été le premier à porter ce titre régulièrement et officiellement (2). Il suppléa à son manque de fortune en allant servir dans les armées du Roi, à l'exemple de ses aïeux. L'entrée aux gardes du corps était une façon pour les gentilshommes pauvres de servir quand même à la Cour, avec plus de dévouement et plus de lustre que dans un simple régiment.

Etienne-Hilaire épousa, comme nous l'avons dit, Suzanne-Eulalie de Quintin, d'une famille de Donzère, dont voici quelques degrés :

Philibert Quintin, capitaine - chatelain de Donzère, marié en 1736 à Suzanne de Redon

	Jeanne Mélanie, mariée à noble François Dubay de Florensole	Agathe Cécile, épouse de Léon Suffise (1778)	Elisabeth-Hélène, épouse de Jean Louis Devos (1782)	Jacques Antoine de Quintin de Beine, gendarme de la garde du Roi, lieutenant du Roi à Villeneuve-les-Avignon, commandant le fort Saint André, chevalier de Saint Louis, marié, en 1773, à Julie Michelle de Saint Quentin	Jean de Quintin de Beauvert, marié à Marguerite Madiet de Montjau, veuve de Boyer de Ruel, gendarme de la garde du Roi
	François Charles Godon de Quintin de Beine (1780-1871), capitaine de cuirassiers, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Jeanne Augustine de Javelin			Jenny de Quintin de Beauvert, baronne de Saint Priest	
	Louis, mort sans postérité	Henri, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, mort sans postérité			

(1) Le nombre des co seigneurs de Saint-Montant était considérable.

(2) Il ne pouvait revendiquer le titre de marquis de Saint-Priest,



XVIII<sup>e</sup> degre

Suzanne de Quintin reçut de ses parents, comme dot, la somme de 15 000 livres, payée en or. Madame de Saint-Priest, née Devez, fit donation de tous ses biens à son fils, se réservant l'habitation et une pension. (Etienne-Gabriel était mort en 1749) Au contrat signèrent . Quintin, Saint-Priest, le Ch. de Saint-Montan, de Redon Quintin, du Roure, Souchon de Loubière, Duplessis, Quentin, Quintin, Quintin Beauver, de Gors, de Vèz, Saladin, Veyrenc, notaire, Lespinasse, notaire.

C'était une petite alliance. Etienne Hilaire de Saint Priest fit cependant ce qu'il put pour essayer de relever la fortune de sa famille. Il avait même su conquérir à la cour de précieuses et illustres amitiés. Ce fut lui qui assista à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg en 1789 ; il était chargé aussi de représenter Pierre-César de Fages-Vaumale, garde du corps du Roi, pour ses fils.

XIX<sup>e</sup> degre

Jean-Claude-Joseph de Saint-Priest servit dans les gardes du corps du Roi, comme son père (à la compagnie de Gramont). Il se trouvait être le parent de la duchesse de Villars dont la protection ne put lui servir beaucoup, car la Révolution qui survint ne lui permit pas de poursuivre sa carrière. Il avait eu l'honneur d'être apprécié à maintes reprises par le comte d'Artois

Son mariage avec Mademoiselle Céleste de Roquard eut lieu à Bollène, dans le Comtat-Venaissin. Sa fiancée appartenait à une illustre et puissante famille, l'une des premières de ce pays (Voir Pithon-Curt).

L'acte de mariage est assez curieux en ce sens qu'il porte encore, en 1790, toutes les formules féodales (1), l'abolition de l'ancien régime, votée en France en 1789,

son cousin de la branche aînée, Charles de Saint Priest de la Foulhouse, vivant encore. Du reste, ce titre restait en possession des seigneurs qui avaient acheté la terre, aucune réserve n'ayant été faite pour les membres de la famille. Ce n'est que lorsque Saint-Priest fut réuni à la couronne que le titre aurait pu être repris.

(1) Supprimées de fait en France. Le décret interdisant le port des titres de noblesse sous une sanction pénale ne date cependant que de juin 1790.

IV de 76

n'ayant pas eu encore son effet dans le Comtat qui était toujours sous la pleine domination du Pape.

En voici un extrait :

« L'an mil sept cent quatre vingt dix et le vingt huit du mois d'avril, après la publication d'un ban fait à notre messe de paroisse dimanche dernier vingt cinq du courant, après la dispense de deux autres.. , je sousigné chanoine vicaire de cette paroisse ai reçu le mutuel consentement de haut et puissant seigneur Noble Messire Jean-Claude-Joseph de Saint-Priest des Comtes d'Urgel (1), ancien garde du corps du Roy et lieutenant de cavalerie . , et Noble et Illustre demoiselle Marie-Céleste de Roquard.. , en présence de Messire Louis-François de Faucher (2), lieutenant général des armées navales du Roy, de Messire Joachim de Roquard, capitaine des vaisseaux et de Messire Jean de Quintin, témoins requis et signés avec nous. »

Jean-Joseph de Saint-Priest perdit, du fait de la révolution, nombre de droits seigneuriaux, tant de son chef que du chef de sa femme, entr'autres sur la seigneurie de Vinsobres, en Dauphiné, dont sa part lui fut payée en assignats sans valeur. Il put cependant ne pas émigrer et rester au milieu de populations que l'esprit nouveau n'avait pas entamées. Les prérogatives seigneuriales qu'il pouvait avoir à Saint-Montant furent muées en prérogatives municipales et il demeura l'administrateur de sa commune jusqu'à son établissement à Bollène. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis à la rentrée des Bourbons.

Madame de Saint-Priest-Roquard fut la dernière de sa race, après la mort de son oncle, l'amiral de Roquard de Saint-Michel. Elle était fille d'une créole, d'origine bretonne, comme nous l'avons dit, et petite-nièce de

(1) Cette formule, employée dans le Comtat selon la mode italienne, permettait à tous les membres d'une famille d'en porter le titre. C'est ainsi que Jean-Joseph de Saint-Priest portait le titre de comte d'Urgel en même temps que son père

(2) L'amiral de Faucher avait été très protégé par le marquis de Mondragon dont les descendants s'entremirent aussi pour leurs cousins, l'amiral de Roquard et Eugène-Hilaire de Saint-Priest.

XIX<sup>e</sup> degré

l'amiral Faucher par sa grand'mère Roquard-Faucher, proche parente elle-même du marquis de Mondragon, acquéreur du marquisat de Saint-Chamond.

Augustin-Louis de Saint-Priest d'Urgel émigra en Espagne pour fuir la révolution, nous avons dit aussi qu'il y entra dans les gardes du corps du Roi.

Auguste, chevalier, plus tard baron de Saint-Priest, servit dans les compagnies de la marine, sur le Rhin, où M. de Roquard de Saint-Michel commandait comme capitaine de vaisseau.

XX<sup>e</sup> degré

Eugène-Hilaire de Saint-Priest entra de très bonne heure dans l'armée Il était capitaine et chevalier de la Légion d'honneur à 21 ans, mais, quelques années après son mariage, il se décida à quitter le service et fut réformé pour les suites de ses blessures.

Il avait épousé à Bollène, en 1821, Mademoiselle Amélie de Faucher, de la même famille que l'amiral, mais d'une branche éloignée Cette famille avait sa filiation noble suivie à Bollène depuis le xv<sup>e</sup> siècle; elle était importante, riche et avait eu de véritables illustrations. Mademoiselle de Faucher était, par son père, la petite-fille de Mademoiselle de Rippert d'Alauzier, de Bollène, et, par sa mère, la petite-fille du marquis de Barrême, d'Arles. Son père et ses deux grands-oncles de Barrême avaient été guillotines sous la Terreur.

Voici, par curiosité, en quels termes Henry Sanson raconte leur mort :

« 4 prairial,

« Noms des exécutés dudit jour. .

« Avec eux, trois frères :

« Joseph-Henri, Joseph-Auguste et Joseph-Antoine de Barrême, tous trois hussards au premier régiment.

« Ils avaient un proche parent dans l'armée des émigrés (1). Un jour, l'un des trois, Joseph-Henri s'était trouvé aux avant-postes à peu de distance de ce parent, placé en vedette comme lui.

« Ils oublièrent l'un et l'autre la différence de leurs

(1) Leur frere.

W 100

cocardes pour se rapprocher et s'embrasser une fois encore avant de combattre.

« Ce fut le crime des trois frères : leur qualité de nobles a fait le reste.

« Ils sont morts bravement, et, ils ont dit que, de l'ancien régime, ils ne regrettaient que la fusillade, à laquelle leur qualité de soldat leur aurait donné droit. »

(*Les Mémoires de Sanson*, publiés par Henry Sanson, ancien exécuté des hautes œuvres à la Cour de Paris — Sur le *Nouveau Journal* du samedi 8 octobre 1864, n° 36, p. 366).

Nous n'avons pu résister au désir de donner cette anecdote, tellement nous trouvons qu'elle peint bien une triste époque.

M 11 810

Le comte Fernand de Saint Priest s'est établi à Avignon par suite de son mariage avec Mademoiselle Poulin.

Elle était d'une famille fixée dans cette ville (1) depuis la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle et issue du fameux capitaine Poulin (2), baron de la Garde. Louis Poulin (3), dont le père s'était ruiné pour avoir mis sa fortune dans une entreprise d'endiguement du Rhône, la reconstitua en organisant le service des messageries du sud est, de Lyon à la mer et aux Alpes, succédant aux messageries royales de la famille Michel de Beaulieu. Lui et ses enfants avaient avec leurs lignes une partie du réseau P.-L.-M. d'aujourd'hui.

(1) A laquelle appartenait Mademoiselle Marie Poulin, morte à Avignon en odeur de sainteté

(2) Ou Paulin, on trouve les deux graphies, aussi bien pour ses descendants que pour lui-même. Il était de naissance pauvre, et, de son véritable nom, se nommait Escalin. Certains auteurs l'ont cependant rattaché à la maison des Adhémar. Il fut, en tout cas, l'un des plus illustres généraux de François I<sup>er</sup> et commanda encore les troupes catholiques contre les protestants. Il eut des enfants quoique non marié. Son fils aîné lui succéda dans la baronnie de la Garde, érigée plus tard en marquisat, et la postérité de celui-ci s'éteignit en 1713. Son second fils alla s'établir au Buis, en Dauphiné, où il fonda, sous le nom de Paulin ou Poulin, la branche installée plus tard à Avignon. (Notes de famille)

(3) Marie à Marie Anne Feraud, d'une famille de très ancienne bourgeoisie avignonnaise

XXI<sup>e</sup> degré

Son fils aîné, François, n'eut pas d'enfants de son union avec Mademoiselle Devéria, cousine-germaine des dessinateurs. Son second fils, Etienne, n'eut qu'une fille de son mariage avec Mademoiselle Célestine de Teissier de Cadillan.

Cette dernière famille, originaire du Piémont et du comté de Nice, portait le nom de Teissier et vint habiter Tarascon au xvii<sup>e</sup> siècle. Elle y fut substituée à l'ancienne famille des seigneurs de Cadillan dont le dernier mâle fut héroïquement tué en 1644 (1). Elle a fourni, entr'autres, un exempt des gardes du corps du Roi que Louis XV appelait « mon hercule », un capitaine de la garde du Vice-Légat, un officier qui se distingua à Fontenoy où sa blessure lui valut d'être surnommé « le boucher », tant il était couvert de sang, un consul de la noblesse à Tarascon, mort à la révolution au moment où on allait le pendre, des maires de cette ville, un député des Bouches-du-Rhône, etc.

Le comte de Saint-Priest n'a eu que deux fils de son union :

XXII<sup>e</sup> degré

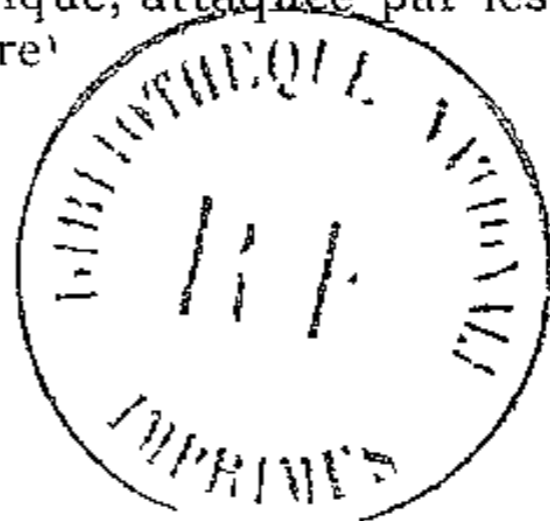
Etienne, malheureusement décédé des suites d'une fièvre typhoïde, en 1891, non marié ;  
Charles, né en 1876.

---

*Addition* Le vicomte Charles de Saint-Priest d'Urgel a épousé, le 18 octobre 1906, Mademoiselle Claude de Girard de Charnacé, petite-fille de la marquise de Charnacé, née d'Agoult, et fille de la comtesse de Charnacé, née Damrémont, descendante du général de ce nom tué devant Constantine. De cette union est né, le 10 octobre 1907, un fils, nommé Jossierand, qui représente le XXIII<sup>e</sup> degré de sa famille

Le comte de Saint Priest a racheté les ruines du château de Saint-Priest en Forez.

(1) « 1644 Le sieur de Cadillan, capitaine au régiment de Normandie, est tué en défendant, avec une valeur incroyable, une redoute de Djidjelli, en Afrique, attaquée par les Maures » (*Gazette de France* du 14 novembre)





## TABLE DES NOMS

---

### A

- Accarie, dit Pauche (Pierre), p 138, 141
- Adelais, voy. Forcalquier
- Adhemar de Monteil (Maison d), p 2, 42, 173
- Adhémar de Monteil (Louis d'), comte de Grignan, p 41, 83
- Adrets (François de Beaumont, baron des), p 132
- Agnès-Marguerite (du Verney ?), p 18, 19, 75, 76 80, 101
- Agniel, voy Vernouse (La)
- Agoult (Claire d'), marquise de Char-nace, p 174
- Agoult de Sault (Louise d'), p 41, 80, 83
- Agoult (Raymond d), comte de Sault, p 40
- Agrain (Amable-Armand Pradier, marquis d'), p 69
- Agrain (Marie-Antoine Pradier, marquis d'), p 69
- Aibraud (Gigonne), p 36
- Aiguebonne (Rostan, marquis d), p 57
- Alauzier, voy Rippert
- Albe (Duc d'), p 45
- Albenas (Pons d'), p 69
- Albin (Ogier), seigneur de Mitte et de Mons, p 48
- Albon (Maison d'), p 2, 6
- Albon (Antoine d'), archevêque de Lyon, p 41, 72
- Albon (Guicharde d), p. 71, 72, 85
- Albon (Guillaume d), seigneur de Saint Forgeux et de Curys, p. 41, 83, 85
- Albuzy (Branche de Saint-Priest d'Albuzy), p 68, 70, 71.
- Albuzy (tableau généalogique de la branche de Saint-Priest d'), p. 85
- Albuzy, voy. Froton
- Allard de Montelle (Pierre), p 117
- Allard de Payssoneaulx, voy Pays-soneaulx
- Allegre (Jean d), colonel des dra-gons, p 59
- Allegre (Marquis d), p 59
- Alleman (Antoine), eveque de Cahors, p, 22, 113
- Alleman (Dauphine), p 109, 111
- Alleman (Falcon), seigneur de Roche-chinard et d Entezieu, p 22 77
- Alleman (Guillaume) seigneur de Marjais, p 20, 75, 80
- Alleman (autre Guillaume), fils du précédent, p 109
- Alleman (Hennequin) seigneur de Rochechinard et d Entezieu, p. 22
- Alleman (Jean), p 20, 75 80
- Alphonse, voy Aragon et Castille
- Amboise (Catherine d'), p 40
- Ampuis, voy Maugiron
- Ancezune de Caderousse (Louise d), p 44, 46, 83
- Anjou, voy. Miolans et Roussillon
- Ann (Reine), voy Bretagne
- Annonay, voy Roussillon
- Anselme (Pere), p 18
- Antoine (Saint), p 39
- Antoinette, fille naturelle, p 123, 127.
- Apchon, voy. Saint Germain
- Apinac, voy Espinac
- Apinat (noble Joseph d'), p 168
- Aragon (Alphonse, roi de Navarre et d) p 17
- Aragon (Jacques le Conquérant, roi d), p. 14
- Aragon (Ramire, roi d'), p 12
- Aragon voy Barcelone.
- Arbouze, voy Veny
- Argental (Beatrix Pagan d), p 106, 108
- Arnaud, historien, p. 131
- Arod (Jacquemet), seigneur de La Forest, p 37, 80
- Arod (Jean), p 108
- Arrapaty, notaire, p 154, 157, 160 a 162
- Arras (Josserand et Jossrande d), p 104
- Arras (Pons d'), p 19, 75, 104
- Artois (Comte d'), p 170



- Aubais (Marquis d'), historien, p. vi, 116 164 a 166  
 Auberjon de Murinais (Marquis d'), p. 52, 84  
 Aubert (Catherine), dame de Botheon, p. 21  
 Aubert (Etienne), seigneur de Bothon, p. 21  
 Aubespine (Claude de l'), marquis de Beaufort, p. 48, 83  
 Augere, pour Angeres (Théodore d'), seigneur de Saint Bonnet, p. 137, 150  
 Augerolles (les d'), p. 111  
 Augerolles (Antoine d'), seigneur de Saint-Polgues, p. 26, 112, 142 a 145  
 Augerolles (Antoinette d'), dame de Lestang, p. 146  
 Augerolles (Dauphin d') seigneur de Saint Polgues et de Roche-la Moliere, p. 21, 77, 112  
 Augerolles (Jean d'), p. 26, 127, 142 a 145  
 Augerolles (autre Jean d'), p. 21  
 Augerolles, voy. Mitte de Chevieres (Anne)  
 Aumale (Duc d'), p. 85.  
 Auteuil, voy. Auvergne  
 Autriche (Reine Anne d'), p. 28  
 Auvergne (Pierre d'), seigneur d'Auteuil, p. 86  
 Avignon (Guillaume, comte de la Provence Occidentale et d'), p. 13  
 Avignon, voy. Forcalquier.
- B**
- Bachini (Jacques), cure de Saint-Etienne, p. 108  
 Balazuc de Montréal (Maison de), p. 67.  
 Barban (M.), p. 93, 97  
 Barbe, voy. Planes  
 Barcelone (Comtes de), p. 5  
 Barcelone (Raymond Berenger IV, comte de), prince d'Aragon, p. 13  
 Barjac (Maison de), p. 163, 164  
 Barjac de Pierregourde (Elisabeth de), p. 29, 164  
 Barjac (François de), seigneur de Chateaufort et de Pierregourde, p. 163, 164  
 Barjac (Isaac de), baron de Pierregourde, p. 164  
 Barjac (Jean-Annet), marquis de Pierregourde, p. 163, 164  
 Barjac de Pierregourde (Louise de), p. 29, 163, 164, 166  
 Barjac (Pierre de), chevalier troubadour, p. 164  
 Barjac, voy. Chateaufort  
 Barbe des Planes (Jeanne-Françoise), p. 33  
 Baronnat (Catherine de), p. 55, 77, 81,  
 Barreme (Joseph-Antoine, Joseph Auguste, Joseph-Henri de) p. 172, 173  
 Barreme (Marquis de), p. 172  
 Barrier, p. 165  
 Bastre (Guicharde de la), p. 85  
 Bayard, voy. Cozon  
 Bayast (Jean de), seigneur de Beau-regard, p. 137 a 141  
 Bayast (Just de), p. 138, 139, 141  
 Bayast (Just de), seigneur de Rozieres, p. 137, 138, 140  
 Bayast (sieurs de), p. 21, 133.  
 Beatrix, voy. Jarez  
 Beatrix, damoiselle de Maragde de la Roue, p. 110  
 Beaufort (Jacques de), marquis de Canillac, p. 48, 83  
 Beaufort-Canillac (Jean-Timoléon de), p. 48, 83  
 Beaufort, voy. Aubespine  
 Beaulieu (Famille Michel de), p. 173  
 Beaumont (Maison de la Bonniere de), p. 54  
 Beausemlant de Cibac (M. de), p. 30, 78  
 Beauvert, voy. Quentin.  
 Beauvilliers, voy. Saint-Aignan.  
 Beauvoir (Aymar de), p. 106  
 Beck, alias Bec (Famille de), p. 5, 6, 56  
 Beck (Antoine de) p. 56  
 Beck (Camille de), seigneur de la Valsonniere, p. 56, 81.  
 Beck (Jean I de), p. 56  
 Beck (Jean-Baptiste II de), p. 56.  
 Beine (Isabeau de), p. 21  
 Beine, voy. Quentin  
 Bellin (Catherine) p. 166  
 Bellin (Christophe), seigneur de Colombier-le-Jeune, p. 166  
 Benay (Catherine de), p. 53  
 Beneyton (Claude), chroniqueur, p. 132  
 Benoit (Jean de), p. 167  
 Benoize (Catherine de), p. 52  
 Berardier (Jeanne), p. 86  
 Berardiere (Jean de la), p. 153  
 Beraud (Gaspard), p. 59  
 Berenger (Raymond), voy. Barcelone  
 Bermond (Fiere), abbé de Valbenoite p. 104  
 Bernard (Auguste), historien, p. 133  
 Bernard (Saint), p. 12, 13, 17, 90.  
 Bertholon (Claude) p. 126.  
 Bertrand (M. de), p. 79  
 Bessée (Helène de la), p. 86  
 Bezons (M. de) intendant en Languedoc p. VI, 29, 31, 78.  
 Biansel (Aithaude, femme de Jean de), p. 110  
 Bioules, voy. Cardaillac  
 Blanc (Jean le), seigneur du Mas, p. 56  
 Blanzay, voy. Chesnoy

- Blein (Antoine), cure à Saint-Etienne, p 112  
 Blein (Antoine le jeune), cure à Saint-Etienne, p. 112  
 Blein (Mathieu), curé a Saint Etienne, p 112  
 Bochaille (Maison de), p 36, 80  
 Bocsozel, voy Porte  
 Boissieu (M de), p 15, 88, 94, 99.  
 Bologne, voy Gordon  
 Bonnières voy Beaumont  
 Bonvouloir, voy Huchard  
 Boscvair (Claude, seigneur de), p 85  
 Botheon (M de), senechal de Lyon, p 146  
 Botheon, voy Aubert.  
 Bouillet, historien, p 3  
 Bouilloud, notaire, p 115  
 Boulieu (Maison de) p 163 167.  
 Boulieu de Charlieu (Charlotte de) p 31, 78, 82, 118, 167, 168  
 Boulieu (Louis), seigneur de Charlieu, p 31, 167, 168  
 Boulieu de Garnieu (Madeleine et Christophe), p 167, 168  
 Boulieu (Tableau généalogique des), p 167  
 Boulieu (Catherine de) p 85.  
 Bourbon (Duc de), p. 108  
 Bourbon (Duc de), comte de Forez, p. 20, 22  
 Bourbon (Charles I<sup>er</sup>, duc de) comte de Forez, p 39  
 Bourbon Malauze (Maison de) p 3  
 Bourbon (Guy Henry de), marquis de Malauze, p 51, 84  
 Boussé (Catherine de), p 85  
 Bousse (Françoise de), p. 71, 85  
 Boussut de Marin (Jean), seigneur de Sainte-Colombe, p 86  
 Bouthéon, voy. Joyeuse  
 Boyer de Ruel, voy Madier de Montjau  
 Brasseuse, voy Friches  
 Brénas (Louis de), seigneur de Carret et d'Orjol, p. 29, 78  
 Bressolles (Jacques, seigneur de), p 85  
 Bressolles (Jeanne de), p 20, 77  
 Bretagne (Reine Anne de), p 40  
 Briand, tige de la maison de Jarez, p. 106  
 Brissac (Maréchal de) p. 44  
 Broon (Guignes de), p 1, 100  
 Buenc (Guillaume de), p. 36, 80  
 Buenc (Pierre de), seigneur de Mirigna p. 36.  
 Bussardent, voy Chaulchoir.
- C**
- Cabrera (Ponce de), p 14  
 Caderousse, voy Ancezune  
 Cadillan (Célestine de Tessier de), p. 31, 171.  
 Cadillan (Famille de Tessier de), p. 174  
 Cadillan (Sieur de), p 174  
 Cadillan (Marie Poulin de) voy Poulin  
 Canillac (Marquis de), p 146.  
 Canillac, voy. Beaufort  
 Cansone (Guillaume de). p. 119.  
 Cardillac (Louis de), comte de Brioules, p 50. 84  
 Carle (Barthélemy), notaire. p 105  
 Carret, voy Brenas  
 Carnieu, voy Dalmas  
 Castille (Alphonse VII. roi de), p. 12, 13  
 Chabannes-La Palice (Maison de). p. 3.  
 Chabaudière (Branche d'Urgel de la) p 35 a 37.  
 Chabaudière (Tableau généalogique de la branche d'Urgel de la) p. 37  
 Chadenac, voy. Rivoire (La)  
 Chaignon (Brianssonne de), p. 75, 76, 80, 103.  
 Chaignon, voy Girin  
 Chalus (Maison de) p. 3, 56  
 Chalus (Claude de), seigneur d'Orciaval p 27, 77, 81, 82.  
 Chalus (Marie de), p 21.  
 Chalus (Robert de), p 56  
 Chalus de Saint-Priest (Branche de), p 56 a 60  
 Chalus de Saint-Priest (Tableau généalogique de la branche de) p. 57.  
 Chambe (Jean-Baptiste de), seigneur de Sathonay et de Milly, p 60.  
 Chambellan (Madeleine de), dame d'Orsilly, p. 83, 86.  
 Chana ou Chauran (Hugues de), p 35, 80,  
 Changy (Marguerite de), p 85.  
 Chapuis de Foris (Pierre), p. 111, 112.  
 Charles V, p 3.  
 Charles VI, p. 37, 56.  
 Charles VII, p. 38, 39, 112, 113, 114.  
 Charles VIII, p. 21  
 Charles IX, p. 23, 45.  
 Charles X p 31, 51.  
 Charles le Téméraire, p. 39.  
 Charnacé (Claude de Girard de), p 171  
 Chainacé, voy Agoult et Damremont.  
 Chaste (François ou Francon, seigneur de), p. 18, 75, 80.  
 Chaste, voy. Clermont  
 Chastillon, voy. Coligny.  
 Chastre (Henri de la) comte de Nancy, p. 48, 83.  
 Chateaubriand p. 61  
 Chateaneuf (Guillaume, seigneur de), p 161.  
 Chateaneuf de Barjac (Raymond

- de), seigneur de Rochegude, p 163, 164  
 Chateauneuf de Galaure (Geoffroy, seigneur de) p 104.  
 Chateaucuf (Famille Robert de), p 62  
 Chateauneuf (Andre de), p 62  
 Chateauneuf du Molard (Ange Robert de), p 62  
 Chateauneuf du Molard (Charles Robert de), p 60, 62, 78, 82  
 Chateaucuf de Saint Priest (Degrés généalogiques de la branche de), p 60 a 65  
 Chateauneuf de Saint Priest (Tableau généalogique de la branche de), p 78  
 Chateauneuf, voy Barjac et Joyeuse  
 Chateauvieux de Vienne (Françoise de), p 51  
 Chatelus (A Genthialon de), p 86  
 Chatelus (Madeleine Genthialon de), p 86  
 Chaulchoir (Guillaume de), seigneur de Bussardent, p 36, 80  
 Chauve (Abbe) p 27  
 Chauvigny de Blot (Catherine de), p 21  
 Chauvigny de Blot (Hugues de), p 22  
 Chavannes (Pierre de), p 36, 80  
 Chavannes, voy Galand  
 Chaveronahier (A), archiviste, p 108  
 Chazelles (Maitre de), notaire, p. 131.  
 Chelles, archiviste, p VII  
 Chesnaye des Bois (La) p vi, 5, 14, 56  
 Chesnoy (Anne Barbe du), p 30, 76, 82, 118  
 Chesnoy (Gabriel du), seigneur de Blanzay, p 30  
 Chevallard, voy Rivone.  
 Chevieres (Jacques Mitte, vicomte de), p 48  
 Chevieres voy Mitte  
 Chevriers Saint Maurice, pour Mitte de Chevieres, p, 6  
 Cibat, voy Beausembiant  
 Clement (Noble Simon), p 153  
 Clepier (Louis), avocat, p, 135  
 Clermont (Maison de), p 2  
 Clermont (Philibert de) p 26  
 Clermont Chaste (Antoine de) p 39, 83  
 Clermont Chaste (Louis de), grand prieur d'Auvergne p 142.  
 Clermont Geyssan (Benote de), p 23, 77 80 a 82, 116  
 Clermont Montezon (Catherine de), page 22  
 Cluzel (Antoine, seigneur de), p 85  
 Coligny (Amiral de), p 132, 133,  
 Coligny (Jacques de), seigneur de Chastillon, p 40  
 Colombe (Cure), p 99.  
 Colombet (Cure), p 58  
 Colonjon (Gabriel de), seigneur du Chambon, p 30  
 Colonjon (Marie-Anne de), p 30  
 Combe (Jean André), procureur de Sarras, p 162  
 Condamin (Chanoine), p v, 1, 9, 49, 54, 67, 68, 85 a 89, 91 a 95, 98 a 100, 106 a 109  
 Condamine, voy Harenc  
 Conde (Julien de), p 71  
 Conde (Prince de), p 133  
 Condrieu (Guillaume Gilbert de), p 104  
 Cornillon, voy Laire  
 Cortial ou Curtial (Antoine du), greffier de la Tour p 126, 157  
 Coulanges, voy Gallet  
 Coupa (Famille), p 168  
 Coupa (Magdeleine), dame Devès, p 31, 168.  
 Courtenay (Charlotte de), p 71  
 Courtenay, rameau de Tanlay (Maison de), p 56.  
 Couzan ou Cousan, voy Lévis  
 Cozon de Bayard (Marie-Anne) p 86  
 Cozon de Bayard (Veuve), p 86  
 Croppet, notaire a Lyon, p 146  
 Crussol (Madeleine de), p 43, 49  
 Custine (Marquis et prince de), p 52, 84  
 Cuzieu, voy Mitte de Chevieres

## D

- Dalmas (Noble François), seigneur de Carnieu, p 153  
 Damremont (General de), p 174  
 Damremont (Irene de), comtesse de Charnacé, p 174  
 Daviti (Suzanne), p 167  
 Declossaz (Chanoine), grand custode de l'eglise de Lyon, p 146  
 Demeure de Mormont (Anne-Marie), p 30, 78 82  
 Demeure (François) seigneur de Marmont, p 30  
 Desfrançois, lieutenant au baillage du Vivarais, p 137  
 Deveria (Madame F Poulin, née), p 174  
 Deves ou Devev (Famille), p 168  
 Deves (Jean), p 31  
 Deves (Jean Louis), p 169  
 Devès (Magdeleine), p 31, 78, 82, 168, 170  
 Deves, voy Coupa  
 Doicel (Jacques), cure de Saint-Etienne, p 108.  
 Doissin, voy Porte  
 Doizieu (Aymon, seigneur de), p, 100  
 Douglas (Comte de), p. 166  
 Drivet de Ladernade (Hortense de), p 32, 79

Dubay de Florenso'e (François),  
p 169  
Ducutial, voy Coitial  
Dubamel, archiviste de Vaucluse,  
p 142  
Dulphéy, voy Vergié.  
Dumolin, notaire, p 157  
Duplessis, p 170  
Duras (Maison de), p 51  
Durtort de Lorge (Guy-Michel de),  
p 84  
Dufort de Lorge (Marie Geneviève  
de), p 84.  
Dutil (Gabrielle-Olive), p 69

**E**

Elisabeth (Reine), veuve d'Espagne,  
p 154  
Entezieu, voy Alleman  
Entrevaux, voy Benéficé  
Epernon (Duc d), p 72  
Epinac, voy Espinac.  
Ermengaud, voy Urgel  
Escalin, voy Poulin  
Espinac (Branche de Saint-Priest  
d), p 66, 70 a 74  
Espinac (tableaux généalogiques de  
la branche de Saint-Priest d),  
p. 85, 86  
Espinac, voy Marechal  
Espinasse (Marguerite de l'), dame  
de Grisy, p 33  
Estang (Louis de l), seigneur du  
Sablon, p 86  
Eyras, voy Arras.

**F**

Fages Vaumale (Pierre Cesar de),  
p 170  
Faucher (Famille de), p 172  
Faucher (Amélie de), p 33, 79, 172  
Faucher (Gabrielle de), dame de Ro-  
guard, p 54, 172  
Faucher (Louis-François, amiral de),  
p 53, 171, 172.  
Favet (Pierre de), p 25, 77, 159  
Fay (Claude ou Claudine de), p 43,  
83, 108  
Fay (Gaudemar de), p 19, 85, 108  
Fay-Gerlandes (Isabeau de), p 85  
Fayette (Catherine de la), p. 22  
Fériaud (Marie-Anne), p. 173.  
Ferrand, referendaire au Conseil du  
sceau, p 2, 64, 65  
Fctans (Marie-Virginie de), p 86  
Flachat (Jeanne de) p 55, 81  
Flachat (Jean de), seigneur de Jas,  
p 86  
Fleury-Vindry, p 71  
Florensole, voy Dubay  
Flotte (famille de), p 14

Flotte (Guillaume Flota ou), seigneur  
de Revel, p 19, 75  
Flotte (Isabelle), p 19, 75, 103  
Floite, voy Josserane  
Fontanelli (Marquis de), p 33, 79  
Fontanes (Branche de Saint Priest  
de), p 66 a 68, 70, 71  
Fontanes (tableaux généalogiques  
de la branche de Saint-Priest de),  
p 85, 86  
Fontanes (Famille de), en Vivarais,  
p 68 a 70  
Fonti (Marquise Tiberio), p 33, 79  
Forcalquier (Adélaïs, comtesse d'Avi-  
gnon et de), p 13.  
Forcalquier (Geoffroy, comte de la  
Provence occidentale et de), p 13  
Forcalquier, voy. Josserane et Ur-  
gel  
Forest (La), voy Arod  
Forez (Maison de), p 1  
Forez (Comtes de), p 10, 15, 16, 17,  
71, 89, 93  
Forez (Guigues, comte de), p 90  
Forez (Guigues de), fils du précédent,  
p 90  
Forez (Guigues IV, comte de), p 18,  
75  
Forez (Guy II, comte de), p 106  
Forez (Guy V, comte de), p 18  
Forez (Guy V II, comte de), p. 19,  
108  
Forez (Jean I, Comte de), p 18  
Forez, voy Bourbon  
Forges, voy Sarron.  
Foris, voy Chapuis  
Fou (Liette du), p 44  
Foulhouse (Branche de Saint-Priest  
de la), voy Saint-Priest  
Foures, notaire, p 29  
France (Maison de), p. 1, 3, 56.  
François 1<sup>er</sup>, p 58, 173.  
Francus (Docteur), p 131  
Frédéric 1<sup>er</sup> (Empereur) p 74  
Friches de Brasseuse-Percigny (Ca-  
therine Françoise des), p 58, 59,  
77, 82  
Fromage (Louis), notaire, p 24, 134,  
137, 156  
Frotton d'Albuzy (Andre), p 86  
Frotton de la Sabliere (l), p 86

**G**

Gadagne (Gabrielle de), p 47  
Galambun (Louis), curé de Sarras,  
p. 162  
Galand (Philippe de), seigneur de  
Chavannes, p 69.  
Gallet (Catherine), p 53.  
Gallet (Jean Jacques), marquis de  
Mondragon, p 52, 53.  
Gallet de Coulanges (Jean-Jacques),



marquis de Mondragon, ambassadeur en Espagne, p. 53  
 Garde (La), voy Poulin.  
 Gardon, voy Gordon  
 Garnier de Saint-Laurent (Jeanne de), p. 31, 167  
 Gaste (Alix), p. 21, 77, 80, 82  
 Gaste (Parpaillon), p. 21, 77.  
 Gaste (Paule de), p. 27  
 Gaste-Lupé (Maison de), p. 6  
 Gaste-Lupé (Anne de), p. 41, 80, 82, 83  
 Genthialon, voy. Chatelus  
 Geoffroy, voy. Forcalquier,  
 Gerin, commis p. 162  
 Geyssan, voy Clermont  
 Gigord (Comte Raymond de), p. 166  
 Ginestous (Maison de), p. 163  
 Ginestous de la Tourette (Angélique de), p. 165, 168  
 Ginestous de la Tourette (Gabrielle de), p. 165  
 Ginestous de la Tourette (Just-Henry, baron, puis marquis de), p. 165, 168.  
 Girard, voy Charnacé  
 Girm (Pernet), seigneur de Chaignon, p. 36, 80  
 Girne (Margot), p. 36, 80  
 Giroud (Marie de), p. 30  
 Giverny (Baronne Auguste de Saint-Priest, née Le François de), p. 33, 79  
 Gondy (Cardinal de), p. 73  
 Gorce (Beatrix de la), p. 85  
 Gordon (Maison de), p. 163, 164, 166  
 Gordon (Alexandre, duc de), p. 166.  
 Gordon (Maurice de), p. 166.  
 Gordon (Pierre de), p. 166  
 Gordon de Bologne (Claude de), seigneur de Chateaufneuf, p. 29, 163 à 166  
 Gordon de Bologne (Claude-Louise de), 29, 65, 77, 78, 82, 118, 164, 165  
 Gors (de), p. 170  
 Grammont (Suzanne de), p. 44  
 Gramont (Catherine de), p. 50, 82, 84  
 Grandval, voy Mazy.  
 Grange (Jean de la), procureur, p. 126, 141  
 Granjon, notaire, p. 147, 149.  
 Gratterie (La), voy Prarond  
 Grégoire XIII, p. 46  
 Grignan (Maison de), p. 6  
 Grignan, voy Adhémar  
 Griotier (Antoine), p. 156  
 Grizy, voy Espinasse  
 Grozeler, notaire, p. 149  
 Gruyn (Genevieve), p. 52, 82, 84  
 Gruyn (Pierre), p. 52  
 Gué (M. du), intendant en Lyonnais, p. vi, vii, 29, 78, 117, 156  
 Guerin, notaire, p. 146  
 Gueric (Foulques), p. 35  
 Guiche (Monsg. de la Guiche),

grand maître de l'artillerie, gouverneur de Lyon, p. 146  
 Guignard de Saint-Priest (Famille), p. 5, 63, 64  
 Guillaume, voy Avignon  
 Guise (Maison de), p. 72  
 Guise (François de Lorraine, duc de), p. 42, 43, 72  
 Guise (Henry de), p. 47  
 Guyot, moine, p. 156.

## H

Harenc de la Condamine (Aymar), p. 71  
 Harenc de la Condamine (Christophe), p. 167  
 Harenc de la Condamine (Jean), p. 71  
 Harenc de la Condamine (Louis), p. 46, 83, 86  
 Harcourt (Comte d'), p. 29, 163.  
 Henri II, p. 41  
 Henri III, p. vii, 26, 44, 47, 143 à 146, 154  
 Henri IV, p. 3, 25, 27, 45, 47, 61, 72, 73, 133, 147, 154.  
 Henri VIII, p. 44  
 Holme (De l'), notaire, p. 165  
 Huchard de Bonvouloir (Maison), p. 54  
 Hugues, p. 105  
 Hugues (Saint), abbé de Bonneval, p. 90, 96  
 Humboldt (A. de), p. 61

## I

Innocent III, pape, p. 12  
 Isabeau, fille de Louis XI, p. 3.  
 Isle (Antoine de l'), p. 167

## J

Jacques (Antoine) notaire, p. 117, 126  
 Jacques le Conquérant, voy Aïagon  
 Jarez (Maison de), p. 1 à 3, 6 à 8, 15, 46, 66, 106, 107, 109  
 Jarez (Beatrix de), p. 8, 18, 75, 76, 80, 99, 100  
 Jarez (Béatrix de), religieuse, p. 106  
 Jarez (Clémence, Etienne, Florie de), p. 106  
 Jarez (Gaudemar I et II de), p. 67, 89, 91 à 94, 98, 106, 107  
 Jarez (Gaudemar, chanoine de Lyon et Guigues de), p. 107  
 Jarez (Guigon de) p. 104  
 Jarez (Guillaume de), p. 18, 75.  
 Jarez (Guy et autre Guy de), 18, 99, 100, 106, 107  
 Jarez (Jacques de), p. 104, 106, 108

Jarez (Jean de), p 103, 106.  
 Jarez (Luce de), p 106  
 Jarez (Matelonne de), p 5 a 8, 19, 75, 76, 82, 105, 106  
 Jarez (Marguerite de), religieuse, p 106  
 Jarez (Pons de), p 89, 99  
 Jarez (Tableaux généalogiques de la maison de), p 88, 106  
 Jaucelle (Pierre), p 157  
 Javelin (Jeanne-Augustine Goudail de), p 169  
 Jean, archeveque de Lyon en 1184. p 90  
 Jean, fils naturel, p 123, 127  
 Jossieranc (Flotte?), femme de Bertrand d'Urgel, comte de Forcalquier, p 11  
 Joyeuse (Maison de), p 3, 164.  
 Joyeuse (Cardinal de), p 167  
 Joyeuse (François de) sire de Bouthéon, p 41.  
 Joyeuse (Jeanne de), p 41, 83.  
 Joyeuse (Louise de), p 39, 85  
 Joyeuse (Randon, baron de), p 21, 77

## L

Laborie, voy Mialhet  
 Laboureur (Claude Le), p v à vii, 6, 7, 11, 23, 28, 35, 45, 67, 70 a 74, 85, 89, 94, 95, 97, 98, 101, 107, 109, 117  
 Lacroix-Suffise (Gédéon de), p 169  
 Ladernade, voy Drivet  
 Lagrange, greffier, p 137, 153, 163  
 Lagrange, voy Grange (La)  
 Laire (Jacques de), seigneur de Cornillon, p 40  
 Lastic (Anne de), p 39, 80, 82, 83  
 Lavieu (Briand de), p 90, 95, 97  
 Lavieu (Catherine de), p 21  
 Lavieu (Jeanne de), p. 38, 75  
 Leblanc, notaire, p 112.  
 Léon X, pape, p 39  
 Lespinasse, notaire, p 170  
 Lestang (Louis de), p 146.  
 Lettes des Prez de Montpezat (Antoine de), maréchal de France, p. 44  
 Lettes des Prez de Montpezat (Gasparde de), p 44, 82, 83  
 Lettes des Prez de Montpezat (Henri et Melchior de), p. 44  
 Leur (Jean de), p 138  
 Lévis (Maison de), p 2, 6  
 Lévis (Jacques de), baron de Couzan, p 27  
 Lévis Jacques (de), seigneur de Cha-teaumorand, p 40.  
 Lévis (Marguerite de), p 50  
 Lévis-Couzan (Marguerite de), p. 27, 77, 81, 82  
 Lévis Ventadour (Catherine de), p 49

Lignières (Jean de), p 106  
 Lins (Geoffroy de), p 76.  
 Liotard (Huguette de), 57.  
 Lorge, voy Durfort.  
 Lorraine (Claude de), p. 72.  
 Lorraine (Ducs Antoine et René de), p 40  
 Lorraine, voy. Guise  
 Loubiere, voy. Souchon  
 Louis XI, p 3  
 Louis XIII p 27, 28  
 Louis XIV, p 30, 163, 165.  
 Louis XV, p 53, 63, 64  
 Louis XVIII, p 4, 32, 54.  
 Lussan, voy Vaux.  
 Luvigne (Jean de), p. 162  
 Lux (Joachim de Malain, baron de), p 85  
 Luzy (Claude) baron de Quenera p 147.  
 Luzy (Jean de) marquis de Pellissac, p 147

## M

Madier de Montjau (Marguerite), veuve de Boyer de Ruel. p 169  
 Malain, voy Lux  
 Malauze, voy Bourbon  
 Marcilly (Antoine de), p 76, 87  
 Marcilly (Arnaud de), p. 103  
 Marechal d'Espnac (Eléonore), p. 71, 85  
 Maréchal (Jean), seigneur d'Espnac, 71, 85  
 Maréchal (Perrin), seigneur d'Espnac p. 111  
 Maret (Jean). abbé de Valbenome. p 90  
 Murette (Claudine de la), dame de Pierregourde, p 163, 164.  
 Marguerite, femme de Guchard d'Urgel, voy Agnes.  
 Maricourt (Mademoiselle de). p. 61, 78  
 Marie Antoinette, fille naturelle, p 58  
 Marin, voy Bousset  
 Marjais, voy Alleman  
 Mas, voy Blanc  
 Mathevon (Catherine). p 58  
 Mathieu, chapelain de Saint-Etienne, p 102  
 Maugiron (Maison de), p. 2  
 Maugiron (Denis-Timoléon, marquis de). comte de Montléans, seigneur d'Ampuis, p 59, 77, 164  
 Maugiron (Marquis de), p 161  
 Maulde, imprimeur p 65  
 Mauvoisin Chevrieres (Maison de), p. 48  
 Maximilien (Empereur), p 39,  
 Mayenne (Duc de), p 72  
 Mayol (De), conseiller du Roi, p 137.



- Mazarelli (Claire Marie), p 52, 82, 84  
 Mazures de l'Isle-Barbe (Auteur des),  
 voy Le Laboureur  
 Mazy de Grandval (François de),  
 p 69  
 Mello (Maison de), p 6  
 Mello (Guillemette de) p 38, 80, 82, 83  
 Mello (Jean de), seigneur de la Pa  
 lice, p 20  
 Mello (Jean de), seigneur de Saint-  
 Parise, p 38  
 Mello (Philiberte de) p 20, 75, 77, 80,  
 82, 111  
 Ménetrier (Pere), p 1  
 Merles (Comte et Mademoiselle de),  
 p 60  
 Meun (Pierre de), chapelain de Saint-  
 Priest, p 102  
 Mialbet (Louis de), seigneur de La  
 borie, p 29, 77  
 Michallet (Pierre), cure de Saint-  
 Etienne p 113  
 Michel, voy Beauheu  
 Milly, voy Chambe  
 Miolans (Maison de), p 48, 53  
 Miolans (Jean François Mitte de),  
 comte d'Anjou, p 48  
 Miolans, voy Mitte  
 Misery (Beraud), p 161, 162  
 Mitte de Chevrieres (Anne), dame de  
 Saint Polgue, p 74, 142, 145  
 Mitte de Chevrieres (Antoine), sei-  
 gneur de Cuzieu, p 43, 83  
 Mitte de Chevrieres, chamarier de  
 l'église de Lyon, p 146  
 Mitte de Chevrieres (Louis II), p 43,  
 49  
 Mitte de Miolans (Catherine), p 23,  
 77, 131  
 Mitte de Miolans (Jacques), seigneur  
 de Chevrieres, p 46, 47, 49, 82, 83  
 Mitte de Miolans, voy Miolans  
 Molard, voy Chateauneuf  
 Monaco (Maison de) p 6  
 Moncha (Maison de), pour Monchal,  
 p 6  
 Monchal (Anne de), p 69  
 Monchal et Thorenc (Marguerite de),  
 p 38, 75, 80, 82, 83  
 Mondragon (Maison Gallet de), p 54  
 Mondragon (Marquis de), p 53, 54,  
 171, 172  
 Mondragon, voy Gallet  
 Monestier (Catherine du), p 85  
 Monravel (Vicomte de), p 68, 166  
 Montagnac (Marguerite de), p 85  
 Montagny (Jean, baron de), p. 85  
 Montagny, voy Tour (La)  
 Montbarrey (Prince de), p 61  
 Montboissier (Héracle de), p 74  
 Montchal, voy Monchal  
 Monteil, voy Adhémar  
 Monteille, voy Allard  
 Monteux (Catherine de), dame de  
 Saint-Priest La Roche, p 37, 80  
 Montgomery, p 133  
 Montjau, voy Madier  
 Montleans, voy Maugiron  
 Montmorency-Bouteville (Louis et  
 Louise de), p 49  
 Montmorin (Maison de), p 6  
 Montmorin-Saint Hérem (Louise Jac-  
 queline), p 168  
 Montpellier (Comtes de Barcelone et  
 de), p 5  
 Montpezat (Maison de) p 2, 6, 53  
 Montpezat, voy Lettes  
 Moras (Abraham Peyrenc de), p 59,  
 77  
 Moras (François Peyrenc, comte de)  
 p 59, 60  
 Mormont, voy Demeure  
 Mothe-Houdancourt (Lucile de la),  
 p 51  
 Moulginot (Vital), notaire, p 147  
 Munas, voy Pont  
 Mure (La), historien, p 22, 71, 106,  
 109  
 Murinais, voy Auberjon

## N

- Nancey, voy Chastre  
 Nantouillet, voy Prat  
 Navarre (Henri, roi de), voy Hen-  
 ri IV  
 Navarre, voy Aragon  
 Nemours (Duc de), p 23, 25, 28, 29,  
 73, 74, 119, 163  
 Néry du Blagnat (M de), p 34, 79  
 Neufville, voy Villeroy  
 Nevers (Duc de), p 47

## O

- Oisilly, voy Chambellan  
 Olier, notaire, p 142  
 Orcival (Gilbert de Chalus d), p 57  
 Orcival, voy Chalus  
 Orel de Saint Bosc (Michel d'), p 161  
 Oriol (D'), châtelain de Sarras, p 162  
 Oriol, voy Brénas  
 Orleans (Philippe d), p 50

## P

- Pagan, voy Argental  
 Palais, voy Rivoire.  
 Palice (La), voy Chabannes  
 Palice (La), voy Mello  
 Pape, voy Saint-Auban.  
 Papon (Etienne) docteur es droits,  
 p 126  
 Papon (Jean) juge, p 118, 126, 140,  
 141, 151  
 Paradis (Marguerite de), p 69  
 Pauche, voy Accarie

Paulat (Jacques), p 156  
 Paulin, voy Poulin  
 Payssoneaux (Allard de), notaire,  
 p 117, 149  
 Pelet (Jeanne) p 167  
 Pellissac, voy Luzy  
 Peloux (Catherine du), p 85 86  
 Percigny, voy Friches  
 Pescaire (Marquis de) p 42  
 Pessoneaux, voy Payssoneaux  
 Peyrenc, voy Moras  
 Philippe-Auguste, p 17, 75  
 Philippe V, roi d'Espagne, p 53  
 Philippe-le-Bel, p 106  
 Pic de la Mirandole, p 39  
 Picot (Jean), pretre de Sorbiers,  
 p 126  
 Pierregourde, voy Barjac et Murette  
 (La)  
 Pithon-Curt, genealogiste, p 170  
 Planes (Jeanne Françoise Barbe des),  
 p 33  
 Poitiers (Elisabeth Philippine de),  
 p 81  
 Poitiers (Ferdinand-Joseph, comte  
 de), p 84  
 Polargues (Amblard et Isabeau de),  
 p 85  
 Polignac (Maison de), p 2  
 Polignac (Briand de), seigneur de  
 Saint Agreve, p 38, 83  
 Polignac (Catherine de) p 26, 77, 81,  
 82, 111, 112, 142, 145 146.  
 Polignac (François dit Armand, vi  
 comte de), p 26  
 Polignac (Jeanne de), p 41  
 Polignac (Louis dit Armand, vicomte  
 de), p 142  
 Pompadour (Madame de), p 64  
 Poncer, historien, p 147  
 Ponseton (Barthélemy), curé de  
 Saint Etienne, p 105, 110  
 Pont (Famille du) p 164  
 Pont de Munas (Claude ou Claudine  
 du), p 29, 77, 81, 82, 163, 164  
 Pont de Munas (Gaspard du), sei  
 gneur de Munas et de la Tour  
 d'Apchier, p 164  
 Pont de Munas (Paul du), seigneur de  
 Munas, p 29, 164  
 Pontailier (Louis de), p 71  
 Ponthus (Benoit), notaire p 24, 114.  
 Portalis (Damase de), p 34, 79  
 Porte (Antoinette de la), p 85, 86  
 Porte-Bocsozel Doissin (Gaspard de  
 la), p 50, 82, 84  
 Portugal (Pierre de), p 14  
 Poulaf (Nobles Claude et Charles),  
 p 153  
 Poulin (Famille) p 173  
 Poulin (Capitaine) baron de la Garde  
 p 173  
 Poulin (Etienne), p 34, 174  
 Poulin (François), p 174  
 Poulin (Louis), p 173

Poulin (Marie), p 34, 79, 173  
 Poulin, voy Devéria  
 Poussins (Anne de), p 69  
 Poysieu (Etienne de), p 41  
 Pradier, voy Agrain  
 Prarond (Jean de), p 167  
 Prarond (Louis-Cesar de), seigneur de  
 la Gratterie, p 167  
 Prat (Antoine du) seigneur de Nan  
 touillet, chanceher de François 1<sup>er</sup>  
 et cardinal, p 57, 58  
 Prat de Nantouillet (Magdeleine du),  
 p 57, 77, 82  
 Pratieux, voy Sacconins  
 Prez, voy Lettes  
 Priest (Saint), p 14, 15  
 Prohet, notaire p 28  
 Provence, voy Avignon et Forcal  
 quier

## Q

Queriere, voy Luzy  
 Quentin, Quintin, Quintin de Beine  
 et de Beauvert (Famille et diffe  
 rents personnages), p 169, 170  
 Quintin (Jean de), p 171  
 Quintin (Suzanne-Eulalie de), p 32,  
 78, 79, 82, 169, 170  
 Quintin de Beauvert (Jenny), p 33,  
 79, 169

## R

Ramire, voy Aragon  
 Randon-Joyeuse (Maison de), p 6  
 Ratton (Catherine de), p 56.  
 Raveneau, notaire, p 58  
 Ray (Marguerite de), p 71  
 Raymond Bérenger, voy Barcelone.  
 Redon (Suzanne de), p 169, 170  
 Renou, imprimeur, p 65  
 Ressiz, voy Sallemard  
 Retourtour (Briand de), p 20  
 Revel, voy Flotte  
 Reveux, voy Saint Paul  
 Rey (Noble Jacques de la), p 153  
 Richard (Abbé), p 74  
 Richerand (Claude de), p 24, 77, 81,  
 82, 116, 133, 134 150, 153  
 Richerand (Philippin de), p. 134  
 Rippert d'Alauzier (Mademoiselle  
 de), p 172.  
 Rivoire (Christophe de la), baron de  
 Chadenac, p 168  
 Rivoire (Gilbert de), marquis du Pa  
 lais et du Chevallard, p 147  
 Rivoire (Nicolas-Charles-Joseph de  
 la) marquis de la Tourette, p 165,  
 168  
 Robert de Chateauneuf, docteur et  
 avocat, p 165  
 Robert, voy Chateauneuf  
 Roche (La) voy Saint-Priest  
 Roche en Regnier (Alix de), p 19

- Rochechinard, voy. Allemand  
 Rochefoit de la Valette (Anne et Jacques de), p 69  
 Rochefort de la Valette (Eustache et Jean), p 55  
 Rochefoucauld (Maison de la), p 2, 6  
 Rochefoucauld (Madeleine de la), p 49  
 Rochefoucauld-Langeac (Gabrielle-Isabeau de la), p 28, 77, 81, 82, 148, 149  
 Roche-la Moiere, voy Augerolles.  
 Roissieu (Gabriel de), p 150, 151  
 Roissieu (Louise de), p 27, 77, 81, 82, 129, 150 a 153, 157, 158, 161  
 Roissieu (Marcelin de), p 150.  
 Rohere (Scipion de la), abbé de Cruas, p 165,  
 Romastanie (Catherine de), p 69  
 Roquard (Famille de), p 170  
 Roquard (Céleste de) p 33, 54, 79, 170, 171  
 Roquard (Joachim de) p 33, 171  
 Roquard (Paul de), p 54  
 Roquard, voy Faucher  
 Roquard de Saint Michel (Amiral de), p 33, 171, 172  
 Roque (Louis de la), genealogiste, p 166  
 Rostan, voy Aiguebonne.  
 Roue (Maison de la) p 6  
 Roue (Anne de la), p 21, 78, 80 à 82, 116  
 Roue (Armand de la), p 20  
 Roue (Goyet et Guyot de la), p 110.  
 Roue (Guillaume de la), p 21  
 Roue (Maragde de la), p, 20, 38, 75, 77, 80, 110  
 Roure (Du), p 170  
 Rousset (Antoine), p 161.  
 Rousset de Sécheran (Jean), p 161  
 Roussillon (Maison de), p 2, 6  
 Roussillon (Yves de), seigneur de la Vernouse, p 86  
 Roussillon-Anjou (Maison de), p 48, 49, 53  
 Roussillon Annonay (Béatrix et Guillaume de), p 106, 107  
 Roy (Etienne Le), notaire au Chatelet, p 148  
 Royet (Jean), notaire, p 105  
 Rozier (Gabrielle du), p 86
- S**
- Sablon, voy Estang  
 Sabliere (La), voy Frotton  
 Sacconins de Prativieux (Jacques de), p 85  
 Saint Agieye, voy Polignac  
 St Aignan (François de Beauvilleis, duc de), p 57  
 St Andre (Marquise de), née de Ratton, p 56  
 St Andre, voy. Saint Georges  
 St-Auban (François et Guy Pape de), p 163  
 St-Bonnet voy Augere  
 St-Bosc, voy. Orel  
 St Chamond (Degrés genealogiques de la branche de Saint-Priest), p 37 a 54  
 St-Chamond (Tableaux genealogiques de la branche de Saint-Priest), p 82 a 84  
 St-Didier (Thiburge de) p 21  
 St-Forgeux, voy Albon  
 St Genès (M de) p 33, 79  
 St-Georges (Louise Catherine de), p 69  
 St-Georges (Marquis de), p 56  
 St-Georges de St André (Marie-Claudine de), p 69  
 St Germain (Seigneur de), de la maison d Apchon, p 85  
 St Herem, voy Montmorin  
 St-Laurent, voy Garnier  
 St-Michel, voy Roquard  
 St-Montant, voy Sault  
 St Parise, voy Mello  
 St-Paul (Artaud de), seigneur de Ravaux, p 86  
 St-Paul (Pierre de), p 85  
 St Phalle, voy Vaudrey  
 St-Polgues voy Augerolles et Mitte de Chevrieres  
 St-Porgue (Maison de), pour St-Polgues, p 6  
 St Priest (Maison d'Urgel), p 1 a 16  
 St Priest (Degres genealogiques de la branche ainee de la maison d'Urgel), y compris la branche de la Foulhouse, p 17 a 34  
 St-Priest (Notes et documents sur les d Urgel), p. 87 a 174  
 St-Priest (Tableaux genealogiques de la Maison d'Urgel), p 75 a 82  
 St Priest (autre famille de), p 91, 92, 98.  
 St-Priest, voy Albuzy, Chalus, Chateaneuf, Espinac, Fontanes Guignard, Saint Chamond, Suzy  
 St-Priest La Roche, voy Monteux  
 St Quentin (Juhe-Michelle de), p 169  
 St-Romain de Valorge (Anceline de), p 56  
 S. Vidal voy Four (La)  
 Sainte-Colombe (Maison de), p 6  
 Sainte-Colombe (Catherine et Guillard de), p 80  
 Sainte Colombe, voy. Bousset  
 Saive (Claude), p 161, 162  
 Saladin, témoin, p 170  
 Salere ou Salers (François de) baron de Meillard, p 28, 149  
 Salere (Seigneur de), du nom de Serment, p 27, 77  
 Salle du Tillet (Henry de la), p 58

- Sallemand Ressayz (Antoinette de), p 71  
 Sanson (Henri), p 172, 173  
 Santucci (Comtesse Carlo) p. 33 79  
 Sarra (Capitaine Huguenot), p 132  
 Sarron (André de), seigneur des Forges et de Sivry, p 23, 77  
 Sarron (Pierre de), seigneur des Forges p 153  
 Sathonay, voy Chambe  
 Sault voy Agoult  
 Sault de Saint-Montant (Chevalier du) p 170  
 Savoie (Duc de), p 47.  
 Savoie (Henrye de), marquise de Villars, p 44  
 Savoye (Noble Nicolas de), p 162  
 Secheran, voy Rousset  
 Seigle (Lucrece Le), p 167  
 Senectere (Antoine de), évêque du Puy, p 142  
 Serment, voy, Salère  
 Serré (Du), notaire, p 165  
 Seytre de la Vallée (Antoine), p 126  
 Simiane (Gaspard de), p 131  
 Sivry, voy Sarron  
 Souchon de Loubiere, p 170  
 Spalletti (Comtesse William), p 33, 79  
 Suffise, voy Lacroix  
 Suzy (Branche de Saint Priest de), p 51 a 53  
 Suzy (Tableau généalogique de la branche de Saint-Priest de), p 81
- T**
- Tanlay, voy Courtenay  
 Taulignan (Famille de) p 163  
 Teissier, voy Cadillan  
 Terrasson (Pierre), pretre, p 137  
 Testenone-Lafayette, historien, p v, vii, 14, 23, 56, 60, 91, 99, 100, 103, 105, 108, 109, 111 a 118, 131 a 133, 142, 143, 146 a 149.  
 Tezenas, greffier, p 118  
 Thélis (Etienne et Marie de) p 86.  
 Thiolliere (Abbe Antoine), chroniqueur, p 58, 93, 100, 149  
 Thoiras (Marechal de), p 167  
 Tholigny (Philippe de), p 39, 83  
 Thorenc, voy Monchal  
 Tillet, voy Salle (La)  
 Toinche (Hugues de), abbé de Valbenoite, p 108  
 Torrette (Raoul de la) p 18, 101  
 Tour (Imbert de la), seigneur de Vinay et de Montagny, p 38, 83  
 Tour du Pin (Maison de la), p 6  
 Tour du Pin (Béatrix de la) p 106  
 Tourette (Seigneur de la), p 69  
 Tourette ou Touriette, voy Ginestous et Rivoire
- Tournon (Maison de), p 2, 3, 6, 112, 154, 163  
 Tournon (Antoinette, Blanche, Charles et Christophe de), p 40  
 Tournon (Claude de), p 62  
 Tournon (Dauphine de), p 19, 75, 80, 82  
 Tournon (François, cardinal de), p 23, 40, 77  
 Tournon (Gaspard de), évêque de Valence, p 40  
 Tournon (Guillaume V de), p 112.  
 Tournon (Guy de), p 111  
 Tournon (Guy, seigneur de), p 19  
 Tournon (Isabeau de), p 49, 82, 84  
 Tournon (Jacques II de), p 40  
 Tournon (Jeanne de), p 40, 71, 80, 83.  
 Tournon (Just I<sup>er</sup> de), p 40  
 Tournon (Just Henry et Just-Louis de), p 49.  
 Tournon (Louise de), p 40  
 Tournon (Marie Sophie de), p. 51  
 Tour-Saint Vidal (Antoine de la) gouverneur du Velay, p 142  
 Tour-Saint-Vidal (Antoinette de la), p 71, 85  
 Tour-Saint Vidal (Béraud de la), p 85  
 Tour Varan (La), chroniqueur, p 93 95, 96, 99 100, 127, 143  
 Tremoille (Jean-Godefroy de la), p 84  
 Troyes (Claude de), notaire au Chalet, p 148  
 Tunis (Bey de), p 20  
 Turenne (Vicomte de), marechal de France, p 51  
 Turnen (Etienne de) p 36.

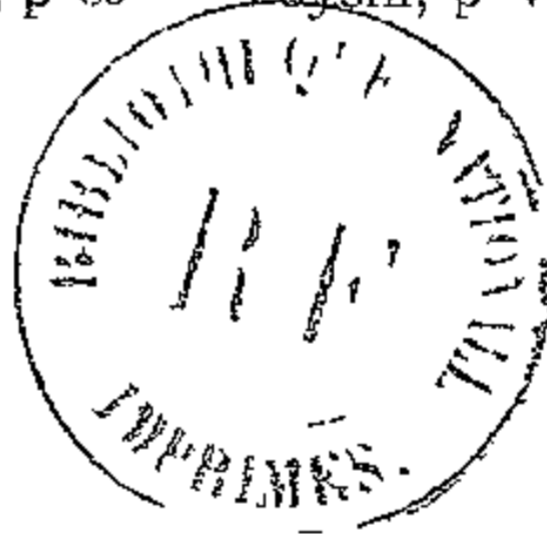
**U**

- Uraque, fille de don Ramire, roi d'Aragon, p 13  
 Urfe ou Uiphe (Claude d) bailli de Forez, p 134, 143  
 Urfe (Jacques d), capitaine d'une compagnie d'ordonnance, p 23, 45, 119  
 Urgel (Anciens comtes d), p 4, 6, 7, 9, 12, 13, 169  
 Urgel (Bertrand d'), comte de Forcalquier, p 13  
 Urgel (Ermengaud, comte d'), p 13.  
 Urgel (Ermengaud VIII, comte d), p 14  
 Urgel (Guillaume d), comte de Forcalquier, p 13  
 Urgel (Muaglia d'), p 14  
 Urgel, voy Chabaudière (La), Josserrane, Saint Priest  
 Usson (Alix d), p 20



## V

- Uston de Villeregian (Baron Edouard d), p 34, 79  
 Vachez (A ), historien, p 20, 98, 100, 107, 109  
 Vachon (Jean), p 101, 102  
 Valenciennes (Marie de), p 85, 86  
 Valette, voy Rochefort  
 Vallette (Benoite et le seigneur de la), p 96  
 Valla (La), voy. Seytre,  
 Valorge, voy Saint-Romain  
 Valpergue (Seigneur de), p 85  
 Valpergue (Theode de), p 21  
 Vaisonnère, voy Beck  
 Vaudragon (Antoinette de), p 85  
 Vaudrey (Gabrielle de), dame de Saint Phalle, p 86.  
 Vaumale, voy Fages  
 Vaurion ou Vauryon (Maison de), p 6  
 Vauryon (Antoine et Huguette de), p 55, 81.  
 Vaux (Gabrielle de), dame de Lus-san, p 69  
 Veny (Gilbert de), seigneur d Ar-bouze, p 85  
 Ventadour (Duc de) p 29, 49, 163  
 Ventadour, voy Lévis  
 Verdier (Antoine du), p 6 a 8  
 Vergie de Dulphey (Denise du), p 85  
 Veinay ou Verney (Agnes-Margue-rite, probablement de la maison du), voy Agnès  
 Verney (Isabeau du), p 36, 80  
 Verney (Jean du), p 103  
 Verney (Pierre du) p 76, 103, 104  
 Vernouse (Marie Appoline ou Appo-lonie Agniel de la), p 61, 78  
 Vert (Philippine), p 37, 80  
 Vesmes, pour Veynes (M de), p 146  
 Veyren, notaire, p 153  
 Vez, voy Deves  
 Vienne, voy Chateaufieux et Vieu-ville (La)  
 Vieuville (Maison de la), p 49  
 Vieuville (Charles, duc de la), p 51, 54  
 Vieuville (Charles-Emmanuel de la), comte de Vienne, p 51, 82, 84  
 Villarmois (Maison de), p 54  
 Villars (Duchesse de), p 170  
 Villars (Suzanne de), p 167  
 Villars, voy Savoie  
 Villemin, voy Voisins  
 Villeregian, voy Uston  
 Villeroy (François de Neufville duc de), gouverneur de Lyon (et du-chesse de), p 59  
 Vinay, voy Tour (La)  
 Viste (Artaud et Jean), p 161, 162  
 Voisins (Gilbert de), marquis de Vil-lennes, p 60, 61, 64  
 Voysin, p vii









1  
1  
1  
1  
1

.

1

- *Journal des princes Yolande et les ducs de Bretagne la famille des*  
*Yolande et de la maison de France* 1801 8° br 5 fr
- *Journal de l'histoire du comte de Camus évêque et prince de Liège*  
 1710 8° br 7 fr
- *Journal de Broussillon archiviste-paleographe La maison de Craon*  
 1700 10) étude historique accompagnée du catalogue de Craon illustrée de  
 nombreux sites et monuments figurés et suivie d'une table alphabétique  
 des noms par de Larcy 1893 2 vol 8° br 20 fr
- *Notes sur Laval, son comté, ses fiefs et leurs titulaires la ville et sa justice*  
 de 1711 par le blanc de la Vignole annoté 1841 2° br 1 fr 6
- *La maison de Laval 1620 1600 étude historique accompagnée du catalogue*  
 de la ville de Laval avec sites et monuments funéraires par de Larcy  
 tome 1 1870 126 1 vol 8° br 1 fr 50
- *Comte de Montmorency Laval 1264 1412 1598 1 vol 8° br 1 fr 50*  
*Comte de Les Montfort Laval 1412 1500 1900 1 vol 8° br 7 fr 50*  
*Comte de Les Montfort Laval et leurs cadets 1500 1600 1902 1 volume 2*  
 fr p 11 50
- *Comte de nouvelles recherches table des noms du Eugène Valde 1900*  
 1 vol 8° 30 fr
- *Le comte de Anjou au 11 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 12 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 13 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 14 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 15 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 16 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 17 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 18 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 19 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 20 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 21 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 22 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 23 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 24 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 25 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 26 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 27 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 28 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 29 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 30 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 31 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 32 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 33 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 34 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 35 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 36 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 37 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 38 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 39 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*
- *Le comte de Anjou au 40 siècle 1907 1 vol 8° 1 fr 50*









## A

Accarie, dit Pauche (Pierre), p  
Adelais, voy. Forcalquier  
Adhemar de Monteil (Maison d), p  
Adh mar de Monteil (Louis d'), comte de Grignan, p  
Adrets (Francois de Beaumont, baron des), p  
Agn s-Marguerite (du Verney?), p  
Agniel, voy Vernouse (La)  
Agoult (Claire d'), marquise de Charnace, p  
Agoult de Sault (Louise d'), p  
Agoult (Raymond d), comte de Sault, p  
Agrain (Amable-Armand Pradier, marquis d'), p  
Agrain (Marie-Antoine Pradier, marquis d'), p  
Arbraud (Gigonne), p  
Arguebonne (Rostan, marquis d), p  
Alauzier, voy Rippert  
Albe (Duc d'), p  
Albenas (Pons d'), p  
Albin (Ogier), seigneur de Mitte et de Mons, p  
Albon (Maison d'), p  
Albon (Antoine d'), archev que de Lyon, p  
Albon (Guicharde d), p.  
Albon (Guillaume d), seigneur de Saint Forgeux et de Curys, p.  
Albuzy (Branche de Saint-Priest d'Albuzy), p  
Albuzy (tableau g nealogique de la branche de Saint-Priest d'), p.  
Albuzy, voy. Frotton  
Allard de Montaille (Pierre), p  
Allard de Paysseoneaux, voy Pays-soneaux  
Allegre (Jean d), colonel des dragons, p  
Allegre (Marquis d), p  
Alleman (Antoine), eveque de Cahors, p,  
Alleman (Dauphine), p  
Alleman (Falcon), seigneur de Rochechinard et d Entezieu, p  
Alleman (Guillaume) seigneur de Marjais, p  
Alleman (autre Guillaume), fils du pr cedent, p  
Alleman (Hennequin) seigneur de Rochechinard et d Entezieu, p.  
Alleman (Jean), p  
Alphonse, voy Aragon et Castille  
Amboise (Catherine d'), p  
Ampuis, voy Maugiron  
Ancezune de Caderousse (Louise d), p  
Anjou, voy. Miolans et Roussillon  
Anne (Reine), voy Bretagne  
Annonay, voy Roussillon  
Anselme (Pere), p  
Antoine (Saint), p  
Antoinette, fille naturelle, p  
Apchon, voy. Saint Germain  
Apinac, voy Espinac  
Apinat (noble Joseph d'), p  
Aragon (Alphonse, roi de Navarre et d) p  
Aragon (Jacques le Conqu rant, roi d), p.  
Aragon (Ramire, roi d'), p  
Aragon voy Barcelone.  
Arbouze, voy Veny  
Argental (Beatrix Pagan d), p  
Arnaud, historien, p.  
Arod (Jacquemet), seigneur de La Forest, p  
Arod (Jean), p  
Arrapaty, notaire, p  
Arras (Josserand et Josserande d), p  
Arras (Pons d'), p  
Artois (Comte d'), p  
Aubais (Marquis d'), historien, p.  
Auberjon de Murinais (Marquis d'), p  
Aubert (Catherine), dame de Botheon, p  
Aubert (Etienne), seigneur de Both on, p  
Aubespine (Claude de l'), marquis de Beaufort, p  
Augere, pour Angeres (Th odore d'), seigneur de Saint Bonnet, p  
Augerolles (les d'), p  
Augerolles (Antoine d), seigneur de Saint-Polgues, p  
Augerolles (Antoinette d), dame de Lestang, p  
Augerolles (Dauphin d) seigneur de Saint Polgues et de Roche-la Moliere, p.  
Augerolles (Jean d'), p  
Augerolles (autre Jean d'), p  
Augerolles, voy. Mitte de Chevrieres (Anne)  
Aumale (Duc d'), p.  
Auteuil, voy Auvergne  
Autriche (Reine Anne d'), p  
Auvergne (Pierre d), seigneur d'Auteuil, p  
Avignon (Guillaume, comte de la Provence Occidentale et d'), p.  
Avignon, voy Forcalquier.

## B

Bachini (Jacques), cure de Saint-Etienne, p  
Balazuc de Montr al (Maison de), p  
Barban (M), p  
Barbe, voy Planes  
Barcelone (Comtes de), p  
Barcelone (Raymond Berenger IV, comte de), prince d'Aragon, p  
Barjac (Maison de), p  
Barjac de Pi [...] egourde (Elisabeth de), p  
Barjac (Fran ois de), seigneur de Chateauneuf et de Pierregourde, p.  
Barjac (Isaac de), baron de Pierregourde, p  
Barjac (Jean-Annet), marquis de Pierregourde, p  
Barjac de Pierregourde (Louise de), p  
Barjac (Pierre de), chevalier troubadour, p  
Barjac, voy Chateauneuf  
Barbe des Planes (Jeanne-Fran oise), p  
Baronnat (Catherine de), p  
Barreme (Joseph-Antoine, Joseph Auguste, Joseph-Henri de) p  
Bar [...] eme (Marquis de), p  
Barrier, p  
Bastre (Guicharde de la), p.

Bayard, voy Cozon  
Bayast (Jean de), seigneur de Beauregard, p  
Bayast (Just de), p  
Bayast (Just de), seigneur de Rozieres, p  
Bayast (sieurs de), p.  
Beatrix, voy Jarez  
Beatrix, damoiselle de Maragde de la Roue, p  
Beaufort (Jacques de), marquis de Canillac, p  
Beaufort-Canillac (Jean-Timoléon de), p  
Beaufort, voy Aubespine  
Beaulieu (Famille Michel de), p.  
Beaumont (Maison de la Bonninere de), p  
Beausemlant de Cibat (M de), p  
Beauvert, voy. Quintin.  
Beauvilliers, voy. Saint-Aignan.  
Beauvoir (Aymar de), p  
Beck, alias Bec (Famille de), p  
Beck (Antoine de) p.  
Beck (Camille de), seigneur de la Valsonnière, p.  
Beck (Jean I de), p  
Beck (Jean-Baptiste II de), p  
Beine (Isabeau de), p  
Beine, voy Quintin  
Bellin (Catherine) p  
Bellin (Christophe), seigneur de Colombier-le-Jeune, p.  
Benay (Catherine de), p  
Beneyton (Claude), chroniqueur, p  
Benoit (Jean de), p  
Benoize (Catherine de), p  
Berardier (Jeanne), p  
Berardiere (Jean de la), p  
Beraud (Gaspard), p  
Berenger (Raymond), voy Barcelone  
Bermond (Frere), abbé de Valbenoite p  
Bernard (Auguste), historien, p  
Bernard (Saint), p  
Bertholon (Claude) p  
Bertrand (M de), p  
B […] ssée (Hélène de la), p  
Bezons (M de) intendant en Languedoc p  
B […] ansel (Arthaud, femme de Jean de), p.  
Bioules, voy Cardaillac  
Blanc (Jean le), seigneur du Mas, p  
Blanzay, voy Chesnoy  
Blein (Antoine), cure à Saint-Etienne, p  
Blein (Antoine le jeune), cure à Saint-Etienne, p.  
Blein (Mathieu), curé a Saint Etienne, p  
Bochaille (Maison de), p ,  
Bocsozel, voy Porte  
Boissieu (M de), p  
Bologne, voy Gordon  
Bonniniere voy Beaumont  
Bonvouloir, voy Huchard  
Boscvair (Claude, seigneur de), p  
Botheon (M de), senechal de Lyon, p  
Botheon, voy Aubert.  
Bouillet, historien, p  
Bouilloud, notaire, p  
Bouliou (Maison de) p  
Bouliou de Charliou (Charlotte de) p  
Bouliou (Louis), seigneur de Charliou, p  
Bouliou de Garnieu (Madeleine et Christophe), p  
Bouliou (Tableau généalogique des), p  
Boullieu (Catherine de) p  
Bourbon (Duc de), p.  
Bourbon (Duc de), comte de Forez, p.  
Bourbon (Charles I<sup>er</sup>, duc de) comte de Forez, p  
Bourbon Malauze (Maison de) p  
Bourbon (Guy Henry de), marquis de Malauze, p  
Boussé (Catherine de), p  
Bousse (Françoise de), p.  
Bousset de Marin (Jean), seigneur de Sainte-Colombe, p  
Bouthéon, voy. Joyeuse  
Boyer de Ruel, voy Madier de Montjau  
Brasseuse, voy Friches  
Brénas (Louis de), seigneur de Carret et d'Oriol, p.  
Bressolles (Jacques, seigneur de), p  
Bressolles (Jeanne de), p  
Bretagne (Reine Anne de), p  
Briand, tige de la maison de Jarez, p.  
Brissac (Maréchal de) p.  
Broon (Guignes de), p  
Buenc (Guillaume de), p.  
Buenc (Pierre de), seigneur de Mirigna p.  
Bussardent, voy Chaulchoir.

C

Cabrera (Ponce de), p  
Caderousse, voy An ezune  
Cadillan (Célestine de Teissier de), p.  
Cadillan (Famille de Tessier de), p.  
Cadillan (Sieur de), p.  
Cadillan (Marie Poulin de) voy Poulin  
Canillac (Marquis de), p.  
Canillac, voy. Beaufort  
Cansone (Guillaume de). p.  
Cardaillac (Louis de), comte de Broules, p.  
Carle (Barthélemy), notaire. p.  
Carret. voy Brenas  
Carmeu, voy Dalmas  
Castille (Alphonse VII. roi de). p.  
Chabannes-La Palice (Maison de). p.  
Chabaudiere (Branche d'Urgel de la) p.  
Chabaudiere (Tableau généalogique de la branche d'Urgel de la). p.

Chadenac. voy. Rivoire (La)  
Chaignon (Briansonne de). p.  
Chaignon, voy Girin  
Chalus (Maison de) p.  
Chalus (Claude de), seigneur d'Oncival p.  
Chalus (Marie de), p.  
Chalus (Robert de), p.  
Chalus de Saint-Priest (Branche de), p.  
Chalus de Saint-Priest (Tableau généalogique de la branche de), p.  
Chambe (Jean-Baptiste de), seigneur de Sathonay et de Milly, p. .  
Chambellan (Madeleine de), dame d'Orsilly. p.  
Chana ou Chauran (Hugues de), p. ,  
Changy (Marguerite de), p.  
Chapuis de Foris (Pierre), p.  
Charles V, p.  
Charles VI, p.  
Charles VII, p.  
Charles VIII, p.  
Charles IX, p.  
Charles X p.  
Charles le Téméraire. p.  
Charnacé (Claude de Girard de) p.  
Charnacé, voy Agoult et Damrémont.  
Chaste (François ou Francon, seigneur de), p.  
Chaste, voy. Clermont  
Chastillon. voy. Coligny,  
Chastre (Henri de la) comte de Nancey, p.  
Chateaubriand p.  
Chateaneuf (Guillaume, seigneur de), p.  
Chateaneuf de Barjac (Raymond de), seigneur de Rochegude, p.  
Chateaneuf de Galaure (Geoffroy, seigneur de) p.  
Chateaneuf (Famille Robert de), p.  
Chateaneuf (Andre de), p.  
Chateaneuf du Molard (Ange Robert de), p.  
Chateaneuf du Molard (Charles Robert de), p.  
Chateaneuf de Saint Priest (Degrés généalogiques de la branche de), p.  
Chateaneuf de Saint Priest (Tableau généalogique de la branche de), p.  
Chateaneuf, voy Barjac et Joyeuse  
Chateavieux de Vienne (Françoise de), p.  
Chatelus (A Genthialon de), p.  
Chatelus (Madeleine Genthialon de), p.  
Chaulchoir (Guillaume de), seigneur de Bussardent, p.  
Chauve (Abbe) p.  
Chauvigny de Blot (Catherine de), p.  
Chauvigny de Blot (Hugues de), p.  
Chavannes (Pierre de), p.  
Chavannes, voy Galand  
Chaveronailier (A), archiviste, p.  
Chazelles (Maitre de), notaire, p.  
Chelles, archiviste, p.  
Chesnaye des Bois (La) p.  
Chesnoy (Anne Barbe du), p.  
Chesnoy (Gabriel du), seigneur de Blanzay, p.  
Chevallard, voy Rivone.  
Chevrieres (Jacques Mitte, vicomte de), p.  
Chevrieres voy Mitte  
Chevriers Saint Maurice, pour Mitte de Chevrieres, p.  
Cibat, voy Beausembiant  
Clement (Noble Simon), p.  
Clepier (Louis), avocat, p.  
Clermont (Maison de), p.  
Clermont (Philibert de) p.  
Clermont Chaste (Antoine de) p.  
Clermont Chaste (Louis de), grand prieur d'Auvergne p.  
Clermont Geyssan (Benoite de), p.  
Clermont Montezon (Catherine de), page  
Cluzel (Antoine, seigneur de), p.  
Coligny (Amiral de), p.  
Coligny (Jacques de), seigneur de Chastillon, p.  
Colombe (Cure), p.  
Colombet (Cure), p.  
Colonjon (Gabriel de), seigneur du Chambon, p.  
Colonjon (Marie-Anne de), p.  
Combe (Jean André), procureur de Sarras, p.  
Condamin (Chanoine), p.  
Condamine, voy Harenc  
Conde (Julien de), p.  
Conde (Prince de), p.  
Condrieu (Guillaume Gilbert de), p.  
Cornillon, voy Laire  
Cortial ou Curtial (Antoine du), greffier de la Tour p.  
Coulanges, voy Gallet  
Coupa (Famille), p.  
Coupa (Magdeleine), dame Devès, p.  
Courtenay (Charlotte de), p.  
Courtenay, rameau de Tanlay (Maison de), p.  
Couzan ou Cousan, voy Lévis  
Cozon de Bayard (Marie-Anne) p.  
Cozon de Bayard (Veuve), p.  
Croppet, notaire à Lyon, p.  
Crussol (Madeleine de), p.  
Custine (Marquis et prince de), p.  
Cuzieu, voy Mitte de Chevrieres

D

Dalmas (Noble François), seigneur de Carnieu, p  
Damremont (General de), p  
Damremont (Irene de), comtesse de Charnacé, p  
Daviti (Suzanne), p  
Declossaz (Chanoine), grand custode de l eglise de Lyon, p  
Demeure de Mormont (Anne-Marie), p  
Demeure (François) seigneur de Marmont, p  
Desfrançois, lieutenant au baillage du Vivarais, p  
Deveria (Madame F Poulin, née), p

Deves ou Devez (Famille), p  
Deves (Jean), p  
Deves (Jean Louis), p  
Devès (Magdeleine), p  
Deves, voy Coupa  
Doicel (Jacques), cure de Saint-Etienne, p  
Doissin, voy Porte  
Doizieu (Aymon, seigneur de), p.  
Douglas (Comte de), p.  
Drivet de Laderade (Hortense de), p  
Dubay de Florensole (François), p  
Ducuitial, voy Cortial  
Duhamel, archiviste de Vaucluse, p  
Dulphey, voy Vergié.  
Dumolin, notaire, p  
Duplessis, p  
Duras (Maison de), p  
Durtort de Lorge (Guy-Michel de), p  
Dufort de Lorge (Marie Geneviève de), p  
Dutil (Gabrielle-Olive), p

E

Elisabeth (Reine), veuve d Espagne, p  
Entezieu, voy Alleman  
Entrevaux, voy Benéfica  
Epernon (Duc d), p  
Epinac, voy Espinac.  
Ermengaud, voy Urgel  
Escalin, voy Poulin  
Espinac (Branche de Saint-Priest d ), p  
Espinac (Tableaux généalogiques de la branche de Saint-Priest d), p.  
Espinac, voy Marechal  
Espinasse (Marguerite de l'), dame de Grisy, p  
Estang (Louis de l), seigneur du Sablon, p  
Eyras, voy Arras.

F

Fages Vaumale (Pierre Cesar de), p  
Faucher (Famille de), p  
Faucher (Amelie de), p  
Faucher (Gabrielle de), dame de Roquard, p  
Faucher (Louis-François, amiral de), p  
Favet (Pierre de), p  
Fay (Claude ou Claudine de), p  
Fay (Gaudemar de), p  
Fay-Gerlandes (Isabeau de), p  
Fayette (Catherine de la), p.  
Fériaud (Marie-Anne), p.  
Ferrand, referendaire au Conseil du sceau, p  
Fetans (Marie-Virginie de), p  
Flachat (Jeanne de) p  
Flachat (Jean de), seigneur de Jas, p  
Fleury-Vindry, p  
Florensole, voy Dubay  
Flotte (famille de), p  
Flotte (Guillaume Flota ou), seigneur de Revel, p  
Flotte (Isabelle), p  
Flotte, voy Josserane  
Fontanelli (Marquis de), p  
Fontanes (Branche de Saint Priest de), p  
Fontanes (Tableaux genéalogiques de la branche de Saint-Priest de), p  
Fontanes (Famille de), en Vivarais, p  
Fonti (Marquise Tiberio), p  
Forcalquier (Adélais, comtesse d'Avignon et de), p  
Forcalquier (Geoffroy, comte de la Provence occidentale et de), p  
Forcalquier, voy. Josserane et Urgel  
Forest (La), voy Arod  
Forez (Maison de), p  
Forez (Comtes de), p  
Forez (Guigues, comte de), p  
Forez (Guigues de), fils du precedent, p  
Forez (Guigues IV, comte de), p  
Forez (Guy II, comte de), p  
Forez (Guy V, comte de), p  
Forez (Guy VII, comte de), p.  
Forez (Jean I, Comte de), p  
Forez, voy Bourbon  
Forges, voy Sarron.  
Foris, voy Chapuis  
Fou (Liette du), p  
Foulhouse (Branche de Saint-Priest de la), voy Saint-Priest  
Foures, notaire, p  
France (Maison de), p.  
François I<sup>er</sup>, p  
Francus (Docteur), p  
Frédéric I<sup>er</sup> (Empereur) p  
Friches de Brasseuse-Percigny (Catherine Françoise des), p  
Fromage (Louis), notaire, p  
Frotton d'Albuzy (Andre), p  
Frotton de la Sabliere (l), p

G

Gadagne (Gabrielle de), p  
Galambrun (Louis), curé de Sarras, p.  
Galand (Philippe de), seigneur de Chavannes, p  
Gallet (Catherine), p  
Gallet (Jean Jacques), marquis de Mondragon, p  
Gallet de Coulanges (Jean-Jacques), marquis de Mondragon, ambassadeur en Espagne, p.  
Garde (La), voy Poulin.  
Gardon, voy Gordon  
Garmer de Saint-Laurent (Jeanne de), p.  
Gaste (Alix), p  
Gaste (Parpaillon), p  
Gaste (Paule de), p  
Gaste-Lupé (Maison de), p.  
Gaste-Lupé (Anne de), p

Genthialon, voy. Chatelus  
Geoffroy, voy. Forcalquier,  
Gerin, commis p.  
Geyssan, voy Clermont  
Gigord (Comte Raymond de), p  
Ginestous (Maison de), p  
Ginestous de la Tourette (Angélique de), p  
Ginestous de la Tourette (Gabrielle de), p  
Ginestous de la Tourette (Just-Henry, baron, puis marquis de), p.  
Girard, voy Charnacé  
Girin (Pernet), seigneur de Chaignon, p  
Girine (Margot), p.  
Giroud (Marie de), p.  
Giverny (Baronne Auguste de Saint-Priest, née Le François de), p  
Gondy (Cardinal de), p  
Gorce (Beatrix de la), p  
Gordon (Maison de), p  
Gordon (Alexandre, duc de), p  
Gordon (Maurice de), p  
Gordon (Pierre de), p  
Gordon de Bologne (Claude de), seigneur de Chateauneuf, p.  
Gordon de Bologne (Claude-Louise de),  
Gors (de), p.  
Grammont (Suzanne de), p  
Gramont (Catherine de), p  
Grandval, voy Mazy.  
Grange (Jean de la), procureur, p  
Granjon, notaire, p  
Gratterie (La), voy Prarond  
Grégoire XIII, p  
Grignan (Maison de), p  
Grignan, voy Adhémar  
Griotier (Antoine), p  
Grizy, voy Espinasse  
Grozelier, notaire, p  
Gruyn (Genevieve), p  
Gruyn (Pierre), p  
Gué (M du), intendant en Lyonnais, p  
Guerin, notaire, p  
Guerne (Foulques), p  
Guiche (Monsi. de la Guiche), grand maitre de l'artillerie, gouverneur de Lyon, p  
Guignard de Saint-Priest (Famille), p  
Guillaume, voy Avignon  
Guise (Maison de), p  
Guise (François de Lorraine, duc de), p  
Guise (Henry de), p  
Guyot, moine, p.

H

Harenc de la Condamine (Aymai), p  
Harenc de la Condamne (Christophe), p  
Harenc de la Condamine (Jean), p  
Harenc de la Condamine (Louis), p  
Harcourt (Comte d'), p  
Henri II, p.  
Henri III, p  
Henri IV, p  
Henri VIII, p  
Holme (De l'), notaire, p  
Huchard de Bonvouloir (Maison), p  
Hugues, p  
Hugues (Saint), abbé de Bonneval, p  
Humboldt (A de), p

I

Innocent III, pape, p  
Isabeau, fille de Louis XI, p  
Isle (Antoine de l'), p

J

Jacques (Antoine) notaire, p  
Jacques le Conquérant, voy Aragon  
Jarez (Maison de), p  
Jarez (Beatrix de), p  
Jarez (Béatrix de), religieuse, p  
Jarez (Clémence, Etienne, Florie de), p  
Jarez (Gaudemar I et II de), p  
Jarez (Gaudemar, chanoine de Lyon et Guigues de), p  
Jarez (Guigon de) p  
Jarez (Guillaume de), p  
Jarez (Guy et autre Guy de),  
Jarez (Jacques de), p  
Jarez (Jean de), p  
Jarez (Luce de), p  
Jarez (Matelonne de), p  
Jarez (Marguerite de), religieuse, p  
Jarez (Pons de), p  
Jarez (Tableaux généalogiques de la maison de), p  
Jaucelle (Pierre), p  
Javelin (Jeanne-Augustine Goudail de), p  
Jean, archeveque de Lyon en 1184. p  
Jean, fils naturel, p  
Josserane (Flotte?), femme de Bertrand d'Urgel, comte de Forcalquier, p  
Joyeuse (Maison de), p  
Joyeuse (Cardinal de), p  
Joyeuse (François de) sire de Boutheon, p  
Joyeuse (Jeanne de), p  
Joyeuse (Louise de), p  
Joyeuse (Randon, baron de), p

L

Laborie, voy Mialhet  
Laboureur (Claude Le), p  
Lacroix-Suffise (Gédéon de), p  
Ladernade, voy Drivet  
Lagrange, greffier, p  
Lagrange, voy Grange (La)

Laire (Jacques de), seigneur de Cornillon, p  
Lastic (Anne de), p  
Lavieu (Briand de), p  
Lavieu (Catherine de), p  
Lavieu (Jeanne de), p.  
Leblanc, notaire, p  
Léon X, pape, p  
Lespinasse, notaire, p  
Lestang (Louis de), p  
Lettes des Prez de Montpezat (Antoine de), maréchal de France, p.  
Lettes des Prez de Montpezat (Gasparde de), p  
Lettes des Prez de Montpezat (Henri et Melchior de), p.  
Leur (Jean de), p  
Lévis (Maison de), p  
Lévis (Jacques de), baron de Couzan, p  
Lévis Jacques (de), seigneur de Chateamorand, p  
Lévis (Marguerite de), p  
Lévis-Couzan (Marguerite de), p.  
Levis Ventadour (Catherine de), p  
Lignières (Jean de), p  
Lins (Geoffroy de), p  
Liotard (Huguette de),  
Lorge, voy Durfort.  
Lorraine (Claude de), p.  
Lorraine (Ducs Antoine et René de), p  
Lorraine, voy. Guise  
Loubiere. voy. Souchon  
Louis XI, p  
Louis XIII p  
Louis XIV, p  
Louis XV, p  
Louis XVIII, p  
Lussan, voy Vaux.  
Luvigne (Jean de), p.  
Lux (Joachim de Malain, baron de), p  
Luzy (Claude) baron de Quemera p  
Luzy (Jean de) marquis de Pe [...], sac, p

M

Madier de Montjau (Marguerite), veuve de Boyer de Ruel, p  
Malam, voy Lux  
Malauze, voy Bourbon  
Marcilly (Antoine de), p  
Marcilly (Arnaud de), p.  
Marechal d Espinac (Eléonore), p.  
Maréchal (Jean), seigneur d'Espinac,  
Maréchal (Perrin), seigneur d'Apinac p.  
Maret (Jean), abbé de Valbeno [...] e. p  
Marette (Claudine de la), dame de Pierregourde, p  
Marguerite, femme de Guichard d'Urgel, voy Agnes.  
Maricourt (Mademoiselle de), p.  
Marie Antoinette, fille naturelle, p  
Marin, voy Bousset  
Marjais, voy Alleman  
Mas, voy Blanc  
Mathevon (Catherine), p  
Mathieu, chapelain de Saint-Etienne, p  
Maugiron (Maison de), p.  
Maugiron (Denis-Timoléon, marquis de), comte de Montléans, seigneur d'Ampuis, p  
Maugiron (Marquis de), p  
Maulde, imprimeur p  
Mauvoisin Chevrieres (Maison de), p.  
Maximilien (Empereur), p  
Mayenne (Duc de), p  
Mayol (De), conseiller du Roi, p  
Mazarelli (Claire Marie), p  
Mazures de l'Isle-Barbe (Auteur des), voy Le Laboureur  
Mazy de Grandval (François de), p  
Mello (Maison de), p  
Mello (Guillemette de) p  
Mello (Jean de), seigneur de la Palice, p  
Mello (Jean de), seigneur de Saint-Parise, p  
Mello (Philiberte de) p  
Ménetrier (Pere), p  
Merles (Comte et Mademoiselle de), p  
Meun (Pierre de), chapelain de Saint-Priest, p  
Mialbet (Louis de), seigneur de La borie, p  
Michallet (Pierre), cure de Saint-Etienne p  
Michel, voy Beaulieu  
Milly, voy Chambe  
Miolans (Maison de), p  
Miolans (Jean François Mitte de), comte d'Anjou, p  
Miolans, voy Mitte  
Misery (Beraud), p  
Mitte de Chevrieres (Anne), dame de Saint Polgue, p  
Mitte de Chevrières (Antoine), seigneur de Cuzieu, p  
Mitte de Chevrieres, chamarier de l'église de Lyon, p  
Mitte de Chevrières (Louis II), p  
Mitte de Miolans (Catherine), p  
Mitte de Miolans (Jacques), seigneur de Chevrieres, p  
Mitte de Miolans, voy Miolans  
Molard, voy Chateauneuf  
Monaco (Maison de) p  
Moncha (Maison de), pour Monchal, p  
Monchal (Anne de), p  
Monchal et Thorenc (Marguerite de), p  
Mondragon (Maison Gallet de), p  
Mondragon (Marquis de), p  
Mondragon, voy Gallet  
Monestier (Catherine du), p  
Monravel (Vicomte de), p  
Montagnac (Marguerite de), p  
Montagny (Jean, baron de), p.  
Montagny, voy Tour (La)



Montbarrey (Prince de), p  
Montboissier (Héraclde de), p  
Montchal, voy Monchal  
Monteil, voy Adhémar  
Monteille, voy Allard  
Monteux (Catherine de), dame de Saint-Priest La Roche, p  
Montgommery, p  
Montjan, voy Madier  
Montleans, voy Maugiron  
Montmorency-Bouteville (Louis et Louise de), p  
Montmorin (Maison de), p  
Montmorin-Saint Hérem (Louise Jacqueline), p  
Montpellier (Comtes de Barcelone et de), p  
Montpezat (Maison de) p  
Montpezat, voy Lettes  
Moras (Abraham Peyrenc de), p  
Moras (François Peyrenc, comte de) p  
Mormont, voy Demeure  
Mothe-Houdancourt (Lucile de la), p  
Mouginot (Vital), notaire, p  
Munas, voy Pont  
Mure (La), historien, p  
Murinai, voy Auberjon

N

Nancey, voy Chastre  
Nantouillet, voy Prat  
Navarre (Henri, roi de), voy Henri IV  
Navarre, voy Aragon  
Nemours (Duc de), p  
Néry du Blagnat (M de), p  
Neufville, voy Villeroy  
Nevers (Duc de), p

O

Oisilly, voy Chambellan  
Olher, notaire, p  
Orcival (Gilbert de Chalus d'), p  
Orcival, voy Chalus  
Orel de Saint Bosc (Michel d'), p  
Oriol (D'), châtelain de Sarras, p  
Oriol, voy Brénas  
Orleans (Philippe d'), p

P

Pagan, voy Argental  
Palais, voy Rivoire.  
Palice (La), voy Chabannes  
Palice (La), voy Mello  
Pape, voy Saint-Auban.  
Papon (Etienne) docteur es droits, p  
Papon (Jean) juge, p  
Paradis (Marguerite de), p  
Pauche, voy Accarie  
Paulat (Jacques), p  
Paulin, voy Poulin  
Payssoneaulx (Allard de), notaire, p  
Pelet (Jeanne) p  
Pellissac, voy Luzy  
Peloux (Catherine du), p  
Percigny, voy Friches  
Pescaire (Marquis de) p  
Pessoneaux, voy Payssoneaulx  
Peyrenc, voy Moras  
Philippe-Auguste, p  
Philippe V, roi d'Espagne, p  
Philippe-le-Bel, p  
Pic de la Mirandole, p  
Picot (Jean), pretre de Sorbiers, p  
Pierregourde, voy Barjac et Murette (La)  
Pithon-Curt, genealogiste, p  
Planes (Jeanne Françoise Barbe des), p  
Poitiers (Elisabeth Philippine de), p  
Poitiers (Ferdinand-Joseph, comte de), p  
Polargues (Amblard et Isabeau de), p  
Polignac (Maison de), p  
Polignac (Briand de), seigneur de Saint Agreve, p  
Polignac (Catherine de) p  
Polignac (François dit Armand, vicomte de), p  
Polignac (Jeanne de), p  
Polignac (Louis dit Armand, vicomte de), p  
Pompadour (Madame de), p  
Poncer, historien, p  
Ponseton (Barthélemy), curé de Saint Etienne, p  
Pont (Famille du) p  
Pont de Munas (Claude ou Claudine du), p  
Pont de Munas (Gaspard du), seigneur de Munas et de la Tour d'Apchier, p  
Pont de Munas (Paul du), seigneur de Munas, p  
Pontaillier (Louis de), p  
Ponthus (Benoit), notaire p  
Portalis (Damase de), p  
Porte (Antoinette de la), p  
Porte-Bocsozel Doissin (Gaspard de la), p  
Portugal (Pierre de), p  
Poulat (Nobles Claude et Charles), p  
Poulin (Famille) p  
Poulin (Capitaine) baron de la Garde p  
Poulin (Etienne), p  
Poulin (François), p  
Poulin (Louis), p  
Poulin (Marie), p  
Poulin, voy Devérra  
Poussins (Anne de), p  
Poysieu (Etienne de), p  
Pradier, voy Agrain  
Prarond (Jean de), p

Prarond (Louis-Cesar de), seigneur de la Gratterie, p  
Prat (Antoine du) seigneur de Nantouillet, chancelier de François Ier et cardinal, p  
Prat de Nantouillet (Magdeleine du), p  
Pratvieux, voy Sacconins  
Prez, voy Lettes  
Priest (Saint), p  
Prohet, notaire p  
Provence, voy Avignon et Forcalquier

Q

Queriere, voy Luzy  
Quentin, Quintin, Quintin de Beine et de Beauvert (Famille et differents personnages), p  
Quintin (Jean de), p  
Quintin (Suzanne-Eulalie de), p  
Quintin de Beauvert (Jenny), p

R

Ramire, voy Aragon  
Randon-Joyeuse (Maison de), p  
Ratton (Catherine de), p  
Raveneau, notaire, p  
Ray (Marguerite de), p  
Raymond Bérenger, voy Barcelone.  
Redon (Suzanne de), p  
Renou, imprimeur, p  
Ressiz, voy Sallemard  
Retourtour (Briand de), p  
Revel, voy Flotte  
Reveux, voy Saint Paul  
Rey (Noble Jacques de la), p  
Richard (Abbé), p  
Richerand (Claude de), p  
Richerand (Philippin de), p.  
Rippert d'Alauzier (Mademoiselle de), p  
Rivoire (Christophe de la), baron de Chadenac, p  
Rivoire (Gilbert de), marquis du Palais et du Chevallard, p  
Rivoire (Nicolas-Charles-Joseph de la) marquis de la Tourette, p  
Robert de Chateauneuf, docteur et avocat, p  
Robert, voy Chateauneuf  
Roche (La) voy Saint-Priest  
Roche en Regnier (Alix de), p  
Rochechinard, voy. Allemand  
Rochefort de la Valette (Anne et Jacques de), p  
Rochefort de la Valette (Eustache et Jean), p  
Rochefoucauld (Maison de la), p  
Rochefoucauld (Madeleine de la, p  
Rochefoucauld-Langeac (Gabrielle-Isabeau de la), p  
Roche-la Moliere, voy Augerolles.  
Roissieu (Gabriel de), p  
Roissieu (Louise de), p  
Roissieu (Marcelin de), p  
Roliere (Scipion de la), abbé de Cruas, p  
Romastanie (Catherine de), p  
Roquard (Famille de), p  
Roquard (Céleste de) p  
Roquard (Joachim de) p  
Roquard (Paul de), p  
Roquard, voy Fauchei  
Roquard de Saint Michel (Amiral de), p  
Roque (Louis de la), genealogiste, p  
Rostan, voy Aiguebonne.  
Roue (Maison de la) p  
Roue (Anne de la), p  
Roue (Armand de la), p  
Roue (Goyet et Guyot de la), p  
Roue (Guillaume de la), p  
Roue (Maragde de la), p,  
Roure (Du), p  
Rousset (Antoine), p  
Rousset de Sécheran (Jean), p  
Roussillon (Maison de), p  
Roussillon (Yves de), seigneur de la Vernouse, p  
Roussillon-Anjou (Maison de), p  
Roussillon Annonay (Béatrix et Guillaume de), p  
Roy (Etienne Le), notaire au Chatelet, p  
Royet (Jean), notaire, p  
Rozier (Gabrielle du), p

S

Sablon, voy Ustang  
Sablire (La), voy Frotton  
Sacconins de Pratvieux (Jacques de), p  
Saint Agreve, voy Polignac  
St Aignan (François de Beauvilliers, duc de), p  
St Andre (Marquise de), née de Rat ton, p  
St Andre, voy. Saint Georges  
St-Auban (François et Guy Pape de), p  
St-Bonnet voy Augere  
St-Bosc, voy. Orel  
St Chamond (Degrés genealogiques de la branche de Saint-Priest), p  
St-Chamond (Tableaux généalogiques de la branche de Saint-Priest), p  
St-Didier (Thiburge de) p  
St-Forgeux, voy Albion  
St Geniès (M de) p  
St-Georges (Louise Catherine de), p  
St-Georges (Marquis de), p  
St-Georges de St André (Marie-Claudine de), p  
St Germain (Seigneur de), de la maison d'Apchon, p  
St Herem, voy Montmorin  
St-Laurent, voy Garnier  
St-Michel, voy Roquard  
St-Montant, voy Sault  
St Parise, voy Mello  
St-Paul (Artaud de), seigneur de Ravaux, p  
St-Paul (Pierre de), p  
St Phalle, voy Vaudrey

St-Polgues voy Augerolles et Mitte de Chevieres  
St-Porgue (Maison de), pour St-Polgues, p  
St Priest (Maison d'Urgel), p  
St Priest (Degres généalogiques de la branche ainée de la maison d'Urgel), y compris la branche de la Foulhouse, p  
St-Priest (Notes et documents sur les d Urgel), p.  
St-Priest (Tableaux généalogiques de la Maison d'Urgel), p  
St Priest (autre famille de), p  
St-Priest, voy Albuzy, Chalus, Chateauneuf, Espinac, Fontanes Guignard, Saint Chamond, Suzy  
St-Priest La Roche, voy Monteux  
St Quentin (Julie-Michelle de), p  
St-Romain de Valorge (Anceline de), p  
S. Vidal voy Tour (La)  
Sainte-Colombe (Maison de), p  
Sainte-Colombe (Catherine et Guillard de), p  
Sainte Colombe, voy. Bousset  
Saive (Claude), p  
Saladin, témoin, p  
Salere ou Salers (François de) baron de Meillard, p  
Salere (Seigneur de), du nom de Serment, p  
Salle du Tillet (Henry de la), p  
Sallemard Ressiz (Antoinette de), p  
Sanson (Henri), p  
Santucci (Comtesse Carlo) p.  
Sarra (Capitaine Huguenot), p  
Sarron (Andre de), seigneur des Forges et de Sivry, p  
Sarron (Pierre de), seigneur des Forges p  
Sathonay, voy Chambe  
Sault voy Agoult  
Sault de Saint-Montant (Chevalier du) p  
Savoie (Duc de), p  
Savoie (Henrye de), marquise de Villars, p  
Savoie (Noble Nicolas de), p  
Secheran, voy Rousset  
Seigle (Lucrece Le), p  
Senectere (Antoine de), évêque du Puy, p  
Serment, voy, Salère  
Serré (Du), notaire, p  
Seytre de la Vallée (Antoine), p  
Simiane (Gaspard de), p  
Sivry, voy Sarron  
Souchon de Loubiere, p  
Spalletti (Comtesse William), p  
Suffise, voy Lacroix  
Suzy (Branche de Saint Priest de), p  
Suzy (Tableau généalogique de la branche de Saint-Priest de), p

T

Tanlay, voy Courtenay  
Tauhgnan (Famille de) p  
Terssier, voy Cadillan  
Terrasson (Pierre), pretre, p  
Testenone-Lafayette, historien, p  
Tezenas, greffier, p  
Thélis (Etienne et Marie de) p  
Thiolliere (Abbe Antoine), chroniqueur, p ,  
Thorras (Marechal de), p  
Tholigny (Philippe de), p  
Thorenc, voy Monchal  
Tillet, voy Salle (La)  
Torenche (Hugues de), abbé de Valbenoite, p  
Torrette (Raoul de la) p  
Tour (Imbert de la), seigneur de Vinay et de Montagny, p  
Tour du Pin (Maison de la), p  
Tour du Pin (Béatrix de la) p  
Tourette (Seigneur de la), p  
Tourette ou Tourrette, voy Ginestous et Rivoire  
Tournon (Maison de), p  
Tournon (Antoinette, Blanche, Charles et Christophe de), p  
Tournon (Claude de), p  
Tournon (Dauphine de), p  
Tournon (François, cardinal de), p  
Tournon (Gaspard de), évêque de Valence, p  
Tournon (Guillaume V de), p  
Tournon (Guy de), p  
Tournon (Guy, seigneur de), p  
Tournon (Isabeau de), p  
Tournon (Jacques II de), p  
Tournon (Jeanne de), p  
Tournon (Just I<sup>er</sup> de), p  
Tournon (Just Henry et Just-Louis de), p  
Tournon (Louise de), p  
Tournon (Marie Sophie de), p.  
Tour-Saint Vidal (Antoine de la) gouverneur du Velay, p  
Tour Saint-Vidal (Antoinette de la), p  
Tour-Saint Vidal (Béraud de la), p  
Tour Varan (La), chroniqueur, p  
Tremoille (Jean-Godefroy de la), p  
Troyes (Claude de), notaire au Chatelet, p  
Tunis (Bey de), p  
Turenne (Vicomte de), marechal de France, p  
Turnen (Etienne de) p

U

Uraque, fille de don Ramire, roi d'Aragon, p  
Urfe ou Urphe (Claude d) bailli de Forez, p  
Urfe (Jacques d), capitaine d'une compagnie d'ordonnance, p  
Urgel (Anciens comtes d), p  
Urgel (Bertrand d'), comte de Forcalquier, p  
Urgel (Ermengaud, comte d'), p  
Urgel (Ermengaud VIII, comte d), p  
Urgel (Guillaume d), comte de Forcalquier, p  
Urgel (M I<sup>er</sup>) agha d'), p  
Urgel, voy Chabaudière (La), Josserane, Saint P est  
Usson (Alix d), p

V

Uston de Villereglan (Baron Edouard d), p  
Vachez (A), historien, p  
Vachon (Jean), p  
Valenciennes (Marie de), p  
Valette, voy Rochefort  
Vallette (Benoite et le seigneur de la), p  
Valla (La), voy. Seytre,  
Valorge, voy Saint-Romain  
Valpergue (Seigneur de), p  
Valpergue (Theode de), p  
Vaissonnière, voy Beck  
Vaudragon (Antoinette de), p  
Vaudrey (Gabrielle de), dame de Saint Phalle, p  
Vaumale, voy Fages  
Vaurion ou Vauryon (Maison de), p  
Vauryon (Antoine et Huguette de), p  
Vaux (Gabrielle de), dame de Lussan, p  
Veny (Gilbert de), seigneur d'Arbouze, p  
Ventadour (Duc de) p  
Ventadour, voy Lévis  
Verdier (Antoine du), p  
Vergie de Dulphey (Denise du), p  
Vernay ou Verney (Agnes-Marguerite, probablement de la maison du), voy Agnès  
Verney (Isabeau du), p  
Verney (Jean du), p  
Verney (Pierre du) p  
Vernouse (Marie Appoline ou Appolonie Agniel de la), p  
Vert (Philippine), p  
Vesmes, pour Veynes (M de), p  
Veyren, notaire, p  
Veze, voy Deves  
Vienne, voy Chateaufieux et Vieu ville (La)  
Vieuville (Maison de la), p  
Vieuville (Charles, duc de la), p  
Vieuville (Charles-Emmanuel de la), comte de Vienne, p  
Villarmois (Maison de), p  
Villars (Duchesse de), p  
Villars (Suzanne de), p  
Villars, voy Savoie  
Villemin, voy Voisins  
Villereglan, voy Uston  
Villeroy (François de Neufville duc de), gouverneur de Lyon (et duchesse de), p  
Vinay, voy Tour (La)  
Viste (Artaud et Jean), p  
Voisins (Gilbert de), marquis de Villennes, p  
Voysin, p